Communauté
d'agglomération
Rochefort Océan

rob

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2022

ROCHEFORT OCÉAN
Communauté d'agglomération

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 4

CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF 5

L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE 5

Une reprise de l'économie mondiale soumise à de nombreux aléas [1] :..... 5

Une nouvelle phase d'incertitude conjoncturelle : 6

Le soutien massif de l'économie [2] :..... 6

Le scénario économique et financier français 2022 [3]: 7

LES CONSEQUENCES FINANCIERES ET ECONOMIQUES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES 10

Les ressources fiscales bouleversées en 2021 avec un fort impact en 2022 :..... 10

Les principales mesures de la Loi de Finances 2022 relatives au bloc communal : 11

LES INDICATEURS A L'ECHELLE TERRITORIALE 13

La population de Rochefort Océan 13

L'évolution du taux de chômage sur le territoire de Rochefort Océan 14

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE..... 15

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 15

1. Les recettes des produits des services et du domaine 15

2. Les concours de l'Etat 15

3. La fiscalité locale directe..... 16

4. La fiscalité indirecte 20

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 21

1. Les dépenses de personnel..... 21

2. Les attributions de compensation (AC)..... 22

3. Les autres dépenses de fonctionnement..... 23

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 24

1. Les dépenses d'équipement..... 24

2. La dette..... 24

3. L'évolution du besoin de financement annuel 25

4. Les autres recettes d'investissement 25

CONTRACTUALISATIONS ET PARTENARIATS 27

LE DEPLOIEMENT DES CONTRACTUALISATIONS AVEC L'ETAT 27

Action Cœur de Ville, devenue Opération de Revitalisation de Territoire 27

Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant au Contrat de Ville 2015-2020 28

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 (CRTE) 28

Contrat de Territoire d'Industrie (CTI) 29

Contrat Local de Santé (CLS)..... 30

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Rochefort Océan..... 30

LES PARTENARIATS AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE 31

Contrat de Redynamisation et de Cohésion 2018-2021 31

Programme européen LEADER 2014-2020 (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) 32

Programme européen FEAMP 2014-2020 (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) 32

Programme européen inter-fonds 2022-2027..... 33

LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027 34

LES PROJETS DE LA CARO *35*

I. UNE COLLECTIVITE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE D'EXCEPTION 35

LA PRESERVATION DES RICHESSES PAYSAGERES ROCHEFORT OCEAN ***35***

Le Grand Projet du Marais de Brouage *35*

Le Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort *37*

LA VALORISATION DES SITES REMARQUABLES DE LA CARO ***38***

Le Pont Transbordeur Rochefort - Echillais *38*

L'Arsenal des Mers *39*

La requalification de la pointe de la Fumée à Fouras-les-Bains *39*

La requalification durable de la pointe de Port-des-Barques et de l'Ile Madame *40*

La restauration du Pont-suspendu de Tonnay-Charente *41*

L'aménagement du site de la Fontaine Lupin *41*

La valorisation des marais Ouest de Rochefort *42*

II. UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 43

LE SOUTIEN ET LE DEVELOPPEMENT LES FILIERES INDUSTRIELLES ***43***

Un pôle industriel aéronautique de l'Arsenal renforcé *43*

Le soutien aux initiatives productives innovantes territoriales *43*

UN TOURISME DURABLE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ***44***

Un tourisme doux et de qualité : le vélotourisme *44*

L'accompagnement des prestataires touristiques et les outils de communication *45*

Les autres actions en faveur du tourisme à l'échelle de la CARO *46*

LE SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITE ***47***

L'aide à la modernisation *47*

LES DISPOSITIFS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ENGAGES ***48***

L'attractivité de la pépinière d'entreprises *48*

La densification des espaces économiques fonciers *48*

Le soutien financier aux acteurs économiques *49*

La requalification du centre Armand Fallières sur l'Ile d'Aix *51*

L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES PRIMAIRES ***52***

L'émergence d'un Projet Alimentaire durable *52*

Les aides techniques et financières des projets agricoles et conchylicoles *53*

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET LA FORMATION ***53***

La reconversion de l'hôpital Saint-Charles en pôle territorial de formation supérieure *53*

III. VERS UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE 55

LE DOCUMENT CADRE : LE SCOT - REVISION ***55***

LA CONSTRUCTION D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEE AUX BESOINS DE LA POPULATION ***55***

OPAH RU, opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain *55*

L'aide aux primo-accédants *56*

L'aide pour la réhabilitation des logements sociaux publics locatifs *56*

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ***56***

La création de terrains familiaux à destination des gens du voyage *56*

LA DYNAMIQUE TERRITORIALE PAR LE SPORT ***57***

La fin des travaux d'extension du golf Rochefort Océan *57*

L'accompagnement des communes porteuses de projets sportifs *57*

LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS CULTURELLES QUALITATIVES ***58***

La création d'un lieu culturel au Clos Lapérouse *58*

Les travaux de la médiathèque d'Echillais *59*

La gratuité de la saison musiques actuelles *59*

Les ateliers « théâtre » - Conservatoire de Musique et de Danse *59*
L'exposition des lieux de tournages dans les espaces publics de Rochefort *60*
L'exposition Elisabeth Rodanet, 1ère photographe de Rochefort *60*
La manifestation « cigogne en fête » *61*
LA MOBILITE ET LES DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CARO ***62***
La création d'un point services vélo en gare de Rochefort *62*
Les évènements et les animations sur la mobilité alternative *63*
Le transport collectif *64*
LA GARANTIE D'UN ACCES AUX SOINS POUR TOUS ***65***
La santé, un enjeu communautaire essentiel *65*
LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ***66***
Gérer le pluvial *66*
Gérer les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur Rochefort *66*
LA PREVENTION ET LE TRI DES DECHETS ***69***
Le déploiement du tri à la source des biodéchets par la CARO *69*
La stratégie de communication des prestations de services dédiés *70*
LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ECONOMIE CIRCULAIRE DE LA CARO ***70***
Le contrat d'objectif territorial *70*
La valorisation des matériaux composites *71*
Le renforcement de la filière de valorisation des coquilles *71*
La préservation du littoral par la gestion des macro-déchets *71*
La création de lieux dédiés à l'économie circulaire *72*
La réalisation de chantiers exemplaires *72*
L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE ***73***
Le projet séquoia *73*
La plateforme de la Rénovation Energétique (PTRE) *74*
LES CONNAISSANCES, LA PRESERVATION ET LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ***75***
Sensibiliser les citoyens et les scolaires *75*
L'étude de révision du Document d'Objectifs des Marais Nord de Rochefort *75*
LE PROJET DE TERRITOIRE ***76***

SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022 ..... ***77***

ANNEXES ***79***

ANNEXE 1 : STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE ***79***
ANNEXE 2 : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ***82***
ANNEXE 3 : SYNTHESE DES INDICATEURS DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE 2020 ..... ***84***
ANNEXE 4 : ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION ***90***
ANNEXE 5 : RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2021 ..... ***120***

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants.

Il permet aux conseillers communautaires d'être informés de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat s'appuie notamment sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui s'articule autour des axes proposés ci-après :

- ✓ le contexte économique et législatif,
- ✓ les tendances budgétaires retenues,
- ✓ les partenaires privilégiés de la collectivité et les dispositifs contractuels existants,
- ✓ les projets poursuivis ou engagés en 2022,
- ✓ les rapports réglementaires annexés.

Ce rapport fixe ici les bases sur lesquelles le budget communautaire 2022 sera construit et par conséquent les politiques publiques souhaitées par les élus afin d'accompagner le développement de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO).

CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

L'environnement macro-économique

Une reprise de l'économie mondiale soumise à de nombreux aléas [1] :

La crise sanitaire, qui a débuté fin d'année 2019, constitue, depuis son déclenchement, un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières.

La mise en œuvre de mesures de sanitaires budgétaires et monétaires des gouvernements et des institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

En 2021, l'activité mondiale devrait rebondir nettement (+ 6 %) et continuer, en 2022, de croître à un rythme modéré (+ 4,5 %) restant toutefois inégale selon les pays, les secteurs d'activités et les populations qui sont confrontés à des réalités économiques très différentes.

Des aléas importants, à la hausse comme à la baisse, entourent cependant ce scénario de reprise :

- **L'évolution de la situation sanitaire et des mesures qui en découlent :** la durée d'efficacité des vaccins dans les pays avancés, la progression de la vaccination dans les pays émergents ainsi que l'apparition de nouveaux variants successifs de la Covid-19 rendent incertain le scénario d'une sortie de crise.
- **La préservation du tissu productif** : les soutiens massifs à l'emploi et aux entreprises ont permis d'éviter une vague de faillites et de licenciements. Néanmoins, certaines entreprises se sont fortement endettées pendant la crise et pourraient continuer à l'être selon l'évolution de la crise.
- **L'évolution des marchés financiers :** la hausse des taux longs américains pourrait s'amplifier et se propager à la zone euro. Cette hausse entraînerait une volatilité sur certains marchés financiers.
- **Le comportement des individus en sortie de crise :** les ménages ont accumulé une forte épargne en 2020 et au 1er semestre 2021. Une consommation plus rapide ou plus lente de cette sur-épargne pourrait modifier le scénario de reprise.
- **Les tensions sur les approvisionnements et les recrutements :** une hausse plus forte qu'anticipée du prix des matières premières, une aggravation de la pénurie de composants, les goulots d'étranglement dans le fret maritime ou les difficultés de recrutement sur le marché du travail pourraient contraindre l'activité et peser sur le rythme de la reprise et des échanges mondiaux.
- **Les risques environnementaux :** la hausse de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (canicules, catastrophes naturelles…) pourraient ralentir la reprise.

Sources :
[1] *« Trésor-Eco n° 288 - septembre 2021 » - Ministère de l'économie des finances et de la relance*

Une nouvelle phase d'incertitude conjoncturelle :

Depuis le troisième trimestre 2021, les indicateurs de santé de l'économie et les marchés financiers sont au plus haut entrainant une hausse mondiale des prix sur un ensemble de biens et de produits.

Si cette inflation continuait à augmenter, les banques centrales pourraient en revanche remonter leurs taux d'intérêt, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la reprise économique.

Selon une estimation de la Banque Centrale Européenne, l'inflation (indice des prix à la consommation) pourrait s'élever de 2,6 % pour 2021 et de 3,2 % pour 2022 en raison de l'accélération des prix de l'énergie et des pénuries dans l'industrie. Cette hausse devrait ensuite se stabiliser à 1,8 % en 2023 et 2024, restant toutefois dans le cadre fixé par la BCE des 2 %.

Le soutien massif de l'économie [2] :

Parallèlement aux mesures sanitaires (confinement, couvre-feux, vaccination, pass-sanitaire…) visant à éradiquer l'épidémie de la Covid-19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont massivement et rapidement intervenus pour soutenir l'économie.

➢ Pour rappel, la France qui subit de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire s'est dotée d'***un plan France Relance*** de 100 milliards d'euros dont 40 milliards de fonds européens qui vise à soutenir l'économie nationale et qui doit également permettre de construire la France de 2030, plus indépendante, plus compétitive et plus attractive.

Pour cela, le Gouvernement a décidé d'organiser son plan de relance autour de 3 grands axes d'intervention (Ecologie, Compétitivité et Cohésion) au sein desquels différentes mesures de soutien en faveur des entreprises, des particuliers, des associations et des collectivités sont déclinées.

Ces mesures de soutien se caractérisent par :

- des aides directes, gérées par l'Etat ou ses opérateurs sur l'ensemble du territoire national (aide à la rénovation thermique pour les ménages, allocation de rentrée scolaire, fonds de soutien aux entreprises…),
- le renforcement de dispositifs d'aides existants (majoration de l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), augmentation des crédits gérés par l'ADEME pour la rénovation énergétique des bâtiments publics…),
- des crédits territorialisés sous forme de nouvelles contractualisations pilotées par les Préfets (accords régionaux de relance intégrés aux nouveaux Contrats de Plan Etat-Région (CPER), accords départementaux de relance et Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'Etat et les EPCI).

En Europe, ***le plan de relance NextGenerationEU*** (NGEU) est « le plus vaste train de mesures de relance jamais financé en Europe ». Ce plan, d'un montant total de 2 000 milliards d'euros, doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après Covid-19, une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente ».

---

[2] *Note de conjoncture « les finances locales / tendances 2021 par niveau de collectivités locales » - octobre 2021*

➢ La Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit son programme de rachat d'actifs pour permettre aux acteurs (Etats, banques, entreprises, ménages) de s'endetter dans de bonnes conditions. En parallèle, la BCE maintient ses taux directeurs à des niveaux très bas, le taux des opérations principales de refinancement (le taux refi) étant actuellement à 0 %.

Le scénario économique et financier français 2022 [3]*:*

La loi de finances 2022 s'inscrit sous le signe d'une forte reprise économique après une récession inédite de l'activité en 2020.

Ce projet de budget de l'Etat 2022 est construit à partir de plusieurs indicateurs essentiels suivants :

- **Le taux d'inflation en France (hors tabac) prévisionnel associé à la LF 2022, permettant de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix à la consommation :**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice des prix à la consommation hors tabac (%)	1,00	1,60	0,90	0,20	1,40	1,50
	Définitif				*Révisé LF 22*	*Fixé LF 22*

Ressources Consultants Finances – projet de LF 2022

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation a reculé en 2020 (+ 0,5 % après + 1,1 % en 2019), dans un contexte de chute de l'activité et de certains services comme les transports (en particulier ferroviaires et aériens) ou l'hôtellerie.

Le taux d'inflation révisé (hors tabac) pour 2021 est arrêté à 1,4 % (contre 0,6 % prévu initialement) et pourrait augmenter à 1,5 % en fin d'année en raison du prix du gaz mais aussi en raison de hausse des prix plus élevée qu'initialement.

=) La prévision d'inflation nationale attendue pour 2022 serait de 1,5 %.

- **Le taux de croissance du PIB en volume (en %) permettant de bâtir une prévision au titre des recettes fiscales de l'année :**

En 2020, l'activité s'est contractée de - 8 % avant de rebondir de + 8 %. Elle est réévaluée à + 6 % en 2021.

[3] *« Rapport économique social et financier » - annexe au projet de loi de finances pour 2022 / perspectives économiques et des finances publiques*

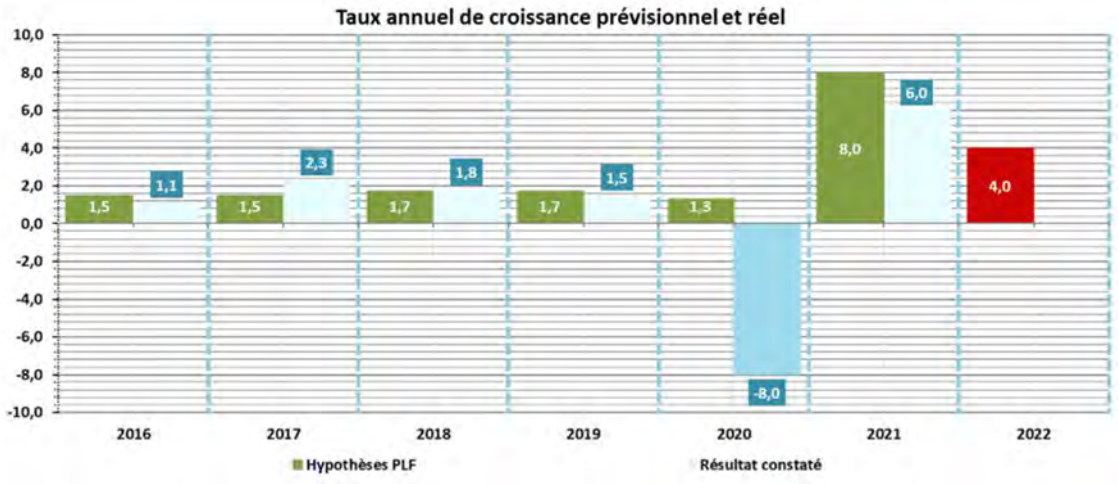

Ressources Consultants Finances – projet de LF 2022

=) La prévision de croissance du PIB pour 2022 est évaluée à 4 %, pouvant permettre de retrouver, fin 2022, un niveau d'activité supérieur à celui de 2019.

- **L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permettant de comparer correctement l'évolution des prix des pays de l'Union Européenne :**

Le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation (article 1518 du CGI) est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N.

=) L'indice définitif de novembre 2021 donne une actualisation forfaitaire pour 2022 de + 3,4 % après une progression forfaitaire ***des bases d'imposition de TH et de TFB*** *de seulement + 0,2 % en 2021.* ***Le coefficient qui sera appliqué en 2022 s'élève à 1,034.***

Pour rappel, ce taux d'actualisation concerne uniquement les valeurs locatives :
- des locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile,
- des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

- **Taux d'intérêt permettant d'évaluer la charge de la dette de l'Etat :**

Il est à noter que le contexte de taux de marché très bas (voire négatif selon les maturités d'emprunt) reste favorable au recours à l'emprunt en zone euro. Les taux courts devraient demeurer en territoire négatif à moyen terme et les taux longs devraient également rester à des niveaux très avantageux.

Selon Finance Active, à fin décembre 2021, les taux d'intérêt (taux de marché bancaire augmenté de la marge appliquée par les banques) proposés pour les emprunteurs locaux (communes et EPCI) s'élèvent en moyenne autour de 0,56 % sur 10 ans, 0,72 % sur 15 ans et 0,87 % sur 20 ans.

Le taux du Livret A est à 0,50 %, son niveau plancher après un fixing pendant près de cinq ans de 0,75 %. Depuis plusieurs mois, il est noté une hausse de l'inflation française qui pourrait faire varier le prochain fixing du Livret A à 1 % au mois de février prochain.

- **Taux de chômage en France (au sens du Bureau International du Travail) [4] :**

En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de contenir l'augmentation du taux de chômage. En France, le pic du chômage a été atteint au quatrième trimestre 2020 à un niveau contenu de 9 %, avant de retomber à 8 % et de poursuivre depuis sa baisse.

=) Pour le 3ème trimestre 2021, le taux de chômage diminue de 0,4 point, pour atteindre 7,6 %, et devrait rester à ce niveau au quatrième trimestre.

[4] *« Conjoncture française- Emploi et Chômage » - 6 octobre 2021 – INSEE*

Les conséquences financières et économiques pour les collectivités territoriales

Les ressources fiscales bouleversées en 2021 avec un fort impact en 2022 :

Pour rendre du pouvoir d'achat aux Français et soutenir le développement des entreprises, notamment industrielles, les recettes fiscales de l'ensemble des collectivités locales ont été modifiées, en 2021, par deux réformes :

- ***La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP)***

La loi de finances pour 2020 a entériné la suppression définitive de la THRP pour l'ensemble des contribuables à l'horizon 2023. La cotisation payée en 2021 et 2022 par les derniers contribuables est désormais perçue par l'État (article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances 2020). Les collectivités locales perçoivent donc de nouvelles ressources pour compenser le manque à gagner à l'euro près. Un jeu de transfert de fiscalité entre les collectivités locales et l'État est ainsi mis en œuvre :

Pour les EPCI :
À partir de 2021, les groupements à fiscalité propre perçoivent une fraction de TVA nationale notifiée à la place de la THRP. Elle est égale au produit des bases d'imposition de la THRP 2020 par le taux de 2017, complété des compensations d'exonérations de TH versées en 2020 et de la moyenne des rôles supplémentaires affectés à la THP entre 2018-2020, soit un montant d'environ 7 milliards d'euros. Elle augmentera comme la TVA nationale de l'année en cours, soit **+ 5,4 % estimé en 2022 par rapport à 2021**.

Pour les contribuables :
Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux bénéficient d'une exonération de leur THRP. Les autres contribuables les plus aisés seront progressivement exonérés entre 2021 et 2023. En 2022, ces derniers seront exonérés de 65 % de leur taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2023, elle sera supprimée pour tous les contribuables.

La Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) reste due en 2022 par les contribuables, au profit des communes et groupements de communes, **sur la base du taux d'imposition de 2019**.

A partir de 2023, la seule taxe d'habitation qui subsistera sera la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale. Aucune résidence secondaire ne bénéficie d'abattement fiscal.

- ***La baisse des impôts de production***

Pour renforcer la compétitivité des entreprises ainsi que leur attractivité sur le territoire, la loi de finances pour 2021 entérine la diminution des impôts dits « de production » dès 2021, se traduisant par :

  - une réduction de moitié du taux d'imposition à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par la suppression de la part affectée à l'échelon régional. Ainsi, le taux d'imposition passe de 1,5 % à 0,75 % à compter de l'acompte du 15 juin 2021.

- une réduction de moitié de la base imposable de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) acquittées par les établissements industriels évalués dont la valeur locative est calculée selon la méthode comptable, impôts perçus par les EPCI et les communes. La diminution a été estimée à 3,3 milliards d'euros : 1,75 milliard d'euros pour la TFPB et 1,54 milliard d'euros pour la CFE.

- l'abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la Cotisation Economique Territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

- le passage du taux normal de l'impôt sur les sociétés à 25 % pour toutes les entreprises en 2022, dernière étape de la réforme engagée en 2018.

Une compensation pour les communes et aux groupements à fiscalité propre bénéficiaires de ces pertes de recettes a été prévue. Elle prend la forme d'une dotation comptabilisée au titre des « prélèvements sur recettes » de l'État égale à :

- la perte estimée des bases calculée pour chaque année x le taux de TFPB 2020 (yc taux départemental et taux syndical dans le cas de contributions fiscalisées)

ou

- la perte estimée des bases calculée pour chaque année x le taux de CFE 2020 (yc taux syndical dans le cas de contributions fiscalisées).

Si la dynamique des bases est pour l'instant bien prise en compte dans ce calcul, en revanche**, le pouvoir de taux des collectivités locales est amoindri : il ne s'applique plus sur les bases exonérées**.

Les principales mesures de la Loi de Finances 2022 relatives au bloc communal :

- ***Une cotisation à 0,1 % de la masse salariale pour financer l'apprentissage***

A compter de 2022, une cotisation plafonnée à 0,1 % de la masse salariale des collectivités et de leurs établissements publics est mise en œuvre. Elle a pour but de compléter les financements de la formation des apprentis en poste dans les collectivités. Son produit sera versé au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) dans un budget annexe dédié à l'apprentissage. En contrepartie, les collectivités ne financent plus les coûts de formation de leurs apprentis.

- ***Pour la CARO, cela correspond à une nouvelle dépense estimée à 10K€.***

- ***Une compensation pendant 10 ans des exonérations de taxe foncière***

La Loi de finances pour 2022 prévoit une compensation intégrale par l'Etat aux collectivités, pendant 10 ans, de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

Les autres mesures :

- ***Une dotation biodiversité***

La loi de finances 2022 prévoit de renforcer la dotation « biodiversité », en l'élargissant à certaines communes situées dans un Parc naturel régional (PNR) et d'augmenter également le périmètre des communes éligibles au titre des zones Natura 2000.

Face à l'extension du périmètre de la dotation pour la protection de la biodiversité, il est prévu le doublement de cette dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

La Loi de Finances permet :

- de créer une quatrième fraction de la dotation (pour un montant de 5 M€) destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, peu denses ou très peu denses, présentant un potentiel financier par habitant inférieur à celui de leur strate démographique et ayant approuvé la charte d'un parc naturel régional,
- de majorer de 5 M€ la fraction « Natura 2000 » de la dotation et d'élargir le périmètre des bénéficiaires en abaissant à 50 % la proportion du territoire communal situé dans la zone protégée.

Le texte prévoit également, pour chaque fraction, de remplacer la notion de potentiel fiscal par la notion de potentiel financier et introduit un mécanisme progressif d'attribution sur trois ans. Ainsi, une commune nouvellement éligible supportera un abattement des deux tiers au titre de la première année d'attribution et d'un tiers au titre de la deuxième année.

➢ ***En 2021, 14 communes de la CARO étaient bénéficiaires de cette dotation.***

- ***Un encadrement des baisses d'attributions de compensation***

La LF 2022 propose d'encadrer et de préciser les trois grands principes qui permettent à un EPCI de réduire unilatéralement les attributions de compensation (AC) de ses communes membres dans le cas où une diminution des bases imposables amène une diminution de ses recettes de fiscalité économique :

✓ la baisse de l'attribution de compensation ne peut être supérieure à la perte de recettes fiscales subie par l'intercommunalité,

✓ l'EPCI à fiscalité propre peut décider de répercuter la baisse des attributions de compensation sur tout ou partie de ses communes, ou sur la seule commune à l'origine de la perte de recettes, à condition que cela repose sur des données objectives,

✓ la baisse de l'attribution de compensation ne peut être supérieure au montant le plus élevé entre, d'une part, 5 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune concernée pendant l'année précédant la révision et, d'autre part, le montant éventuellement perçu par la commune au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) institué en loi de finances pour 2020.

Les indicateurs à l'échelle territoriale

La population de Rochefort Océan

La population légale à l'échelle de la CARO est entrée en vigueur au 1er janvier 2022. Elle augmente de 261 habitants par rapport à 2021.

A noter que la collecte du recensement 2021 a été annulée en raison des conditions sanitaires, aussi, les données de la population actualisée par l'INSEE en 2021 ont été effectuées sur la base des fichiers fiscaux et des éléments du Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) correspondant à la base d'adresses de la commune qui renseigne sur le nombre de logements.

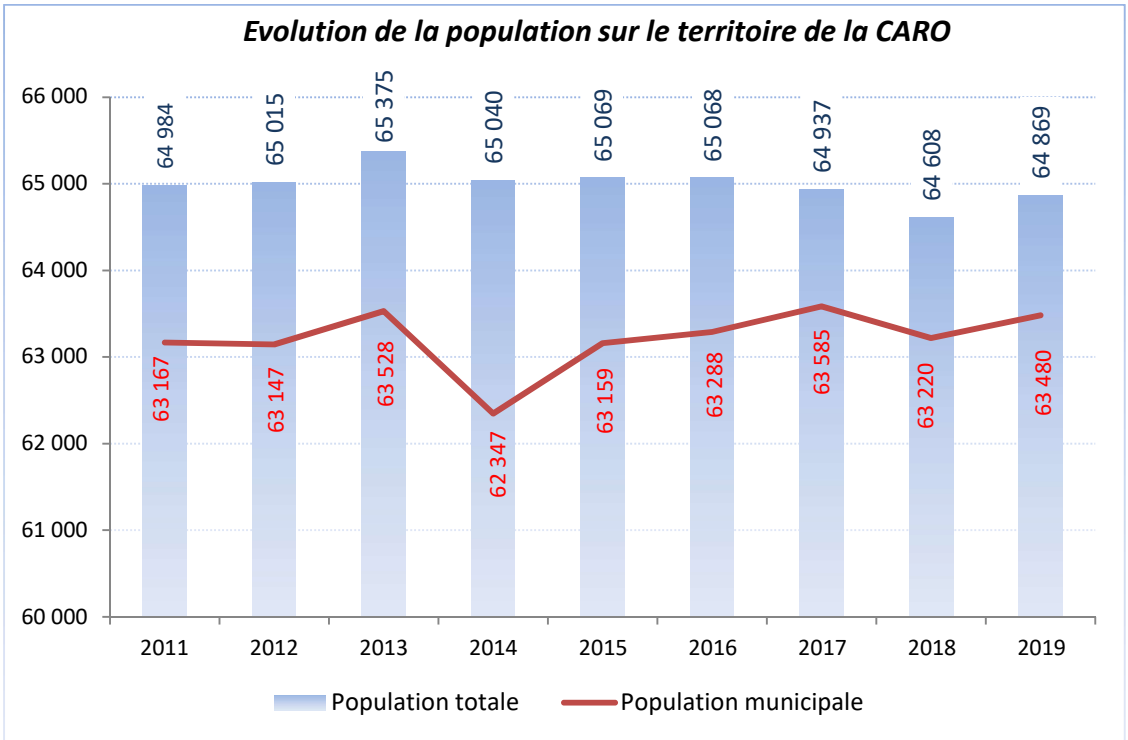

Le décret n° 2003-486 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition :

- ✓ *la population municipale*, c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire, dans un logement ou une communauté, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les sans-abris et les personnes habitant dans une habitation mobile recensées sur le territoire. La population municipale est la notion usuellement utilisée en statistique.

- ✓ *la population totale* qui correspond à la population municipale, majorée de la population comptée à part (mineurs résidant sur le territoire du fait de leurs études, personne ayant une résidence familiale sur le territoire et résidant dans une communauté d'un autre territoire (établissements de santé, établissements sociaux, maisons de retraite, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires), les personnes sans domicile fixe rattachées à une commune du territoire mais non recensées sur le territoire. La population totale sert de base de calcul aux dotations de l'Etat.

L'évolution du taux de chômage sur le territoire de Rochefort Océan

Depuis 2014, il est constaté un rapprochement du taux de chômage constaté sur le territoire de la CARO avec ceux de La Rochelle, Saintes et plus largement de la Charente-Maritime.

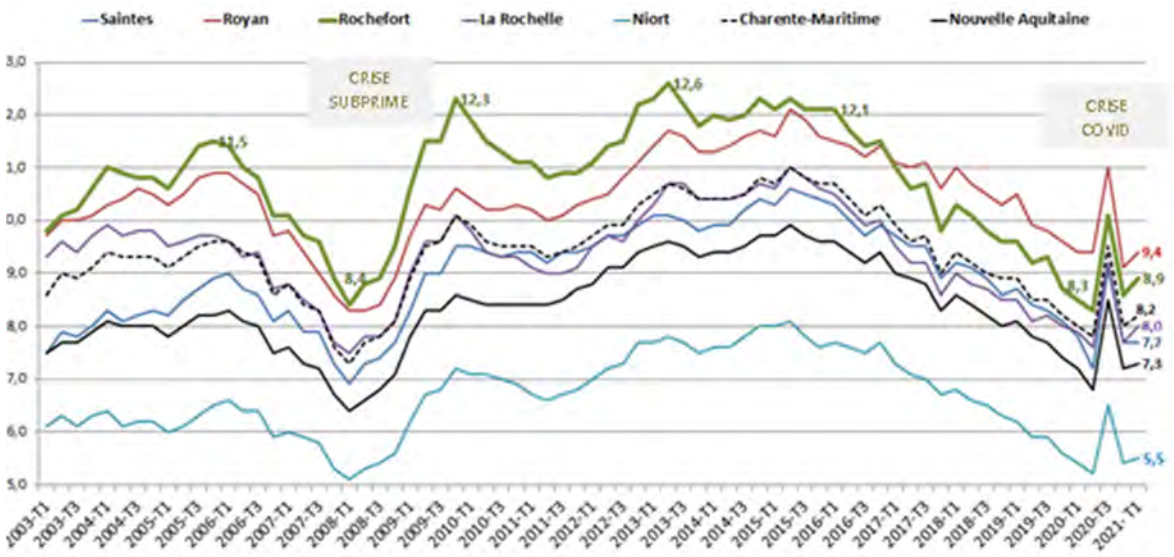

Source : INSEE 2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

Les recettes de fonctionnement

1. *Les recettes des produits des services et du domaine*

Il s'agit principalement des **produits des services et du domaine** liés aux médiathèques, au Pont Transbordeur, au Conservatoire et au Fort Boyard Challenge conformément aux tarifs votés en décembre 2021. Les conditions sanitaires ne permettent pas encore de prévoir un retour à la normale sur ces activités.

Ces recettes incluent également la **refacturation** des coûts liés aux **directions mutualisées**, constatés chaque année dans le rapport de la Commission Paritaire de Gestion. Compte tenu du schéma de mutualisation mis en œuvre depuis 2016 et des différents transferts de compétences intervenus ces dernières années, le volume global prévisionnel des refacturations en 2022 s'élèverait à 580 K€ (297 K€ des directions mutualisées et 283 K€ de refacturations entre collectivités).

2. *Les concours de l'Etat*

	2021 Notifications	**2022 Prévisions**	**Evolution 2022 / 2021**
Dotation d'intercommunalité	2 127 K€	2 124 K€	- 3 K €
Dotation de compensation	2 559 K€	2 507 K€	- 52 K€
Dotation Globale de Fonctionnement	**4 686 K€**	**4 631 K€**	**- 55 K€**
FPIC	845 K€	875 K€	30 K €
TOTAL	**5 531 K€**	**5 506 K€**	**- 25 K €**

Les concours versés par l'Etat (Dotation d'intercommunalité et Dotation de Compensation) devraient être quasi-stables en 2022 par rapport à 2021.

Les transferts de compétences et les mutualisations ont permis à la CARO d'améliorer son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Ce coefficient est un élément du calcul des dotations.

	2019	2020	2021	2022*
CIF	37 %	42 %	45 %	47 %

** Estimation intégrant les transferts et mutualisations à ce jour*

Les mécanismes de garantie existants pour les EPCI ayant un CIF supérieur à 35 % permettront à la CARO de ne pas perdre de DGF en 2022, pour la part dotation d'intercommunalité, par rapport à 2021.

Quant à la dotation de compensation, elle devrait continuer de diminuer au regard des ponctions opérées par l'Etat pour financer d'autres composantes (DSU, DSR...).

3. *La fiscalité locale directe*

- **La fiscalité « ménage » :**

La réforme de la Taxe d'habitation :
A compter de 2021, les EPCI ont cessé de percevoir le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP). Ce dernier a été remplacé par une fraction du produit net de la TVA qui évoluera chaque année comme cette imposition nationale. Ainsi, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022, confirmé dans la LF 2022 à + 5,4 %.

Le produit de TH complet pour 2022 est estimé à 9 228 K€ :

- 8 149 K€ (compensation TVA),
- 1 079 K€ (part TH restante sur résidences secondaires).

Les bases :
Chaque année, les valeurs locatives cadastrales, qui servent de base pour le calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, sont revalorisées par l'Etat. La revalorisation forfaitaire est automatique depuis la loi de finances pour 2017 et correspond à l'inflation harmonisée constatée (IPCH) de novembre de l'année N-1 à novembre de l'année N.

Pour mémoire en 2021, les bases n'avaient été revalorisées que de + 0,2 % en 2021. **L'IPCH en 2022 augmentera sur un an de + 3,4 %.** Il s'agit de la plus forte augmentation enregistrée ces 15 dernières années.

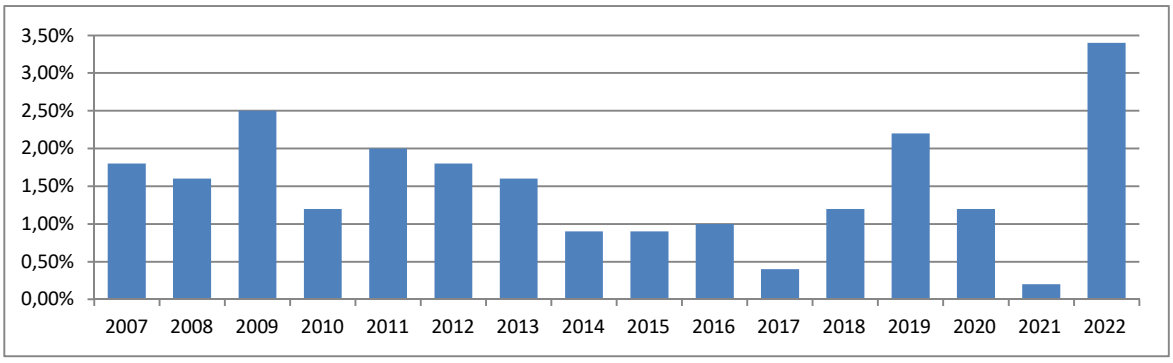

	Bases 2021*	Bases 2022 Prévisionnelles
Taxe d'Habitation	12 335 K€	12 754 K€
Taxe sur le Foncier bâti	76 016 K€	78 948 K€
Taxe sur le Foncier non bâti	1 827 K€	1 889 K€

**Notification état 1386 TF et bis TH- 2021*

Les taux :

Afin de **réaliser son programme d'investissement ambitieux jusqu'en 2026 (évalué à 110 M€ à ce jour)**, de faire face aux **augmentations structurelles des charges de la CARO**, de **financer le développement des compétences qui lui ont été transférées** et le **désengagement de l'Etat** sur différentes missions, de **compenser les effets de la crise sanitaire**, la CARO doit prendre des mesures fiscales nécessaires pour maintenir l'équilibre financier. Ainsi, il sera proposé au Conseil Communautaire une **augmentation de 3 points sur la part CARO de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** (TFPB) :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	8,46 %	8,46 %
Taxe sur le Foncier bâti	1,46 %	4,46 %
Taxe sur le Foncier non bâti	4,25 %	4,25 %

Concernant les ménages, dans le contexte de réforme, 80 % des contribuables ne paient plus de Taxe d'Habitation en 2022. Pour le contribuable moyen, cela représente une économie de 694 € / an. L'impact des 3 points de Foncier Bâti engendre une charge nette de 50 € pour la part CARO pour ce même contribuable.

Concernant les entreprises, les différentes réformes fiscales initiées par l'Etat ces 2 dernières années leur ont permis de bénéficier d'une baisse importante d'impôt en 2021 :

	Avant réforme	Après réforme	Gain estimé
Produit de TFB	9 074 K€	7 293 K€	1 781 K€
Produit de CFE	5 586 K€	4 603 K€	983 K€
Produit de CVAE	9 124 K€	4 562 K€	4 562 K€
Produit de TASCOM	1 093 K€	1 093 K€	0 K€
Produit des IFER (part CARO)	359 K€	359 K€	0 K€
	25 236 K€	**17 910 K€**	**7 326 K€**

Le produit fiscal estimé 2022 :

	Produit fiscal 2021*	Produit fiscal 2022 *Prévisions*
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	1 110 K€	3 520 K€
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	78 K€	80 K€
Taxe Additionnelle sur les propriétés Non Bâties	101 K€	102 K€
Taxe d'Habitation	1 044 K€	1 079 K€
Produit TVA transférée	7 731 K€	8 149 K€
Produit fiscal	**10 064 K€**	**12 930 K€**

** Notification état 1386 RC - 2021 (excepté les compensations)*

- **La fiscalité dite « professionnelle » :**

✓ ***Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)***

Le taux de CFE 2022 sera identique à celui de l'année dernière, soit 26,48 %. Pour rappel, le produit fiscal a diminué en 2021 de 886 K€, soit - 15,87 % par rapport à 2020. Cette baisse trouve son explication dans l'article 29 de la Loi de Finances pour 2021 qui a réduit de moitié la valeur locative des établissements industriels, et ce faisant, de la CFE versée par ces derniers. Cette baisse a été compensée par l'Etat.

Pour 2022, le produit de CFE sera impacté par :

- la revalorisation forfaitaire des bases en fonction de l'évolution de l'indice IPCH estimé à 3,4 %,
- les fermetures d'entreprises en 2021/2022.

	CA 2020	CA 2021*	2022 *Prévisions*
CFE	5 583 K€	4 697 K€	4 635 K€
Compensations fiscales TP/CFE	142 K€	1 078 K€	1 065 K€
	5 725 K€	**5 775 K€**	**5 702 K€**

** Notification état 1386 RC - 2021*

✓ ***Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)***

Les services fiscaux ont notifié un montant prévisionnel de CVAE qui devrait être perçu par la CARO, au titre de l'année 2022, à hauteur de 2,967 M€, en baisse de 211 K€. Cela représente une baisse de - 6,66 % par rapport à 2021 alors que la baisse constatée au niveau national serait de - 4,71 %.

Cette diminution est la conséquence de la baisse de l'activité des entreprises consécutive à la crise sanitaire. Les secteurs liés au tourisme et à l'aéronautique sont plus particulièrement touchés.

	CA 2020	CA 2021*	2022 *Notification*
CVAE	3 293 K€	3 178 K€	2 967 K€

** Notification 2021*

✓ ***Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)***

	CA 2019	2021*	2022 *Prévisions*
IFER	357 K€	371 K€	375 K€

** Notification 2021*

✓ ***Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)***

Le montant de la TaSCom d'une entreprise est déterminé par l'application, à la surface totale de vente au détail d'un établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité. Cette taxe ne s'applique qu'aux grandes surfaces commerciales.

A ce tarif est appliqué un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 (1,3 sous certaines conditions) et qui ne peut varier que de 0,05 chaque année.

Par délibération du 23 septembre 2021, le Conseil communautaire a fixé ce coefficient à 1,15 pour l'année 2022. En tenant compte de cette revalorisation, le montant de la TaSCom 2022 est alors estimé à 1 101 K€, soit une hausse à périmètre constant de 52 K€.

	CA 2020	2021*	2022 *Prévisions*
TaSCom	1 044 K€	1 049 K€	1 101 K€

** Notification 2021*

- **Les autres produits de nature « fiscale » :**

✓ ***Taxe GEMAPI***

La CARO a mis en place la taxe GEMAPI en 2018 afin de financer sa nouvelle compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations. Le produit 2022, qui sera voté en même temps que les taux de fiscalité directe locale, augmentera de moins de 2€ / habitant par rapport à 2021 pour financer une partie des 22 M€ de dépenses pour les digues prévues jusqu'en 2026. Le solde des dépenses sera assumé par le budget général de la CARO dont le reste à charge est estimé à plus de 14 M€ d'ici 2026.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021*	2022 *Prévisions*
Taxe GEMAPI + compensation réformes fiscales	1 302 K€	1 301 K€	1 301 K€	1 400 K€

** Notification état 1386 RC - 2021*

✓ ***Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)***

Outre la REOM, le budget annexe « déchets ménagers » dispose de recettes complémentaires relatives à la valorisation des produits valorisables (verre, plastique, aluminium, acier...) et bénéficie du soutien d'organismes (Citéo, Ecomobilier...) en fonction du tonnage de matériaux recyclés. L'augmentation des tarifs, votée en décembre 2021, permettra de financer une part importante des charges qui incombent à cette compétence et à la mise en place du tri à la source des biodéchets.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021*	2022 *Prévisions*
REOM	8 230 K€	8 112 K€	8 534 K€	8 690 K€

** Projet de CA 2021*

4. La fiscalité indirecte

✓ ***La taxe de séjour***

Malgré une reprise timide des séjours sur le territoire, les recettes n'atteignent pas encore le niveau « avant-covid » et sont donc estimées avec prudence. La prévision 2022 s'appuie sur le CA 2021 projeté.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021*	2022 *Prévisions*
Taxe de séjour	660 K€	516 K€	617 K€	630 K€

** Projet de CA 2021*

Pour rappel le produit de cette taxe est entièrement reversé à l'Office du Tourisme Communautaire afin de promouvoir l'attractivité du territoire de la CARO.

✓ ***Le versement mobilité***

Les évolutions de cette recette sont liées à l'activité économique. La prévision 2022 s'appuie sur le CA 2021 projeté.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 *	2022 *Prévisions*
Versement Mobilité	3 353 K€	3 103 K€	3 257 K€	3 200 K€

** Projet de CA 2021*

Les dépenses de fonctionnement

1. *Les dépenses de personnel*

L'augmentation des dépenses de personnel est liée au nombre de postes ouverts mais aussi à la politique en matière de ressources humaines qui s'est développée (action sociale, maintien et acquisition de compétences, qualité de vie au travail…).

Les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais médicaux, assurance risques statutaires, déplacement dans le cadre du travail, équipement de sécurité, adhésions obligatoires au CDG et CNFPT,...).

Une augmentation de + 9 % par rapport au BP 2021 de la masse salariale sera constatée en 2022, expliquée notamment au niveau national par une politique de revalorisation des petits salaires et en interne par une augmentation de la durée et de la complexité des cas de maladie et par une augmentation des mesures locales.

Les mesures d'ordre national :
Le Gouvernement a annoncé une série de mesures qui auront une forte incidence sur la masse salariale de la CARO pour 2022 :

- ✓ **La hausse du SMIC** a eu pour effet le relèvement du traitement minimum de la fonction publique à l'indice majoré 340 soit + 2,41 %.

- ✓ Avec cette mesure, les écarts de rémunération se sont réduits entre le 1er et le 2ème grade de la catégorie C puisque les 6 premiers échelons de rémunération les plus bas sont rémunérés sur l'indice majoré plancher. **Une réflexion est en cours sur une probable revalorisation salariale ou des grilles indiciaires** qui pourrait concerner en 2022 seulement les personnels de catégorie C.

- ✓ Fin octobre 2021, le Gouvernement a annoncé le **versement d'une indemnité inflation**. Cette aide exceptionnelle et individuelle de 100 € est à la charge de l'État. Elle concernera tous les agents dont le montant du salaire net à payer est inférieur à 2 000 €. Les modalités d'attribution et de versement sont à définir par décret.

  Les collectivités territoriales la verseront à leurs agents le plus rapidement possible, au plus tard d'ici janvier 2022. Le montant de ces versements sera compensé par la déduction des cotisations sociales dues à l'organisme de recouvrement des cotisations sociales dont elles relèvent (URSSAF).

- ✓ **Une cotisation spéciale à l'apprentissage de 0,1 % de la masse salariale** sera inscrite dans la loi de finances 2022. Cette mesure fait suite à la réforme applicable depuis le 1er janvier 2020 par laquelle le CNFPT finance 50 % des frais de formation des apprentis. Pour la CARO, elle est estimée à 10 K€.

Les mesures d'ordre local :
La CARO poursuit sa démarche de maîtrise de la masse salariale par une optimisation de ses effectifs en agissant sur plusieurs volets :

- ✓ la mise en adéquation des ressources humaines avec les projets validés par le conseil communautaire,
- ✓ l'homogénéisation des processus et des organisations.

La préservation de la qualité de vie au travail des agents est une composante commune à l'ensemble de ces démarches. Garant d'un service public efficient, la santé des agents est au cœur des démarches des ressources humaines (collaboration renforcée avec la médecine du travail, mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement, intensification du projet Bien,…).

L'acquisition et le renforcement des compétences des agents sont aussi une source de développement comme d'économie au long terme.

Ainsi, au 1er janvier 2022, le nombre total d'agents s'élève à 335 contre 324 au 1er janvier 2021.

		Au 1er janvier 2021	*Au 1er janvier 2022*
Nombre d'agents		***324***	***335***
dont	Titulaires	258	267
	Contractuels	30	33
	Emplois aidés	7	6
	Emplois saisonniers / agents remplaçants	29	29

2. Les attributions de compensation (AC)

L'attribution de compensation a permis d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et de chaque transfert de compétences depuis 2001.

Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses transférées par les Communes aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Elle est recalculée lors de chaque transfert de charges, avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et ses communes membres.

Ces transferts de charges sont fixés par la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC).

En 2022, 13 communes sur les 25 qui composent la CARO enregistreront des attributions de compensation négatives. Cela signifie :

- d'une part, que l'attribution de compensation devient une charge pour la commune et, par conséquent, une recette pour la CARO,
- d'autre part, que ces communes ont transféré plus de charges que de produits. L'évolution de ces charges transférées est alors supportée intégralement par la CARO.

En 2021, aucun transfert de compétence n'a été voté. De ce fait, le montant de l'attribution de compensation 2022 n'évoluera pas. Elle n'intègrera que l'évolution mécanique de la contribution due au titre du SDIS comme chaque année.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Prévision BP 2022
AC versées	1 768 K€	1 569 K€	1 541 K€	1 510 K€
AC négatives perçues	324 K€	1 154 K€	1 114 K€	1 080 K€
Solde	**1 444 K€**	**415 K€**	**426 K€**	**429 K€**

3. Les autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit principalement des **charges à caractère général** qui devraient évoluer de l'ordre de + 9,9 % par rapport au BP 2021 du fait de la hausse des prix (énergie, carburants, marchés révisables, impôts,…) mais aussi d'une volonté forte de maintien des services publics de qualité, de reprise des actions culturelles après Covid et du développement de projets environnementaux importants pour le territoire.

Ces actions sont présentées en détail dans ce présent ROB (partie « les projets de la CARO »).

Le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources** (FNGIR), mis en œuvre pour la première fois en 2011, destiné à compenser les inégalités entre les collectivités résultant de la suppression de la taxe professionnelle, voit son montant gelé à l'euro près. Il sera, cette année encore, de 860 K€.

L'enveloppe dédiée **aux subventions aux associations et aux communes membres** restera stable en 2022.

Les **subventions d'équilibre aux budgets annexes** devraient évoluer pour répondre aux difficultés liées à la crise sanitaire (recettes liées au tourisme notamment…) et permettre de développer les services et les compétences économiques sur le territoire.

La section d'investissement

1. Les dépenses d'équipement

La CARO poursuit sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2022 – 2026 pour intégrer l'ensemble des projets d'investissement qui vont guider son action tout au long de ce mandat.

Pour rappel, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de pilotage financier et politique établi sur 5 ans qui dresse la liste de l'ensemble des projets programmés. Par nature évolutif, il est sans cesse actualisé et ajusté selon les évolutions des environnements économiques, techniques et juridiques.

Pour élaborer ce PPI, tous les leviers seront activés afin de préserver la bonne santé financière de la CARO :

- une mise en adéquation du montant des projets d'investissement prévus avec les capacités financières de la collectivité,
- une recherche active de financements extérieurs,
- une optimisation de l'endettement par l'affectation systématique des ressources supplémentaires à la réduction du besoin de financement.

Sur cette base, le PPI de la CARO est estimé à 110 M€ entre 2022 et 2026, soit environ 22 M€ par an en moyenne pour les budgets principal et activités économiques.

Ce PPI sera présenté au Conseil Communautaire lors de l'adoption du Budget Primitif 2022 afin de formaliser la stratégie d'investissement de la CARO.

2. La dette

Au 1er janvier 2022, l'encours de dette de la CARO (tous budgets confondus) s'élève à 45,122 M€.

Capital restant dû au 01/01/2022	45 121 565 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	2,04 %
Durée de vie moyenne [1]	6 ans et 5 mois
Nombre de lignes	101

➢ *Evolution du CRD de 2018 à 2022*

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022*
Tous budgets confondus	**38 633 K€**	**41 532 K€**	**41 970 K€**	**45 122 K€**	**40 435 K€**
dont Budget principal	14 567 K€	14 272 K€	15 169 K€	15 702 K€	14 111 K€
dont Activités économiques	13 881 K€	16 563 K€	17 308 K€	20 120 K€	18 104 K€

** CRD théorique et hors contractualisation de nouveaux emprunts au cours de l'année 2022*

[1] Durée de vie moyenne correspond à la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

➢ *Évolution de l'annuité de 2018 à 2022 (tous budgets confondus)*

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022*
Tous budgets confondus	**5 608 K €**	**5 501 K €**	**5 137 K €**	**5 274 K €**	**5 583 K €**
dont Budget principal	1 685 K €	1 631 K €	1 657 K €	1 787 K €	1 885 K €
dont Activités économiques	2 662 K €	2 424 K €	2 065 K €	2 162 K €	2 461 K €

** Annuité théorique et hors contractualisation de nouveaux emprunts au cours de l'année 2022*

3. L'évolution du besoin de financement annuel

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit l'obligation pour les collectivités de présenter l'évolution de leur besoin de financement annuel dans leur ROB.

Au budget primitif 2022, l'emprunt nouveau devrait être de l'ordre de 5 M€, inférieur à celui de l'année précédente. Celui-ci permettra de financer le programme d'investissement 2022. Il sera diminué tout au long de l'année lors de la reprise du résultat 2021 et des nouvelles subventions qui seront notifiées à la CARO au cours de l'année 2022.

4. Les autres recettes d'investissement

✓ ***Les subventions d'investissement***

Parmi les subventions d'investissement notifiées et envisagées qui seront inscrites au Budget Primitif 2022, on trouve :

- 250 K€ qui seront versés par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre de la 3ème tranche de l'agrandissement du golf de Saint-Laurent de la Prée,
- 245 K€ par l'Etat et le Département pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité dans le cadre du PAPI Charente Estuaire,
- 226 K€ par l'Etat pour le projet du Parc Marin à l'île d'Aix,
- 150 K€ par l'Etat pour la révision du Docob,
- 124K€ par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation de 8 schémas directeurs communaux des eaux pluviales sur le territoire de la CARO,
- 117 K€ par l'Etat pour les travaux sur le bâtiment d'accueil du Pont Transbordeur,
- 18 K€ par l'Etat et le Département pour les travaux de réduction de vulnérabilité de la station de lagunage,
- 15 K€ par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la mise en application du vote électronique, en complément du projet de 200 K€ financé à 100 %.

✓ ***Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)***

Il s'agit d'un remboursement effectué par l'Etat à hauteur de 16,404 % de certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles constatées au trimestre précédent. Depuis le 1er janvier 2021, ce versement est automatisé (art. 251 de la Loi de Finances pour 2021).

La CARO perçoit cette dotation l'année même de la réalisation de la dépense. En 2021, une dotation reposant sur 5 trimestres (2 derniers trimestres de 2020 et 3 premiers trimestres pour 2021) a été comptabilisée pour un total de 645 K€.

Pour 2022, l'estimation de recettes de FCTVA s'élève à 485 K€.

	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Budget principal – FCTVA investissement	697 K€	499 K€	450 K€
Budget principal – FCTVA fonctionnement	9 K€	68 K€	10 K€
BA Tourisme – FCTVA investissement	30 K€	78 K€	25 K€
BA Tourisme – FCTVA fonctionnement	1 K€	0,4 K€	0,3 K€
Total	**737 K€**	**645 K€**	**485 K€**

- ✓ ***L'autofinancement***

L'autofinancement devrait augmenter en 2022 par rapport à 2021 compte tenu des capacités financières données pour financer le PPI prévu jusqu'en 2026.

CONTRACTUALISATIONS ET PARTENARIATS

Le déploiement des contractualisations avec l'Etat

Action Cœur de Ville, devenue Opération de Revitalisation de Territoire

Partenariat : Etat, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Action Logement, Banque des Territoires (CDC), Etablissement Public Foncier (EPF), CARO, Ville de Rochefort.

La Ville et la Communauté d'agglomération poursuivent la mise en œuvre du programme d'action sur 2022 notamment à travers le développement du projet de l'Arsenal des mers, la restauration de la Maison de Pierre Loti, la valorisation du site du Pont Transbordeur, la création et l'extension de la pépinière d'entreprises, la poursuite du développement du Pôle Industriel Aéronautique et Technologique sur la ZAC de l'Arsenal, l'ouverture, début 2022, de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Champlain, le soutien aux commerces du centre-ville, les premiers travaux lourds de reconversion du site de l'ancien hôpital Saint-Charles ainsi que l'amélioration de l'habitat ancien dans le cadre de l'OPAH-RU.

Certaines actions participent au Plan de relance national de l'économie, certaines sont inscrites dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE 2021-2026) et certaines seront, en tant que de besoin, inscrites dans le futur Contrat régional (2022-2027).

Début 2021, dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), une convention immobilière a été signée avec Action Logement (collecteur de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) afin que ce partenaire national puisse contribuer au développement d'une offre de logements locatifs conventionnés dans le parc privé, en centre-ville, mobilisable au profit des salariés du secteur privé et ainsi répondre aux besoins des entreprises (préfinancement du portage immobilier et octroi de prêts et/ou de subventions des opérations d'acquisition-amélioration d'immeubles, transformation de locaux en logements, réhabilitation d'immeubles entiers).

Suivant les annonces nationales de juillet et de septembre 2021, le programme Action Cœur de Ville serait prolongé jusqu'en 2026 (au lieu de 2022 afin de s'aligner sur la durée du mandat municipal) ; le dispositif Denormandie (qui permet aux opérateurs de bénéficier d'aide fiscale à l'investissement locatif pour la rénovation de logements anciens sur toute la commune) serait également prolongé ; le fonds national pour le recyclage des friches (dont bénéficie le site de l'ancien hôpital Saint Charles) serait pérennisé (nouvelles éditions) pour encourager les opérations de renouvellement urbain et contribuer à lutter contre l'artificialisation des sols.

Par ailleurs, l'ANAH co-finance à 50 % le poste de chef de projet Action Cœur de ville.

Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant au Contrat de Ville 2015-2020

Initialement signé jusqu'en 2020, le Contrat de Ville est prolongé jusqu'en 2022 par la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. L'année 2022 sera la dernière année de mise en œuvre des axes stratégiques que le Contrat de Ville s'est fixé et dont les trois domaines d'interventions prioritaires portent sur la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

L'Etat et les partenaires mobiliseront, en 2022, des crédits pour soutenir les actions locales au profit principalement des associations du territoire pour les habitants des quartiers prioritaires ou des quartiers de veille.

Afin de limiter les conséquences néfastes de la crise sanitaire sur le cadre de vie des publics fragiles issus des quartiers, il convient de maintenir les co-financements des actions par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, la CARO et la Ville de Rochefort.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 (CRTE)

Signataires : CARO, Etat, Conseil Départemental de la Charente-Maritime, ADEME (Agence de Transition Ecologique), Banque des Territoires, CEREMA.
Périmètre de contractualisation : CARO

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a été signé le 14 octobre 2021. Il identifie trois enjeux stratégiques pour le territoire :

1. créer une unité territoriale en :
   - renforçant les complémentarités territoriales pour répondre aux attentes des habitants,
   - proposant les solutions de mobilité bas carbone pour tous,
   - favorisant un développement équilibré et innovant,
   - développant, accélérant et amplifiant l'économie circulaire.

2. préserver et valoriser les ressources et les richesses du territoire par :
   - la préservation du cadre environnemental au service d'un développement durable,
   - la valorisation du patrimoine naturel, bâti et architectural,
   - un meilleur aménagement de l'espace pour un territoire résilient face aux changements climatiques,
   - la limitation de la production de déchets et la consommation de ressources,
   - le soutien à l'agriculture, notamment les filières courtes,
   - la sobriété et l'efficacité énergétique.

3. innover et rayonner au-delà du territoire de la CARO en :
   - réduisant l'impact des activités économiques spécifiques du territoire et en engageant la transition,
   - soutenant et développant les filières industrielles,
   - assurant la promotion d'une activité touristique durable et le slow tourisme,
   - développant des filières de formation adéquates aux besoins du territoire.

94 actions ont été inscrites à ce contrat du fait de leur contribution à la stratégie définie par la CARO. Ce programme d'actions pourra évoluer au cours de la contractualisation aux regards des priorités du territoire et notamment des orientations du Projet de Territoire en cours d'élaboration.

Le CRTE vient se substituer au Contrat de Transition Ecologique (CTE) dont l'ensemble des ambitions et actions ont été intégrées dans le CRTE.

Une programmation annuelle sera établie avec les partenaires. Toutefois, il n'y a pas d'enveloppe de crédits réservés pour leur financement dans le cadre du Contrat.

Le poste du chargé de mission Economie circulaire est co-financé par l'ADEME (Agence de la transition écologique) à hauteur de 24 K€, qui prend également en charge les dépenses de communication et d'animation de la démarche.

Contrat de Territoire d'Industrie (CTI)

Partenariat : Etat, Région, CARO, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM), Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron (CCIO), Banque des Territoires, Pôle emploi, BPI France, Business France.
Périmètre : CARO, CARA, Marennes, Oléron

Le Contrat de Territoire d'Industrie (CTI) a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il énonce des ambitions et des actions concrètes à mettre œuvre sur la période 2020-2022, parmi lesquelles sur le territoire Rochefort Océan :

- le développement d'un pôle industriel aéronautique et technologique sur le site économique de l'Arsenal à Rochefort,
- la création d'un hub industriel aéronautique sur l'aéroport de Rochefort/Charente-Maritime,
- le développement du port de commerce de Rochefort/ Tonnay-Charente et la création de nouveaux outils/ infrastructures favorisant le report modal portuaire,
- la création d'une pépinière d'entreprises et de services aux entreprises,
- la création d'un pôle territorial de formation et d'hébergement,
- la création d'un centre d'application/démonstrateur de l'aménagement intérieur inter-filières,
- la promotion de l'industrie et le développement d'une démarche d'attractivité,
- la densification des espaces économiques fonciers existants visant la consommation raisonnée des espaces agricoles.

Le poste de chef de projet Territoire d'industrie est co-financé par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la contractualisation régionale à hauteur de 25 K€ par an.

L'Etat devrait annoncer prochainement la prolongation des Contrats de Territoire d'Industrie.

Contrat Local de Santé (CLS)

Partenariat : Agence Régionale de Santé (ARS), Etat, CARO, Ville de Rochefort.

Le Contrat Local de Santé vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelle locale.

Depuis 2019, dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé, l'ARS finance une partie du poste de coordinateur à hauteur de 20 K€ par an ainsi que l'Etat pour 9 K€ par an.

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Rochefort Océan

Partenariat : Etat, CARO, Ville de Rochefort, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente-Maritime et Fonds Social Européen (FSE) / Inclusion (axe 3 du Programme Opérationnel National).

La CARO assure la coordination du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Rochefort Océan en animant le réseau des partenaires emploi/formation du territoire et en facilitant l'inclusion socio-professionnelle des publics éloignés de l'emploi des 25 communes du territoire de la communauté.

Grâce à des crédits FSE de l'axe 3 inclusion, le PLIE permet aux personnes les plus fragiles d'être accompagnées de manière personnalisée vers un emploi durable ou une formation qualifiante grâce à des actions d'accompagnement, d'intégration en entreprises par l'activité économique, de prospection et d'accès à la formation.

Au 17 septembre 2021, le PLIE a proposé un suivi individualisé et renforcé pour 341 personnes dont 207 femmes et 134 hommes conduisant à la signature de plus de 250 contrats de travail toutes durées confondues.

En 2021, le Fonds Social Européen (FSE) a permis un cofinancement d'une dizaine d'opérations en faveur de l'emploi (accompagnement, prospection entreprise, coordination du PLIE) pour un montant total de 567 677 € dont 296 824 € au titre du FSE (52,29 %). L'outil de prospection entreprise permet de fidéliser un réseau d'environ 180 entreprises du territoire pour accueillir des publics notamment en parcours emploi PLIE.

L'année 2022 sera l'année du renouvellement du protocole d'accord PLIE. Ce protocole signé par le Département, l'Etat et par la CARO permet de fixer la feuille de route du PLIE avec les partenaires « emploi – formation » et les entreprises du territoire pour les 5 années à venir (2022 / 2026).

Dans le cadre de sa désignation comme Organisme Intermédiaire Pivot (OI Pivot) pour les PLIE de La Rochelle et de Rochefort, la CARO mobilise des fonds européens pour mettre en œuvre les actions cofinancées pour ces deux PLIE.

A cet effet, l'année 2022 sera une année décisive pour faire appel à des fonds européens dans le cadre du dispositif de soutien « REACT UE » en réponse à la crise sanitaire ou bien du FSE post 2020 « FSE + ».

Les partenariats avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Contrat de Redynamisation et de Cohésion 2018-2021

Partenariat : Région Nouvelle-Aquitaine, CARO, CARA, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Marennes Oléron, CCBM, CCIO.
Périmètre : CARO, CARA, Marennes, Oléron

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale 2018-2021 a permis le soutien de nombreux projets portés par la CARO parmi lesquels on peut noter :

- le technopôle avec le financement du Fablab et de la pépinière d'entreprise,
- le Bureau d'Information Touristique de Fouras,
- la réalisation du programme cyclable de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan,
- l'aménagement d'un espace d'accueil pour le site du Pont Transbordeur à Rochefort,
- le Grand Projet du Marais de Brouage.

Courant 2022, il va évoluer vers une nouvelle contractualisation régionale sur le même périmètre et avec les mêmes partenaires : le Contrat Régional de Développement et de Transition 2022-2028 qui sera élaboré au cours du 1er semestre 2022 en vue d'une adoption par la Région Nouvelle-Aquitaine en juin 2022. Pour cela, les EPCI partenaires devront définir des orientations communes et un programme d'actions.

A ce jour, les enjeux et les priorités identifiés par les Présidents des EPCI partenaires sont les suivants :

- un développement économique équilibré, innovant et durable : démarche Croissance Bleue, industrie, tourisme, économie circulaire, densification foncière…
- un accompagnement de l'agriculture de proximité face aux enjeux environnementaux : projets alimentaires territoriaux, démarches circuits courts, outils de transformation, logistique de proximité…
- l'accueil de formations supérieures en adéquation avec les besoins des filières/ activités économiques du territoire : formations initiales et continues notamment dans les domaines de la santé, du thermalisme, de l'environnement…
- un renforcement des complémentarités territoriales pour répondre aux attentes/ besoins des habitants : services de santé, redynamisation des centres villes/ centres-bourgs, équipements structurants…
- la préservation du cadre environnemental exceptionnel du territoire au service d'un développement durable : littoral, îles, marais, zones humides…
- la valorisation des patrimoines naturels, bâtis et architecturaux : Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort, Opération Grand Site du Marais de Brouage,
- l'organisation de solutions de mobilités douces : vélotourisme, mobilités du quotidien…

Le Contrat Régional de Développement et de Transition (CRDT) ne permet pas de réserver une enveloppe de crédits pour le financement des projets du territoire. Toutefois, il permet d'identifier les projets de la CARO qui pourront être éligibles aux différents dispositifs d'intervention de la Région actuellement en cours de redéfinition au regard de la feuille de route régionale Néo Terra.

Programme européen LEADER 2014-2020 (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale)

Partenariat : Région Nouvelle-Aquitaine, CARO.
Périmètre : CARO

En 2015, la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens, a accordé une enveloppe de 1 597 338 € de crédits FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour la mise en œuvre de sa stratégie Leader 2014-2020 « Concilier héritage et innovation » qui s'articule autour de 4 objectifs stratégiques :

- valoriser l'intérêt des patrimoines et des paysages,
- favoriser la création de filières courtes alimentaires à partir des produits de la terre, de la mer et du marais,
- accroître la valeur ajoutée du secteur touristique,
- structurer les modes de déplacements doux.

Fin 2021, la programmation atteignait 93,77 % de l'enveloppe financière mais, si on considère l'ensemble des dossiers pour lesquels le GAL (Groupe d'Action Locale) a donné un avis favorable, c'est la totalité de l'enveloppe qui a été consommée.

Les projets programmés en 2021 sont :

- la scénographie du Quai aux Vivres,
- le déploiement de la signalétique 2019-2021,
- la construction de la passerelle canal Charente Seudre,
- la relocalisation du bureau d'informations touristiques de Fouras,
- la création d'un écolieu - Ferme de Brouage.

La période de programmation ayant été prolongée et l'obtention probable d'une enveloppe financière complémentaire (301 011 €), permettront de poursuivre la programmation en 2022.

Programme européen FEAMP 2014-2020 (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)

Partenariat : PETR du Pays Marennes Oléron, CARA, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine (CDPMEM), Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Charente-Maritime, Port de la Cotinière, CARO, Région Nouvelle-Aquitaine.
Périmètre : CARO, CARA, Marennes, Oléron

Depuis 2017, le Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture (GALPA) Marennes Oléron gère un programme européen de 1 100 000 € de crédits FEAMP dont la stratégie intitulée **« La pêche et les cultures marines au cœur du développement d'un territoire entre mer et marais »**, vise à :

- créer des conditions favorables au développement économique et à l'emploi,
- faire du territoire Rochefort / Marennes Oléron / Royan un territoire exemplaire sur le plan environnemental,
- assurer la promotion des produits, des métiers et des savoir-faire locaux,
- mettre en œuvre des projets de coopération.

A ce jour, 99 % des crédits alloués à ce programme ont été engagés. Ce dernier s'achèvera à la fin de l'exécution des projets en juin 2023 et les derniers versements de subventions interviendront en décembre 2023.

Programme européen inter-fonds 2022-2027

Partenariat : PETR du Pays Marennes Oléron, CARA, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine (CDPMEM), Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) Charente-Maritime, Port de la Cotinière, CARO, Région Nouvelle-Aquitaine
Périmètre : CARO, CARA, Marennes, Oléron

Dans le cadre de la programmation 2021-2027 des fonds européens, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de confier à 51 territoires de contractualisation la gestion de programmes européens inter-fonds, c'est-à-dire mêlant des crédits FEDER, LEADER et FEAMPA et fonctionnant selon des modalités similaires au GAL Leader.

Cette décision régionale implique la disparition des GAL Rochefort Océan, Royan Atlantique et Marennes-Oléron ainsi que du GALPA FEAMP au profit d'un nouveau GAL à l'échelle Marennes, Oléron, Royan, Rochefort.

La Région Nouvelle-Aquitaine a publié, en décembre 2021, un appel à candidature pour sélectionner les territoires porteurs de tels programmes.

Ainsi, sous le chef de file du PETR du Pays Marennes Oléron, la CARO travaillera, au cours du 1er semestre 2022, aux côtés de la CARA, de la CCBM et de la CCIO à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions communs en vue d'un dépôt de candidature avant l'été.

La Région devrait annoncer la liste des territoires retenus à la rentrée 2022 en vue d'un début de mise en œuvre début du programme en 2023.

L'enveloppe de crédits européens mobilisables par le territoire est d'ores et déjà connue et s'élève à 6 326 515 € répartis comme suit :

- 3 539 724 € au titre du FEDER,
- 1 786 791 € au titre du LEADER,
- 1 000 000 € au titre du FEAMPA.

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027

Pour répondre à la crise et aux défis régionaux de demain, le 22 avril 2021, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine ont signé le CPER Nouvelle-Aquitaine 2021-2027. Ce dernier prend la forme de 2 documents distincts :

- L'Accord Régional de Relance (ARR) qui vise à mettre en œuvre des mesures permettant de soutenir et d'investir dans l'économie régionale à court terme (2021-2022),

- Un accord cadre identifiant les enjeux du territoire néo-aquitain et les projets structurants qui pourront bénéficier de subventions de l'Etat et/ou de la Région.

Les subventions accordées à la CARO pour la rénovation du môle central de l'Arsenal et de la pépinière d'entreprises, notifiées courant 2021, s'inscrivent dans l'Accord Régional de Relance.

Plusieurs projets du territoire, de maîtrises d'ouvrages communautaires, départementales ou communales seront inscrits au volet cohésion sociale et territoriale du CPER :

- Aménagements des abords du Transbordeur
- Valorisation de la Pointe de Port des Barques
- Restauration du pont suspendu de Tonnay-Charente
- Création d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Rochefort
- Création d'un pôle de formation supérieure dans le cadre de la reconversion du site de l'hôpital Saint-Charles
- Requalification de la Pointe de la Fumée
- ZAC de l'Arsenal

Les travaux de finalisation du CPER se poursuivront courant 2022 avec l'élaboration de son volet mobilité.

Au total, le CPER représente une enveloppe de 6,5 milliards d'euros de crédits nationaux et régionaux pour le territoire néo-aquitain.

LES PROJETS DE LA CARO

I. UNE COLLECTIVITE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

La préservation des richesses paysagères Rochefort Océan

Le Grand Projet du Marais de Brouage

La CARO et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, ont décidé de s'unir en constituant une entente intercommunautaire en 2016 afin de mettre en œuvre ensemble un ambitieux projet visant à assurer la pérennité de cette zone humide aux multiples fonctions : le Grand projet du marais de Brouage.

La feuille de route du « Grand projet du marais de Brouage » se base sur les trois axes d'actions prioritaires suivants :

- **la gestion de la zone humide et en particulier de sa ressource en eau,**
- **le soutien aux activités primaires et notamment à l'élevage extensif,**
- **la valorisation patrimoniale et touristique du marais.**

UNE OPERATION GRAND SITE :

Par un courrier en date du 21 septembre 2021, le ministère a autorisé **l'entrée en OGS du marais de Brouage**.

Ce territoire s'engage donc, en 2022, dans une phase d'élaboration **d'un dossier et d'un programme d'actions** en vue de répondre aux enjeux et aux objectifs définis ci-après :

- permettre **l'adaptation** du marais **au dérèglement climatique**,
- encadrer **un développement local** en harmonie avec le site**,**
- maintenir **les activités primaires respectueuses de la zone humide,**
- transmettre et promouvoir **« l'esprit des lieux »** du marais de Brouage**.**

LA PHASE D'ELABORATION DE L'OGS DU MARAIS DE BROUAGE :

Cet engagement en OGS est une opportunité majeure pour ce territoire, apportant à terme une reconnaissance, donnant de la lisibilité au territoire et générant un effet levier pour un développement local durable.

En parallèle de (et afin d'alimenter) l'élaboration du dossier et programme d'actions de l'OGS, le projet se décline par la poursuite, la concrétisation et le lancement d'actions diverses :

- ✓ **Une stratégie partagée de valorisation patrimoniale et de développement culturel du marais :**

Co portée par l'entente, le Syndicat mixte de Brouage et la commune de Marennes Hiers Brouage, cette étude lancée en 2021 vise à faire émerger une culture commune et une vision partagée du développement de la citadelle et du marais de Brouage. Elle devra plus particulièrement établir un état des lieux des acteurs et de l'offre culturelle, co-élaborer un projet culturel et patrimonial de territoire et le décliner de manière opérationnelle en un programme d'actions à 10 ans dont chacun des partenaires pourra se saisir.

✓ Le développement du projet pédagogique « Habiter le Marais » :

L'ambition globale de ce volet pédagogique est de **permettre aux élèves des écoles du territoire de s'approprier ce marais**, de comprendre les spécificités de leur territoire, les usages, les acteurs et les enjeux liés au marais, et quelques principes du développement durable.

Des animations conduites avec des associations environnementalistes sont ainsi proposées chaque année à l'ensemble des écoles situées dans ou à proximité du marais de Brouage.

En outre, la CARO et la CCBM ont décidé d'inscrire dans leur Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) respectif une action commune venant compléter par une approche artistique l'initiation naturaliste proposée aux élèves du marais de Brouage dans le cadre du projet pédagogique « Habiter le marais ». Des ateliers de pratique artistique interrogeant l'imaginaire et la relation au vivant dans les paysages de marais sont ainsi proposés **aux écoles engagées dans « Habiter le marais »**.

✓ Le déploiement des itinéraires cyclables du marais de Brouage :

Compte tenu de la fragilité de ce milieu et de la volonté de privilégier les modes de déplacements doux, une étude de faisabilité et de programmation d'itinéraires cyclables a été lancée sur le marais de Brouage et se finalise en 2022.
Plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- un itinéraire d'intérêt européen « la Vélodyssée Atlantique » à conforter : positionnement du parcours, liaison avec le bourg de Marennes et les sites touristiques (Cité de l'huître, Oléron...), services associés...
- des itinéraires de rabattements à envisager : de la Vélodyssée vers Brouage,, de Port-des-Barques à la citadelle….
- un maillage de boucles locales à imaginer : diagnostic des boucles existantes et créations si nécessaire,
- une réflexion sur le déploiement de services à mener :
  - les haltes et les mobiliers (consignes, parkings, tables de pique-nique),
  - les observatoires (panneaux d'interprétation et RIS),
  - les équipements de sécurité le long du canal Charente-Seudre afin de pouvoir transmettre sa position en cas d'urgence (panneaux et balises à mettre en œuvre pour les vélotouristes mais également pour les randonneurs).

✓ L'étude de fréquentation sur le marais de Brouage :

Suite à l'entrée en OGS, il s'agira de mener une étude à partir de 2022 afin de mieux connaître la fréquentation actuelle et les publics du marais de Brouage. L'objectif est **de maîtriser et d'organiser cette fréquentation** pour mieux :

- **réduire d'éventuels dysfonctionnements** et atteintes au site et à son paysage**,**
- **anticiper certains risques et menaces** sur la zone humide fragile,
- **améliorer l'expérience du visiteur,**
- **favoriser le développement de l'économie locale** pour une meilleure circulation dans le marais.

L'ensemble des résultats seront une aide à la décision sur la stratégie à mettre en œuvre en matière de maîtrise de la fréquentation, d'amélioration des conditions d'accueil, de découverte du site et de développement économique et social du territoire dans le respect de l'esprit du marais de Brouage.

✓ **La poursuite de la valorisation du pastoralisme :**

Les actions prioritaires identifiées en soutien au pastoralisme sont les suivantes :

- mettre en place une **approche collective du foncier** avec l'animation de l'Association foncière pastorale du marais de Brouage;
- **accompagner la filière sur le territoire** : au travers de l'animation de l'Association des éleveurs du marais de Brouage : accompagnement des éleveurs vers une adaptation de leurs pratiques aux potentialités du milieu, la bonne santé de leurs animaux, la valorisation des produits issus de l'activité (notamment projet de création d'un atelier de transformation collectif) ;

Le Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort

L'Estuaire de la Charente et l'Arsenal de Rochefort constitue le 21ème Grand Site de France et le 2ème Grand Site de Nouvelle Aquitaine avec le Marais Poitevin à rejoindre le Réseau des Grands Sites de France.

Ce label récompense de très nombreuses années d'engagement en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine. Obtenu en 2020, pour une durée de six ans, il est associé à un programme d'actions s'inscrivant autour de trois axes principaux :

- ***Le développement d'un tourisme durable, respectueux du site et des habitants qui y vivent***.
- ***Le développement d'une approche par le paysage susceptible de contribuer aux processus locaux des transitions écologiques***.
- ***La prise en compte des paysages et des patrimoines en matière d'aménagement.***

✓ **La reconduction de l'observatoire photographique :**

Dès le lancement de l'Opération Grand Site Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, la collectivité a souhaité se doter **d'un outil d'évaluation des évolutions du paysage avec la mise en place d'un observatoire photographique en 2014**.

Cet observatoire photographique vient compléter l'observatoire photographique de la Ville de Rochefort initié en 1999. Ces photographies ont vocation à être reconduites sur le même point et avec le même cadrage afin d'évaluer les évolutions du paysage du Grand Site de France, et de manière plus générale du ScoT.

La mission photographique de 2022 portera sur **une « re-photographie » de ces 49 images et la photographie de 16 images complémentaires**. Une subvention de 50 % est obtenue auprès du Ministère de la transition écologique (DREAL).

La valorisation des sites remarquables de la CARO

Le Pont Transbordeur Rochefort - Echillais

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Ville de Rochefort souhaitent poursuivre la valorisation du site du Pont Transbordeur afin de :

- consolider l'attractivité culturelle et touristique du site en valorisant et en préservant l'ouvrage et son environnement,
- révéler et mettre en valeur la proximité et la complémentarité avec d'autres sites culturels, historiques et touristiques notamment de Rochefort (Arsenal des Mers, Maison Pierre Loti...) et l'Estuaire de la Charente, en lien avec le Grand Site,
- améliorer l'accueil, l'offre de service, l'orientation, l'information, le confort et la sécurité du public,
- donner les clés de compréhension de l'ouvrage et de son environnement,
- valoriser un site patrimonial exceptionnel (dernier transbordeur de France),
- maîtriser les flux et organiser les circulations tous modes, en hiérarchisant les voiries et les accès,
- requalifier les espaces publics.

✓ L'aménagement du site du pont de Transbordeur :

Ce programme consiste en la création d'aménagements :

- ✓ **d'u*n pôle d'accueil du public ainsi que d'un restaurant, rive de Rochefort « Les terrasses du Transbordeur »,*** constitué de 3 espaces bâtis de 309 m² comprenant :
  - un espace dédié aux fonctions d'accueil, d'information, de boutique et de billetterie (155 m²),
  - un espace sanitaire public (28 m²),
  - un espace de restauration comprenant une salle de restaurant (55 places), une cuisine et des locaux logistiques (127 m²).
- ✓ ***d'espaces paysagers aux abords du pont*** :
  - une terrasse située à l'étage, accessible aux personnes à mobilité réduite par un ascenseur extérieur,
  - un jardin dans l'esprit guinguette.

L'architecture de l'ensemble est une invitation à la pause et à la détente qui accompagne le parcours découverte du site.

Le projet dialogue avec le pont au travers des préceptes architecturaux qu'il met en avant et, plus particulièrement, dans sa matérialité (métal, bois, rappel des gardes corps de la nacelle…).

Les principales fonctions sont tournées vers la lisibilité des espaces avec une ambiance chaleureuse et du mobilier adapté. Les travaux ont débuté fin 2021 et se poursuivront jusqu'en avril 2023.

L'Arsenal des Mers

✓ La réhabilitation du Quai Louis XV :

Le Quai Louis XV, situé devant le labyrinthe des batailles navales, en bout de forme double dite forme Louis XV est actuellement fermé au public. Un des objectifs serait de restaurer ce quai de manière à améliorer l'esthétique du site et de rouvrir l'accès de cette zone au public.

Une première phase de sécurisation contre l'affaissement et de préservation des vestiges a déjà été effectuée en 2021. La seconde phase, relative à la réhabilitation, débutera en 2022.

✓ Le renouvellement des clôtures et des barrières du site :

L'objectif pour 2022 est d'initier la ré-harmonisation progressive dans le respect de la valeur patrimoniale du site, en **modifiant les clôtures et les barrières temporaires pour les remplacer par un mobilier urbain plus adapté**.

✓ La création du foyer tiers-lieu :

Afin d'accueillir ponctuellement le personnel, les bénévoles, les stagiaires de l'Hermione ou encore les artistes en résidence, la CARO souhaite mener une étude pour **transformer l'ancienne maison de retraite**, située 22 rue Toufaire, en un foyer tiers-lieu.

Dans le cadre des activités du Site de l'Arsenal, l'intérêt de cette modification serait de créer :

- un lieu de vie pour les gabiers de l'Hermione (repas, hébergement…),
- un lieu de vie pour les personnes en formation auprès de l'Hermione,
- un lieu d'accueil pour les artistes lors de résidence (Centre International de la Mer, Musée de la Marine…).

Les études, les autorisations d'urbanisme, le choix des entreprises et le début de l'opération devraient débuter en 2022.

✓ L'étude de remise en service de la Vieille Forme de Radoub à Rochefort :

Afin de compléter les infrastructures « portuaires » destinées à l'Hermione, il est nécessaire de pouvoir étudier la possibilité de **réaliser la maintenance du navire dans une cale sèche**. Il a été établi que la forme Napoléon III ne pouvait être utilisée comme cale sèche au regard de son fonctionnement actuel, il a été proposé d'étudier la remise en service de la « Vieille forme » située en amont du bassin de plaisance.

Il s'agit dans un premier temps de réaliser des études destinées à **valider la préfaisabilité technique de la remise en exploitation de la « Vieille forme »** puis dans un deuxième temps, la réalisation d'investigations complémentaires et d'une assistance au lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre. Une étude économique sera également menée.

La requalification de la pointe de la Fumée à Fouras-les-Bains

La Pointe de la Fumée est un site exceptionnel, entre deux eaux, qui bénéficie d'une richesse paysagère, naturelle et patrimoniale indéniable. Véritablement tournées vers la mer, différentes activités ostréicoles, balnéaires, touristiques s'entremêlent dans un univers marin très prégnant.

La stratégie d'aménagement de la requalification de la pointe a pour **principe majeur de révéler le grand paysage**, en tenant compte de ces caractéristiques naturelles et géographiques particulières et de mettre en avant l'esprit singulier du lieu. Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage départementale, s'inscrit dans le périmètre du Grand Site de l'estuaire de la Charente.

L'enjeu majeur réside ici dans la conservation des caractéristiques naturelles et littorales des lieux. Confiée à l'équipe de paysagistes de Jacqueline OSTY, la requalification de ce site vise les enjeux paysagers et environnementaux par renaturation, la gestion des mobilités et des flux, la cohabitation des activités primaires, balnéaires et touristiques, le traitement des zones déconstruites et l'intégration des protections contre les risques littoraux. Ce projet devrait s'étendre jusqu'en 2026.

La requalification durable de la pointe de Port-des-Barques et de l'Ile Madame

L'Île Madame est reliée à la terre par une accumulation naturelle de sable et de galets longue de 900 mètres, la « Passe aux bœufs », qui se découvre sur une période de six heures à marée basse. Le caractère exceptionnel et unique de ce site tient également à la petite taille de l'île, 80 ha, ainsi qu'à sa position à l'embouchure de l'estuaire de la Charente.

L'Île est particulièrement sensible aux fortes fréquentations compte tenu de son étroitesse et de son attractivité. Une étude de 2018 a montré des pics à 800 personnes par jour en période estivale, avec une part forte des véhicules motorisés (65%).

Aussi, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, la commune de Port-des-Barques et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont engagé **un projet de requalification durable de la Pointe de Port-des-Barques et de l'Île Madame qui intègre la réorganisation des flux de passage par des aménagements**.

Dans le cadre de l'étude de maîtrise d'œuvre, un groupement de commande est mis en place entre les trois parties. La phase d'étude préalable a débuté en 2020. La phase de conception de l'étude s'achèvera courant 2ème semestre 2022. Un dossier de demande de subvention a également été déposé au titre de l'appel à projet France Vue sur mer pour le financement d'une 1ère tranche de travaux qui devrait débuter à compter de 2023 pour 3 années.

La requalification de la Pointe de Port-des-Barques est citée comme exemple de projet visant à retrouver un équilibre entre l'identité insulaire et l'accueil du public par le GIP Littoral dans le cadre de son document stratégique de transition du littoral néo-aquitain « GIP Littoral 2030 ».

En parallèle, une étude sera menée pour **réduire l'impact de la voiture sur cet espace naturel sensible**. En 2022, au lieu de ne proposer qu'une journée sans voiture sur l'île Madame, il sera proposé qu'un saisonnier soit présent en juillet et août à l'entrée de la Passe pour sensibiliser le public et inciter le passage à pied, en vélo ou en calèche.

Cette opération sera menée par l'Ecomusée de Port-des-Barques. La CARO participe à la coordination. Le Département de la Charente-Maritime, la mairie de Port-des-Barques et la CARO participeront financièrement à cette action.

La restauration du Pont-suspendu de Tonnay-Charente

Le pont suspendu, classé monument historique depuis 1988, constitue l'emblème de la commune de Tonnay-Charente. Long de 623 m, composé d'éléments maçonnés, métalliques et en bois, il constitue un des axes de franchissement sur la Charente au sein de l'agglomération de Rochefort Océan. Il est réservé aux déplacements doux (vélo et piétons).

La restauration de ce pont permettra :

- **de sécuriser l'édifice**, que les années et les aléas météorologiques ont largement fragilisé,
- **d'accroitre l'attractivité touristique du territoire** (mise en œuvre d'activités ludiques telles que le saut, tyrolienne,
- **de compléter des balades et les circuits existants** sur l'agglomération rochefortaise,
- **de réaliser un belvédère sur le territoire rochefortais** avec ses paysages naturels (marais, fleuve…) et bâtis (pont transbordeur, arsenal, quais et façades…),

Intégré dans le périmètre de l'Opération Grand Site « Estuaire de la Charente et arsenal de Rochefort », il n'a pas été restauré de façon complète depuis 90 ans.

Un premier diagnostic sanitaire préalable à la restauration a débuté en septembre 2020 mais des études complémentaires seront probablement nécessaires au regard de la spécificité et de la complexité de l'ouvrage (études du sous-sol à plus de 30 m de profondeur, études des parties métalliques à plus de 30 m au-dessus de la Charente…). Les financements seront également déterminants dans la poursuite de cette opération.

En 2022, des premiers travaux d'urgence seront prévus, pour lesquels la CARO sera sollicitée. Ce projet de restauration, dans le cadre d'une maitrise d'ouvrage par la mairie de Tonnay-Charente, fait l'objet d'un pilotage collectif qui associe : la Commune de Tonnay-Charente, DRAC (Monument Historique et Architecte des Bâtiments de France), inspection des Sites (DREAL), la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, le Département de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que prochainement la Fondation du Patrimoine.

L'aménagement du site de la Fontaine Lupin

En 2022, la CARO et les communes de Port-des-Barques et Saint-Nazaire sur Charente lanceront une étude de programmation pour l'aménagement et la valorisation du site de la Fontaine Lupin avec pour objectifs de :

- **valoriser la fontaine royale en conservant son accès par la passerelle** : la Commune de Saint-Nazaire engagera en ce qui la concerne une étude de faisabilité pour la reconstruction et la mise aux normes des pontons fluviaux (architecte du patrimoine, géotechnique),
- **requalifier les espaces publics d'intérêt pour le visiteur** : la requalification de l'espace entre le restaurant et la rive de la Charente est à envisager en lien avec les possibilités de stationnements en retrait (parcelle partiellement utilisée pour le stockage ostréicole actuellement),
- **préciser le positionnement nautique du site « Port des Barques / St Nazaire » :** au regard des atouts et des contraintes du site, il convient de préciser les possibilités de développement du plan nautique,

- **qualifier un fonctionnement et une organisation des équipements de la plaisance** commune: le système de fonctionnement commun aux deux sites porte sur les usages relatifs à la plaisance, à la croisière fluviale et à l'ostréiculture. Il convient donc d'en établir les principes afin de qualifier les aménagements nécessaires pour optimiser les investissements et réduire les coûts de fonctionnement.

Le site s'inscrit sur deux espaces contigus, situés sur deux communes distinctes de Port-des-Barques et de Saint-Nazaire-sur-Charente et s'organise autour de deux systèmes de fonctionnement portuaires et nautiques distincts.

Le périmètre d'étude portera sur l'ensemble du site comprenant la zone d'activités de Port-des-Barques jusqu'au bâti du restaurant et du centre d'hébergement :

- les deux zones de mouillage concédées de Port-des-Barques et Saint-Nazaire-sur-Charente,
- le port de Port des Barques,
- le port de Saint-Nazaire-sur-Charente incluant la fontaine,
- les espaces publics de Saint-Nazaire-sur-Charente situés devant le restaurant,
- la parcelle partiellement utilisée pour le stockage ostréicole et le stationnement temporaire de véhicules.

La valorisation des marais Ouest de Rochefort

Il s'agit d'aménager **un cheminement doux depuis l'entrée de l'Ecole de Gendarmerie (au niveau du rond-point Albert Bignon) jusqu'au chemin de Charente, au niveau de la cale du bac de Soubise**. Des aménagements seront réalisés tout au long du cheminement afin de mettre en valeur et d'interpréter les éléments patrimoniaux, historiques et naturels visibles à partir du cheminement.

Ce projet d'aménagement inclura les franchissements de la route départementale et de l'espace de l'embarcadère dans la continuité de la route.

Il sera combiné avec les travaux de protection contre la submersion (digues) réalisés par le Département sur le site.

Dans un premier temps, une étude de maîtrise d'œuvre, avec une compétence en matière de paysage, sera conduite à partir de 2022 en lien avec le Conservatoire du Littoral et le Département et les propriétaires des parcelles concernées.

II. UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le soutien et le développement les filières industrielles

Un pôle industriel aéronautique de l'Arsenal renforcé

Le Territoire d'Industrie Rochefort et les acteurs économiques concernés souhaitent mettre en œuvre **un projet d'aménagement d'un pôle industriel aéronautique et technologique** pour le développement de la filière aéronautique. Il porte sur le développement des entreprises de la filière dans une logique de polarisation et de concentration d'un écosystème industriel et de services dédiés à la filière aéronautique.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan héberge AIRBUS Atlantique et son tissu industriel local sur le site de la ZAC de l'Arsenal. Les perspectives de croissance du donneur d'ordres, bien que perturbées par la crise sanitaire, augurent un développement et une diversification significative de la filière aéronautique.

En facilitant le projet d'agrandissement du site d'AIRBUS Atlantique, et de manière induite, **la croissance de la filière aéronautique**, la CARO poursuivra son objectif de développement et de diversification d'un tissu économique et industriel de sous-traitance et de services.

Ce projet est interfacé entre des espaces urbains, une zone d'activité économique existante, un fleuve Charente induisant des contraintes d'aménagement liées aux risques de submersion et des espaces tertiaires hébergeant des activités publiques (CARO, Pôle Emploi, CPAM...).

Ainsi, le projet s'inscrira dans une logique de régénération de foncier à vocation économique et devra adresser une nouvelle offre foncière à destination d'acteurs de la filière aéronautique (activités productives, services aux entreprises).

Après les acquisitions en 2021, des diagnostics, des travaux de démolition, des fouilles archéologiques et des aménagements pour les emprises prioritaires seront entrepris en 2022.

Le soutien aux initiatives productives innovantes territoriales

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan souhaite amplifier son soutien à l'innovation des entreprises présentes sur son territoire qui est une composante indispensable à leurs stratégies, au développement de leurs activités ou à l'essor de nouvelles, tout en maintenant et développant l'emploi sur son territoire.

A cet effet, un appel à projet « **Rebond Innovant** » a été lancé par la CARO en 2021, à titre expérimental, qui prévoit deux types d'aides à l'innovation :

- **Une prestation d'accompagnement** réalisée par le tiers lieu d'innovation Innofactory (9 jours de rencontres collectives, 2 défis (émergence de son projet et faisabilité technique), 1 parc machine support (usinage CNC, impression 3D, réalité virtuelle…), 1 accompagnement d'expert en innovation) dont le montant s'élève à 3 000 € sur un coût minimum de 4 500 €.

- **Une prestation d'étude** dans le cadre d'un projet innovant réalisée par un prestataire au choix de l'entreprise (état de l'art, cahier des charges technique, étude d'industrialisation ou de faisabilité) allant jusqu'à 50 % des dépenses plafonnées à 25 000 €.

Cette aide vise à soutenir la structuration et l'essaimage des démarches résilientes individuelles et/ou collectives et doit répondre, au moins, à trois des conditions suivantes :

- La polyvalence de moyens de production sur des petites et moyennes séries permettant de diversifier ses produits et de réduire ainsi la dépendance à une filière,
- Un marketing valorisant les savoir-faire locaux et le « made in Rochefort Océan »,
- La mutualisation d'investissements,
- L'accroissement de synergies, collaborations et partenariats avec des entreprises ou structures académiques ou scientifiques ou institutionnelles,
- L'émergence de nouvelles solutions (rupture, procédé, démarches design, éco-durable...),
- Le développement de l'emploi et son maintien sur le territoire,
- Le développement d'un projet économique pérenne sur le territoire.

Les bénéficiaires éligibles sont des PME (au sens du droit européen) implantée sur le territoire de la CARO dont des start'up, TPE et PME jusqu'à 249 ETP.

Un tourisme durable et respectueux de l'environnement

Un tourisme doux et de qualité : le vélotourisme

Le développement du vélotourisme doit répondre aux attentes et aux objectifs du Grand Site de France, à savoir une découverte douce du territoire, de ses patrimoines naturels et bâtis, tout au long de l'année.

Depuis le début des années 2000, la CARO a entrepris une réflexion et des actions autour de la thématique « vélo ».

Le Plan Vélo 1, s'adressant aux déplacements du quotidien, a fixé des orientations sur la création d'itinéraires intercommunaux.

Le Plan Vélo 2, qui a trait au tourisme, a permis la montée en qualité des équipements et des services cyclables, en lien avec les deux grands itinéraires structurants du territoire : la « **Vélodyssée** » et la « **Flow Vélo** ». Dans le cadre de sa politique touristique en matière de développement du vélo, la CARO a repris la gestion des pistes cyclables de certaines communes appartenant aux itinéraires vélos européens et nationaux. Cette dernière veille donc au bon entretien de ces pistes et à la création de nouvelles si nécessaire, pour répondre aux besoins des vélotouristes présents chaque année en plus grand nombre sur le territoire.

La CARO, qui est lauréate de l'appel à projet « **AVELO 2** » lancé par l'ADEME, a la possibilité de s'orienter vers un **Plan Vélo 3**. Tout en poursuivant les actions de vélotourisme, de nouvelles actions tournées vers la mobilité au quotidien seront déclinées à travers un schéma directeur cyclable et une programmation claire et définie des actions de sensibilisation sur une durée de 3 ans. Le schéma directeur définira les infrastructures, les services mobiliers et la signalétique cyclable à mettre en œuvre pour développer la pratique du vélo au quotidien.

Pour la période 2022, la CARO va mener plusieurs actions :

- La réfection de la piste de l'Aubonnière à Saint-Laurent de la Prée,
- La mise en place d'un éco-compteur sur le chemin de Charente à Rochefort,
- La mise à jour de la signalétique directionnelle cyclable,
- L'étude d'un itinéraire bis de la Vélodyssée sur la rive sud du fleuve Charente,
- La réfection du chemin de Charente entre le bac de Soubise et le centre de formations – CNR situé à Rochefort.

Par ailleurs, Le Département ayant pour projet de modifier les conditions de circulation sur le Viaduc Estuaire Charente (VEC), et notamment la mobilité cyclable, la CARO va assurer le raccordement des aménagements jusqu'au rond-point du Polygone, en créant de l'infrastructure pour une portion, et en assurant de la réfection de voirie pour la deuxième portion. Les travaux devraient avoir lieu fin 2022 pour un raccordement début 2023.

L'accompagnement des prestataires touristiques et les outils de communication

Afin de tendre vers des prestations plus qualitatives et durables, la CARO s'efforce, depuis une dizaine d'années, **d'accompagner les prestataires touristiques, qu'ils soient privés ou publics, vers une démarche touristique de qualité** tout en respectant l'environnement et la fragilité des milieux.

De nombreux prestataires proposent ainsi des prestations durables et reconnues :
6 établissements Clef Verte,
2 établissements Ecolabel européen,
1 site de visite NF Environnement (le 1er en France),
33 prestataires Accueil Vélo,
47 prestataires Tourisme et Handicap.

Un accompagnement technique, financier et individuel est proposé par la CARO, en complémentarité des accompagnements qui sont développés par l'Office de Tourisme Rochefort Océan (OTRO) :

- Lors de la création d'un projet : implantation d'une nouvelle structure, création d'une nouvelle prestation…
- Pour l'obtention de labels : amélioration et reconnaissance de la qualité des services et prestations…

Ainsi, une trentaine de porteurs de projet ont été accompagnés en 2021 : gîte de groupe sur La Gripperie-Saint-Symphorien, restauration sur Echillais au Pont Transbordeur, Clef Verte de l'Auberge de jeunesse, label Tourisme et Handicap du plan d'eau de Béligon de Rochefort….

Cet accompagnement individuel est complété par un accompagnement collectif comprenant :

- des formations et des sensibilisations
- une boîte à outils : tourisme durable et Grand Site de France
- des outils de valorisation des prestataires accessibles : Guide Accessibilité, éductour…

Pour l'année 2022, un programme de formation sera proposé aux prestataires :

- ✓ « Les éco-gestes pour optimiser les coûts d'exploitation des hébergements touristiques » (janvier 2022),
- ✓ « Communiquer et valoriser sa démarche de tourisme responsable » (février 2022),
- ✓ « Impliquer et fédérer ses collaborateurs dans un projet de tourisme durable » (mars 2022),
- ✓ « Et après… je me lance, on se lance ! » (mars 2022).

Ce programme sera complété par des sensibilisations aux handicaps, des temps spécifiques sur le Grand Site de France ou encore à destination des Guides et des Médiateurs.

Plus spécifiquement, avec son **Agenda 22 Tourisme et Accessibilité** mis en place depuis 2010, la CARO poursuit la sensibilisation aux handicaps par l'organisation de **la Semaine de l'Accessibilité** qui se déroulera en mars-avril prochain. Cette semaine est complétée par d'autres actions pendant l'année. L'objectif est de sensibiliser, labelliser et faire connaître l'offre grâce au Guide Accessibilité.

En parallèle, afin que les prestataires soient des ambassadeurs du Grand Site de France, un « kit de communication » a été mis en place comprenant notamment **les carnets Grand Site Arsenal et Paysages**.

Les autres actions en faveur du tourisme à l'échelle de la CARO

✓ Stratégie touristique du territoire :

Fin 2021, la CARO a lancé une réflexion portant sur la stratégie de développement touristique du territoire. L'antériorité de la stratégie touristique définie en 2016, l'obtention du Label Grand Site de France, l'évolution des comportements des clients, la crise sanitaire sont autant de facteurs justifiant cette démarche qui vise à préciser le cap en matière de tourisme sur les années à venir.

S'appuyant sur un copilotage (CARO et OTRO) et sur l'accompagnement d'un cabinet extérieur, **l'étude sur le développement touristique du territoire** devrait permettre, à l'été 2022, de disposer d'un diagnostic partagé et d'un document intégrant un positionnement, une clientèle cible, des enjeux et des objectifs à mettre en œuvre.

✓ La filiation avec l'Office de Tourisme Rochefort Océan :

En 2022, la CARO et l'OTRO s'engageront sur **une nouvelle convention d'objectifs et de moyens** pour une période de 3 ans jusqu'en décembre 2024.

Considérant l'importance stratégique du tourisme pour le territoire, la CARO entend maintenir la participation globale versée à l'OTRO à son budget. Cette dernière sera majorée du coût de réalisation de la carte des déplacements doux actuellement réalisée par la CARO.

De plus, l'OTRO reprendra à son compte la réalisation du Guide nautique Cap sur la Charente et assurera également le suivi de la labellisation Accueil Vélo à compter du 1er janvier 2022.

- ✓ **Réaménagement des Bureaux d'informations Touristiques (BIT) de l'Office du Tourisme Rochefort Océan (OTRO) :**

Au terme de plusieurs années de travaux, **le nouveau Bureau d'Information Touristique de Fouras ouvrira ses portes au public début 2022**. Désormais, situé au 1 avenue de l'île d'Aix sur l'axe très fréquenté d'accès à la Pointe de La fumée, il devrait connaître une fréquentation beaucoup plus importante qu'actuellement.

Les aménagements intérieurs proposeront des outils d'informations et de promotions numériques, tout en offrant les services classiques d'un office du tourisme (accueil, information, billetterie, boutique…). Un espace d'exposition dédié au projet de valorisation de la Pointe de la Fumée y sera également prévu.

- ✓ **L'accompagnement à la valorisation des fortifications :**

Depuis 5 années, **les fortifications sont mises en réseau par la CARO**. Cette action se conduit dans le cadre du Grand Site de France Estuaire de la Charente – Arsenal de Rochefort. L'Arsenal en mer et en estuaire a bénéficié du travail d'étudiants de l'Université de La Rochelle en 2021 et des équipes de médiateurs ont profité d'une malle pédagogique mise à disposition.

En 2022, cet accompagnement technique se poursuivra pour des actions de réseau. En parallèle, la CARO poursuit son accompagnement des fortifications (études et travaux). Les travaux au Fort de l'Ile Madame qui ont débuté en 2021 devraient s'achever en 2022 et permettre l'accès au toit terrasse / belvédère, offrant ainsi un panorama exceptionnel sur l'Estuaire de la Charente.

Dans le cadre du Grand Site, la CARO participe à la création de la notice de gestion du site de l'île Madame, pilotée par le Conservatoire du Littoral. Dans ce sens, la CARO interviendra techniquement et financièrement dans la gestion de ce site naturel.

Le soutien au commerce de proximité

L'aide à la modernisation

Afin d'accompagner durablement le commerce et l'artisanat de proximité du territoire Rochefort Océan, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a mis en place un dispositif d'aide, sous la forme d'**une subvention** octroyée aux entreprises, leur permettant ainsi de réaliser des investissements nécessaires à la pérennité de leurs activités (**l'embellissement des devantures et des enseignes, valorisation de leurs locaux mais facilitation des reprises**).

Cette action participe à l'attractivité territoriale en soutenant les efforts de modernisation des acteurs économiques. Elle s'inscrit également dans la logique globale territoriale de valorisation (Grand Site, ZPPAUP, PSMV) et de développement touristique.

Les postes de dépenses aidés relèvent de l'aménagement extérieur en priorité et de l'aménagement intérieur des espaces de vente.

En 2022, il est prévu d'aider entre 10 et 15 commerces de proximité.

Les dispositifs de développement économique local engagés

L'attractivité de la pépinière d'entreprises

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma de Développement Economique, la CARO s'est engagée, en 2017, dans un projet d'élaboration d'espaces technopolitains avec pour défi de renforcer l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projet en développant de nouveaux services.

Le parcours résidentiel des entreprises sur le territoire de la CARO n'étant pas complet, **une pépinière d'entreprises à destination des jeunes entreprises ouvre à partir de 2022**.

Ce projet est un véritable tremplin pour le lancement d'une entreprise et fait partie de cette nouvelle offre d'espaces proposés (l'espace de coworking depuis 2016, le FabLab en 2019...).

Elle se distingue des autres dispositifs d'accompagnement par les profils acceptés et les services proposés :

- **un immobilier adapté à l'activité :**
  - des bureaux, ateliers, locaux mixtes sont proposés à un prix inférieur à celui du marché. Ce sont des locaux meublés.
- **des équipements et des services partagés permettant une réduction de charges :**
  - des équipements partagés : photocopieurs, télécopieurs, relieurs...
  - des salles de réunion,
  - des espaces communs propices à l'échange entre créateurs (cuisine, espace détente),
  - un espace documentation.
- **un soutien aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprises (via les partenaires du Pôle Entreprendre Rochefort Océan) :**
  - un accueil et une orientation des porteurs de projet, ainsi qu'un appui au montage de dossier,
  - un accompagnement personnalisé des créateurs durant le développement de l'activité de l'entreprise et une préparation à la sortie de pépinière,
  - des formations collectives et des conférences sur des thèmes variés liés à la création et au développement de l'entreprise.
- **un réseau de partenaires facilitant l'insertion du créateur dans le tissu économique local :**
  - La mise en relation avec les réseaux auxquels les créateurs peuvent avoir recours (banques, experts, laboratoires, universités, entreprises...),
  - L'information sur les manifestations, concours et salons.

La densification des espaces économiques fonciers

L'offre foncière au sein de l'agglomération Rochefortaise est insuffisante. En effet, les terrains disponibles ne permettent pas de répondre aux besoins croissants des entreprises du territoire ou désireuses de s'y implanter.

Pour limiter l'étalement urbain et rationaliser les déplacements, la loi ALUR incite les agglomérations à limiter la consommation d'espace en réduisant l'artificialisation des terres agricoles et des espaces naturels et forestiers en privilégiant le renouvellement urbain et le recyclage du foncier.

Dans ce contexte, la CARO a lancé **une étude d'optimisation foncière qui vise à détecter les gisements et les ressorts fonciers** pour anticiper les interventions à mener sur son territoire à plus ou moins long terme.

Dans le cadre de cette densification des espaces économiques fonciers, la doctrine « Eviter, Réduire, Compenser » s'applique en :

- assurant un développement économique intégré au maximum dans l'enveloppe urbaine existante (requalification de zones : La Fraternité à Tonnay- Charente - Hôpital Saint Charles, ZAC de l'Arsenal, Zone Portuaire de Rochefort et Tonnay-Charente, Zone des Sœurs, Caserne Priouzeau, délaissés SNCF Réseaux à Rochefort, friches…),
- anticipant les besoins de compensations écologiques (Projets d'extension de zones communautaires),
- favorisant la densification des zones d'activités en cours de commercialisation en mettant en œuvre des solutions et règles applicables rapidement.

Pour enrayer l'inflation du prix du foncier et une certaine forme de spéculation, il est nécessaire d'intervenir et mettre en œuvre :

- ✓ une observation des mutations foncières et une surveillance particulière des Déclarations d'intention d'aliéner (DIA),
- ✓ une dynamique d'intervention sur les DIA,
- ✓ un nouveau processus de cession en objectivant sur critères la vente d'espaces économiques.

Le soutien financier aux acteurs économiques

La CARO est amenée chaque année à soutenir, via des subventions accordées ou des adhésions, des structures proposant des actions ou menant des projets en adéquation avec les objectifs poursuivis par la CARO en matière de développement économique avec des retombées significatives.

✓ Soutien à ODACIO (Couveuse d'Entreprises de la Charente-Maritime) :

ODACIO apporte une réponse originale et différente au développement de la création d'activités et d'emplois. Cette structure permet aux porteurs de projet de mettre à l'épreuve leur activité en proposant ses produits et/ou ses services sans supporter d'emblée l'ensemble des risques liés à la création d'une entreprise.

Les porteurs de projet entrant en couveuse bénéficient :

- d'un accompagnement collectif et individuel,
- d'un hébergement juridique permettant de facturer les premières prestations,
- d'un service mutualisé pour les fonctions supports (comptabilité notamment).

✓ Soutien à l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI) :

L'expertise de l'ADI porte sur l'accompagnement à la transformation des entreprises, l'émergence de nouvelles filières, l'attractivité et l'implantation de nouvelles activités, le soutien au développement des projets des entreprises locales et des projets de développement territoriaux. Une adhésion à l'échelle du territoire permet un accompagnement concerté entre l'ADI et la CARO en lien avec la politique d'aide aux entreprises de la Région Nouvelle-Aquitaine et d'identifier des projets potentiels de développement d'entreprises à accompagner.

- ✓ **Soutien à Initiative Charente Maritime :**

Cette association est une plateforme adhérente au réseau Initiative France, 1er réseau de financement des entreprises, qui accompagne et soutient les porteurs de projet souhaitant créer, reprendre ou développer une entreprise en Charente-Maritime. Son objectif est de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois sur le Département de la Charente-Maritime par l'octroi d'une aide financière, technique et humaine aux porteurs de projet.

- ✓ **Soutien à la Mission Locale Rochefort-Marennes-Oléron :**

Par délibération du 24 octobre 2013, la CARO s'est engagée à soutenir le fonctionnement de la Mission Locale Rochefort-Marennes-Oléron, à hauteur de 2 € par habitant de son territoire. La Mission Locale accueille et accompagne chaque année plus de 1 000 jeunes issus du territoire Rochefort Océan. Son action auprès du public accueilli porte sur l'accompagnement social et professionnel.

De plus, depuis le 1er juillet 2016, la Mission Locale Rochefort Marennes Oléron coordonne, anime et développe l'espace public numérique du parc des Fourriers. Cet espace est accessible à tout public n'ayant pas d'accès internet ou ayant besoin d'une aide pour réaliser ses démarches de recherche d'emploi et de formation sur internet.

- ✓ **Soutien à l'association Atlantic Cluster :**

L'association Atlantic Cluster, créée en 2017, sous l'impulsion des agglomérations de La Rochelle et de Rochefort-Océan, soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, est issue de la volonté des acteurs des filières nautique et navale de se regrouper pour gagner en visibilité, mieux les valoriser au niveau national mais aussi international et favoriser les synergies et les échanges.

Elle est composée d'acteurs locaux dont la majorité occupe une place dans sa gouvernance: notamment Nautitech, Soromap ou l'association Hermione - La Fayette.

- ✓ **Soutien à Actipôle 21 :**

Actipôle 21 a lancé un label de qualité des tiers-lieux permettant ainsi à la CARO d'être en lien avec tous les espaces de coworking. Ce label permet d'être agréé « centre collaboratif connecté ». Il apporte un plus en termes de communication afférente, d'information sur les appels à manifestation d'intérêt de référencement sur le site néo nomade (plateforme de réservation d'espaces de travail).

- ✓ **Soutien à l'association Innofactory - Fablab :**

Innofactory – Fablab envisage la mise en œuvre d'un nouveau groupe « Défi innovation » ainsi que l'accompagnement de projets individuels tournés vers l'innovation en entreprise. Le développement d'animations et de sessions d'information sur l'innovation pour en essaimer les pratiques au sein des entreprises et des filières du territoire sera réalisé.

- ✓ **Soutien à Aérospace - Valley :**

Depuis plusieurs années, la CARO soutient le Cluster aéronautique, fort d'une implantation en 2019 du bureau Nord Nouvelle-Aquitaine d'Aerospace-Valley.

✓ **Soutien au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort & Tonnay-Charente :**

La CARO renouvelle son soutien au Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort & Tonnay-Charente au travers de sa cotisation annuelle. Le projet portuaire fera l'objet d'une inscription complémentaire permettant la mise en œuvre des opérations de développement et d'aménagement inscrites au schéma adopté par les structures (emprises foncières, infrastructures, équipements).

✓ **Soutien au Syndicat Mixte de l'aéroport de Rochefort / Charente-Maritime :**

La CARO renouvelle son soutien au Syndicat Mixte de l'aéroport de Rochefort/ Charente-Maritime dont elle est partie prenante au même titre que le Département de la Charente-Maritime. De plus, la CARO participera au financement d'une étude pour l'aménagement d'un hub industriel aéronautique. Une étude d'opportunité a été lancée afin d'explorer le réel potentiel de développement de la filière et de sonder l'intérêt de son implantation sur cet aéroport. A la suite de cette étude et en fonction de ses résultats, l'étude d'aménagement sera ensuite initiée.

La requalification du centre Armand Fallières sur l'Ile d'Aix

- Un **pôle artisanat** dont la création de locaux artisanaux doit permettre l'amélioration des conditions d'activités d'artisans déjà installés sur le site à titre provisoire d'une part, et l'accueil de nouvelles activités autour de métiers manuels, en lien direct ou indirect avec le milieu insulaire (matière première, inspiration, …) et s'inscrivant dans une démarche éco-responsable d'autre part,
- Un **pôle agriculture** avec l'implantation d'une activité agricole bio-intensive, sur une petite surface (environ 1 hectare), type micro-ferme en permaculture,
- Un **pôle séminaires (ex pôle formation)** permettant de proposer des salles polyvalentes en location pouvant accueillir une variété d'activités,
- Un **pôle hébergement** avec :
  - la création d'un **centre d'hébergement** pour les travailleurs saisonniers permettant de libérer des logements à l'année en centre bourg,
  - la création de **deux logements** pour répondre aux besoins du programme pouvant nécessiter des logements sur place : poste de gardien du centre d'hébergement, exploitant agricole (l'exploitation pouvant nécessiter une présence afin d'assurer la sécurisation de la production, et une plus grande réactivité face aux intempéries).

LES ENJEUX DU PROJET:

- d'accroître et de maintenir la population permanente sur le territoire communal tout au long de sa vie,
- de développer l'activité économique et l'emploi qualifié à l'année,
- d'augmenter l'attractivité sociale, culturelle et économique du territoire,
- de redonner une vocation économique à ce site compatible avec l'insularité, la saisonnalité et son environnement fragile,
- de préserver la qualité environnementale et paysagère du site.

Le projet a été revu concernant le **pôle artisanal** porté par la CARO : les hypothèses récentes d'installation montrent que les locaux, tels que prévus dans l'Avant-Projet Détaillé (APD), ne sont pas suffisamment spacieux, polyvalents et évolutifs. Le nouvel objectif est donc de concevoir des unités plus ouvertes et flexibles, scindables en fonction de l'évolution des besoins et du renouvellement progressif des différentes activités.

A noter que le projet de requalification du site Armand Fallières est cité, comme exemple de projet de réinvention pour le maintien d'une activité locale, par le GIP Littoral, dans le cadre de son document stratégique de transition du littoral néo-aquitain « GIP Littoral 2030 ».

L'accompagnement des filières primaires

L'émergence d'un Projet Alimentaire durable

Forte de plusieurs actions lancées et remarquées au niveau régional pour leur exemplarité, la CARO est inscrite aujourd'hui dans la phase d'émergence d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, remplissant toutes les conditions pour gravir dans les années à venir, les différents niveaux d'une labellisation officielle.

L'objectif poursuivi est de **permettre l'accélération de la transition agricole et alimentaire du territoire**, grâce à une large mobilisation des acteurs de la chaîne alimentaire autour des enjeux de la relocalisation du système alimentaire.

La stratégie de la CARO, d'être territoire « Chef de file» au bénéfice des territoires qui l'entourent, peut contribuer à cette accélération de structuration de filières et de débouchés nouveaux de consommation des produits du territoire en proximité, tout en veillant à ne pas ralentir la dynamique territoriale lancée depuis 5 ans.

L'élaboration de ce Projet Alimentaire Territorial se décline en plusieurs actions :

- **l'analyse, l'animation et la capitalisation du territoire :**
  - en diagnostiquant le territoire,
  - en réalisant des enquêtes auprès des professionnels et des habitants,
  - en prospectant des exploitants sans repreneur,
  - en démarchant les territoires d'alliances : CCBM – CARA - Ville de Saintes – CDC Cœur de Saintonge - Eau 17 – SYMBO – CDC Val de Saintonge – La Rochelle Territoire Zéro Carbone / LR Aunis-Ré,

. en sollicitant les structures partenaires : Cuisine Rochefort Océan - Groupement d'Achat Local Rochefort Océan – Société d'Aménagement foncier et d'Etablissement Rural (SAFER),
. en organisant des assises locales de l'agriculture et alimentation,

- **la poursuite du programme d'actions « socle » :**
  . en constituant un réseau de fermes pédagogiques,
  . en accompagnant les restaurants publics et privés dans l'achat local,

L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS :

Face aux phénomènes de rétention foncière et de concentration des exploitations, l'avenir de l'alimentation du territoire doit passer par **un travail d'aménagement rural coordonné avec la SAFER**, l'ensemble des acteurs de la transmission et du foncier ainsi que les mairies, dans l'objectif de favoriser la reprise, dans les 3 ans, de 1 133 hectares par une vingtaine de candidats à l'installation en circuits courts. Cette opération constitue un chantier de longue haleine, 50 % des exploitants du territoire étant en âge de partir en retraite dans les 5 - 10 ans.

DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR :

Identifier, différencier et valoriser les producteurs sur leurs lieux de vente est essentiel pour le maintien de l'économie rurale. Les producteurs vendent le plus souvent sur leurs exploitations. Or, les consommateurs sont moins habitués à s'y déplacer. **La signalétique des fermes**, qui pratiquent la vente directe et/ ou ouvrent leurs portes aux publics, est la première action à mener.

Les aides techniques et financières des projets agricoles et conchylicoles

Afin de soutenir le développement des projets agricoles et conchylicoles sur le territoire tout en veillant à l'intégration paysagère et architecturale de ceux-ci, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a souhaité renouveler son soutien technique et financier aux projets d'aménagements des exploitants du territoire.

Ces aides sont proposées afin **d'améliorer l'intégration paysagère et architecturale des sites d'activités primaires en zones agricoles et naturelles**.

L'aide technique est apportée à tous les professionnels qui en font la demande, grâce à la mise en place du poste de paysagiste conseil qui pilote cette action au sein de la CARO.

Pour les projets situés sur le territoire de la CARO et au sein des sites classés (Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort ou Marais de Brouage), cette aide technique peut être complémentée par une aide financière.

L'accompagnement vers l'emploi et la formation

La reconversion de l'hôpital Saint-Charles en pôle territorial de formation supérieure

Il s'agit de **reconvertir une friche urbaine**, située à un emplacement stratégique, au cœur de l'agglomération, entre le centre-ville de Rochefort et l'ancien hôpital de la Marine, en connexion directe avec le cours d'Ablois et à 5 min à pied de la gare SNCF.

Cette reconquête s'inscrit dans une logique de projet urbain et de développement territorial. Elle vise à réinvestir le centre-ville, à créer de nouveaux flux (étudiants, actifs, habitants, usagers...) grâce à l'implantation d'activités en cœur de ville et à assurer le renouvellement urbain d'un site abandonné depuis 2011.

Cette reconversion participe à la valorisation du patrimoine en offrant sur ces plus hauts étages un panorama à 360 ° sur le Grand Site de l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort et en réhabilitant un bâtiment emblématique d'architecture des années 1970.

Cette opération s'inscrit dans la réflexion des reconversions de friches inscrites du dispositif national **Action Cœur de Ville devenu Opération de Revitalisation de Territoire ainsi que du Territoire d'Industrie**.

Le projet prévoit :

1) la création d'un **pôle d'enseignement supérieur** (effectif cible : 2000 étudiants) avec le regroupement et l'installation des instituts de formations paramédicales IFSI/IFAS de La Rochelle et Rochefort,

2) l'accueil de formations d'Excelia Group La Rochelle (management de la santé, du tourisme, de la qualité et de la sécurité QSE, des achats et de la Supply Chain),

3) la création d'un véritable **campus urbain**, offrant une vie étudiante de qualité avec des espaces dédiés et adaptés (espaces de convivialité, restauration, logements étudiants, conciergerie...),

4) l'implantation d'un **pôle tertiaire** (effectif cible : 200 personnes) avec la création de plateaux de bureaux,

La CARO sera chef de file pour la création du pôle de formation supérieure et la vie de campus associée. La programmation sera précisée par une étude en 2022.

III. VERS UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Le document cadre : le SCOT - révision

Le SCoT du Pays Rochefortais datant de 2007, sa révision a été engagée par le CARO fin 2016.
Après plusieurs années de travail sur ce projet avec les élus des communes et les différents partenaires, mais également avec la population de la CARO grâce à plusieurs réunions publiques, le document est aujourd'hui en cours de finalisation.

A travers ce document de planification, les élus du territoire se sont fixés des orientations et **objectifs à atteindre dans les différents domaines de l'aménagement du territoire à l'horizon 2040** : organisation de l'urbanisation sur les 25 communes, développement économique, implantation des projets d'équipements, valorisation du patrimoine et des paysages, protection de la trame verte et bleue, stratégie touristique… tout en respectant le principe de la modération de la consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Ces grands principes seront ensuite repris par les documents sectoriels de la CARO, mais également par les documents d'urbanisme des communes, en respectant un principe de compatibilité.

L'arrêt du projet de SCoT est prévu au printemps 2022 par le Conseil Communautaire. Le reste de l'année sera dédié à la phase « administrative » de la procédure.

En effet, les Personnes Publiques Associées seront consultées pour émettre un avis sur le document, ainsi que les communes, puis les habitants dans le cadre d'une enquête publique.

Le nouveau SCoT devrait être approuvé au début de l'année 2023.

La construction d'une offre de logements adaptée aux besoins de la population

OPAH RU, opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain

L'OPAH RU a été lancée en juillet 2019 et se déroulera jusqu'en décembre 2023. Cette opération, issue du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du dispositif Action Cœur de Ville, répond aux besoins identifiés sur le territoire.
Ses objectifs sont **la résorption des logements indignes et dégradés, la rénovation énergétique, le maintien à domicile et la production de logements locatifs sociaux privés** en réhabilitation et en neuf. Au total, ce sont environ 600 logements qui pourraient être concernés et ainsi bénéficier de subventions. Ce dispositif est à destination des propriétaires occupant leur logement et des propriétaires bailleurs, gérant un ou plusieurs logements locatifs
Ce dispositif apporte aussi son concours aux 4 communes soumises aux obligations de 25% de logements sociaux de la loi SRU à travers la mise sur le marché de nouveaux logements locatifs sociaux.

Parmi les 25 communes de la CARO, 6 d'entre elles renforcent certaines actions à travers un soutien financier complémentaire. Il s'agit du traitement d'ilôts dégradés, la rénovation de façades, la résorption des logements vacants, le financement de la gestion locative des logements entraînant une défiscalisation ou encore l'accompagnement des copropriétés en difficulté.

L'aide aux primo-accédants

Face à la montée du prix de l'immobilier, les primo-accédants rencontrent des difficultés à devenir propriétaires.

Pour maintenir et développer l'habitat sur son territoire, la CARO poursuivra **son aide financière destinée à soutenir les primo-accédants** dans leur projet d'achat et de construction de logements de qualité et économes en énergie.

Cette aide concerne tous les ménages qui vivent sur le territoire depuis plus de 2 ans ou qui y travaillent sans condition de durée. Le projet doit être situé sur une des 25 communes de Rochefort Océan.

Parallèlement, l'énergéticien de la CARO leur apporte un regard technique sur leur projet et un travail de vérification de la performance énergétique.

Cette action CARO renouvelée permet de financer 10 projets par an.

L'aide pour la réhabilitation des logements sociaux publics locatifs

L'enveloppe annuelle dédiée à la réhabilitation des logements sociaux publics locatifs est de 450k€. Compte tenu du nombre important de projets déposés auprès de la CARO, il est proposé de définir pour 2022 et suivants, **des critères d'attribution de l'aide pour la réhabilitation des logements sociaux publics** conformément au Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur.

La mise en œuvre du schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage

La création de terrains familiaux à destination des gens du voyage

Afin d'être en conformité avec les obligations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, l'enjeu pour la CARO est de créer dix terrains familiaux locatifs.

Afin de répondre au besoin de sédentarisation des familles des gens du voyage et d'assurer leur parcours résidentiel, la construction d'une habitation comprenant un espace sanitaire et une pièce de vie, un aménagement d'un espace extérieur stabilisé permettant l'installation de caravanes pour une famille seront réalisés.

Pour chaque terrain créé, une acquisition foncière, une viabilisation et la réalisation d'accès sont nécessaires en plus de la construction, sans oublier la gestion de ces terrains lorsqu'ils seront loués à une famille.

Une première phase a été engagée afin de **repérer des terrains potentiels**, de s'assurer de sa faisabilité au regard des documents d'urbanisme communaux. Il est envisagé la projection de nouveaux terrains familiaux sur **les communes de Saint-Nazaire-sur-Charente et de Saint-Hippolyte**.

La dynamique territoriale par le sport

La fin des travaux d'extension du golf Rochefort Océan

Le chantier de réhabilitation et d'extension du Golf Rochefort Océan débuté en septembre 2019, a continué en 2021 malgré les aléas climatiques et sanitaires rencontrés, ce qui a occasionné des arrêts de chantier durant près de 80 jours. Malgré ces arrêts de chantier, 9 trous sur les 11 prévus durant la première phase de chantier, ont été ouverts en octobre dernier.

Un nouveau parcours de 9 autres trous « pitch and put » (trous plus courts) sont en cours de réalisation, avec une ouverture prévue au printemps 2022.

Enfin, les principaux travaux, inscrits dans l'arrêté préfectoral, ont été réalisés sur les parcelles destinées aux mesures compensatoires de l'impact du projet d'extension et de réhabilitation du golf. **L'ouverture complète des équipements est prévue début 2023.**

En parallèle, la création **d'un pôle d'hébergement touristique** en offre complémentaire au parcours sportif a fait l'objet, afin de se conformer aux contraintes urbanistiques imposées, d'un dépôt de permis de construire porté par la SEMDAS pour le compte de la CARO sur les parcelles concernées. Selon les opportunités de porteurs et/ou d'exploitants qui se présenteront, la CARO décidera, courant 2022, du devenir de ce projet.

L'accompagnement des communes porteuses de projets sportifs

- ✓ **L'étude de programmation des escales de Saint-Nazaire-sur-Charente et de Port-des-Barques :**

Il s'agit de mener une étude pour requalifier **le fonctionnement et l'organisation des équipements nautique de Saint-Nazaire-sur-Charente et de Port-des-Barques** afin de mieux faire coïncider les escales des croisiéristes, les plaisanciers et les professionnels de la pêche.

- ✓ **17ème édition du Fort Boyard Challenge à Fouras-les-Bains :**

Le Fort Boyard Challenge est un évènement multi glisse nautique organisé sur un week-end chaque année depuis 2006 à Fouras-les-Bains.

C'est un rassemblement sportif d'ampleur nationale voire internationale, aujourd'hui parmi les plus grands de ce type en France (embarcations non motorisées) :

- ***Windsurf*** (avec 200 participants) : l'un des 3 plus grands événements en France avec le Défi Wind de GRUISSAN (Aude) et le Raid Windsurf La Tranche sur Mer - île de Ré (Vendée),
- ***Stand'up paddle*** (avec 150 participants) : un concept unique en France, un downwind avec un débarquement en pleine mer d'un bateau (partenaire Société Fouras-Aix),
- ***Pirogue polynésienne VA'A V6*** (120 participants) : le 2ème plus grand rassemblement de VA'A en France après la Vendée VA'A,
- ***Challenge Inter-entreprises*** (125 participants) : challenge sportif et convivial réunissant les entreprises, les collectivités, les institutions du territoire pour un challenge de pirogues TAHOÉ V4 de 4 places, agrémenté de moments conviviaux. Ce rassemblement est un outil d'animation du tissu économique local.

✓ **Le Tour de Charente-Maritime à la Voile au départ de Rochefort :**

Initié par le Département de Charente Maritime en 2021, **le Tour de Charente-Maritime à la Voile** a pour objectif de faire découvrir aux plaisanciers les différents plans d'eau de navigation de la côte de Charentaise-Maritime ainsi que de lancer la saison touristique.

Le tour de Charente-Maritime est constitué de cinq étapes qui se déroulent sur une semaine. Cinquante voiliers constituent une flotte répartie en deux sous-groupes : l'un est constitué par des plaisanciers inscrits pour réaliser un rallye et l'autre par des compétiteurs qui réalisent une régate tous les jours et sont classés en cumulé sur la semaine.

Les étapes se déroulent dans cinq ports différents. En 2021, Rochefort était la deuxième étape entre Saint-Martin de Ré et Saint-Denis d'Oléron.

En 2022, Rochefort sera la Ville du départ (La Rochelle en 2021) et cette manifestation se déroulera les 3 et 4 juillet.

Le développement des actions culturelles qualitatives

La création d'un lieu culturel au Clos Lapérouse

Construit par les acteurs du territoire (Associations, CARO, le collectif « à pied d'œuvre »), le projet du Clos Lapérouse de Rochefort vise à construire **un tiers lieux culturel** ouvert à tous proposant un espace convivial et des offres artistiques, culturelles et événementielles.

Les bâtiments réhabilités accueilleront différentes fonctions :

- Un **bistrot associatif**,
- Une **salle de spectacle** avec la création d'une scène Musiques actuelles incluant des espaces servants (loges, logistiques, espaces de stockage),
- Une **boutique de créateurs,**
- Un **espace de pratiques artistiques** avec la création d'un lieu de répétition et d'espaces associés (espace de détente, espaces tertiaires logistiques, espaces de stockage.
- Des **ateliers partagés** permettant d'accueillir différentes activités (artisanat, bien-être, créations artistiques…)

L'étude de programmation permettra de déterminer le phasage de l'opération. Il est attendu, en 2022, la définition du modèle économique et de la gouvernance du projet.

Les travaux de la médiathèque d'Echillais

Suite au diagnostic archéologique, des fouilles plus détaillées du site sont prescrites par la DRAC, du fait de la proximité de l'église romane classée monument historique.

Le début des fouilles est prévu en mars/ avril 2022.

La gratuité de la saison musiques actuelles

Il est proposé **d'étendre la gratuité des événements organisés par les services de Musiques actuelles pour la saison 2022** afin de :

- conserver le public acquis,
- partir à la conquête de nouveaux spectateurs,
- retrouver une fréquentation en cohérence avec les artistes programmés,
- aller à la rencontre du public de manière différente (de la proximité et des jauges limitées),
- recentrer l'intérêt du public sur des propositions artistiques émergeantes comme avant la période covid et ainsi maîtriser les coûts,
- soutenir les artistes de la filière Musiques Actuelles.

Pour rappel, les évènements organisés en période estivale : Mercredis Jazz, Rendez-Vous Electro et Rencontres Nomades sont déjà gratuits pour le public.

Les ateliers « théâtre » - Conservatoire de Musique et de Danse

En matière de théâtre, la CARO souhaite poursuivre la mise en place **des ateliers d'accompagnement** aux projets pour les élèves qui est une plus-value sur le territoire de la CARO puisque ce cursus « Théâtre » dans les établissements d'enseignement artistique du département n'existe pas.

La mise en place de ce projet s'inscrit, en deux temps et a pour objectifs :

PÉRIODE 1 : Années scolaires 2021 / 2022 et 2022 / 2023

- d'apporter une première expérience avec la mise en place d'un accompagnement aux projets dans le cadre des projets personnels des élèves et/ou de projets pédagogiques en musique et danse,
- permettre aux élèves de prendre confiance en eux et s'habituer à l'aspect scénique de leur pratique artistique,
- apporter aux professeurs de musique et de danse des éléments de construction de projets allant au-delà de la simple présentation du travail des élèves,
- proposer des interventions pouvant s'envisager pendant les cours ou lors d'ateliers spécifiques programmés selon les avancées des projets,

PÉRIODE 2 : à compter de l'année scolaire 2023 / 2024

- intégrer d'un atelier « Théâtre » au sein du Conservatoire, en ciblant une tranche d'âge, en lien avec le niveau scolaire : Élémentaire, Collège ou Lycée,

- d'amorcer le projet en plusieurs phases en maintenant dans un premier temps, les niveaux Élémentaire et Collège au sein de l'association « École de Théâtre Rochefort Océan » puis inscrire un niveau Lycée au Conservatoire, correspondant à un 1er cycle de cursus « Théâtre ».
- de permettre une continuité pédagogique entre l'association et le Conservatoire.
- d'intégrer l'atelier « Répertoire » pour le niveau Lycée. Cet atelier porte sur les programmations de la Coupe d'or et de la Coursive, partenaires privilégiés du Conservatoire, notamment avec des conventions donnant accès à des tarifs réduits pour les élèves.

L'exposition des lieux de tournages dans les espaces publics de Rochefort

Il est proposé d'inaugurer, en juin 2022, à l'occasion du **festival Sœurs Jumelles** (du 22 au 25 juin 2022), **une exposition de photographies en plein air**, dans les espaces publics de Rochefort, relatant les tournages ayant eu lieu au cœur de la ville, depuis les Demoiselles de Rochefort jusqu'aux productions les plus récentes et/ou le développement d'une application mobile qui permettrait à un large public de découvrir les lieux de tournage.

Cette manifestation culturelle permettra de mettre en valeur la richesse du patrimoine cinématographique de Rochefort de manière très visible pour le plus grand nombre, de promouvoir le territoire de Rochefort et de l'agglomération en tant que terre d'accueil de tournages auprès des professionnels de l'audiovisuel présent à l'occasion du festival et ainsi de participer à la construction d'une identité culturelle commune à l'échelle de l'agglomération.

Par ailleurs, il serait proposé le 27 octobre 2022, d'organiser un évènement (rencontre et/ou collecte de documents, projection, etc…) dans le cadre de la **Journée Mondiale du Patrimoine Audiovisuel**.
Cette manifestation contribuerait à promouvoir le patrimoine audiovisuel de la CARO, les films amateurs numérisés par le FAR (Fonds Audiovisuel de Recherche) ou encore par la société Traffic Image d'Angoulême.

L'exposition Elisabeth Rodanet, 1ère photographe de Rochefort

Les Archives Rochefort Océan organisent une exposition en partenariat avec la médiathèque de Rochefort, du 15 septembre au 31 décembre 2022, sur Elisabeth Rodanet (1810-1875), fondatrice du premier atelier de daguerréotypes à Rochefort en 1847, et sur la pratique primitive de la photographie.
À l'heure du tout numérique, il est difficile de comprendre en quoi consistait la photographie à ses débuts et d'en appréhender les évolutions. Aussi, il sera mis en avant, lors de cette exposition, le travail du photographe contemporain François Pitot qui se réapproprie, au XXIe siècle, les techniques photographiques anciennes et parvient à les sublimer.

Cette exposition sera l'occasion de :

- ✓ mettre en lumière le parcours de la première photographe de Rochefort à travers son travail et son quotidien,
- ✓ faire découvrir la technique du collodion humide, mis au point au XIXe et utilisée par Elisabeth Rodanet,
- ✓ révéler la Ville de Rochefort en 1850.

Afin de préparer cette exposition, plusieurs étapes seront nécessaires :

Dès le printemps 2022 :

- **Résidence de 3 jours du photographe** François Pitot : réalisation de portraits de Rochefort au collodion. (Ex : Gabiers de l'Hermione, ouvriers d'AIRBUS Atlantique…),
- **Réalisation d'un film** pédagogique sur la pratique ancienne de la photographie.

De juin à Août 2022 :

- **Graphisme et impression** des panneaux Rodanet,
- **Reproduction des portraits** réalisés par François Pitot.

De fin Août à début septembre :

- Création **d'affiches et de flyers**,
- **Mise en place de l'exposition.**

La manifestation « cigogne en fête »

Au croisement des attentes exprimées autour de l'élaboration du projet de territoire, les élus ont souhaité **relancer une édition de « cigogne en fête »** en 2022.

Cette manifestation communautaire, au cœur du projet Grand Site, mettra en lumière le patrimoine bâti mais également le patrimoine naturel durant deux soirées exceptionnelles. 10 000 spectateurs y seront attendus.

Les associations culturelles participeront à ce projet fédérateur et animeront le temps d'un week-end les espaces privés et publics d'une commune.

Ce temps majeur pour les acteurs culturels locaux regroupera différentes pratiques artistiques (théâtre, cirque, musique, arts de la rue...) avec en toile de fond une mise en lumière artistique.

Cet événement contribuera à :

- faire connaître, éduquer et sensibiliser les habitants aux richesses naturelles et culturelles du territoire,
- mobiliser les acteurs locaux : habitants, associations, réseau de théâtre amateur du territoire (une quinzaine de troupes),
- renforcer l'identité du territoire Rochefort Océan,
- rendre accessible la culture à tous,
- développer l'emploi culturel et artistique.

La réussite de ce projet portera sur :

- la mise en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti du territoire, par une création artistique, paysagère en y intégrant des spectacles (théâtre, musique, danse, conte…),
- l'implication des associations, des habitants, de l'école de la commune (projet pédagogique avec l'intervention d'artistes professionnels) dans l'organisation de cette manifestation…

Il permettra de mettre en œuvre la politique communautaire et de se montrer, chaque année, exemplaire sur ces 5 thématiques privilégiées :

- mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel exceptionnel,
- être accessible au public en situation de handicap : projet de médiation pour le public malentendant et sourd (traduction des spectacles en langue des signes), accessibilité aux

personnes se déplaçant en fauteuil roulant, accessibilité des supports de communication…

- réduire l'impact de la manifestation sur l'environnement : depuis trois ans, la manifestation obtient le label « éco-manifestation » décerné par la Région, grâce aux actions mises en œuvre en faveur de l'environnement (toilettes sèches, gobelets réutilisables, distribution de cendriers de poche…). L'objectif est d'aller encore plus loin pour cette nouvelle édition.
- développer l'économie touristique associée à cet événement : positionnement sur un week-end touristique en " avant saison ",
- développer l'emploi culturel et artistique : les artistes professionnels participant à la manifestation sont en majorité régionaux.

En 2022, cet évènement sera organisé **sur la commune de Port-des-Barques**.

La mobilité et les déplacements sur le territoire de la CARO

La création d'un point services vélo en gare de Rochefort

La CARO s'est engagée dans la création d'un point services « vélos en gare » sur Rochefort proposant notamment :

- ✓ La location de vélos à courte ou longue durée (80 à 100 vélos disponibles ainsi que des équipements complémentaires, remorques pour enfants, sacoches de voyage pour porte bagage, kit de réparation, textiles de pluie, housse de transport de vélo pour train notamment).
- ✓ Un atelier de réparation mécanique et de vente d'accessoires pour le confort et la sécurité à vélo (éclairage, casques, gilets fluorescents, vêtements de pluie…).
- ✓ Une offre conséquente de stationnements vélo sécurisés (une vingtaine d'emplacements).
- ✓ Un service d'orientation et de conseil en direction des touristes à vélo avec la mise à disposition des cartes des itinéraires vélos du territoire, la vente de cartes cyclo touristiques locales, régionales et nationales, des conseils pour la navigation cyclo-touristique, une information sur les sites de visite et des propositions d'itinéraires, des informations sur l'offre d'hôtellerie et d'hébergement notamment ceux labellisés Accueil vélo…
- ✓ Un espace d'accueil convivial, pratique et innovant comprenant un petit espace café, une « cyclothèque » (en lien avec la médiathèque de Rochefort) permettant de consulter sur place livres et revues dédiés au vélo, une consigne à bagages, un service de recharge rapide des vélos à assistance électrique, des toilettes…

Cet équipement, prévu au sein de la gare SNCF, aura également vocation à constituer un lieu d'apprentissage et d'échange pour les cyclistes en lien avec les acteurs locaux du vélo (associations, clubs, magasins, collectivités…).

Des travaux d'aménagement sont prévus en 2022 pour l'accueil de la clientèle, l'accessibilité, et les services à développer.

Les évènements et les animations sur la mobilité alternative

✓ La semaine de la mobilité :

En septembre 2022, une semaine sera consacrée à la mobilité à l'échelle européenne. Elle permet de sensibiliser aux modes alternatifs à la voiture individuelle. Dans ce cadre, plusieurs évènements sont organisés en 2022 :

- **le Challenge de la mobilité** (organisé par l'ADEME au niveau régional) auprès des établissements (publics ou privés) qui doivent mobiliser un maximum de leurs salariés/agents pour qu'ils viennent au travail autrement que seuls dans leur voiture (la CARO s'est inscrite pour la première fois en 2021),
- **le Rendez-vous de la Mobilité** (évènement organisé par la CCI) entre dans sa deuxième phase ayant pour objectif d'accompagner les entreprises du territoire dans le déploiement d'un plan de mobilité,
- **la Semaine de la Mobilité** offrant la gratuité du réseau R'bus le samedi et des animations diverses (stand d'informations, Rallye bus, parcours vélo pour les 5ème et 6ème…),
- **des séances de gravage vélo** par l'association Vélo pour tous.

✓ La sensibilisation des collégiens à la sécurité routière :

Chaque année, une animation était organisée sur la sécurité dans les transports avec pour objectif est de sensibiliser les enfants à la sécurité à bord des bus, au point d'arrêt et sur le trajet domicile - point d'arrêt. Elle était menée par l'ANATEEP (Association Nationale pour l'Amélioration des Transports Éducatifs de l'Enseignement Public) en partenariat avec la Communauté d'agglomération et Transdev Rochefort Océan.

En 2022, l'ANATEEP ne pourra plus assurer ces animations, **la CARO fera donc appel au commissariat de Rochefort ou la DDTM pour proposer aux collégiens des actions de sensibilisation sur le thème de la sécurité piétonne**.

Les incitations à la mobilité douce

✓ L'aide à l'acquisition des vélos à assistance électrique :

Depuis 2020 la CARO, souhaitant développer l'usage du vélo sur son territoire, propose une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, d'un vélo cargo ou pliant neuf (électrique ou pas) d'un montant progressif de 50 à 200 € à toute personne majeure et résidant sur le territoire de la CARO. Ce dispositif est reconduit sur 2022.

✓ L'aide à l'acquisition des vélos cargos pour la livraison :

Les livraisons des derniers kilomètres (en centre-ville) via des poids-lourds sont source d'une forte pollution ainsi que d'une congestion de la ville. Des alternatives vertueuses existent, telles que la livraison en vélo cargo. Cela peut prendre deux formes :

- livraisons d'un commerçant aux clients (e-commerce ou repas par ex),
- livraisons de marchandises aux commerçants (approvisionnements, stocks).

La CARO souhaite développer cette pratique. Pour cela une réflexion sera entamée en 2022 par une enquête auprès des entreprises et des commerçants, dans l'objectif de proposer une aide à l'achat d'un vélo cargo aux entreprises volontaires car ces types de vélo peuvent s'avérer être couteux.

- ✓ **La mise en œuvre d'un plan de mobilités pour les professionnels :**

En 2020, la CARO et la Ville de Rochefort ont lancé leur plan de mobilité pour leurs agents, afin de réduire l'utilisation de la voiture individuelle. Cela lui donne une légitimité d'accompagner les entreprises du territoire dans leur propre plan de mobilité.

En 2022, la CARO mettra en œuvre **la 4ème phase du plan de mobilité** consistant en 5 actions :

- un outil de mise en relation de covoiturage (Mobicoop),
- un forfait Mobilités durables,
- le rajout d'arceaux vélos en lien avec le schéma directeur cyclable,
- des équipements vélos (casques, gilets,…),
- des kits de réparation et de gonflage.

Le transport collectif

- ✓ **L'étude liée au renouvellement du contrat de DSP R'bus :**

La CARO a confié la gestion de son réseau de transport urbain R'bus à l'entreprise Transdev Rochefort Océan du 1/09/2017 au 31/08/2024. Dans le cadre du **renouvellement de ce contrat d'exploitation à horizon 2024**, la CARO souhaite se faire accompagner tout au long de la procédure d'appel d'offres par un prestataire qui aura pour missions :

- ✓ la réalisation d'un diagnostic technique, juridique, financier et fiscal du réseau de transport urbain R'bus et de l'actuel contrat d'exploitation,
- ✓ un accompagnement lors des différentes phases de la procédure de renouvellement du contrat,
- ✓ un accompagnement pour le suivi et le contrôle du délégataire dans la mise en place du nouveau réseau la première année.

- ✓ **La mise en conformité du réseau R'bus et la sécurisation des arrêts :**

Afin de répondre aux objectifs de la Loi d'Orientation et des Mobilités et favoriser la mobilité pour tous, en réduisant les inégalités territoriales, la CARO s'est engagée dans **une politique de mise en accessibilité et sécurité des arrêts sur son territoire** depuis 2016. Cette démarche est inscrite dans un Agenda d'Accessibilité Programmé - Ad'AP.

La CARO a déjà investi 1,2 M€ pour garantir l'accès aux transports en commun aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Pour 2022, 10 arrêts ont été identifiés comme prioritaires sur Rochefort, Fouras, Champagne, et Lussant.

La garantie d'un accès aux soins pour tous

La santé, un enjeu communautaire essentiel

- ✓ **Un Centre de Vaccination dans le cadre de l'épidémie COVID 19 :**

Dans le cadre de la crise sanitaire et pour répondre aux besoins de la campagne de vaccination, la CARO a travaillé en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture de la Charente-Maritime et la Ville de Rochefort pour la mise en place d'un centre de vaccination à destination des habitants du territoire.

Ainsi, **le Centre de Vaccination Rochefort Océan** a été un des premiers du Département à ouvrir ses portes le 18 janvier 2021.

Situé dans un premier temps au Palais des Congrès de Rochefort (janvier à octobre 2021) puis par la suite dans l'ancienne école maternelle de La Gallissonnière (depuis novembre 2021), le Centre de vaccination Rochefort Océan a permis après plus de 11 mois de fonctionnement de réaliser plus de **65.000 injections, et près de 32.000 schémas vaccinaux complets**, participant ainsi de manière significative, à l'échelle locale, à la vaccination générale.

Cela n'aurait pas été possible sans la mobilisation de plus de 50 médecins, plus de 100 infirmiers, 50 bénévoles de la Croix Rouge et du Don du Sang, des pharmaciens, des professionnels de l'ARS, du groupe hospitalier de Rochefort-La Rochelle, sans compter bien sûr l'implication des agents du CCAS, de la CARO et de la Ville de Rochefort.

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, ce centre sera maintenu, avec les financements de l'ARS, tant que cela sera nécessaire pour lutter contre la pandémie.

- ✓ **L'accompagnement de la CARO à l'investissement pour les communes ou structures du territoire participant à la démarche Santé et plus particulièrement à la lutte contre la désertification médicale :**

Si certains projets rentrent dans le champ d'une labellisation par les services de l'ARS et peuvent bénéficier d'aides publiques (exemple : MSP), d'autres prennent des formes plus singulières et ne rentrent pas dans ce champ. Pour autant, les solutions qu'ils proposent peuvent être adaptées particulièrement au contexte et aux besoins locaux en matière d'accès aux soins pour les habitants et d'attractivité territoriale pour de nouvelles installations.

Aussi, face à cet état de fait, **la CARO accompagnera financièrement**, à compter de 2022, les projets qui permettent **l'accueil de nouveaux médecins sur le territoire**.

- ✓ **La prescription médicale d'Activités Physiques Adaptées :**

Plusieurs projets à l'initiative de médecins du territoire, accompagnés par la CARO, l'ARS et l'Etat sont en cours dans le cadre de **la prescription médicale d'Activités Physiques Adaptées au patient**.

Ces projets sont intégrés au dispositif national PEPS (Prescription d'Exercices Physiques pour la Santé).

Une action est en cours depuis janvier 2021 sur la commune de Tonnay-Charente, avec une prise en charge adaptée de patients les lundis et vendredis tout au long de l'année par une éducatrice sportive spécialisée et sous l'orientation de médecins prescripteurs. La commune de Tonnay-Charente mettant à disposition gratuitement les équipements sportifs nécessaire à l'action.

La CARO accompagnera en 2022 ces initiatives dans la limite de 2000 euros par projet.

La gestion de la ressource en eau

Gérer le pluvial

Concernant la gestion des eaux pluviales, la CARO poursuivra **la mise en œuvre des Schémas Directeurs des Eaux Pluviales sur 8 communes (Saint-Jean d'Angle, Saint-Froult, Champagne, Vergeroux, Aix, Breuil-Magné, Saint-Laurent de la Prée et Muron)** afin de couvrir l'intégralité du territoire intercommunal et ainsi s'approprier le patrimoine des ouvrages liés à la Gestion des eaux pluviales Urbaines pour conduire une approche technique et financière de la gestion des eaux pluviales d'une manière globale et cohérente.

Parallèlement, des opérations de reprise de réseaux seront conduites en coordination avec les opérations de voiries programmées par les communes et le Département ou encore le Syndicat Départemental de la Voirie à travers **les traversées de bourg telles que Fouras, Tonnay-Charente, Beaugeay, Champagne et Moëze**.

Gérer les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur Rochefort

Concernant la distribution d'eau potable sur Rochefort, le Service des Eaux s'est engagée dès 2021, et sur 3 années, dans le déploiement progressif de **la télé-relève** qui permettra d'avoir un suivi en temps réel du rendement du réseau et d'intervenir, le plus rapidement possible, sur les fuites.

Des opérations de travaux seront réalisées en 2022 sur Rochefort (remplacement des canalisations et des branchements en plomb et des réseaux d'assainissement) en coordination avec les opérations d'aménagement urbain programmées par la Ville de manière à optimiser les interventions et à limiter les nuisances pour les riverains grâce à des durées d'intervention limitées. Celles-ci se localiseront par exemple rue Loti, rue Grimaux, Rue Judith et Boulevard Pouzet.

Enfin, sur **la station de lagunage**, après avoir procédé au curage des lagunes 1A et 1 B, le service Assainissement procèdera à d'importantes opérations de maintenance sur le cogénérateur et le gazomètre permettant le stockage du biogaz produit par le digesteur.

Des travaux d'extension des vestiaires de la station de lagunage ainsi que de réduction de la vulnérabilité face au risque submersion marine seront également programmés en 2022.

Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

✓ PAPI Baie d'Yves :

Les travaux de protection dans l'Ile d'Aix sur les côtes Est et Ouest seront réceptionnés courant 2022. La poursuite de la protection de Fouras fera l'objet d'une étude à travers :

- **une étude de protection de la Pointe de la Fumée** menée par le Département, seconde phase de la protection de Fouras après la finalisation des travaux Port Nord et Bois Vert, en coordination avec l'étude de requalification de la Pointe de la Fumée, sous Maîtrise d'ouvrage CD 17.

- **le confortement de l'ouvrage de protection à l'arrière de la Plage Nord à Fouras** par :
  - la mise en place de batardeaux afin de fermer les points d'entrées d'eau et points de faiblesses de la digue pour rendre homogène et cohérente l'ensemble de la protection de la plage Nord,
  - la rehausse du muret de la digue de la plage Nord à ses extrémités.

✓ PAPI Charente & Estuaire :

La CARO portera, en 2022, **la réalisation de diagnostics de vulnérabilité** sur environ 270 bâtiments dans l'estuaire de la Charente, situés en zone submersible et ne faisant pas l'objet de protections collectives. De plus, le Département de la Charente-Maritime va poursuivre, dans le respect du scénario de protection retenu, les études préalables aux travaux de protection de l'estuaire de la Charente.

Ces travaux ont fait l'objet d'une priorisation au regard des enjeux à protéger et d'un phasage opérationnel mis en évidence par l'étude hydraulique réalisée dans le cadre du Schéma de protection de l'estuaire. Ainsi, les études suivantes seront poursuivies en 2022:

- Action VII.M.5 - Confortement des digues de 1er rang sur les rives droite et gauche de l'Estuaire de la Charente,
- Action VII.M.6 - Réalisation d'une protection rapprochée des enjeux à Rochefort – Secteur Quai de la Libération,
- Action VII.M.7 - Réalisation d'une protection rapprochée des enjeux à Rochefort – Secteur Sud-Est de la ville (Parc des Fourriers, Cité Allaire …),
- Action VII.M.10 - Réalisation d'une protection rapprochée des enjeux à Vergeroux,
- Action VII.M.11 - Réalisation d'une protection rapprochée des enjeux à Fouras-les-Bains – Secteur rue Eugène Barbarin,
- Action VII.M.12 - Réalisation d'une protection rapprochée des enjeux à Fouras-les-Bains – secteur Soumard.

✓ PAPI Brouage :

Le marais de Brouage était jusqu'alors orphelin de tout programme d'actions pour la prévention des inondations. A l'initiative des communes et des EPCI du territoire (CARO et CCBM), un PAPI d'intention a ainsi été élaboré, partagé et validé fin 2020 par la Commission inondation de bassin (CIB) Adour-Garonne. Cette dernière a particulièrement salué la philosophie de la démarche PAPI sur le marais, intégrant pleinement l'enjeu de résilience du territoire et la volonté d'un accompagnement

partenarial de l'évolution de cet espace rétro-littoral du marais en lien avec le changement climatique.

En 2022, seront poursuivies les actions majeures du PAPI à savoir :

- Action 1.1 – Pose de repères de submersion marine,
- Action 1.5 – Etude stratégique de protection des populations.

La CARO lancera également, en 2022, une étude structurante, dans le cadre du PAPI Brouage, qualifiée d'Action 1.6 – Schéma directeur : évolution adaptative du marais au risque de submersion marine dans un contexte de changement climatique.

✓ **La gestion des Milieux Aquatiques :**

Depuis le 1er janvier 2019, la CARO a transféré sa compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) au Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA), nouvelle structure « gémapienne » sur le bassin de la Charente Aval.

En 2022, l'ensemble des actions relatives à la GEMA seront exclusivement portées par le SMCA, financées en partie par la CARO selon les clés de répartition adoptées dans les statuts du SMCA.
Ainsi, pour exercer ses compétences et atteindre les objectifs qui lui sont fixés, le SMCA mènera, en 2022, au sein du périmètre de la CARO :

♦ ***Le Contrat de Progrès Territorial (CPT) du marais de Brouage :***

Le CPT, ayant été signé le 18 décembre 2019, des travaux de restauration du marais de Brouage, en vue d'améliorer son fonctionnement hydraulique, seront ainsi poursuivis courant 2022.

♦ ***La lutte coordonnée contre les espèces exotiques envahissantes :***

- *Piégeage contre les rongeurs aquatiques nuisibles :*

Le piégeage des ragondins se poursuit sur le territoire des marais et des associations syndicales de propriétaires à l'échelle cohérente du SMCA.

Ainsi, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON), des piégeurs professionnels (M. Bruneteau sur le Secteur Sud Charente et Aunis GD pour les marais Nord de Rochefort), des bénévoles et les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) interviennent pour assurer cette mission.

- *Lutte par arrachage des plantes aquatiques exotiques envahissantes :*

A l'instar d'autres zones humides françaises, les marais rétro-littoraux du territoire du Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA) sont confrontés depuis plusieurs années à la problématique de la colonisation de son réseau hydrographique par les plantes aquatiques exotiques envahissantes, majoritairement la jussie mais aussi le lagarosiphon.

Ainsi, un arrachage manuel de ces espèces est réalisé dans le lit et les berges de canaux situés dans les marais de Rochefort, les vallées de la Charente, de l'Arnoult et du Bruant ainsi que le marais de Brouage et le bassin de la Gères-Devise, sur le périmètre du SMCA.

Cet arrachage sera poursuivi en 2022 car la pression sur ces espèces envahissantes doit être maintenue. Pour information, pour l'année 2021, l'arrachage concernait un linéaire d'environ 210 km

pour un montant de plus de 250 000 €, couvrant 13 Associations Syndicales Autorisées, dont la prestation a été confiée à l'UNIMA.

- ✓ **La dépollution et la renaturation de l'ancienne décharge du Pré Magnou à Fouras-les-Bains :**

Sur le site de Pré Magnou à Fouras, l'exposition du trait de côte au phénomène d'érosion provoque le rejet sur l'estran d'une partie des déchets entreposés jusqu'au début des années 1990.

En effet, ce site a été exploité en décharge entre les années 1960 et 1990 et à sa fermeture, il a été comblé et recouvert d'une couche de terre végétale, d'environ 1 mètre d'épaisseur. L'espace concerné est d'environ 2 hectares. A l'origine, la décharge se situait à 50 mètres de la mer. Aujourd'hui, cette limite maritime est très largement érodée sous l'effet des marées laissant apparaître des couches de déchets.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a procédé en 2014 à une caractérisation des déchets entreposés sur les parcelles de la décharge afin de mieux cerner leurs impacts environnementaux potentiels et définir les travaux de réhabilitation.

Face à l'aggravation du phénomène d'érosion et dans le cadre de la protection contre la submersion marine, une étude de faisabilité pour la renaturation de ces terrains avait été conduite en 2019 et en 2020 sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Charente-Maritime.

Le rapport final d'études, présenté en comité de pilotage en décembre 2020 (associant la CARO, le Département, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Commune de Fouras, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire du Littoral et le GIP Aquitaine) faisait état de 3 solutions envisagées.

Au regard de la faisabilité de chacune des solutions proposées et des enjeux environnementaux sur le site, **le COPIL s'est prononcé pour l'excavation des matériaux avec tri sur site et évacuation des déchets impropres**.

La finalisation des études et la réalisation des travaux, portés par le Département, sont programmées sur deux années, soit de mi-2021 à mi-2023.

La prévention et le tri des déchets

Le déploiement du tri à la source des biodéchets par la CARO

D'ici le 31 décembre 2023, la CARO va déployer les solutions de tri à la source des biodéchets auprès des foyers de la CARO et de certains professionnels identifiés comme gros producteurs de biodéchets.

En 2022, il s'agira de déployer **le tri à la source des biodéchets** à minima pour les habitants de la moitié des **21 communes** pour lesquelles la stratégie est arrêtée, à savoir :

- le compostage individuel pour tous les habitants ayant un jardin
- un site de compostage collectif / commune

La CARO déploiera aussi **la collecte des gros producteurs de biodéchets** dans le courant du 1er semestre.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Unis-Cité, l'OPH, les centres sociaux, plusieurs sites de compostage partagé seront initiés pour expérimentation sur la commune de Rochefort.

Enfin, une étude stratégique sera conduite sur 4 communes plus « complexes » (Rochefort, Tonnay-Charente, Fouras, Port des Barques) pour arrêter la ou les solutions de tri à la source des biodéchets.

La stratégie de communication des prestations de services dédiés

La CARO souhaite revoir toute sa stratégie de communication. Cette stratégie profitera au tri à la source mais elle sera également en appui pour la réduction des déchets, le tri (collecte et déchetterie) et pour développer plus encore l'économie circulaire.

La mise en œuvre de la politique d'économie circulaire de la CARO

Le contrat d'objectif territorial

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) doit permettre de développer des actions en faveur de la transition écologique. Il vise à impulser ou à renforcer un projet territorial de transition. Il se base sur deux référentiels : « **cit'ergie** » et « **économie circulaire** » dont les objectifs sont :

- d'accélérer la transition écologique,
- de réduire la consommation d'énergie,
- d'amplifier l'économie circulaire.

Au-delà des deux référentiels, il est attendu 2 à 4 thématiques sur lesquelles la collectivité souhaite s'engager plus. La CARO a proposé à l'ADEME d'amplifier son action en faveur des énergies renouvelables et notamment l'hydrogène ; et de soutenir les circuits courts par un travail avec la restauration privée et une réflexion autour d'une plateforme de massification des produits locaux.

Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux EPCI, quel que soit leur stade d'avancement, qui possèdent les compétences pour mener au mieux la transition écologique (autour des politiques « climat air énergie » et « économie circulaire »).

La première phase de 18 mois maximum permet à la collectivité :

- d'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et un animateur de la démarche,
- de recruter les effectifs complémentaires nécessaires,
- de faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Cit'ergie et Économie Circulaire),
- de compléter ses diagnostics territoriaux,
- de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase de 3 ans, renouvelable, permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière interactive pour progresser dans la politique de transition écologique.

Les audits finaux des référentiels Cit'ergie et Économie Circulaire mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

La valorisation des matériaux composites

L'élaboration du CTE a mis en évidence un enjeu majeur pour notre territoire : le recyclage et la valorisation des matériaux composites.

Une phase initiale de Recherche & Développement était prévue pour évaluer les méthodes de recyclage et de valorisation existantes (processus, maturité, formulation, propriétés …) et déterminer les perspectives potentielles que cela ouvre pour les industriels locaux en recherche de débouchés et de réemploi (coût du recyclage, filière de recyclage, investissements, …).

L'institut de la plasturgie composite (IPC) menant une étude similaire à l'échelle nationale, un partenariat est prévu pour impulser sur le territoire de la CARO des rencontres nationales thématiques (valorisation, collecte, réemploi…) afin de mettre en réseau les acteurs et faire émerger des projets.

Le renforcement de la filière de valorisation des coquilles

L'action consiste, sur notre territoire à forte identité conchylicole, à **organiser et rationaliser la collecte des coquilles d'huîtres et d'autres coquillages pour les valoriser localement**.

À ce jour, les coquillages des restaurateurs et des particuliers sont déposés dans les bacs gris (ordures ménagères résiduelles).

Le gisement des particuliers présente un pic en période de fête de fin d'année même si la consommation est annuelle sur le territoire. Le gisement des restaurateurs est plus constant sur l'année.

La CARO a mis en œuvre une collecte des coquilles des particuliers en déchetterie et prévoit, pour 2022, de mettre en place **un atelier « Coquilles »** réunissant les acteurs à savoir les pourvoyeurs de coquilles, le CRC, les collecteurs privés existants et potentiels, les acteurs ayant la compétence « Déchet » (CARO, CRNA avec le Plan régional de prévention et gestion des déchets), les professionnels de la restauration, les utilisateurs potentiels pour la valorisation (Entreprises Ovive). Des bennes pour collecter les coquilles auprès des conchyliculteurs seront également mises en place.

La préservation du littoral par la gestion des macro-déchets

Pour limiter l'accumulation des déchets sur les plages et l'impact sur la laisse de mer, la CARO poursuit **la coordination d'une démarche globale sur le littoral**. Il s'agit à la fois de :

- mettre en place de nouveaux équipements de ramassage volontaire des déchets des plages et accroitre ainsi le réseau de bacs à marée créé en 2019,
- organiser avec différents partenaires des opérations ponctuelles de ramassage manuel de plage,
- suivre, gérer et valoriser les macro-déchets collectés,

- animer des ateliers de sensibilisation sur la préservation de la laisse de mer,
- sensibiliser le grand public et les professionnels pour limiter la pollution des océans par ces macro-déchets,
- mettre en place des actions contribuant à limiter la présence de déchets en mer,
- participer à l'élaboration d'une plateforme de réemploi du matériel professionnel collecté dans les bacs (cf. CTE).

Les communes de Fouras, Port-des-Barques, Saint-Froult et de l'Ile d'Aix sont également mobilisées et investies auprès de la CARO ainsi que plusieurs partenaires associatifs dont l'écomusée de Port-des-Barques, la LPO, la réserve naturelle de Moëze et le Parc Naturel Marin.

La création de lieux dédiés à l'économie circulaire

Le déploiement de l'Economie Circulaire (ECi) sur le territoire de la CARO implique donc la création de deux lieux dédiés, aux fonctionnalités différentes mais ayant une approche complémentaire. Ces lieux seraient les suivants :

1/ Un centre de valorisation nouvelle génération :
La déchetterie de Rochefort, ouverte en 1987, est vieillissante et nécessite d'être reconstruite sous un nouvel angle. Ce nouvel équipement abriterait :

- une **ressourcerie**,
- une **déchetterie « classique »** pour les flux et matériaux ne pouvant aller vers du réemploi ou de la réparation,
- une **matériauthèque** alimentée par les particuliers et les professionnels (artisans notamment),
- un **espace de formation**,
- un **espace pédagogique**.

2/ Un local permettant à l'association Circule'R de déployer son activité (environ 600 m²) :
Il est apparu opportun d'identifier un nouveau lieu dédié qui permettrait à cette association de répondre à une démarche ambitieuse et pérenne de développement de l'éco-réseau d'entreprises :

- en organisant des collectes en apport volontaire,
- en déployant le tri, le compactage et la mise en balles en vue de la valorisation,
- en organisant des ateliers et des sessions d'information / formation,
- par le partage entre adhérents.

La réalisation de chantiers exemplaires

Un 1er chantier exemplaire a été conduit avec la démolition de l'ex-crèche/ halte-garderie de l'ancien hôpital civil de Rochefort. Fortes de cette 1ère expérience, la CARO et la Ville de Rochefort souhaitent conduire de nouveaux chantiers exemplaires et développer ces bonnes pratiques sur de nombreux chantiers publics tels que la reconversion du **site Armand Fallières sur l'Ile d'Aix** ou la reconversion de **l'ancien hôpital Saint-Charles à Rochefort**.

Ce projet s'inscrit en marge de la future filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur), bâtiment qui imposera un tri plus fin des déchets du bâtiment en vue du réemploi et du recyclage.

L'accompagnement à la transition énergétique

Le projet séquoia

La CARO et les communes de Rochefort, Tonnay-Charente, Soubise, Muron et Echillais ont constitué un groupement afin de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ACTEE « **SEQUOIA** » dans l'objectif de **contribuer à la transition écologique du territoire** à travers deux ambitions :

1. réduire l'importation énergétique sur le territoire en développant des sources de production d'énergies renouvelables,
2. réduire les consommations d'énergie, sur les bâtiments publics en premier lieu, mais aussi sur les flottes de véhicules, les pratiques d'achats (plus de circuits courts), etc.

La mise en œuvre de ce projet, sur le volet **réduction des consommations énergétiques des bâtiments communaux**, passera par une phase d'audits énergétiques sur une série de bâtiments cibles, avec des préconisations de travaux permettant une réduction substantielle des consommations qui sera mise à profit pour développer des dispositifs de financement des futurs projets sur les économies d'énergie, tel que l'intracting.

- Phase 1 : réalisation de diagnostics du patrimoine :
Les diagnostics permettront de prévoir les audits énergétiques à réaliser. La mise en place d'outils de suivi de consommation d'énergie viendra en appui de cette phase.

- Phase 2 : réalisation d'audits énergétiques :
Le programme identifie 28 bâtiments communautaires ou communaux à auditer.
D'autres audits seront prévus en cours de programme sur d'autres bâtiments, afin de préparer l'après-programme. Les audits énergétiques devront présenter au moins un scénario de travaux entrainant une réduction des consommations énergétiques de 30 %. Ce scénario servira de base de travail aux travaux entrepris sur le bâtiment.

Les bâtiments communaux de plus de 1 000 m² feront l'objet également d'une analyse particulière. Les audits énergétiques devront proposer une série de travaux planifiables et cumulables dans le temps afin de permettre de justifier une réduction de la consommation énergétique de ces bâtiments de 40 % en 2030 et 60 % en 2050.

- Phase 3 : réalisation de travaux :
Le programme cible 16 bâtiments communaux pour lesquels une série de travaux d'économie d'énergie aboutiront (du relamping à l'isolation par l'extérieur, selon les besoins et spécificité de chaque site). Ces travaux feront l'objet de fiches actions spécifiques dans le programme d'actions du CRTE.

Un économe de flux a été recruté par la CARO pour apporter une assistance et un accompagnement la mise en place d'outils de suivi et le montage de dossier, que ce soit au travers de l'intracting (autofinancement de l'investissement par les économies de fonctionnement), du développement de solutions de rénovations performantes bas carbone avec des matériaux biosourcés en fabrication locale. Il apportera son expertise sur les diagnostics et les suivis de consommation des collectivités pour cibler les travaux les plus pertinents à mener.

Par ailleurs, un nouvel outil de suivi des consommations de fluide facilitant la récupération des données permettra de répondre à deux enjeux :

- cibler des actions de réduction de consommation du bâti dans le cadre du décret tertiaire,
- réduire le budget de fonctionnement de la CARO et des communes souhaitant s'équiper d'un tel outil.

Ce logiciel de consommation des fluides, financé à 50 % de l'investissement par le programme SEQUOIA, permettra entre autres de collecter et d'intégrer des données multi-sources (consommation, facturation, production, patrimoine) et de les centraliser sur une seule et même plateforme.

La plateforme de la Rénovation Energétique (PTRE)

La création d'une Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique (PTRE) prend tout son sens au regard des ambitions du territoire et au travers des actions déjà en place et de celles à venir.

Cette PTRE mise en œuvre en 2021 constitue un guichet unique animé par le Conseiller Info Energie dont les missions sont :

- **la présentation de l'opération collective/groupée envisagée** :
  - Consolidation de l'OPAH : la prime Primo-accédant sera revue pour la rendre plus attractive et plus intuitive auprès des particuliers, afin qu'ils s'engagent dans des démarches de rénovation performante,
  - Renouvellement programme DEPAR : le repérage par la visite des facteurs des logements nécessitant des travaux et rentrant dans le cadre de l'OPAH sera poursuivi,

- **la présentation du programme d'animation, sensibilisation des ménages :**
  - Conférences (Rénovation performante, Matériaux biosourcés…),
  - Participation à des salons de l'Habitat,
  - Balades thermographiques,
  - Expositions (1 à 2 par an sur le thème de la rénovation énergétique),
  - Projection de films,
  - Participation à une émission de radio sur France Bleu La Rochelle « Les Experts »,

- **la présentation du programme d'animation, sensibilisation des professionnels :**
  - Développement du programme FACILARENO : ce programme mis en place par DOREMI vise à créer des groupements d'artisans, à mener des animations auprès du secteur privé, faire du repérage auprès du public, afin de lancer des projets de rénovation performante sur le logement individuel construit avant les années 1975,
  - Mise en place de Café Energies chez les grossistes pour évoquer avec les artisans les évolutions et les dispositifs de la rénovation énergétique.

En 2022, la CARO complète les missions de sa **plateforme CARO RENOV'** en déployant un accompagnement des copropriétés et en recrutant un énergéticien supplémentaire.

Les connaissances, la préservation et la sensibilisation à l'environnement

Sensibiliser les citoyens et les scolaires

Espace nature fêtera ses 30 ans en 2022. L'occasion de conforter et renforcer les actions engagées depuis de nombreuses années sur l'éducation au développement durable au sens large. Du 21 au 24 septembre un temps festif animera le centre-ville de Rochefort à l'occasion de cet anniversaire.

La dernière exposition mise en place et réalisée durant les périodes de télétravail et/ou confinement est une intervention sensibilisant tout un chacun aux gestes quotidiens pour préserver la planète.

Les 5 sens, l'économie circulaire, les migrations des oiseaux ou encore la rénovation énergétique seront à l'honneur en 2022.

L'étude de révision du Document d'Objectifs des Marais Nord de Rochefort

Le site **Natura 2000** des Marais de Rochefort s'étend sur une surface de 13 536 hectares et concerne 21 communes de Charente-Maritime.

Le **Document d'Objectifs** vise à définir les actions permettant la préservation de l'intérêt environnemental de ce site tout en prenant en compte les activités socio-économiques en présence.

La France a fait le choix de s'appuyer sur la contractualisation volontaire et la valorisation de bonnes pratiques existantes plutôt que de passer par la voie réglementaire. C'est pourquoi le Document d'Objectifs est la pierre angulaire pour l'animation des sites.

L'enjeu de la politique Natura 2000 est de concilier la préservation de la biodiversité avec ses usages. L'actuel Document d'Objectifs, rédigé par la LPO et validé en 2010, est basé sur des inventaires biologiques et socio-économiques réalisés en 2004. Il est prévu par la Communauté Européenne de pouvoir régulièrement évaluer ces plans de gestion et ensuite de les réviser, c'est à dire d'en faire une mise à jour tant du point de vue de la connaissance que des actions à proposer sur le site.

Après une phase d'évaluation du DOCOB actuel, des inventaires biologiques et socio-économiques vont être réalisés afin d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces justifiant la désignation du site au niveau européen. Sur la base de ces informations, une concertation va être menée avec les acteurs locaux, sous la forme de groupes thématiques, afin de rédiger les fiches actions et les chartes qui constitueront le nouveau Document d'Objectifs du site. Ce travail devrait durer environ 2 ans et devra être fini au plus tard fin 2024.

Le projet de territoire

Au cours du premier semestre 2021, la CARO a décidé d'engager une démarche d'élaboration d'un projet de territoire. Les premières étapes déjà mises en œuvre en 2021 ont consisté en :

- la réalisation d'entretiens auprès de l'ensemble des Maires et des Vice-présidents de la CARO (courant mai / juin 2021),
- l'organisation d'un séminaire rassemblant les Maires, les Vice-présidents et les Directeurs de la CARO (les 13 et 14 septembre 2021), ayant permis :
    - de partager un diagnostic du territoire et de l'action communautaire,
    - de définir les « communs » de la CARO,
    - d'identifier quels pourraient être les objectifs du territoire pour les 10 années à venir.

Ces travaux ont permis d'identifier 4 pistes de travail pour la poursuite des travaux :

1. *Faire de l'excellence environnementale un axe principal de développement,*
2. *Valoriser les potentiels de production du territoire,*
3. *Engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes,*
4. *Rechercher des synergies entre collectivités et entre territoires.*

Différents groupes de travail seront mis en place en début d'année 2022 afin d'aboutir à un document d'orientations dans la perspective d'un document stratégique et programmatique avant l'été 2022.

SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

Malgré les incertitudes qui pèsent sur les finances de la CARO dans un contexte de **crise sanitaire**, le choix a été fait de continuer les actions de développement du territoire dans une perspective à 5 ans.

Ainsi, des projets structurants devraient se poursuivre ou émerger sur la période 2022-2026. Il s'agit notamment de :

- la requalification de la zone touristique économique de **l'Arsenal des Mers** (25 M€),
- la création d'un **pôle de formation supérieure** en 2025 pour accueillir plus de 2 000 étudiants sur le territoire (estimé à 21 M€),
- la construction de digues et d'**ouvrages pour la protection contre les inondations** et la préservation des milieux aquatiques (22 M€),
- la création de la **Zone d'Aménagement Concerté de l'Arsenal** pour confirmer la filière aéronautique sur la CARO (8 M€),
- le **bâtiment d'accueil, de billetterie et de restauration du Pont Transbordeur** et ses aménagements (5 M€),
- le **golf** de Saint-Laurent-de-la-Prée (5 M€),
- le tiers-lieux artisanal et culturel **« Le Clos »** (5 M€),
- les **médiathèques d'Echillais et de Tonnay-Charente** (5M€),
- la politique de soutien au **logement social** (6M€).

Ainsi, en l'absence de mesures nationales permettant d'augmenter les recettes de fonctionnement des collectivités, il est nécessaire, pour mener à bien **cet ambitieux programme d'investissements pluriannuel**, d'augmenter les recettes fiscales. En effet, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, le contribuable connaît une baisse significative de la charge fiscale des impôts locaux entre 2021 et 2023. C'est en ce sens qu'il est proposé **d'augmenter de + 3 points du taux de foncier bâti** en 2022.

Par ailleurs, suite à la tempête Xynthia, un programme d'actions défini par l'Etat, mis en œuvre par le Département et financé en partie par la **taxe GEMAPI**, amène la CARO à devoir augmenter, tous les ans, les recettes correspondantes dans la limite de **2€ par foyer fiscal**.

Enfin, **pour 2022**, des opérations importantes seront lancées, poursuivies voire achevées cette année :

- Poursuite du grand projet **Arsenal des Mers**, notamment avec la réhabilitation du Quai Louis XV,
- Début des travaux pour la **ZAC de l'Arsenal** pour développer la filière aéronautique,
- Maintien des aides à la **réhabilitation de logements** tant publics que privés, notamment dans le cadre de l'OPAH-RU,
- Fin **des travaux d'extension du golf** à Saint-Laurent de la Prée,
- Construction du bâtiment d'accueil-billetterie-restauration du **Pont Transbordeur**,
- Programmation d'un tiers-lieu culturel au **Clos Lapérouse**,
- Poursuite des travaux de la **médiathèque à Echillais** dans l'ancien Presbytère,
- Étude pour l'implantation d'**un pôle de formation supérieure** sur la CARO,
- Accompagnement du **projet Armand Fallières** à l'Ile d'Aix,
- Début des travaux de la **maison du vélo** à Rochefort,

- Travaux d'amélioration et de signalétique des **pistes cyclables** touristiques et urbaines,
- Accompagnement des communes pour les investissements pour l'accueil de nouveaux médecins sur le territoire.

Au regard des investissements envisagés, **l'emprunt prévisionnel sur le budget général sera plus important en 2022 qu'en 2021** mais devrait diminuer en cours d'année suite à la notification de nouvelles subventions à venir.

ANNEXES

Annexe 1 : Structure et gestion de la dette

1. *La dette de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan*

Au 1er janvier 2022, l'encours de la dette de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'établit à 45,122 M€ [1] et se répartit sur 8 budgets :

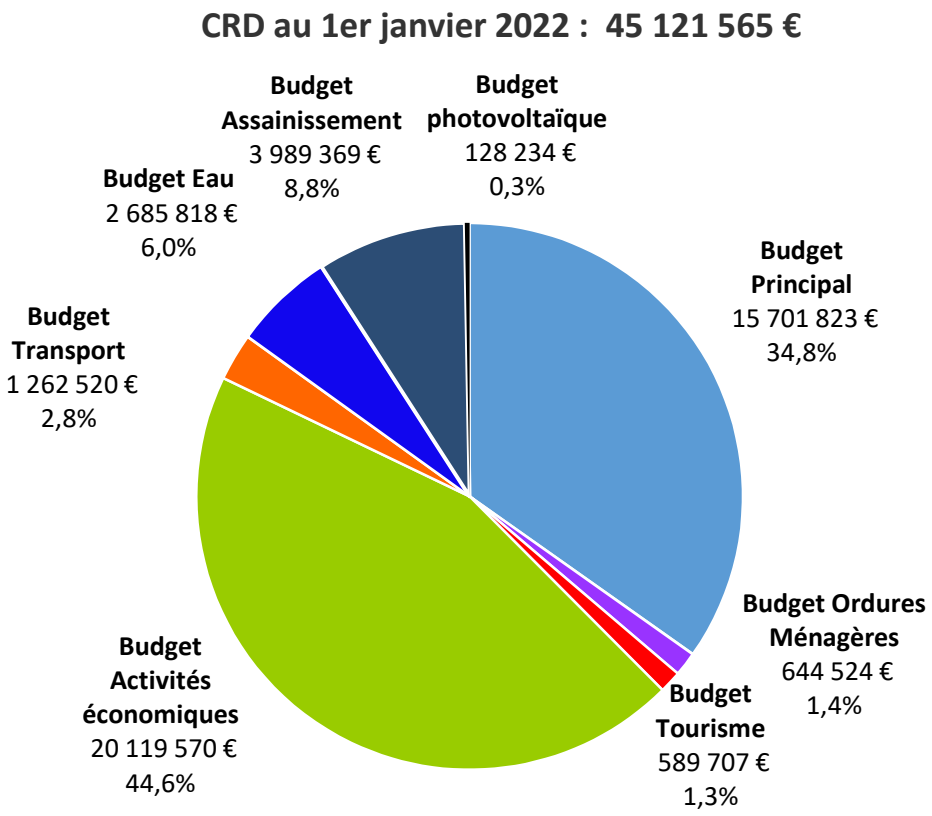

[1] *Ce montant tient compte des emprunts d'équilibre encaissés en fin d'année 2021.*

Les ratios de dette, qui se calculent uniquement sur le budget principal à partir de la population INSEE, sont les suivants :

Encours de dette par habitant *	Au 01/01/2022	Moyenne des EPCI de la strate en 2020 **
Budget principal	**242 €**	264 €
Tous budgets confondus	**696 €**	

** Population totale INSEE authentifiée par décret n° 2021-1946 du 31 décembre 2021 (JO du 01/01/2022) : 64 869 habitants*

*** Source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) « Les collectivités locales en chiffres 2021» (page 55) (dernières statistiques connues)*

La dette de la CARO est composée de 101 lignes d'emprunt, qui se répartissent auprès de 8 prêteurs :

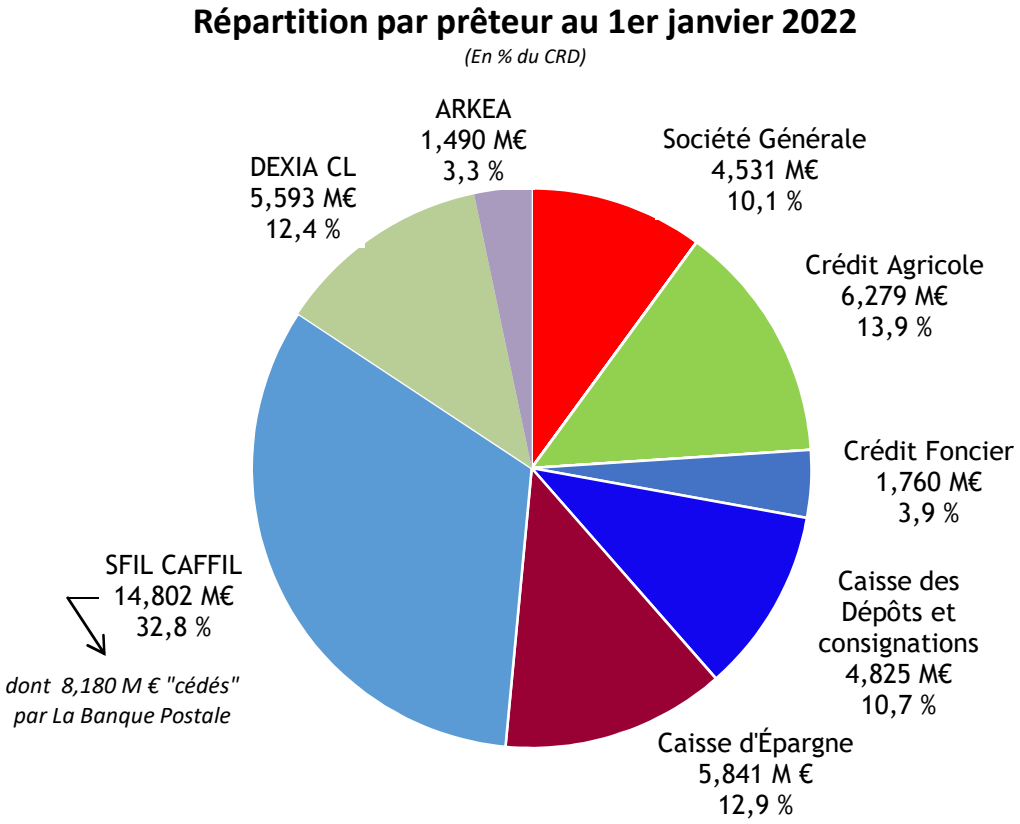

La ventilation de la dette de la CARO par type de risque est la suivante :

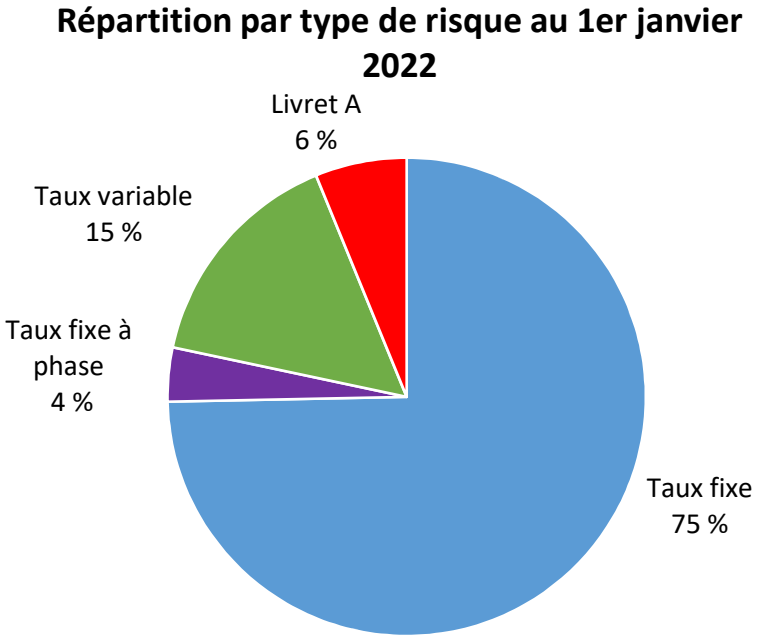

La répartition du risque de taux repose très largement sur du taux fixe (à hauteur de 75 %).
La dette de la CARO a aussi une part d'emprunt à taux variable (15 %), lesquels offrent une possibilité de gestion de la dette plus dynamique (car non adossés à des indemnités de remboursement anticipé).

Le taux moyen de la dette s'élève à 2,04 % :

Type	Taux moyen
Fixe	2,44 %
Fixe à phase	1,74 %
Variable	0,48 %
Livret A	1,21 %
Taux moyen	**2,04 %**

La typologie de la dette de la CARO

Au regard de la « *Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales* » dite charte GISSLER, la dette de la CARO est classée à 100 % en 1A, soit le niveau de risque le plus faible possible, tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent.

L'extinction de la dette de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Profil d'extinction de la dette

Montant des échéances annuelles

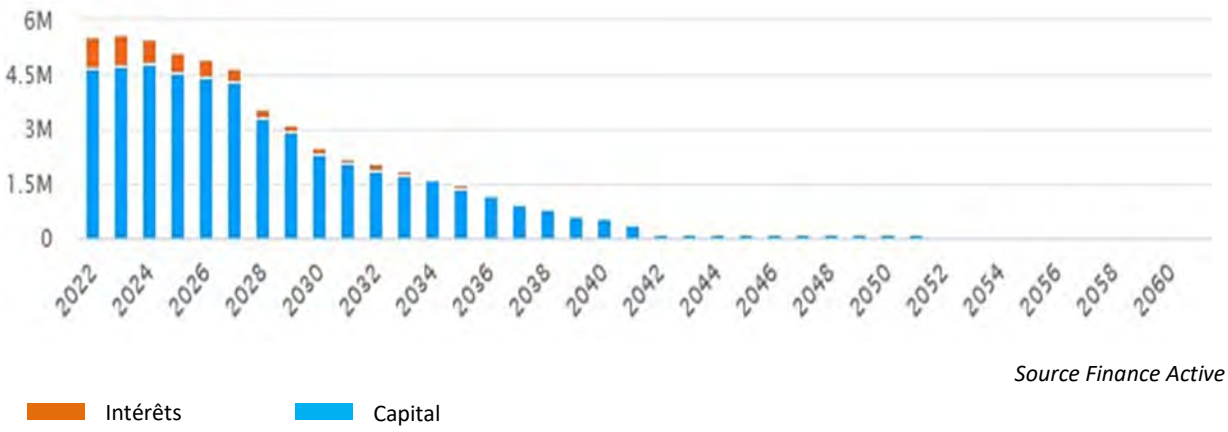

Source Finance Active

Evolution du capital restant Dû

Situation au 1er janvier 2022

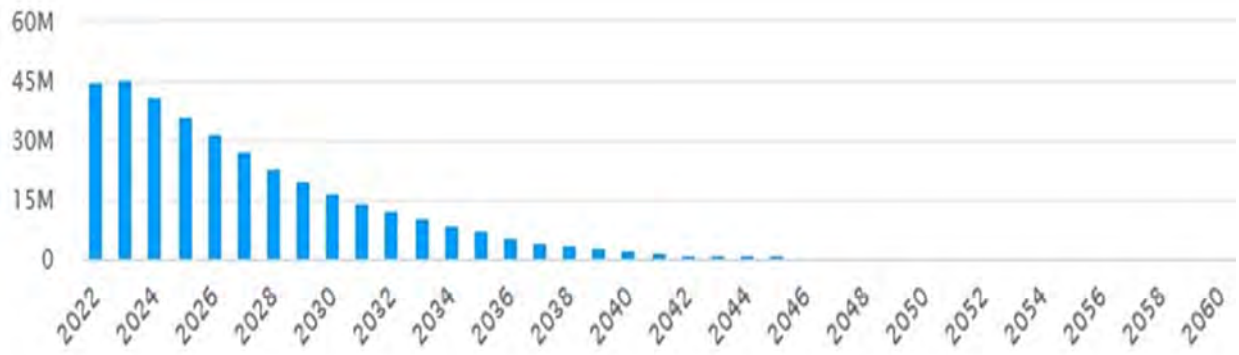

Annexe 2 : Les autorisations de programme

Annexe 2 - Délibération d'ouverture des crédits provisoires 2022
AUTORISATIONS DE PROGRAMME

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET PRINCIPAL								CRÉDITS DE PAIEMENT					
Libellé	Délibération création	Montant TTC AP	Paiements antérieurs	Reports 2020	BP 2021	BS 2021	DM2 2021	Budgété 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2026 et suivant
CULTURE													
Médiathèque Échillais	2017-35	1 563 537	67 526	133 181	430 000	-370 000		193 181	1 040 000	220 000	42 829		
Médiathèque Tonnay-Charente		3 580 135	11 957	29 400	30 000	-15 000		44 400	200 000	1 000 000	2 323 778		
TOURISME								0					
Pistes cyclables	2015-026	1 095 289	378 289	19 896	297 000	-40 000	-65 000	211 896	140 000	100 000	100 000	100 000	65 104
Pont Transbordeur	2017-31	6 050 000	620 045	42 676	246 000	0		288 676	2 187 000	2 750 000	204 278		
Déploiement signalétique touristique et patrimoniale	DM2 2019	80 000	15 442	3 542	0			3 542	20 000	20 000	20 000	1 017	
SPORTS													
Extension golf 18 trous (Montants HT)	2016-037	5 050 000	2 442 042	42 243	1 520 000	-295 000	-200 000	1 067 243	1 540 716				
Centre aquatique AMO	2019-026	100 000	13 728	0	40 000			40 000	46 272				
HABITAT													
PIG 2016	2016-037	165 770	155 861	0	7 909			7 909	2 000				
PIG 2017	2017-35	188 962	120 465	0	39 497			39 497	29 000				
PIG 2018	BP 18	178 108	143 242	0	18 661			18 661	16 205				
Primo accédants 2017	2017-35	214 000	206 000	0	6 000		-4 000	2 000	6 000				
Primo accédants 2018	BP 18	91 000	75 000	0	16 000			16 000					
Primo accédants Développement Durable 2019	2019-026	80 000	24 000	0	8 000			8 000	48 000				
Primo accédants Développement Durable 2020		80 000	24 000	0	24 000			24 000	32 000				
Primo accédants Développement Durable 2021		80 000	0		24 000			24 000	24 000	24 000	8 000		
Création de logements publics 2017	2017-35	330 500	165 250	0	165 250		-144 750	20 500	144 750				
Création de logements publics 2019	2019-026	450 000	61 850	0	170 800			170 800	217 350				
Création de logements publics 2020		450 000	22 900	0	91 650			91 650	196 400	139 050			
Création de logements publics 2021		450 000	0		77 000			77 000	77 000	77 000	77 000	77 000	65 000
OPAH RU	2019-026	2 350 000	12 000	0	4 500			4 500	470 000	470 000	470 000	470 000	453 500
OPAH RU 2020		470 000	80 073		130 000	40 000	10 000	180 000	118 250	91 677			
OPAH RU 2021		470 000	0		85 500		50 000	135 500	85 500	85 500	85 500	78 000	
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	2016-95	463 400	302 864	80 536	35 000			115 536	15 000	15 000	15 000		
ENVIRONNEMENT													
Papi axe 1 M1 - Pose repères submersion marine	2015-026	14 940	1 488	0	4 500			4 500	8 952				
Papi axe 7 M3 - Martrou, renforcement des berges	2015-026	61 535	51 123	0	0			0	10 412				
PAPI CHARENTE - Actions sous maitrise d'ouvrage CARO	2017-155	2 335 438	1 590 393	159 685	30 000			189 685	354 000	200 000	1 360		
PAPI CHARENTE - Actions sous maitrise d'ouvrage Département	2017-155	6 026 687	62 436	104 190	94 200		-25 200	173 190	1 546 000	0	4 245 061		
PAPI BAIE D'YVES - Actions sous maitrise d'ouvrage Département & SILYCAF		3 030 381	1 445 413	47 756	257 000		-77 600	227 156	721 122	278 991	357 700		
PAPI BROUAGE		217 256	0		20 560			20 560	38 102	55 981	102 614		
PRÉS MAGNOU		340 000						0	170 000	170 000			
Projet SURVEY		84 170	33 025	0	0			0	10 000	10 000	10 000	10 000	11 145
Contrat de Transition Écologique		219 000	0	0	52 500			52 500	131 500	35 000			
Parc marin Île d'Aix		780 000							260 000	520 000			

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET DECHETS MENAGERS								CRÉDITS DE PAIEMENT					
Libellé	Délibération création	Montant Total	Paiements cumulés	Reports 2020	BP 2021	BS 2021	DM2 2021	Budgété 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2026 et suivant
Restructuration déchetterie de Rochefort	2016-037	1 700 000	42 690		20 000			20 000	1 637 310				

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES								CRÉDITS DE PAIEMENT					
Libellé	Délibération création	Montant Total	Paiements cumulés	Reports 2020	BP 2021	BS 2021	DM2 2021	Budgété 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2026 et suivant
Pont neuf - aménagement de cellules 10 à 14	2014-140 + 2017-35	243 255	15 912	3 343	147 000	-70 000	147 000	227 343	0				
Technopole Arsenal (ateliers, Fablab, pépinière)		3 173 750	1 448 976	522 589	203 000	-15 000		710 589	450 000	564 186			
ZAC de la Zone de l'Arsenal		8 413 500	192 370	0	1 106 000	1 375 000	13 500	2 494 500	2 442 450	3 284 180			
ZAE Arsenal des Mers		25 325 000	4 705 763	2 374 488	5 859 365	-1 199 000	-191 448	6 843 405	6 907 000	5 090 000	1 778 833		
Barreau de Bel Air	2 020,00	3 509 792	3 382 844	72 601	0			72 601	54 348				
Werzalit - Travaux d'étanchéité de couverture		475 000		2 899	330 500	-280 000	-29 400	23 999	270 000	150 000	31 001		
Acquisitions foncières des zones d'activités économiques et touristiques		1 477 450					539 250	539 250	795 000	143 200			

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET TRANSPORT								CRÉDITS DE PAIEMENT					
Libellé	Délibération création	Montant Total	Paiements cumulés	Reports 2020	BP 2021	BS 2021	DM2 2021	Budgété 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2026 et suivant
Sécurisation points d'arrêts R'Bus	2016-075	300 000	176 711	16 046	20 000			36 046	20 000	15 000	52 243		
Travaux accessibilité		1 150 000	210 381	90 718	255 000			345 718	250 000	250 000	93 901		

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET TOURISME								CRÉDITS DE PAIEMENT					
Libellé	Délibération création	Montant Total	Paiements cumulés	Reports 2020	BP 2021	BS 2021	DM2 2021	Budgété 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2026 et suivant
Bureau d'Information Touristique Fouras		1 085 447	468 088	482 359	72 000		63 000	617 359	0				

AUTORISATION DE PROGRAMME - BUDGET EAU								CRÉDITS DE PAIEMENT					
Libellé	Délibération création	Montant Total	Paiements cumulés	Reports 2020	BP 2021	BS 2021	DM2 2021	Budgété 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2026 et suivant
Télérelève	2019-026	1 400 000	54 717	0	580 000			580 000	580 000	185 283			

B2.2 - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT - BUDGET PRINCIPAL								CRÉDITS DE PAIEMENT					
Libellé	Délibération création	Montant Total	Paiements cumulés	Reports 2020	BP 2021	BS 2021	DM2 2021	Budgété 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2026 et suivant
Assistance technique programme FEAMP 2014-2020	2015-102	2 700	743	0	743	1 200		1 943	14				
Comité d'itinéraire Flow Vélo	2016-134	39 515	25 885	0	6 815			6 815	6 815				
Parc Naturel Régional		26 289	0	26 289	0			26 289	0				
Animation de l'OPAH RU	DM2 2019	1 270 000	347 630	94 353	282 000		3 200	379 553	254 000	254 000	34 817		
Contrat de Transition Écologique		101 972	4 472	0	97 500			97 500	0				
Comité d'itinéraire Vélodyssée		16 000	0	0	4 000			4 000	4 000	4 000	4 000		

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs de l'égalité professionnelle 2020

SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2020

CA ROCHEFORT OCEAN

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité.

Conditions générales d'emploi

Au 31 décembre 2020, la collectivité employait 177 femmes et 125 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

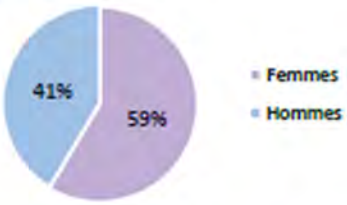

La collectivité emploie 5 agents sur emploi fonctionnel, dont 3 femmes et 2 hommes

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 104,2 fonctionnaires hommes
- 140,6 fonctionnaires femmes
- 18,9 contractuels hommes
- 19,4 contractuelles femmes

13 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 14 % des hommes

- 59 % des fonctionnaires sont des femmes et 41 % des hommes
- 58 % des contractuels permanents sont des femmes et 43 % des hommes

26 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 53 % des hommes

Au total, 15 agents en CDI sur 40 agents contractuels, soit 38 %

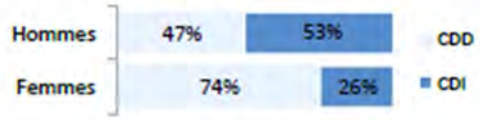

Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)

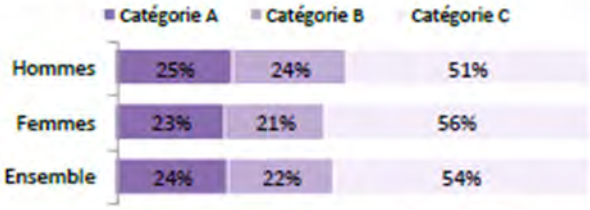

Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :		
	Catégorie A	57%
	Catégorie B	55%
	Catégorie C	61%

Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	85%	15%
Technique	24%	76%
Culturelle	75%	25%
Sportive	-	-
Médico-sociale	-	-
Police	-	-
Incendie	-	-
Animation	44%	56%

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des adjoints administratifs

Adjoints administratifs	94%
Rédacteurs	89%
Adjoints territoriaux du patrimoine	86%
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèque	73%
Attachés	67%

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise

Agents de maîtrise	93%
Techniciens	85%
Adjoints techniques	76%
Ingénieurs	60%

**Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte*

Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	47,47	41,85	46,74
Hommes	47,04	44,26	46,66

Pyramide des âges des fonctionnaires

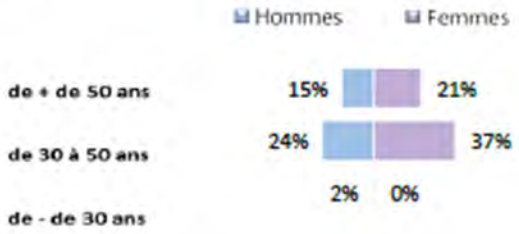

Pyramide des âges des contractuels permanents

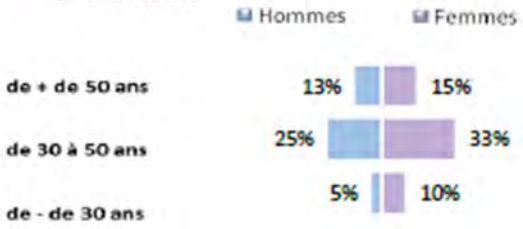

Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2020*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	56%
Emplois aidés	50%
Apprentis	29%

** ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020*

Répartition globale des emplois non permanents par genre

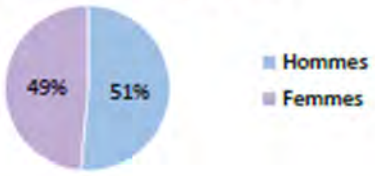

Évolution de carrière et titularisation

2 bénéficiares d'une promotion interne nommés

Aucune nomination concerne des femmes

1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

3 lauréats d'un concours nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

- Pour rappel, 59% des fonctionnaires sont des femmes

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

Répartition des emplois à temps complet ou non complet

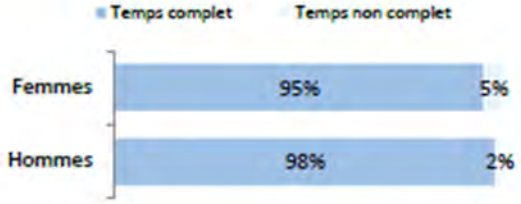

Au 31 décembre 2020, une charte du temps était en cours de réalisation

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel

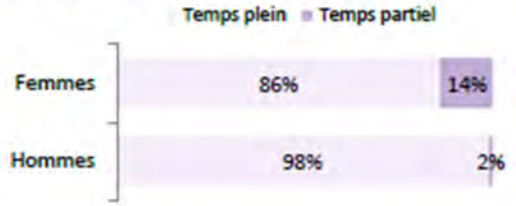

Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)

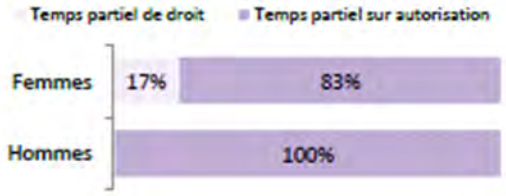

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,84%	4,01%
	Ensemble : 3,91%	
Taux d'absentéisme médical* *(absences pour motif médical hors congés maternité)*	5,68%	4,81%
	Ensemble : 5,32%	
Taux d'absentéisme Global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)*	6,68%	4,94%
	Ensemble : 5,96%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

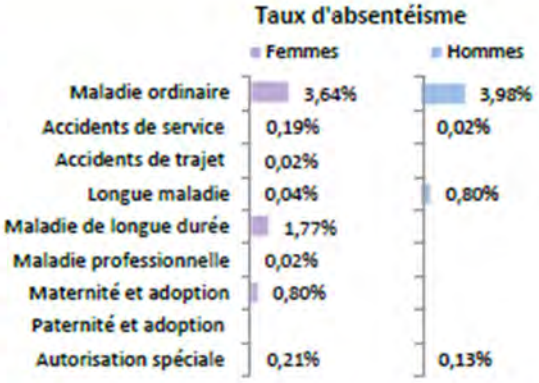

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2020

- En moyenne, 20,7 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque femme présente dans la collectivité
  En moyenne, 17,5 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque homme présent dans la collectivité

**Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle*
***Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.*

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- 5 congés maternité ou adoption en 2020
- Aucun congé paternité ou adoption en 2020

3 accidents du travail déclarés en 2020

- 1 accident du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2020
- 0,7 accident du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2020
- Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 145 jours d'arrêt
- L'accident du travail concernant un homme a été suivi de 10 jours d'arrêt

Formation

- 195 départs en formation concernant des agents permanents

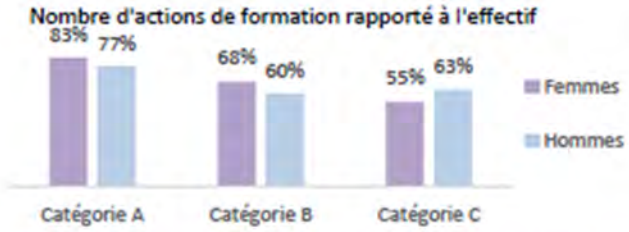

- 6 départs en formation pour les agents non permanents

5 départs en formation d'agents non permanents concernaient des hommes et 1 départ en formation d'agents non permanents concernaient des femmes

Rémunérations (agents permanents)

- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut

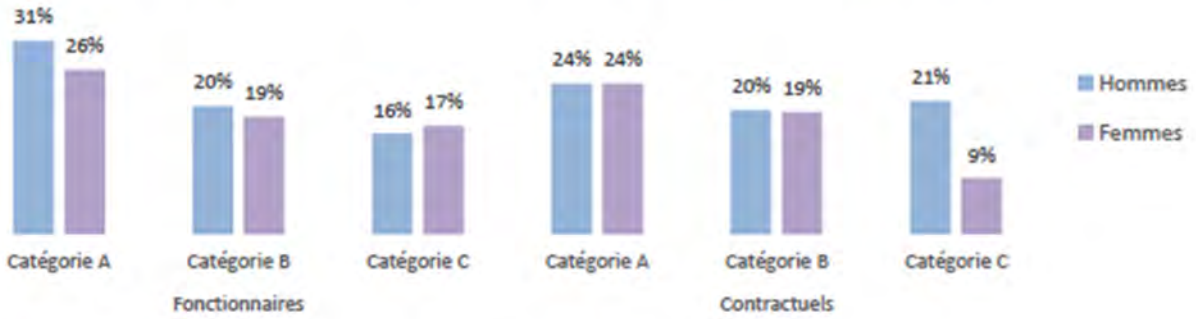

- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la fillière

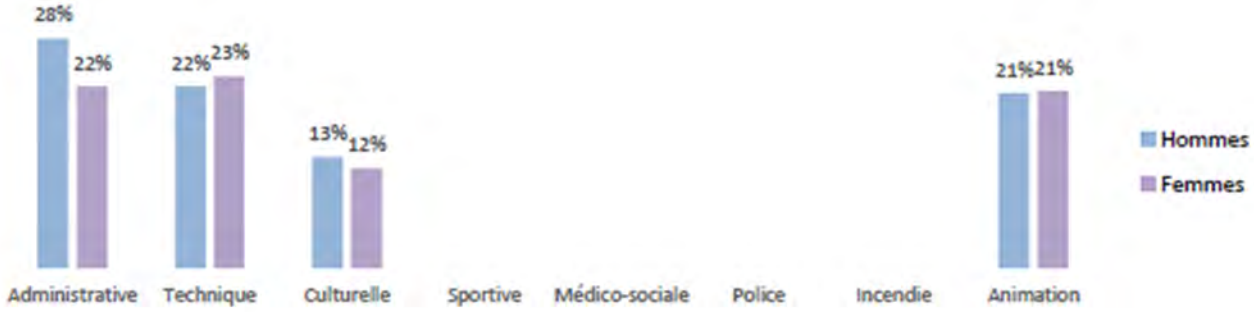

- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la fillière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	29%	27%	28%	22%	15%	19%
Technique	33%	32%	22%	21%	17%	11%
Culturelle	16%	13%	12%	12%	8%	11%
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			23%	24%	17%	20%

Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut

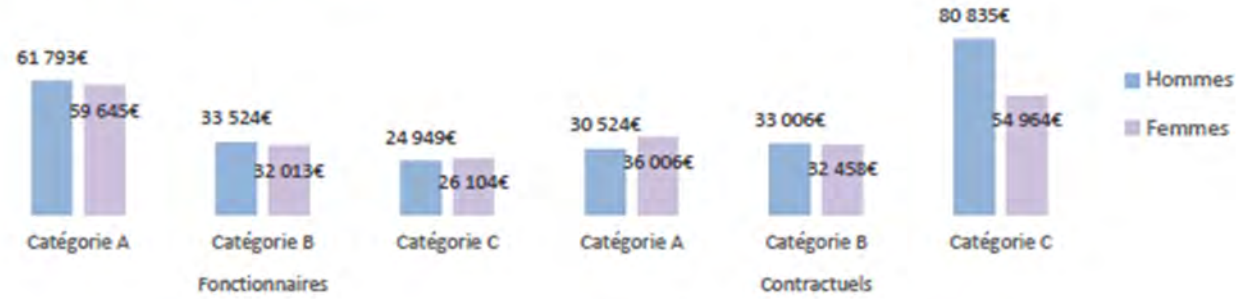

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	46 739 €	47 495 €	s	31 472 €	19 313 €	28 783 €
Technique	49 044 €	63 748 €	33 472 €	39 132 €	27 719 €	25 407 €
Culturelle	70 327 €	60 434 €	33 222 €	30 622 €	21 691 €	23 471 €
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			34 371 €	s	s	24 754 €

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Acte de violence ou de harcèlement

Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Nombre de signalements au DRH pour harcelement moral pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Nombre de signalements au DRH pour harcelement sexuel pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Du diagnostic à l'action

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjoints-es des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASSERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.

Afin de consulter ce guide, cliquer sur l'image ci-dessous :

Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport Social Unique.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

OBSERVATOIRE
NOUVELLE-AQUITAINE

Date de publication : octobre 2021
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime
Version 3

Annexe 4 : Etat d'avancement du schéma de mutualisation

Rapport 2020 sur le fonctionnement des directions mutualisées de la CARO

Commission Paritaire de Gestion du 11 juin 2021

I. Etat d’avancement des mutualisations :

La reconfiguration territoriale, instaurée par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, a permis la mise en œuvre d’un schéma de mutualisation des services qui a été adopté le 30 juin 2016 par la Communauté d’Agglomération de Rochefort Océan.

Le plan d’actions de ce schéma arrive aujourd’hui à son terme. Il a consisté notamment à la création des Directions ressources mutualisées (Finances, Communication, Systèmes d’Information et du Numérique, Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Ressources Humaines, Services Techniques) ainsi qu’à la création de Services communs (Service des Archives, Service Garage et le Service d’Entretien des Locaux) auxquelles les Communes membres peuvent adhérer sur le principe du volontariat.

II. Bilan 2020 des directions mutualisées :

ADHESIONS AUX DIRECTIONS COMMUNES - SITUATION AU 01/05/2021

Communes	Date d'adhésion aux conventions de partenariat avec les directions communes (date de signature des conventions)								
	Direction Générale des Services DGS	Direction Commune des Finances DCF	Direction Commune de la Communication DCC	Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique DCSIN	Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique DCAJCP	Direction Commune des Ressources Humaines DCRH	Direction Générale Commune des Services Techniques DGCST	Service Commun des Archives SCA	Service Commun Entretien des Locaux SCEL
Date création de la direction commune ou du service commun	**01/10/2015**	**01/06/2016**	**01/11/2016**	**01/11/2016**	**01/01/2017**	**01/11/2017**	**01/09/2017 - DGCST** **01/01/2020 – 3 Directions techniques mutualisées** (Projets Bâtiments - Energie, Patrimoine Bâti et Voirie - Aménagement Urbain) **01/01/2020 - 3 services techniques communs** (Travaux généraux,Garage et Exploitation CVC)	**01/01/2020**	**01/01/2021 (gestion assurée par la Ville de Rochefort)**
Ile d'Aix					28/06/2018				
Beaugeay					07/07/2017				
Breuil-Magné		01/12/2016							
Cabariot		28/05/2019							
Champagne		10/03/2021	10/03/2021	10/03/2021	10/03/2021			10/12/2020	
Echillais		10/12/2020	10/12/2020	10/12/2020	10/12/2020			10/12/2020	
Fouras-les-Bains									
La Gripperie St-Symphorien		03/04/2017							
Loire-les-Marais		12/11/2020							
Lussant		28/06/2018							
Moëze									
Moragne		01/01/2017							
Muron		01/01/2017							
Port-des-Barques		28/06/2018	28/09/2017		28/06/2018				
Rochefort	*01/10/2015*	*01/06/2016*	*01/11/2016*	*01/11/2016*	*23/12/2016*	*01/11/2017*	*01/01/2017 - 01/01/2020*	*01/01/2020*	
Saint-Agnant		01/01/2017		10/03/2021	28/09/2017				
Saint-Coutant-Le									
Saint-Froult									
Saint-Hippolyte									
Saint-Jean d'Angle		12/11/2020						12/11/2020	
Saint-Laurent de la		24/09/2020	12/11/2020	12/11/2020	12/11/2020			12/11/2020	
Saint-Nazaire		23/05/2019			23/05/2019			20/11/2020	
Soubise									
Tonnay-Charente		03/01/2018		22/03/2018	02/04/2019			30/12/2019	
Vergeroux									
Adhésion de la CARO									*01/01/2021*
Nbre de communes adhérentes	**1**	**16**	**5**	**6**	**10**	**1**	**1**	**7**	**1**

Adhésion avec transfert de personnel

✓ Direction Commune des Finances

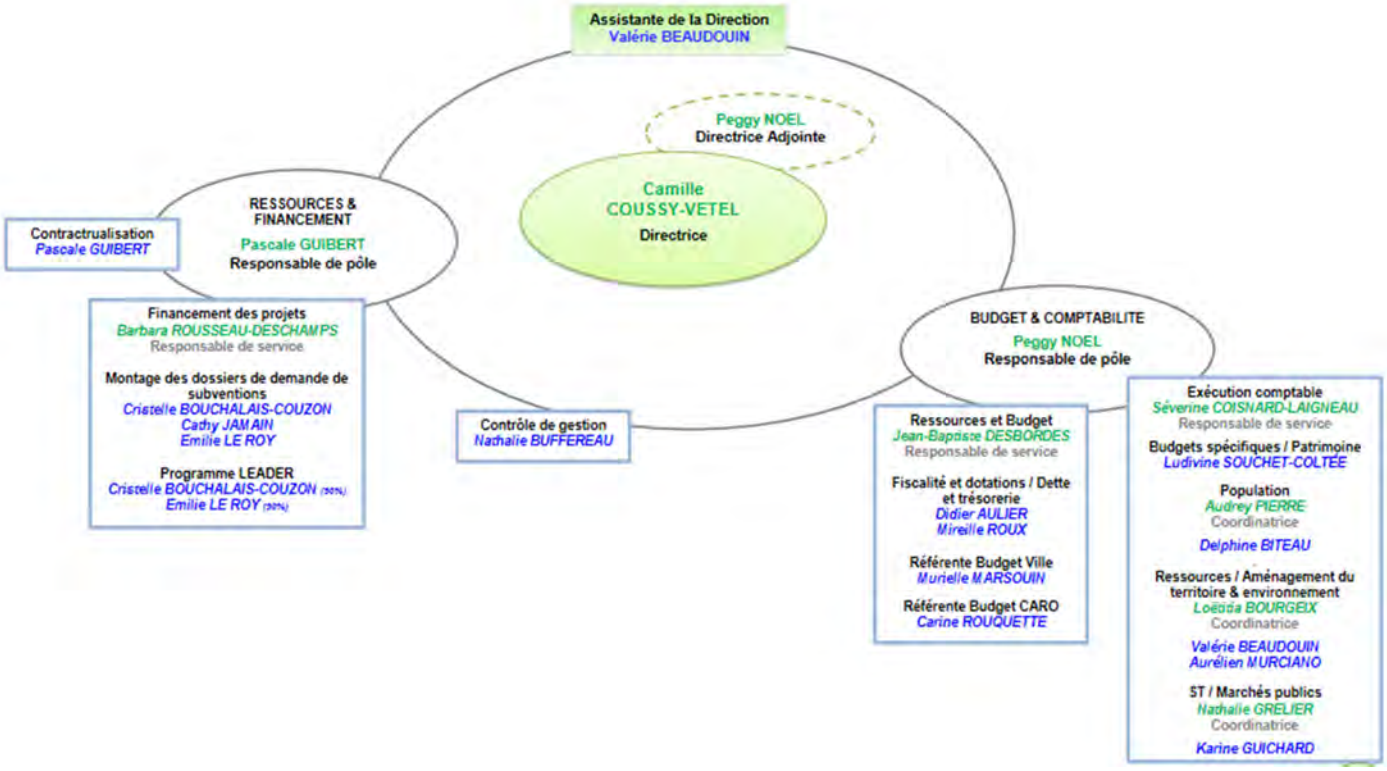

Organigramme mis à jour en avril 2021

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2020 :

- Remplacement du poste de responsable du Service Ressources et Budget suite à une mutation,
- Recrutement d'un poste de contrôle de gestion suite à un congé longue maladie,
- Remplacement d'un départ à la retraite par un poste d'agent comptable confirmé, adjoint au responsable du Service Exécution Comptable,
- Recrutement mutualisé d'un assistant comptable travaillant à 50 % pour la CARO et 50 % pour le SMCA (Syndicat Mixte Charente Aval),
- Adaptation du travail suite à la crise sanitaire Covid-19 avec la mise en place du télétravail et des réunions à distance (via le logiciel Zoom),

Evolution des pratiques et des missions en 2020 :

- Mise en place du paiement de proximité déployé par la DGFIP,
- Création des ordres de mission sous forme dématérialisée dans CIRIL,
- Généralisation de Chorus Pro (plateforme DGFIP d'envoi des factures) à tous les fournisseurs,
- Réorganisation du Service Exécution Comptable (formation Chorus Pro et spécialisation des agents chargés de l'enregistrement des factures de la Ville de Rochefort et de la CARO),
- Accompagnement du déploiement du logiciel Système d'Information Patrimonial ASTECH pour les fluides et le locatif,
- Réflexion sur le rôle et le contenu de la Commission Finances CARO pour un meilleur accompagnement des nouveaux élus,

Prestations réalisées en 2020 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Tonnay-Charente dans sa recherche de financement pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle,
- Accompagnement de la Commune de Moragne dans sa recherche de financement pour la rénovation de la classe des CP (dossier de subvention DSIL),
- Accompagnement de la Commune de Lussant dans sa recherche de financement pour l'aménagement de son centre-bourg,
- Accompagnement de la Commune de Saint-Laurent de la Prée pour la contractualisation d'un emprunt relatif à l'aménagement d'un bâtiment à usage médical,

Nouvelles *adhésions de Communes depuis 2020 aux services de la DCF :*

- Echillais, Loire-les-Marais, Saint-Jean d'Angle, Saint-Laurent de la Prée, Champagne (2021),

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Suite à une incompatibilité de logiciels, la réflexion sur une éventuelle interface entre le logiciel CIRIL et celui des Marchés Publics a été reportée.

✓ Direction Commune de la Communication

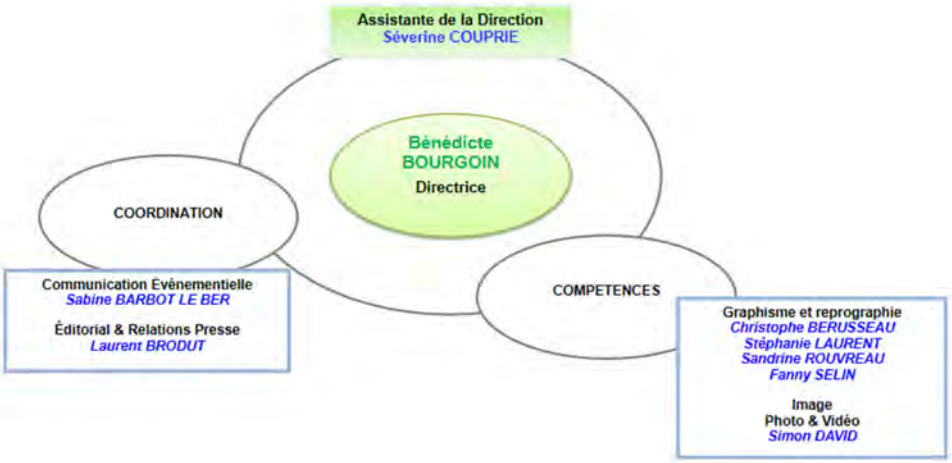

Organigramme mis à jour en janvier 2021

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2020 :

- Adaptation du travail suite à la crise sanitaire Covid-19 avec la mise en place du télétravail et des réunions à distance (via le logiciel Zoom),

Evolution des pratiques et des missions en 2020 :

- Déploiement pour la Ville de Rochefort et pour la CARO de la communication des réseaux sociaux et des sites Internet, avec cette année 2020, des notifications particulières sur la gestion de la pandémie (gestes barrières, différentes mesures prises à l'échelle locale, mise en œuvre du centre de vaccination…),
- Réalisation d'articles sur le site Internet CARO relatifs aux aides spécifiques Covid mises en place (Covid Emploi-RH, les aides aux entreprises et à l'emploi, aide aux TPE, l'annuaire des commerces ouverts, Market Place Rochefort Océan…),
- Communication autour de l'étape Tour de France 2020 en lien avec le Département de la Charente-Maritime,
- Développement de la communication du projet Bien : création d'affichettes, de stickers, de photos et de vidéos, présentation du projet dans la Newsletter et dans l'extranet mutualisé,
- Lancement à l'automne 2020 du site Internet dédié à la Maison Pierre Loti dont la réalisation a été confiée à un prestataire extérieur,
- Communication dédiée à l'attribution du label « Grand Site de France » avec l'inauguration de grands cubes d'exposition qui tournent sur les Communes du Grand Site,
- Plusieurs réalisations et expositions (photos, documents, articles Mag, affichage…) consacrées aux 22ièmes rencontres des Grands Sites de France qui a eu lieu à Rochefort en octobre 2020,

Nouvelle *adhésion de Communes depuis 2020 aux services de la DCC :*

- Saint-Laurent de la Prée, Echillais, Champagne (2021),

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- En raison de la crise sanitaire, la communication événementielle a été réduite les deux derniers trimestres de l'année (annulation ou report de manifestations),
- Réorganisation du travail et des dossiers à mener au dernier trimestre de l'année.

✓ Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique

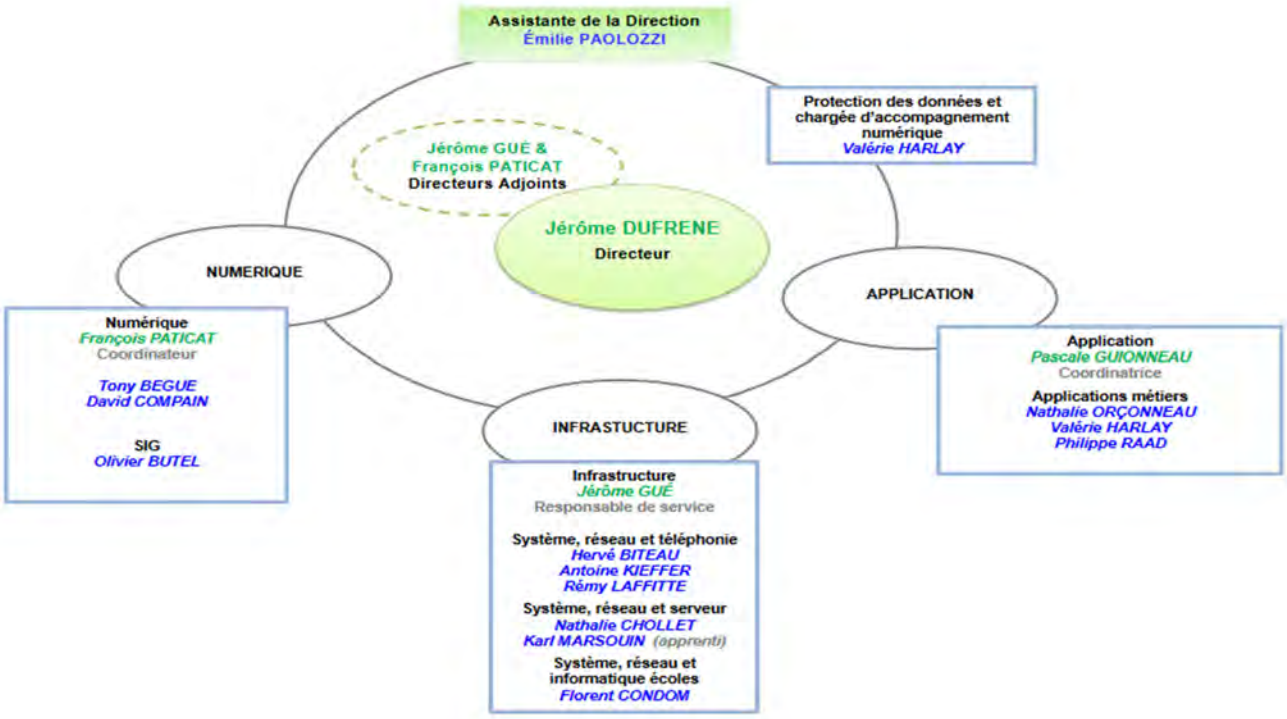

Organigramme mis à jour en janvier 2021

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2020 :

- Recrutement d'un poste de technicien Système, réseau et téléphonie,
- Adaptation du travail suite à la crise sanitaire Covid-19 avec la mise en place du télétravail et des réunions à distance (via le logiciel Zoom...),

Evolution des pratiques et des missions en 2020 :

- Déploiement de l'infrastructure téléphonique mutualisée ainsi que la migration du système de téléphonie de la Ville de Rochefort,
- Développement de la fibre optique sur les différents sites (station de lagunage, pont transbordeur, service des sports, Corderie Royale, Espace nature) ainsi que des travaux de câblage (bâtiment CARO Surcouf, tribunal),
- Mise en place de la Wifi interne,
- Renforcement de la sécurité informatique,
- Mise en place de l'infrastructure de travail à distance pour répondre à la crise sanitaire avec le déploiement de 120 ordinateurs portables,
- Migration du site Web CARO,
- Migration de l'infrastructure commune (Ville de Rochefort et CARO) de stockage et de sauvegarde,
- Etude et mise en œuvre d'une politique commune d'archivage au sein d'un Système Electronique d'Archivage (Ville de Rochefort et CARO),
- Démarrage du déploiement du logiciel SIP (Système d'Information Patrimonial) mutualisé,
- Déploiement du logiciel CRM (gestion de la relation avec les acteurs économiques) pour les besoins de la Direction Economie et Emploi,

- Mutualisation de la solution GRC (Gestion Relation Citoyen) de la Ville de Rochefort avec la CARO,
- Déploiement initial du logiciel Enfance - Petite enfance - Jeunesse,
- Assistance RGPD pour la Commune de Tonnay-Charente,
- Adhésion du CCAS aux services communs de la Direction : hébergement d'une solution de messagerie électronique, fourniture d'un accès aux logiciels de gestion financière et des ressources humaines, hébergement des serveurs sur l'infrastructure réseau de la CARO, gestion du parc de postes clients, coopération, assistance et conseil,
- Renouvellement de la plateforme SIG communautaire mutualisée (Ville de Rochefort, CARO et de l'ensemble des communes de la CARO),

Nouvelles *adhésions de Communes depuis 2020 aux services de la DCSIN :*

- Saint-Laurent de la Prée, Echillais, Champagne (2021), Saint-Agnant (2021),

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Sécurité informatique renforcée contre de possibles cyberattaques,
- Charge croissante du travail liée notamment à la crise sanitaire,
- Besoin de renforcer les effectifs de la Direction pour assurer le développement des applications nécessaires à toutes les directions Ville de Rochefort et CARO.

✓ Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Organigramme mis à jour en avril 2021

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2020 :

- Adaptation du travail en raison de la crise sanitaire Covid-19 avec la mise en place du télétravail et des réunions à distance (via le logiciel Zoom),

Evolution des pratiques et des missions en 2020 :

Au sein du pôle commande publique :

- Poursuite des consultations en groupement : 6 groupements de commandes ont été réalisés en 2020 avec la Ville de Rochefort et d'autres Communes membres,
- Harmonisation complète des procédures et des méthodes de travail Ville de Rochefort/ CARO : documents communs, circuits décisionnels similaires tout en maintenant la spécificité de la Ville de Rochefort et de la CARO,

Au sein du pôle juridique :

- A l'occasion du renouvellement du mandat en 2020, l'ensemble des procédures liées aux instances ont été harmonisées : règlement intérieur, modèles d'actes et de délibérations, harmonisation des circuits de délégation de signature de la Ville de Rochefort et de la CARO en tenant compte du fonctionnement des directions communes et des diverses commissions,

Prestations réalisées en 2020 pour les Communes adhérentes :

Au sein du pôle commande publique :

- Accompagnement de la Commune de Port-des-Barques dans le cadre de la passation d'un marché public,
- Sollicitations ponctuelles par les communes adhérentes sur des cas pratiques rencontrés dans l'exécution des marchés notamment un litige sur un marché pour la Commune de Saint-Agnant,

Au sein du pôle juridique :

- Demandes ponctuelles des Communes adhérentes : Saint-Agnant, Saint-Nazaire-sur-Charente, l'Ile d'Aix et Tonnay-Charente pour des conseils suite à un contentieux, pour des montages juridiques ou dans la rédaction de notes juridiques,

Nouvelles adhésions de Communes depuis 2020 aux services de la DCAJCP :

- Saint-Laurent de la Prée, Echillais, Champagne (2021),

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Multiplication des sollicitations à effectif constant,
- Les demandes de missions des communes sont parfois très ponctuelles et aléatoires, pour lesquelles il est difficile de bâtir un cadre financier.

✓ Direction Commune Générale des Services Techniques

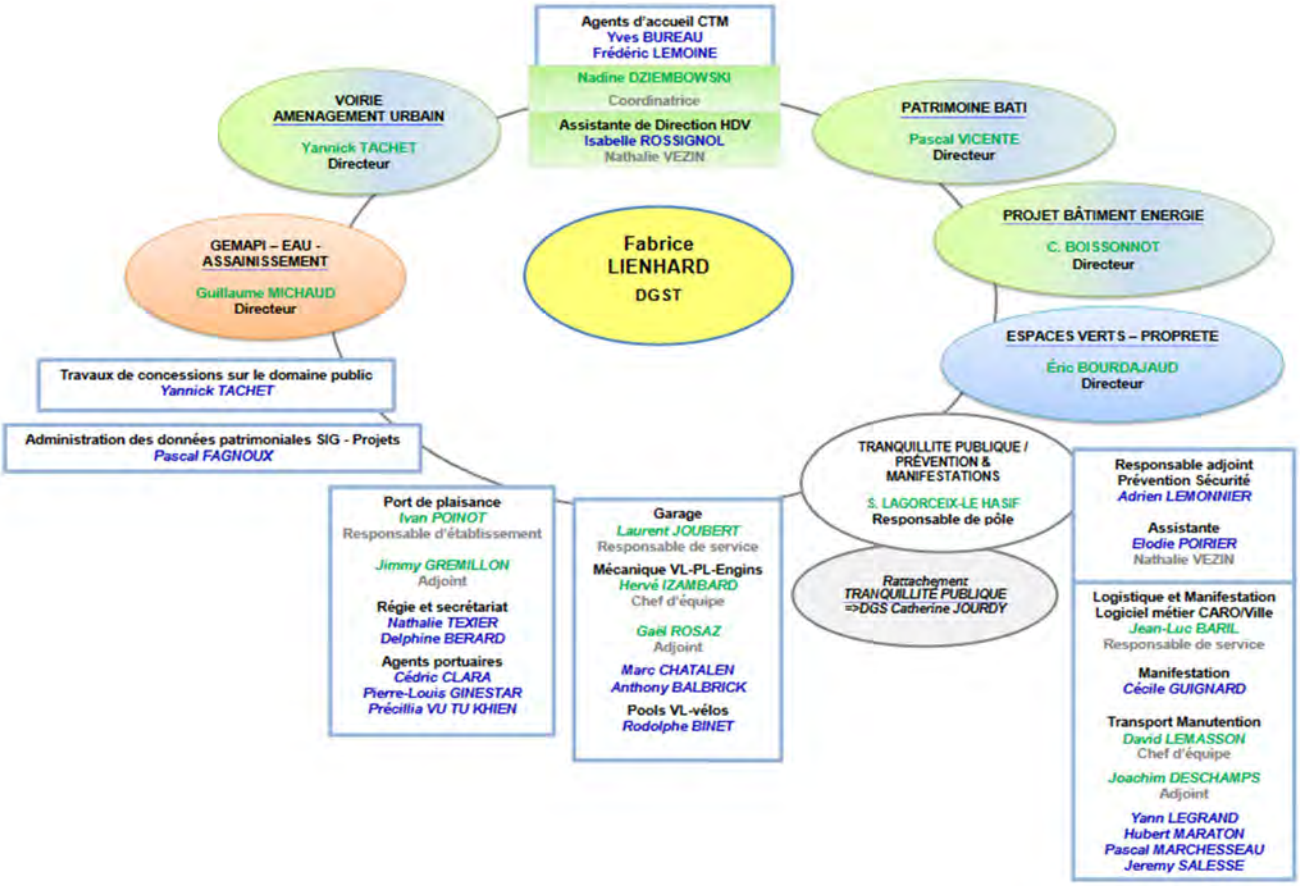

Organigramme mis à jour en avril 2021

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2020 :

- Nouvelle organisation mutualisée à compter du 1er janvier 2020 de la Direction Commune Générale des Services Techniques :
  - ✓ 3 directions communes des services techniques CARO/ Ville de Rochefort :
    Direction commune Projets Bâtiment - Energie, managée par Christophe BOISSONNOT,
    Direction commune Patrimoine Bâti, pilotée par Pascal VICENTE,
    Direction commune Voirie - Aménagement Urbain, managée par Yannick TACHET,

  - ✓ 3 services communs, avec la volonté de favoriser l'adhésion des autres communes de la CARO aux différentes prestations proposées par les directions communes des services techniques CARO/ Ville de Rochefort :
    Service technique de Travaux Généraux,
    Service Garage,
    Service Exploitation CVC (Chauffage Ventilation Climatisation),

- A partir du 1er mars 2020 : fin de la mutualisation de Vincent DUBOY (70% de son temps de travail) auprès de la Direction Commune Générale des Services Techniques CARO et début de sa mise à disposition à hauteur de 30 % de son temps par la Commune de Saint-Agnant auprès de la CARO,

Evolution des pratiques et des missions en 2020 :

- Poursuite du paramétrage de l'outil ASTECH (Système d'Information Patrimonial) pour une mise en application en 2021. Ce logiciel doit permettre de suivre le patrimoine technique (fluides, baux, conventions, facturations et loyers) et les différentes interventions des services (magasin, garage, espaces verts, voirie),

- Amélioration du taux d'utilisation des matériels et de l'organisation des chantiers (Service technique de Travaux Généraux),

- Déploiement du suivi des véhicules et optimisation du parc (Service Garage) entre la Ville de Rochefort et la CARO,

- Poursuite du déploiement d'outils de supervision des installations CVC, source d'optimisation et d'économies (programmations horaires et remontées d'alarmes) :
    - *35 sites télégérés pour la Ville de Rochefort,*
    - *8 sites télégérés pour la CARO,*

- Mise œuvre d'une coopération entre les communes membres et la DGCST ayant pour objectif :
    - la possibilité d'adhérer au Service Commun Garage, notamment pour la gestion des contrôles périodiques et l'entretien des véhicules des communes adhérentes,
    - la mise en œuvre de conventions de prestations de services entre la CARO et les communes, notamment pour l'entretien d'espaces publics ou des bâtiments,
    - la mise en place de conventions permettant aux communes de prévoir des prêts d'engins ou de personnels, à titre gratuit ou onéreux (sur la base de tarif commun),
    - la mutualisation des démarches d'achat et des groupements d'achats,

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Postes techniques de terrain difficilement adaptables au télétravail en période de confinement.

✓ Direction Commune des Ressources Humaines :

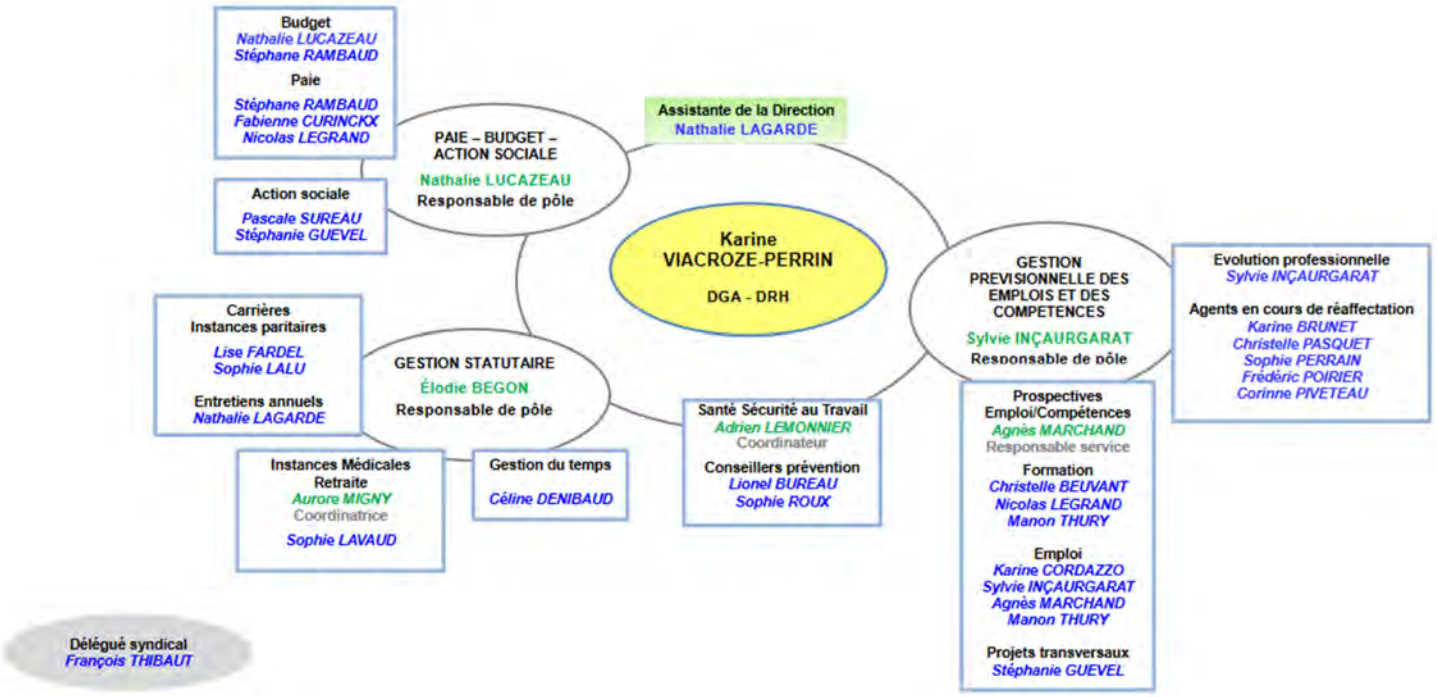

Organigramme mis à jour en janvier 2021

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2020 :

- Modification du temps de travail d'un agent (passage à temps plein) en poste sur des missions d'organisation du temps de travail,
- Recrutement d'un poste de gestionnaire au sein du Service Formation et au Service Paie,
- Recrutement de deux agents pour pallier l'arrêt maladie de 2 agents en arrêt long après plus de 6 mois d'absence sans remplacement,
- Adaptation du travail suite à la crise sanitaire Covid-19 avec la mise en place du télétravail et des réunions à distance (via le logiciel Zoom),

Evolution des pratiques et des missions en 2020 :

Etat d'urgence sanitaire :

- mise en œuvre et suivi de la cellule Covid,
- réalisation du plan de continuité des services,
- élaboration et suivi des mesures de prévention,

Organisation du temps de travail :

- mise en place du télétravail et réalisation d'un règlement relatif au télétravail hors période d'état d'urgence sanitaire,
- confection d'un règlement sur l'Organisation du Temps de travail,

Carrières :

- création des Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours,

- réflexion sur une harmonisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour une mise en œuvre en 2021,

Paie :
- mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN),
- harmonisation de la distribution des titres restaurant par la carte magnétique pour tous,

GPEC :
- mise en œuvre d'un accompagnement formalisé à l'utilisation de son Compte Personnel de formation,
- harmonisation du règlement formation,

Santé au Travail :
- accompagnement de l'étude ergonomique de la navette des médiathèques,
- élaboration du protocole de formation sécurité des agents du transbordeur,

Organisation des services :
- accompagnement des mutualisations en cours : Service Commun d'Entretien des Locaux SCEL,
- accompagnement des managers,
- déploiement de nouveaux modules dans RH CIRIL (Services Métiers Déconcentrés) et poursuite de la dématérialisation des procédures,

Bilans et prospective :
- élaboration du rapport égalité Femmes Hommes et du bilan social,

Prestations réalisées en 2020 pour les Communes adhérentes :
- Accompagnement du CCAS dans l'harmonisation des procédures RH (CNSA,…),
- Aide au recrutement pour l'Office du Tourisme Rochefort Océan et pour le SMCA,

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- La gestion de la crise sanitaire a engendré un surcroît d'activités pour l'ensemble des services de la DCRH.

✓ Service Commun des Archives :

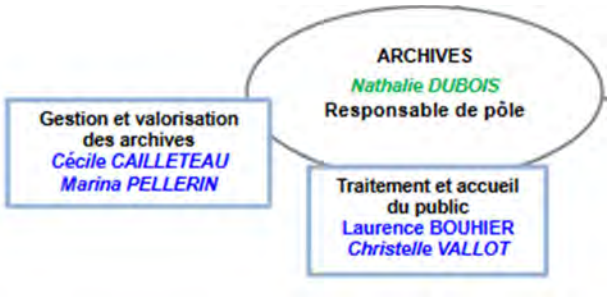

Organigramme mis à jour en avril 2021

Adaptation de l'organisation du Service commun en 2020 :

- Création au 1er janvier 2020 d'un Service Commun Archives, rattaché à la Direction Générale des Services,
- Composé du Service des Archives de la Ville de Rochefort (4 agents à l'origine) et du Service des Archives CARO (un agent à l'origine),
- Adaptation du travail suite à la crise sanitaire Covid-19 avec la mise en place du télétravail et des réunions à distance (via le logiciel Zoom),

Evolution des pratiques et des missions en 2020 :

- Aménagement d'un bureau pour l'installation de l'ensemble de l'équipe à l'Hôtel de Ville de Rochefort,
- Etude relative à la mise en œuvre d'un Système d'Archivage Electronique (SAE) pour la Ville de Rochefort et la CARO (AMOA Xdémat 2019-2020),
- Acquisition du portail Mnesys Expo pour la mise en ligne d'éléments relatifs au Service Commun Archives : présentation du service, inventaires, documents numérisés, expositions, guide des sources…

Prestations réalisées en 2020 pour les Communes adhérentes :

- Mission réalisée pour la Commune de Tonnay-Charente : gestion des éliminations, réorganisation de la salle archives, rédaction d'un inventaire, réalisation d'un tableau de gestion des archives éliminables ainsi que la sensibilisation du personnel,

Nouvelles adhésions de Communes depuis 2020 aux Service Commun des Archives :

- Champagne, Echillais, Saint-Jean d'Angle, Saint-Laurent de la Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Tonnay-Charente,

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- La proposition aux communes adhérentes de les rencontrer annuellement n'a pas pu avoir lieu en 2020 compte tenu de la crise sanitaire,
- La mission auprès de la Commune de Tonnay-Charente a été plus longue que prévue initialement : 4 mois au lieu de 3. La crise sanitaire a imposé un rythme découpé, entre février et novembre, non consécutif,
- Les archives sont dispersées sur 7 sites pour les magasins, sur 2 sites pour les bureaux, et sont saturées. Un bâtiment unique permettrait d'optimiser l'organisation du Service Commun des Archives de la Ville de Rochefort et la CARO.

III. Conditions financières :

Afin de définir le montant des remboursements des coûts de fonctionnement des directions mutualisées, il est retenu par la Commission Paritaire de Gestion, 5 types de dépenses énumérées ci-après.

Selon le type de frais à refacturer, les remboursements peuvent prendre la forme d'une diminution de l'attribution de compensation versée par la CARO aux communes membres ou faire l'objet d'une refacturation.

1. Les charges directes de personnel 2020 :

Rochefort

Objet : *faire supporter à la collectivité d'origine une part du coût total des charges de personnel des directions ou des services mutualisés CARO ;*

Les charges directes de personnel à refacturer tiennent compte d'une part de l'évolution des salaires chargés du personnel mutualisé de la collectivité d'origine, déduction faite des attributions de compensation calculées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et d'autre part du coût du personnel supplémentaire lié aux recrutements, aux mutations et aux remplacements de postes de l'année ;

Collectivité concernée : *la Ville de Rochefort ayant transféré du personnel à la CARO suite à la création des directions mutualisées et des services communs. 50 % du solde restant à la charge de la CARO est à refacturer à la Ville de Rochefort ;*

Dépenses prises en compte : écart entre les charges directes de personnel 2020 ((*salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail…) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement…) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste…)) – les charges directes des directions et des services mutualisés à l'origine de leurs créations* ((*salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail…) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement…) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste…)) ;*

Direction / Service communs	Date de création des directions mutualisées	Année de référence CLECT	Coût total des Directions mutualisées l'année de référence	Date CLECT	Montants actés par la CLECT / AC	Agents CARO (année de création)	Différence constatée l'année de la mutualisation	Charges directes de personnel 2020	Subventions (financement) ou participations au poste (RH)	Solde
Finances	01/06/2016	2017	*925 234,11*	26/09/2017	348 862,00 €	582 145,58 €	- 5 773,47 €	1 019 539,66 €	25 000,00 €	69 305,55 €
Communication	01/11/2016	2017	*399 172,98*	26/09/2017	204 576,00 €	194 571,25 €	25,73 €	461 813,85 €		62 640,87 €
Systèmes d'Information et Numérique	01/11/2016	2017	*639 219,53*	26/09/2017	459 327,00 €	185 219,76 €	- 5 327,23 €	766 973,29 €		127 753,76 €
Affaires Juridiques et Commande Publique	01/01/2017	2017	*889 771,37*	26/09/2017	574 035,00 €	332 606,64 €	- 16 870,27 €	1 003 264,18 €		113 492,81 €
Ressources Humaines	01/11/2017	2018	*767 610,34*	01/06/2018	558 282,00 €	469 865,82 €	- 260 537,48 €	892 536,39 €		124 926,05 €
Direction Générale des Services Direction Générale des Services Techniques	01/10/2015 01/09/2017	2018	*224 647,01*	01/06/2018	102 603,22 €	103 446,31 €	18 597,48 €	231 298,54 €		6 651,53 €
Directions des Services Techniques	01/01/2020	2020	*1 381 112,73*	06/11/2020	881 776,00 €	533 660,75 €	- 34 324,02 €	1 381 427,78 €		315,05 €
Service Commun des Archives	01/01/2020	2020	*200 523,75*	06/11/2020	162 417,00 €	34 549,77 €	3 556,98 €	199 791,97 €		-731,78 €
Total			*5 427 291,82*		3 291 878,22 €	2 436 065,88 €	- 300 652,28 €	5 956 645,66 €	25 000,00 €	504 353,84 €
									50% pris en charge par la Ville de Rochefort	*252 176,92 €*

- La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de **252 176,92 €** à la CARO au titre des charges directes de personnel de l'année 2020.

CARO

Objet : *afin d'éviter une année blanche, il est nécessaire de prévoir en 2020 le coût prévisionnel des charges directes de personnel du Service Commun d'Entretien des Locaux (SCEL), créé au 1er janvier 2021 qui a été mutualisé à la Ville de Rochefort. La CARO doit supporter le coût des charges de personnel de ses agents transférés ;*

Collectivité concernée : *la CARO ayant transféré du personnel à la Ville de Rochefort suite à la création du SCEL doit rembourser ces charges de personnel. Ce coût servira de référence pour les années suivantes ;*

Dépenses prises en compte : les charges prévisionnelles directes de personnel 2020 ((*salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail…) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement…) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste…)) ;*

Direction	*Date de création du service mutualisé*	*Année de référence à prendre en compte pour la refacturation*	*Coût total prévisionnel du service mutualisé année référence*	*Charges directes du service mutualisé à rembourser par la CARO au profit de la Ville de Rochefort*
Service Commun Entretien des Locaux	01/01/2021	2020	282 733,98	282 733,98
Total			***282 733,98***	***282 733,98***

- La CARO doit rembourser la somme de **282 733,98 €** à la Ville de Rochefort au titre des charges directes de personnel de l'année 2020.

Saint-Agnant

Objet : *dans le cadre de la création des directions mutualisées, il est opéré un remboursement par la collectivité d'origine des charges de personnel ayant intégré une Direction commune ou une Service commun ;*

Collectivité concernée : *la Commune de Saint-Agnant a transféré du personnel du 1er janvier 2020 au 29 février 2020. A compter au 1er mars 2020, se poursuit une mise à disposition à hauteur de 30 % du temps de travail de son personnel ;*

Modalité de calcul : *70% du salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail…) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement…) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste…) ;*

Direction	***Charges directes de personnel 2018 (pour mémoire)***	***Charges directes de personnel 2019 (pour mémoire)***	**Charges directes de personnel 2020 à refacturer**
Direction générale et Services techniques	*45 167,10 €*	*48 134 €*	8 040,47 €
Total	***45 167,10 €***	***48 134 €***	**8 040,47 €**

Le coût retenu tient compte également des heures supplémentaires effectuées sur les postes de secrétaire général et de directeur des services techniques sur la Commune de Saint-Agnant.

- La Commune de Saint-Agnant doit rembourser la somme de **8 040,47 €** à la CARO au titre des charges directes de personnel de l'année 2020.

2. Les charges indirectes d'administration générale 2020 :

Objet : *faire supporter à la collectivité bénéficiaire du service une fraction des charges indirectes de fonctionnement des directions mutualisées ;*

Collectivités concernées : *les collectivités hébergeant des agents des directions mutualisées ;*

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : *dépenses de fonctionnement des directions mutualisées (fournitures de bureau, photocopies, télécommunications, internet, affranchissement, charges d'entretien des bâtiments, matériels nécessaires au fonctionnement des directions communes) ;*

Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, la valeur du coût agent considérée est révisée par l'application du taux moyen de l'inflation pour l'année considérée sur le coût N-1 ;

Valeur 2020 : 1 077,40 € / agent - Taux moyen d'inflation pour l'année 2020 : 0,5% (source : INSEE, indice des prix à la consommation) ;

Années	Montant charges indirectes/an/agent	Charges indirectes remboursées par la Ville de Rochefort pour le compte de la CARO		Charges indirectes remboursées par la CARO pour le compte de la Ville de Rochefort	
		Coût horaire HT	Montant	Nbre d'agents	Montant
2019	1 072,20 €	35	37 527,01 €	5	5 361,00 €
2020	1 077,40 €	41	44 173,57 €	5	5 387,02 €

- La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de **44 173,57 €** à la CARO au titre des charges indirectes d'administration générale 2020.
- La CARO doit rembourser la somme de **5 387,02 €** à la Ville de Rochefort au titre des charges indirectes d'administration générale 2020.

3. Les dépenses directes des directions communes 2020 :

Objet : *refacturer les dépenses réalisées par une direction mutualisée directement liées à l'exercice d'une mission pour une commune ou pour la CARO ;*

Collectivités concernées : *la CARO ainsi que toutes les communes adhérentes à une direction mutualisée ;*

Dépenses prises en compte et modalité de calcul : *dépenses réalisées en 2020 et proratisation de celles-ci entre la CARO et les communes sur déclaration des directeurs des directions mutualisées. La refacturation 2020 des dépenses directes concerne exclusivement la Ville de Rochefort et la CARO ;*

Directions mutualisées	Nature des dépenses	Dépenses directes des directions communes	
		remboursées par la Ville de Rochefort pour le compte de la CARO	remboursées par la CARO pour le compte de la Ville de Rochefort
Finances	Cabinet d'étude et de conseil en prospective financière (Ressources Consultants Finances)	6 321,04 €	
Systèmes D'Information et Numérique	Maintenance de logiciels (Pastell, système antivirus, WebDelib, Iparapheur, S2LOW, SIS Marchés, SIS EPP AWS, Netwrix, MADIS (RGPD)), formations (CIRIL RH), acquisitions matériel réseau, renouvellement licences adobe Creative Cloud, logiciels systèmVMCWARE VCENTER, étude archivage électronique, logiciel archives (Mnesys), financier (Regards), ideal Administration, IBM,...	55 497,48 €	55 414,07 €
Affaires Juridiques et Commande Publique	Abonnement juridique Weka, abonnement actu prix,	847,50 €	
Ressources Humaines	Formations diverses (photoshop, Linux, CIRIL RH, paie, habilitation électrique, manutention, conduite chariots,....)	7 230,50 €	3 793,20 €
Directions des Services Techniques - service Garage	locations batteries de véhicules, coût forfaitaire entretien et carburants des véhicules/ engins mutualisés	41 241,95 €	259,63 €
Directions des Services Techniques - Projets Bâtiment Energie	Acquisitions de lave-linges et de lave-vaisselles, achats de vêtements de travail, petites fournitures, présentoir mural, entretien linges, acquisitions d'aspirateurs,...	11 300,62 €	
TOTAL		**122 439,09 €**	**59 466,90 €**

- La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de **122 439,09 €** à la CARO au titre des charges directes des directions communes 2020.
- La CARO doit rembourser la somme de **59 466,90 €** à la Ville de Rochefort au titre des charges directes des directions communes 2020.

4. Le coût des fonctions supports :

Objet : *il s'agit de tenir compte, dans le calcul des remboursements, de l'évolution des compétences de la CARO, des fonctions supports qui correspondent à la valorisation du travail effectué par les directions ressources (finances, ressources humaines, affaires juridiques et commande publique, communication et informatique) pour l'exercice de cette compétence ;*

En effet, les coûts de ces fonctions supports sont supportés par la Ville de Rochefort à travers les remboursements des directions mutualisées alors que la CLECT, pour tous les transferts de compétences, a décidé de les faire uniquement supporter à la CARO. Il convient donc de les rembourser à la Ville de Rochefort ;

Collectivités concernées : *communes ayant transférées du personnel dans les directions ressources mutualisées et des compétences à la CARO. Ces coûts concernent exclusivement la Ville de Rochefort ;*

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : *coût des fonctions supports évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;*

Compétences transférées	Date du transfert	Date CLECT	Montant des charges transférées	Coût des fonctions supports pris en charge par la CARO pour le compte de la Ville de Rochefort
Médiathéque	01/01/2017	26/09/2017	832 000,00 €	63 990,92 €
Conservatoire + musiques actuelles	01/01/2018	01/06/2018	1 032 899,29 €	68 312,99 €
Pluvial	01/01/2018	18/10/2018	704 297,00 €	42 257,82 €
Arsenal des Mers	01/01/2019	23/05/2019	820 219,00 €	49 213,14 €
TOTAL			**3 389 415,29 €**	**223 774,87 €**

- La CARO doit rembourser la somme de **223 774,87 €** à la Ville de Rochefort au titre des fonctions supports.

5. Les prestations réalisées 2020 pour le compte des Communes :

Objet : *refacturer le temps de travail des agents des directions mutualisées lorsqu'ils ont réalisé une mission pour le compte d'une commune ;*

Communes concernées : *toutes communes adhérentes à une direction mutualisée ou à un service commun ;*

Modalités de calcul : *application d'un coût horaire HT / agent par catégorie d'emploi. Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, le coût horaire / agent est réévalué chaque année en fonction du livret tarifaire CARO.*

Catégorie d'emploi	2020
	Coût horaire HT*
Catégorie A	41,38 €
Catégorie B	31,06 €
Catégorie C	23,50 €

** Coût du livret tarifaire 2020*

Commune	Directions	Nb agents	Catégorie	Nombre d'heures passées	Nature des prestations	Montant des prestations	Montant à refacturer à la CARO
Port des Barques	DCAJCP	1	A	8	Cabanes ostréicoles (rédaction des pièces du marché)	331,04 €	331,04 €
Lussant	DCF	1	A	2	Cœur de bourg (dossier de subvention)	82,76 €	82,76 €
Moragne	DCF	1	C	1	Rénovation de la classe CP (accompagnement et montage de la demande de subvention DSIL)	23,50 €	23,50 €
Saint-Laurent de la Prée	DCF	2	A	6,25	Gestion de la dette (aide à la contractualisation d'un prêt)	258,63 €	258,63 €
Tonnay-Charente	DCF	1	C	23	Maison de Santé Pluriprofessionnelle (recherche de financement + accompagnement sur le montage des dossiers)	540,50 €	14 626,40 €
	SCA	1	C	599,4	Mission Archives (gestion des éliminations, réorganisation de la salle archives, rédaction d'un inventaire + suivi de la gestion des archives éliminables, sensibilisation du personnel)	14 085,90 €	
Saint-Agnant	DCAJCP	1	A	8	Contentieux El Kaoussi (conseils + rédaction ou corrections de courriers)	331,04 €	496,56 €
	DCAJCP	1	A	4	Pigeonnier Montierneuf (conseil + note juridique)	165,52 €	
Total prestations refacturées aux communes							15 818,89 €

- La Commune de Port-des-Barques doit rembourser la somme de **331,04 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2020.
- La Commune de Lussant doit rembourser la somme de **82,76 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2020.
- La Commune de Moragne doit rembourser la somme de **23,50 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2020.
- La Commune de Saint-Laurent de la Prée doit rembourser la somme de **258,63 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2020.
- La Commune de Tonnay-Charente doit rembourser **14 626,40 €** à la CARO au titre des prestations réalisées en 2020.
- La Commune de Saint-Agnant doit rembourser **496,56 €** à la CARO au titre des prestations réalisées en 2020.

Synthèse des refacturations 2020 :

Collectivités	Remboursement des charges directes de personnel		Remboursement des charges indirectes d'administration générale		Remboursements des dépenses directes des directions communes		Remboursement des fonctions supports	Remboursement des prestations réalisées par les directions communes
	par les communes pour le compte de la CARO	par la CARO pour le compte de la Ville de Rochefort	par la Ville de Rochefort pour le compte de la CARO	par la CARO pour le compte de la Ville de Rochefort	par la Ville de Rochefort pour le compte de la CARO	par la CARO pour le compte de la Ville de Rochefort	par la CARO pour le compte de la Ville de Rochefort	par les communes pour le compte de la CARO
Rochefort	252 176,92 €	282 733,98 €	44 173,57 €	5 387,02 €	122 439,09 €	59 466,90 €	223 774,87 €	
Saint-Agnant	8 040,47 €							496,56 €
Tonnay-Charente								14 626,40 €
Port des Barques								331,04 €
Lussant								82,76 €
Moragne								23,50 €
Saint-Laurent de la Prée								258,63 €
TOTAL	260 217,39 €	282 733,98 €	44 173,57 €	5 387,02 €	122 439,09 €	59 466,90 €	223 774,87 €	15 818,89 €

IV. Les projets 2021 des directions mutualisées :

Pour rappel, la Commission paritaire de gestion se réunit au moins une fois par an pour adopter son rapport réalisé sur la base des dépenses effectuées en 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire Covid-19, certains projets de 2020 n'ont pas pu avoir lieu. Par conséquent, certains projets peuvent être décalés en 2021. Les projets liés à la crise sanitaire ne sont pas développés dans ce présent rapport.

✓ Direction Commune des Finances

Evolution de la Direction commune en 2021 :

- Nouvelle organisation et répartition des missions de la DCF suite à la demande de disponibilité, à compter de juillet du responsable du Service Ressources et Budget,

Evolution des pratiques et des missions :

- Poursuite du process de dématérialisation des frais de mission, avec notamment des décomptes de frais de déplacement sous CIRIL,
- Poursuite du déploiement du logiciel Système d'Information Patrimonial ASTECH pour les bâtiments et le magasin,
- Définition du contenu des Commissions finances Ville de Rochefort pour un meilleur accompagnement des nouveaux élus,
- Amélioration de la communication financière interne et externe (utilisation de webinaires CIRIL, de fiches de procédures, d'un règlement budgétaire et financier…),
- Prospective financière à mettre à jour suite à la crise sanitaire et économique,
- Formations internes des agents du Service Exécution Comptable aux marchés publics, au FCTVA automatique, au PES retour...

Prestations prévues en 2021 pour les Communes adhérentes :

- Poursuite de l'accompagnement de la Commune de Lussant dans la recherche de financement pour la rénovation de son cœur de bourg,

Plan d'actions, projet de service :

- Travail sur les prérequis pour la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 pour 2023 (la mise à jour du règlement budgétaire et financier, le suivi des APCP dans CIRIL, la fiabilisation de l'actif, la réalisation des écritures de provisions…).

✓ Direction Commune de la Communication

Evolution de la Direction commune en 2021 :

- Réorganisation du service Graphisme et Reprographie suite au départ de la direction d'un infographiste,
- Recrutement d'un responsable de la communication digitale à pourvoir pour l'été 2021,
- Recrutement d'un apprenti pour la communication digitale,

Evolution des pratiques et des missions :

- Stratégie et plan de communication en cours pour l'inauguration officielle (voyage presse) de l'Arsenal des Mers et de son parcours nocturne Lumina prévue en juillet 2021,
- Mise en œuvre du plan de communication de la Maison Pierre Loti : affichage, développement de la charte graphique, habillage d'une palissade de chantier, réalisation de vidéos et de photos des travaux de la restauration,
- Poursuite du plan de communication dédié au « Grand Site de France » avec les grands cubes d'expositions, l'affichage et la charte d'utilisation du logo pour les partenaires institutionnels et touristiques,
- Travail collaboratif avec l'équipe du Festival Sœurs jumelles : réalisation d'articles de presse, d'interviews dans les magazines Ville de Rochefort et de la CARO, dans le magazine CULT, suivi et publications sur les réseaux sociaux, mise en place d'une exposition sur les Demoiselles de Rochefort à l'occasion des rencontres internationales de l'image et du son,
- Refonte des deux magazines « MAG Rochefort » et « CARO LE MAG »,
- Refonte du magazine « CULT » avec la création d'un magazine culturel unique à l'échelle de la Communauté d'agglomération,
- Définition en cours de la communication à mener pour la réouverture du Pont Transbordeur,
- Volonté de développer la communication digitale,

Plan d'actions, projet de service :

- Créer une véritable identité communautaire et développer le sentiment d'appartenance à un territoire avec notamment un travail en cours sur la signalétique, sur le livret d'activités nautiques et scolaires, la refonte du logo de la CARO, la signalétique et de la charte graphique du Conservatoire de musique,
- Projet à mener autour d'une éventuelle refonte du site Internet CARO et du développement des réseaux sociaux,
- Externalisation de certains dossiers (de la conception à la réalisation graphique).

✓ Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique

Evolution de la Direction commune en 2021 :

- Recrutement d'un chef de projet logiciel,

Evolution des pratiques et des missions :

- Démarrage de la démarche d'homologation RGS (Référentiel Général de Sécurité),
- Mise en place d'une solution de dématérialisation ADS (Autorisation Droit du Sol),
- Déploiement du logiciel Enfance - Petite enfance - Jeunesse,
- Déploiement du logiciel SIP (Système d'Information Patrimonial) mutualisé CARO et Ville de Rochefort,
- Poursuite de la mise en œuvre de la fibre optique et des travaux de câblages dans les sites de la CARO,

✓ Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Evolution de la Direction commune en 2021 :

- Renforcement de la direction avec la création d'un poste de conseiller juridique complémentaire dans le cadre de la coopération avec le Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL). Le SIL a conventionné en mars avec la DCAJCP afin de disposer des ressources de l'ensemble de la direction mutualisée (marchés publics, instances communautaires, assurances, conseil juridique, contentieux) et contribue forfaitairement à hauteur de 17 000€ pour 2021,

Evolution des pratiques et des missions :

Au sein du pôle commande publique :

- Mise en place de la chaîne de dématérialisation par la signature électronique des marchés (projet reporté en 2021 suite à la crise sanitaire) et nouvelle réflexion à insuffler suite à l'adaptation des pratiques en période de confinement et de télétravail,

- Mise en œuvre d'un contrat de type « Hotline juridique » mutualisé (projet reporté en 2021) : proposer aux communes volontaires un contrat groupé avec un prestataire de conseil juridique (via une hot line et une plateforme d'échange) à prix négocié. Ce coût pourrait être partagé par les communes (sur la base du nombre d'habitants par exemple) afin de mettre en place une participation solidaire. Les différentes sollicitations ou questions diverses pourraient être partagées dans un espace commun,

Plan d'actions, projet de service :

Pistes de réflexion du projet « Hotline juridique » :

- sonder les communes sur leur pratique en matière d'assistance juridique,
- établir un cahier des charges et négocier des tarifs d'entrée des communes.

✓ Direction Générale Commune des Services Techniques

Evolution de la Direction commune en 2021 :

- Création, à compter du 1er janvier 2021, du Service Commun Entretien des Locaux (SCEL), regroupant les services entretien des locaux de la Ville de Rochefort et de la CARO sous un seul service,
- Recrutement d'un électrotechnicien au Service énergie CVC,

Evolution des pratiques et des missions :

- Déploiement du logiciel ASTECH (les fluides et le locatif) en collaboration avec le chef de projet sur l'ensemble des directions de la DGCST et des services demandeurs,
- Remise à plat des notions de facturations entre les collectivités en identifiant et en maintenant des principes de solidarité,
- Poursuite des rencontres « Groupe de Travail Ruralité », réseau technique animé par la DGCST sur les thématiques de prêts d'engins, prestations aux communes…,
- Mise en place d'un marché à bon de commande pour des prestations d'élagage,
- Déploiement du logiciel ASTECH au sein de la Commune de Saint-Agnant,

Plan d'actions, projet de service :

- Réflexion sur l'organisation de journées techniques sur des thématiques définies pour les communes,
- Réflexion sur des possibilités d'optimisation des formations techniques obligatoires ou autres (CACES, AIPR, habilitations…).

✓ Direction Commune des Ressources Humaines

Evolution de la Direction commune en 2021 :

- Remplacement à poursuivre des 2 agents en congés longue maladie,

Evolution des pratiques et des missions :

Santé :

- amélioration du suivi des préconisations du médecin du travail,

Organisation:

- mise en place d'un accueil des nouveaux arrivants,
- déploiement de nouveaux modules dans RH CIRIL (Services Métiers Déconcentrés) et poursuite de la dématérialisation des procédures,

Action sociale – avantages au personnel :

- homogénéisation des conventions avec les amicales du personnel,
- mise en place du forfait mobilité durable,

Gestion statutaire :

- mise en œuvre des nouvelles modalités du RIFSEEP,
- établissement des Lignes Directrices de Gestion de stratégie pluriannuelle de pilotage des RH et de l'égalité professionnelle,
- uniformisation de l'entretien annuel d'évaluation,
- élaboration du plan égalité Femmes Hommes,

Santé au Travail :

- relance de l'évaluation des risques professionnels,
- amélioration du suivi des habilitations et des formations SST,

Plan d'actions, projet de service :

- Lancement d'une démarche d'évaluation des risques Ville de Rochefort et CARO :
    - création d'un guide d'évaluation des risques professionnels,
    - lancement d'un réseau d'assistant de prévention.

✓ Service Commun des Archives

Evolution des pratiques et des missions :

- Adhésion au 1er janvier 2021 à la plateforme mutualisée AMADEO (Système d'archivage électronique) pour la Ville de Rochefort et la CARO,
- Communication sur la nouvelle organisation auprès du réseau des archives,
- Premiers versements d'archives dans le Système d'archivage électronique (SAE) : les actes du service des assemblées,
- Mise en commun du Système Informatique Mnesys Archives (logiciel de gestion des archives) acquis par la Ville de Rochefort en 2014,
- Mise en ligne du portail commun Mnesys Expo,
- Harmonisation des pratiques et des procédures relatives aux versements, éliminations, interventions dans les services,

Prestations prévues en 2021 pour les Communes adhérentes :

- Une mission d'archives de 3 mois à Echillais,

Plan d'actions, projet de service :

- Organisation de la rencontre annuelle avec les communes : conseils sur les notions de conservation, tri, classement, éliminations...

V. Etat d'avancement du schéma de mutualisation :

Le Schéma de mutualisation de la CARO qui a été approuvé le 30 juin 2016 et qui prévoyait la mise en œuvre de 8 actions est en grande partie réalisé :

Actions	Modalités	Etat d'avancement
1. Création d'une Direction commune des Finances	Fusion des services Finances de la Ville de Rochefort et de la CARO pour : - La réalisation de l'ensemble des prestations financières pour Rochefort et la CARO, - La recherche de subventions, la veille juridique, la négociation d'emprunts et la gestion des impayés et des contentieux pour les autres communes adhérentes,	Création de la DCF le 1er juin 2016, 16 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction commune,
2. Création d'une Direction commune « Systèmes d'information »	Création d'une Direction commune DCSIN CARO / Ville de Rochefort, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon leurs besoins,	Création de la DCSIN le 1er novembre 2016, 6 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction,
3. Création d'une Direction commune Communication	Regroupement des services Communication Ville de Rochefort et CARO, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon les besoins,	Création de la DCC le 1er novembre 2016, 5 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction,
4. Création d'une Direction commune Affaires Juridiques et Commande Publique	Mutualisation et rationalisation des procédures Ville et CARO, Développement des groupements d'achats, Conseils juridiques et assistance aux communes, veille juridique,	Création de la DCAJCP le 1er janvier 2017, 10 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction, A compter de 2021, mise en place d'une convention de coopération avec le Syndicat Intercommunal du Littoral,
5. Mise en réseau des acteurs	Pérenniser les rencontres des DGS, Création d'un réseau technique animé,	Réseau administratif rassemblant les DGS pour les sujets relatifs aux RH, finances et marchés publics créé en 2016, Réseau technique animé par la DGCST avec rencontres thématiques réalisé en 2019 et en 2020,

6. Mise en place d'un outil collaboratif / Intranet	Mise en œuvre d'un outil de partage d'informations entre la CARO et les communes	Déploiement de l'extranet aux services techniques des communes de la CARO en projet
7. Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques	Centralisation des demandes de formation, Organisation de formations collectives sur le territoire, Suivi des habilitations obligatoires, Faciliter les remplacements ponctuels,	Création de la DCRH le 1er novembre 2017, Organisation de formations collectives pour les agents de la Ville de Rochefort et la CARO, Création en 2019 d'un poste de préventeur mutualisé en partenariat avec le CdG17 et le Fonds Nationale de Prévention,
8. Développer les coopérations techniques,	Optimisation du dispositif de mise à disposition de matériels par la CARO, Développement des prêts de matériels entre communes, Mutualisation d'expertises spécifiques et mise en commun de certaines problématiques, Mutualisation du personnel technique,	6 Communes ont bénéficié de la prestation de prêt de matériels par le biais d'une convention CARO en 2019 Mise en place de journées techniques thématiques et d'actions de sensibilisation pour les agents techniques des communes : 3 rencontres réalisées en 2019 Création en 2020 de 3 directions communes Rochefort/ CARO au sein de la DGCST et de 3 services communs En 2020, propositions d'adhésion au service commun Garage, de convention de services et de mutualisation de démarches d'achat aux communes membres, Déploiement à partir de 2021 d'un Système d'Information Patrimonial (SIP) pour la Commune de Saint-Agnant et au sein de la CARO.

L'évolution du schéma de mutualisation des services s'est poursuivie en 2020 avec la création de trois directions communes techniques, de trois services communs au sein de la Direction Générale Commune des Services Techniques ainsi que la création d'un Service Commun des Archives. En 2021, un Service Commun Entretien des Locaux a été mutualisé à la Ville de Rochefort.

Il est réglementairement nécessaire aujourd'hui, compte tenu du renouvellement des élus communautaires en 2020, de redéfinir ou de poursuivre le schéma de mutualisation qui arrive aujourd'hui à son terme.

Annexe 5 : Rapport sur le développement durable 2021

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2021

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi GRENELLE 2) prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation.

FINALITÉ 1 - LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Seule, la moitié des gaz à effet de serre (GES) produits par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels (océans, forêts…). Sans effort pour réduire ces émissions, la température moyenne devrait augmenter de plusieurs degrés, d'ici à 2100, avec des conséquences importantes : l'augmentation du niveau des mers, le déplacement des zones climatiques, une fréquence plus élevée des conditions extrêmes, un accès aux ressources plus contraint, des déplacements de population, etc.

Afin de lutter contre le changement climatique, des engagements ont été pris aux niveaux mondial, européen et au niveau national avec notamment, en 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte ou plus récemment la stratégie nationale bas carbone.

Les collectivités territoriales contribuent de façon directe à 12 % des émissions nationales de GES. Elles agissent de façon indirecte sur plus de 50 % de ces émissions par leurs compétences directes (bâtiments, équipements publics, politique des déchets, transports collectifs, distribution d'eau et d'énergie,…) et par leur responsabilité légale d'organisation et de planification (SCoT, PDU, PLU…).

Les collectivités ont donc un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) s'est engagée dans une politique responsable et durable au travers de ses compétences.

Vers plus d'efficacité énergétique et un développement des énergies renouvelables

La CARO a créé, en 2021, une plateforme territoriale de la rénovation énergétique « CARO RENOV », en lieu et place de l'espace Info Energie lancé dans les années 1990.
Cette plateforme vise à accélérer la transition écologique et à accompagner techniquement les habitants.
Le conseiller Energie, présent à Espace Nature, les mardis et les mercredis a pour mission d'informer et d'aider gratuitement les habitants et les professionnels, porteurs d'un projet de construction et/ou de rénovation, sur des sujets comme l'isolation, le chauffage, les énergies renouvelables (installation et utilisation), la réglementation thermique en vigueur, les aides financières, les prêts et les démarches administratives. Il peut se déplacer pour des visites avant travaux et réaliser des évaluations énergétiques.

Le nombre de demandes par rapport à 2019 et 2020 a augmenté de plus de 35 % en 2021.

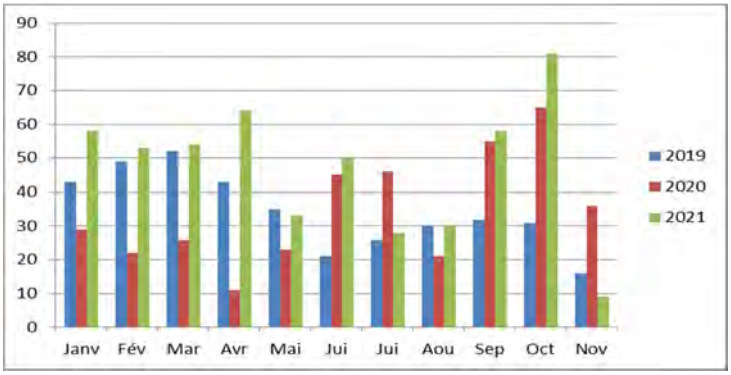

Le Conseiller Info Énergie participe à diverses manifestations en lien avec la gestion de l'énergie en proposant par exemple :

- des manifestations extérieures (Salon de l'habitat,)
- des expositions à Espace Nature avec des animations pour les scolaires,

Il participe ponctuellement à l'émission "Les experts" sur France bleu - La Rochelle. Un sujet lié aux économies d'énergie ou aux énergies renouvelables est présenté rapidement puis c'est un jeu questions / réponses avec l'animateur et les auditeurs qui appellent.

La CARO relaie également auprès des communes des appels à projets liés à l'énergie et les accompagne dans l'élaboration de leur projet. C'est le cas du Programme SEQUOIA qui réunit la CARO et 6 communes et qui visent à accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Les actions ciblées sont les actions dites à gain rapide (comme la régulation du chauffage), l'isolation du bâti ou le remplacement d'équipement (luminaires intérieurs, systèmes de chauffage) ou les opérations de réhabilitation lourdes.

- **Améliorer la gestion des bâtiments et tendre vers la sobriété énergétique :**

Le patrimoine propre de la CARO fait l'objet d'un suivi énergétique à perfectionner par l'installation d'un logiciel adapté. Ce sera le cas avec le déploiement d'un outil développé par la société Astech. Grâce à la mutualisation Ville/CARO du volet énergie et à l'homogénéisation des interfaces de pilotage, le service exploitation gère les chaufferies des deux collectivités.
La fourniture d'énergie fait l'objet de consultation via le groupement d'achat de l'UGAP et, dorénavant, 100 % de l'électricité achetée par la CARO provient de sources d'énergies renouvelables.

Une OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) est en cours, depuis le 1er juillet 2019, pour favoriser les travaux de rénovation énergétique chez les ménages, à revenus très modestes, ainsi que pour les propriétaires bailleurs. Un appui financier de la CARO finance notamment le montage des dossiers présentés à l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Le projet SEQUOIA permettra d'amplifier cette rénovation énergétique.

- **Promotion et développement de l'énergie solaire :**

La CARO mise sur l'énergie solaire et a déployé, en 2017, un cadastre solaire toujours accessible à tous. Cet outil permet à chacun d'estimer le potentiel solaire de sa toiture, de faire des simulations sur des solutions d'autoconsommation, de revente ou de production d'eau chaude sanitaire.

La CARO souhaite aussi être exemplaire et investit dans des projets photovoltaïques en partenariat avec le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables). Une centrale de 100 kWc a été mise en service à Soubise ainsi que deux autres, de 36 kWc chacune, à Rochefort et Tonnay-Charente. La CARO est adhérente au CRER, ce qui lui permet ainsi qu'à chacune des communes, de réaliser des études de potentiel détaillées.

Stratégie climat

La CARO s'est engagée, en 2016, dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial et dans une démarche Cit'Ergie.

Le changement climatique, la raréfaction des ressources, les multiples pollutions et la baisse de biodiversité sont des faits aujourd'hui avérés et dont les conséquences se font ressentir à différentes échelles.

Si le sujet relève d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont également de l'ordre de l'action locale. Les collectivités territoriales et leur groupement ont un rôle déterminant à jouer, tant pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, préserver les milieux naturels et développer les énergies renouvelables, que pour développer de nouvelles manières de construire le territoire et prendre les mesures nécessaires à l'adaptation des territoires au changement climatique.

En vertu de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la CARO est tenue, comme toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants, de réaliser et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).
Celui-ci a pour objectif de définir la stratégie énergie-climat à développer et de contribuer à limiter le réchauffement climatique et ses conséquences.

Au-delà de ces objectifs, le PCAET est un outil au service du territoire pour renforcer son attractivité et sa qualité de vie. Il peut permettre des évolutions dans de nombreux domaines, tels que le secteur des transports et de l'énergie, mais également dans ceux de l'économie, de l'aménagement, de la solidarité, de la vie locale, etc…

La démarche PCAET s'organise autour de :

- ✓ la réalisation de plusieurs études (diagnostic des émissions de GES, potentiels ENR, qualité de l'air, vulnérabilités socio-économiques et environnementales...) permettant d'établir le profil Climat-Energie du territoire,
- ✓ la définition d'objectifs stratégiques,
- ✓ la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions.

La particularité de ces nouveaux Plans Climat est qu'ils intègrent une réelle dimension territoriale. Il s'agit de mobiliser les divers acteurs du territoire (chambres consulaires, entreprises, associations, habitants...) pour mettre en œuvre, ensemble, des actions cohérentes tenant compte des enjeux de territoire et son potentiel.

En parallèle, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME (Agence de la transition écologique) ont lancé un appel à candidatures « Cit'ergie® » permettant l'obtention d'un label Energie Climat pour les collectivités. Cit'ergie® est l'appellation française du label European Energy Award (EEA®), certification reconnue au niveau européen et diffusée en France par l'ADEME. Ce label Cit'ergie® s'appuie sur une méthode et des outils communs à toutes les collectivités engagées dans le « european energy award », permettant ainsi une reconnaissance européenne des actions mises en place.

L'objectif de l'outil est de guider la collectivité, dans sa politique de transition énergétique, sur la base d'un référentiel unique lui permettant de dresser un diagnostic complet de sa politique énergie-climat et de prioriser son programme d'actions.

Il existe trois niveaux de reconnaissance, permettant à la collectivité d'avancer à son rythme et d'envisager tous les 4 ans de nouvelles perspectives.

Si le PCAET est rendu obligatoire par la législation, Cit'Ergie est une démarche volontaire qui valorise les politiques et les projets portés par la collectivité à travers l'obtention d'un label. Le lancement simultané de ces deux démarches a été une opportunité pour s'assurer, d'une part, la mobilisation des différents acteurs, et d'autre part, la mise en œuvre d'un plan d'actions pertinent.

L'avancée du PCAET est détaillée en page 43.

Vers des modalités plus durables

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la CARO peut organiser 6 catégories de service :

- services réguliers de transport public de personnes
- services à la demande de transport public de personnes
- services de transport scolaire
- services relatifs aux mobilités actives
- services relatifs aux usagers partagés des véhicules terrestres à moteur
- services de mobilité solidaire

Depuis la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (24/12/2019), la politique territoriale ne se limite plus au réseau de transports collectifs et aux infrastructures, mais repose sur une mobilité à la carte proposant des alternatives à la voiture individuelle.

L'Enquête « Déplacements Ville Moyenne » a mis en évidence la part importante des modes actifs. Ils représentent près d'un tiers des déplacements (marche : 28 % - vélo : 2 %). Les aménagements et la structuration du territoire ont ainsi permis notamment le déploiement de la marche. La part des déplacements à vélo (2 %) et des transports collectifs (2 %) reste faible par rapport aux territoires voisins, ce qui rend la part de la voiture solo prépondérante sur le territoire de l'agglomération.

Les diagnostics menés, dans le cadre du PCAET, placent le secteur des déplacements parmi les plus consommateurs d'énergie et les plus polluants. Ces enjeux sont également au cœur du SCoT en cours de révision et du futur Plan global de déplacements (PGD).

Le PGD est un outil de planification de la mobilité, élaboré par les Autorités Organisatrices de la mobilité de moins de 100 000 habitants de manière volontaire et ambitieuse. Il définit les objectifs de parts modales à 20 ans, et est accompagné d'un programme d'actions. Document stratégique, il est en cours d'élaboration et sera finalisé en 2022.

Dans le cadre de la mise en place des Plans de mobilité des entreprises (rendus obligatoires par la Loi d'Orientation des Mobilités pour les entreprises regroupant plus de 50 salariés sur un même site), la CARO souhaite accompagner les entreprises qui se lancent dans leur Plan de déplacements. Pour se faire, elle a poursuivi la démarche Plan de déplacements des agents Ville de Rochefort/CARO (PDA) afin de faire évoluer les comportements de ses agents dans leur mobilité pendulaire (domicile-travail) et professionnelle, en proposant des alternatives à la voiture individuelle.

Le dispositif Forfait Mobilité Durable visant à encourager le covoiturage et la pratique du vélo a été mis en place en 2021. Un premier challenge de la mobilité (organisé par l'Ademe en juin 2021) a permis de mettre au défi les agents de la Ville et de la CARO pour se déplacer autrement qu'en voiture pendant une semaine.

Afin de sensibiliser les entreprises du territoire, un premier rendez-vous de la mobilité a été organisé par la CCI et un second webinaire a été programmé à destination des entreprises de plus de 50 salariés, afin de leur faire connaître la réglementation et les solutions de mobilités.

- **Développer un réseau de transport en commun durable :**

En tant que principal secteur d'activité émetteur de GES, la gestion des déplacements par la CARO (au sens large du terme) doit s'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique, au travers notamment de la mise en œuvre du réseau de transport urbain R'bus.
Ces chiffres de fréquentation, à la hausse depuis sa création jusqu'en 2019 (avant la crise sanitaire), confortent ainsi la CARO dans sa volonté de développer la part et l'usage du transport en commun.

Le développement de l'usage des transports en commun et des services aux voyageurs sont les principales ambitions de la CARO avec, à titre d'exemple, la volonté de doubler la part modale des transports en commun actuellement de 2 % d'ici à 2025.

La crise sanitaire a fortement impacté la fréquentation du réseau R'bus, la projection fin 2021 est d'1.2 millions de voyages, soit une baisse de 20 % de fréquentation par rapport à l'année 2019

Nombre de voyages par an sur R'bus	
2006	268 000
2007	299 000
2008	337 000
2009	596 000
2010	609 000
2011	770 000
2012	859 000
2013	900 000
2014	963 000
2015	1 007 000
2016	1 058 800
2017	1 203 621
2018	1 388 025
2019	1 511 959
2020	980 669
2021 *(au 31/10/2021)*	1 010 598

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a confié la gestion de son réseau de transport urbain R'bus à l'entreprise Transdev Rochefort Océan, en septembre 2017, pour une durée de 7 ans, via un contrat de délégation de service public conclu jusqu'au 31 août 2024.

Le réseau R'bus dessert les 25 communes de l'Agglomération avec une offre de transport structurée autour de 10 lignes régulières, 4 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), un service de Transport à la Demande (TAD) et de Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR).

En vue du « renouvellement du contrat d'exploitation du réseau de transport urbain R'bus », la CARO souhaite confier en 2022 une mission d'AMO à un prestataire, qui aura comme missions :

- ✓ la réalisation d'un diagnostic technique, juridique, financier et fiscal du réseau de transport urbain R'bus et de l'actuel contrat d'exploitation,
- ✓ un accompagnement lors des différentes phases de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation (rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, élaboration des documents relatifs aux différentes procédures - phase de mise en concurrence, analyse des offres, négociation - finalisation du contrat…),
- ✓ un accompagnement pour le suivi et le contrôle du délégataire jusqu'à la mise en place du nouveau réseau et en option un suivi annuel de la bonne exécution du contrat.

Pour les déplacements dépassant le simple cadre administratif de la CARO, de nombreux partenariats ont été noués entre l'Agglomération et d'autres acteurs de la mobilité.

Ainsi, le cadencement de la desserte ferroviaire entre Rochefort-La Rochelle, renforcé en 2007, continue à offrir encore aujourd'hui une alternative environnementale pertinente au recours à la voiture, à l'encombrement de l'axe routier et aux déplacements pendulaires sur le bassin de vie Rochefort-La Rochelle.

La tarification multimodale (Ter + R'bus) a été reconduite en 2021 avec la Région Nouvelle-Aquitaine permettant aux usagers d'utiliser le train et d'avoir une correspondance avec le réseau R'bus à un tarif préférentiel. L'intermodalité est également soutenue par la Région avec les titres combinés Pass Car+bus.

L'intermodalité « vélo / train » ou « vélo / bus » est également facilitée par l'installation de consignes à vélo ou l'acceptation de ces derniers à bords des bus ou des trains.

Au niveau des services innovants, la CARO a renouvelé son partenariat avec la société Mécatran afin que les données du réseau R'bus soient affichées en temps réel sur Google Maps. Un calculateur d'itinéraires dédié permet d'afficher l'ensemble des solutions de déplacements sur le territoire.
La CARO s'est attachée en 2021 à améliorer le module web boutique (fonctionnalité du système billettique), permettant aux usagers de recharger leurs titres de transport à distance.

La CARO a reconduit son adhésion au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine dénommé « Nouvelle-Aquitaine Mobilités ». A l'échelle régionale, ce Syndicat Mixte assure la coordination des services de transport, de l'information et la tarification multimodale.

En 2021, il a consolidé le déploiement des fonctionnalités du système d'information multimodal www.modalis.fr, en proposant l'intégration des données en temps réel, l'information relative au service à la demande et a développé une application mobile Ticket Modalis pour permettre aux usagers d'acheter les titres de transport via leur Smartphones.

Une étude sur la coordination des offres de transport à l'échelle régionale a été lancée par le Syndicat Mixte, visant à améliorer l'intermodalité et l'articulation des réseaux néo-aquitains.

Le syndicat régional Nouvelle-Aquitaine Mobilités a lancé différents appel d'offres en 2021 en faveur du déploiement de la mobilité intégrée, qui s'inscrivent dans la continuité des travaux et outils en place :

- ✓ Etude relative à la coordination des offres de transport (schéma multimodal)
- ✓ Evolution du système d'information multimodal Modalis (développements serviciels avec intégration progressive des opérateurs de covoiturage, services vélo…)
- ✓ Développement de la plateforme billettique et des fonctionnalités d'interopérabilité
- ✓ Coordination des démarches billettiques et tarifaires (car+bus/ter+bus)

La CARO poursuit la mise en accessibilité et la sécurisation des arrêts de bus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). La programmation des travaux est élaborée en fonction du nombre de montées par arrêt et en concertation avec les communes concernées.

- **Informer les usagers :**

Afin de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture, plusieurs publications ont été éditées : Guide horaire R'bus, un plan du réseau, des flyers transport à la demande et transport pour les personnes à mobilité réduite, Topo guide et une carte des liaisons cyclables, Cap sur la Charente / horaires des passeurs.

La CARO relaie également les infos sur le site internet et les applications mobiles dédiées.

- **Covoiturage :**

La CARO soutient la promotion du covoiturage en cofinançant, avec la Région et le Département, la création des 5 aires du territoire et en relayant les informations sur son site internet. Les aires de covoiturage sont très fréquentées et sont une réelle alternative à la voiture individuelle. Le Département a lancé en 2020 l'étude d'implantation d'une aire de covoiturage à hauteur du péage de Cabariot, qui devrait être déployée en 2022.

- **Bornes de recharge électrique :**

Dans le cadre d'un schéma de déploiement départemental, le Sdeer a déployé 3 bornes de recharge électrique sur Rochefort, 1 à Echillais et 1 à Tonnay-Charente. D'autres bornes sont prévues en 2022 sur Muron, Port des Barques et Saint-Agnant

- **Navette fluviale :**

La CARO a attribué à la société SFA un marché d'exploitation du navire à passagers « Le Rohan », assurant les traversées de la Charente entre les communes de Soubise et de Rochefort, pour 4 ans.

Le Rohan a assuré un service de traversée de la Charente du 3 avril jusqu'au 26 septembre (soit 111 jours). 9332 passagers ont embarqué sur le Rohan contre 7 564 en 2019 (135 jours). L'année 2021 connaît une fréquentation record avec 9 332 passages, dont 8 393 passages à vélo.

Favoriser le recours aux modes actifs

- **Plan vélo et randonnée :**

Depuis plusieurs années, la CARO s'efforce de développer la pratique du vélo, comme véritable moyen de déplacement, en favorisant sa promotion, en multipliant les points de location de deux roues et en privilégiant la réalisation d'itinéraires prioritaires pour les "modes doux".

Le territoire de la Communauté d'agglomération, membre du « Club des territoires et villes cyclables », dispose aujourd'hui d'un réseau de 474 km de chemins de randonnée et de pistes ainsi que de 431 bornes (géolocalisées) de jalonnement indiquant la direction et faisant référence à la numérotation des fiches du topoguide.

En décembre 2003, puis en 2014, successivement, deux plans vélos ont été adoptés :

Le *Plan vélo 1* a été voté en 2003. Son objectif était de développer la pratique du vélo, comme véritable moyen de déplacement, par l'amélioration de la sécurité, la lutte contre le vol et l'incitation à l'usage de la bicyclette auprès du jeune public (scolaire notamment). Il s'agissait d'un véritable outil de cohérence de l'ensemble des liaisons et le support de programmation d'un réseau maillé et homogène sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ce plan s'est déroulé jusqu'en 2012.

Consciente de l'intérêt de promouvoir les modes doux, en 2014, la CARO a défini son *Plan vélo 2*, axé en grande partie sur les déplacements touristiques. La CARO est dotée d'une grande richesse patrimoniale qui attire de nombreux visiteurs. L'objectif de ce second plan est de concilier l'attractivité touristique, la préservation du patrimoine et de l'environnement, en développant des modes de déplacements alternatifs. Il s'agit de permettre la découverte du territoire à pied et à vélo, de connecter les différents sites d'intérêt et de faciliter l'accès aux lieux d'hébergement.

Ce Plan vélo 2 comprend trois axes :

- ✓ les aménagements cyclables sur le nouvel itinéraire national la Flow Vélo, l'amélioration des pistes de la Vélodyssée et l'installation de mobiliers dédiés,
- ✓ l'accompagnement des prestataires et des communes pour l'obtention du label « Accueil Vélo »,

- ✓ la promotion et la communication en lien avec l'Office de Tourisme Rochefort Océan.

En 2015, plusieurs aménagements ont été réalisés tels que l'installation d'une signalétique dédiée sur le chemin de Charente et à proximité du Pont Transbordeur. Parallèlement, un travail a été mené pour définir une charte des aménagements cyclables destinée aux communes. En 2016, l'accent a également été mis pour renforcer la communication et la promotion du vélo à travers l'édition d'une nouvelle carte vélo et la labellisation de nouveaux sites. À ce jour, 50 prestataires sont labellisés « Accueil Vélo ».

Ces trois dernières années, de nouveaux services à destination des cyclistes ont été déployés :

- ✓ 10 consignes à vélo de 2 à 4 places ont été installées, permettant des stationnements cyclables sécurisés,
- ✓ Des Relais Informations Services réalisés par la CARO.

L'accompagnement d'un prestataire loueur et réparateur de vélo a permis de proposer, à tous, un service de location en plusieurs points du territoire.

Des travaux ont permis d'améliorer les pistes cyclables se trouvant sur les itinéraires de la Vélodyssée Atlantique et de la Flow Vélo : Saint-Laurent de la Prée//Le Vergeroux, Rochefort//Tonnay-Charente ou encore la création d'une piste en site propre sur la commune de Cabariot. En 2021, une remise en état des pistes a été réalisée sur le chemin de Charente sur Rochefort et sur la piste Tonnay-Charente / Cabariot.
En effet, les pistes hors agglomération sur ces itinéraires ont été transférées à la CARO afin de permettre une gestion plus harmonieuse.

La CARO a également participé financièrement à la création de la passerelle au-dessus du Canal Charente-Seudre, aménagée par le Conseil Départemental. Cet équipement permet de relier de nombreuses boucles à la Vélodyssée et de proposer un équipement sécurisant aux randonneurs, aux cyclistes et aux cavaliers.

L'Ademe a lancé en 2021 un appel à projets Avélo2, auquel la CARO a répondu pour se projeter sur un futur Plan Vélo 3, à destination des mobilités du quotidien notamment. Lauréate de cet appel à projet, la CARO projette de mettre en œuvre un schéma directeur cyclable, ainsi qu'un plan d'actions qui traitera les questions de communication, sensibilisation et animation, permettant de développer une réelle culture du vélo sur le territoire. Ces actions sont en cours d'élaboration en 2021, pour une déclinaison sur 3 ans dès 2022.

Afin d'encourager les mobilités douces du quotidien, la CARO soutient financièrement l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, pliant ou cargo. Depuis juin 2020, 170 demandes ont été instruites et une subvention 50 à 200 € a été versée aux habitants majeurs de l'agglomération faisant l'acquisition d'un VAE (selon le quotient familial du bénéficiaire). De nombreuses séances de gravage vélo (réalisées par l'association Vélo pour Tous) ont été programmées sur 2021 pour lutter contre le vol des vélos.

Enfin, la CARO a lancé en 2021 des études préalables aux travaux d'une future Maison du vélo en gare de Rochefort, afin de développer des services de location, réparation et stationnement vélo à l'horizon 2023 (travaux programmés en 2022).

FINALITÉ 2 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La CARO s'investit, depuis de nombreuses années, dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de préservation de son patrimoine naturel. Après les élections municipales de 2020, elle a créé une nouvelle délégation avec un Vice-Président chargé de la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et du Grand projet du Marais de Brouage : Jean-Marie Gilardeau. Une commission est dorénavant dédiée à ces sujets et s'est réunie 3 fois en 2021 (le 12 janvier, le 8 juin et le 19 octobre).

Préservation de la biodiversité

- **Espaces naturels protégés :**

Le territoire de la CARO est tout d'abord couvert par des espaces protégés réglementairement et foncièrement.

D'un point de vue réglementaire, la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (animée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux) et la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne (animée par Nature-Environnement 17) sont incluses dans le territoire de la CARO. Les élus de la CARO (ou les techniciens par délégation) sont des membres des Comités Consultatifs de Gestion des Réserves et sont donc régulièrement consultés pour donner leurs avis.
Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la digue anti-submersion, un projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie d'Yves est en cours sur la commune de Fouras. La CARO est membre de son Comité de gestion au titre de la présidence du site Natura 2000 - Marais de Rochefort et du comité technique de suivi.

La Fédération Départementale des Chasseurs poursuit sa candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour une labellisation en réserve Naturelle Régionale de son site « Echappées nature » de la Cabane de Moins à Breuil-Magné.

Le territoire de la CARO possède plus de 15 km de rivages (littoral) et le Conservatoire du littoral y déploie sa stratégie d'intervention foncière sur 6 sites (d'environ 1000 ha) avec des conventions de gestion d'usage passés avec des agriculteurs locaux et pilotés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine.

Une convention cadre CARO - Conservatoire du Littoral a aussi été signée en 2017 pour 6 sites emblématiques du territoire : Ile Madame (et Fort), Fosses de la Gardette, Marais périurbains de Rochefort, Ile d'Aix (et Fort Liédot), Marais de Fouras (et Fort Vasou), Marais de Brouage. Un projet de cession des terrains (80 ha) autour du Golf de Saint-Laurent de la Prée, actuellement propriété de la CARO, est en cours dans le cadre des mesures compensatoires à l'extension de ce golf et dont les travaux ont commencé en septembre 2019. Ces terrains seront ensuite gérés via un plan de gestion de type réserve naturelle (condition *sine qua non* pour accorder le permis d'aménager par le Conseil National de Protection de la Nature). La rédaction de ce plan de gestion a été confiée à Eau Méga et un comité de suivi est en place pour une livraison au printemps 2022.

Enfin, en complémentarité de l'action du Conservatoire du Littoral, le Conseil Départemental de Charente-Maritime a révisé sa politique autour des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La CARO a fait partie prenante de cette révision et les élus se sont positionnés pour le pilotage de 3 sites : Marais périurbains de Rochefort, Pointe de Port-des-Barques/ Ile madame et Marais de Brouage. Le pilotage consiste en la coordination des gestionnaires de ces sites et à l'établissement d'un bilan annuel, en s'appuyant sur les instances de gouvernance existantes.

- **Gestion des marais du transbordeur de Rochefort, site Espace Naturel Sensible du Département :**

Les marais périurbains (du transbordeur) de Rochefort sont un espace naturel de 500 hectares ont un lien très fort avec la ville puisqu'ils jouent le rôle naturel de "zone tampon". Situés entre la partie urbanisée et la Charente, ils n'ont presque pas de bassin versant pour les alimenter, ce qui nécessite un état de veille hivernale et rend complexe la gestion des eaux pluviales en été, du fait des déficits hydriques impactant pour le pastoralisme première activité économique de cet espace. Depuis 2020, la gestion différenciée des bords de chemin, avec des fauches moins systématiques et plus tardives, s'est mise en place et a permis le développement de la ripisylve qui a eu pour effet une augmentation de la biodiversité. En 2021, pour assurer la gestion quotidienne des ouvrages, lutter contre les espèces exotiques envahissantes et préserver la quiétude des lieux, un garde-adjoint a été recruté aux côté du garde du littoral de la CARO, présents en permanence sur ce site co-géré par la Ville de Rochefort, la LPO, Le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan .
Des animations de la LPO auprès des scolaires sont également financées sur ce site.
Un contrat d'objectifs de 3 ans, pour un montant de 62 000 €, a été signé en 2020 pour 3 ans entre le Conseil Départemental et la CARO relatif à la gestion des marais périurbains de Rochefort (gestion, suivis hydrauliques et écologiques, étude de programmation pour une Maison de la Nature et plan de gestion du site).

- **Lutte contre les espèces envahissantes et / ou nuisibles :**

Afin de maintenir la biodiversité présente sur le territoire, des actions concrètes sont menées pour limiter et contrôler la prolifération des espèces envahissantes floristiques et faunistiques.

La CARO participe financièrement à la lutte contre :

- les **ragondins et les rats musqués** : Le Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA) assure sur le territoire de la CARO, le piégeage et le tir des rongeurs aquatiques nuisibles. Pour ce faire, deux prestataires interviennent sur les secteurs de marais: Aunis GD, une structure d'insertion spécialisée dans cette thématique intervient sur les marais nord de Rochefort tandis qu'une entreprise professionnelle assure une action de régulation sur les marais sud et l'estuaire de la Charente. La Fédération départementale de gestion des organismes nuisibles (FREDON 17) assure quant à elle, la coordination des chasseurs de ragondins hors période de chasse.

- les **sangliers** qui sont nombreux en fin de saison à traverser la Charente. En complément de 2 battues administratives organisées en 2021 avec l'appui de l'ACCA de Rochefort sous le commandement d'un lieutenant de louveterie, depuis la mi-octobre, le piégeage est autorisé par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

- la **démoustication** est confiée au Conseil Départemental de Charente-Maritime. Pour l'année 2021, le montant global de la participation était de 51 000 € (paiement année N-1). Cela se traduit sur le terrain par la présence de 6 agents à l'année sur le territoire, soit 3 binômes, dont 90 % de leur temps est consacré à la surveillance. Lorsque le traitement des larves est nécessaire, il est actionné à l'aide d'un pulvérisateur à dos qui répand du Bacille de Thuringe afin de consommer les larves de moustiques, suivant les principes d'une lutte biologique.

- la **jussie** : Depuis mai 2011, un programme de lutte est mis en œuvre sur le Marais Nord de Rochefort et les boucles de la Charente. Il vise à contrôler la prolifération de la jussie en maintenant la plante à un faible niveau de colonisation afin de restaurer le fonctionnement hydraulique des canaux et de faciliter la circulation des espèces aquatiques. En 2021, la prestation a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la structure gemapienne en place sur le bassin de la Charente aval : le Syndicat Mixte Charente Aval. La prestation est réalisée par l'UNIMA titulaire d'un marché pluriannuel de 4 ans (marché attribué en 2020). L'UNIMA intervient sur l'ensemble du Marais Nord de Rochefort, la Vallée de la Charente et le Marais de Brouage, ce qui représente un réseau de 216 km de canaux primaires et secondaires.

- les **autres plantes envahissantes** : Dans la lignée de la lutte contre la jussie, les élus ont souhaité s'engager dans la lutte contre d'autres plantes envahissantes terrestres dont les renouées asiatiques et le baccharis. Le Sainfoin d'Espagne présente un foyer émergent aux abords de Rochefort mais celui-ci est traité tous les ans par les agents de la CARO pour éviter son extension. Une nouvelle plante exotique envahissante "émergente", originaire d'Afrique du Sud, poursuit son extension depuis 2 ans dans le Canal de Rochefort : le Lagarosiphon. Malgré la mise en place de filets anti-dérives et 2 arrachages mécaniques, cette hydrocharitacée à croissante continue poursuit son extension sans qu'une solution technique de régulation soit trouvée pour le moment.

- **Natura 2000 :**

Le territoire de la CARO est composé d'un ensemble de zones humides qui se répartit entre les marais, les terres hautes, les îles anciennes, le fleuve Charente et son estuaire. La présence de grandes superficies de marais constitue un vecteur de singularité avec les Marais de Brouage au sud de la Charente et les Marais de Rochefort au nord, tous désignés comme sites Natura 2000. Le territoire de la CARO est ainsi couvert par 38,7 % de sa surface en Natura 2000, soit 16 272 ha. Sur les 25 communes, seule une commune (Champagne) n'est pas incluse dans ces zonages, ce qui confère au territoire une responsabilité particulière dans la préservation de ce patrimoine naturel remarquable.

Le site des Marais de Rochefort accueille chaque année plus de 20 000 oiseaux d'eau en période hivernale et en halte migratoire. Parmi les espèces inventoriées, 70 sont protégées, 57 sont menacées au niveau national et 28 espèces nicheuses sont menacées pour l'ex-région Poitou-Charentes. Le site est constitué d'environ 7 000 ha de prairies humides, la grande majorité étant composée par un habitat d'intérêt européen, les prairies subhalophiles thermoatlantiques, témoins du passé maritime de cette zone.

Un deuxième site Natura 2000, l'Estuaire et basse vallée de la Charente, de 10 723 hectares (dont 5 472 ha sur la CARO) couvre le secteur centré sur les 40 km inférieurs du fleuve Charente (en aval du barrage de Saint-Savinien jusqu'à l'île d'Aix). C'est un ensemble particulièrement diversifié de milieux estuariens.

Deux autres sites sont en partie sur le territoire de la CARO : les Marais de Brouage (environ 5 000 ha sur les 10 000 ha terrestres) et le site des Landes de Cadeuil, en partie sur la commune de La Gripperie Saint-Symphorien (332 ha sur 575 ha au total).

Site Natura 2000	Surface totale (ha)	Surface terrestre totale (ha)	Surface terrestre du site sur le territoire CARO	% surfacique du site sur le territoire CARO
Marais de Rochefort	13 580	10 349	5 151	49,70 %
Estuaire et Basse Vallée de la Charente	10 703	8 332	5 472	65,67 %
Marais de Brouage	26 094	14 349	5 317	37,05 %
Landes de Cadeuil	575	575	332	57,73 %

Les 4 sites de marais ont tous été désignés au titre de la Directive oiseaux en 2004 puis de la Directive habitats en 2009. Depuis 2015, la CARO s'est positionnée pour prendre en charge l'animation de la démarche Natura 2000 sur 2 sites (Marais de Rochefort et Estuaire et Basse Vallée

de la Charente). La convention cadre de 3 ans entre Etat et CARO pour l'animation des 2 sites arrive à échéance le 31/12/2021. La CARO s'est à nouveau positionnée pour une période de 3 ans entre 2022 et 2024.

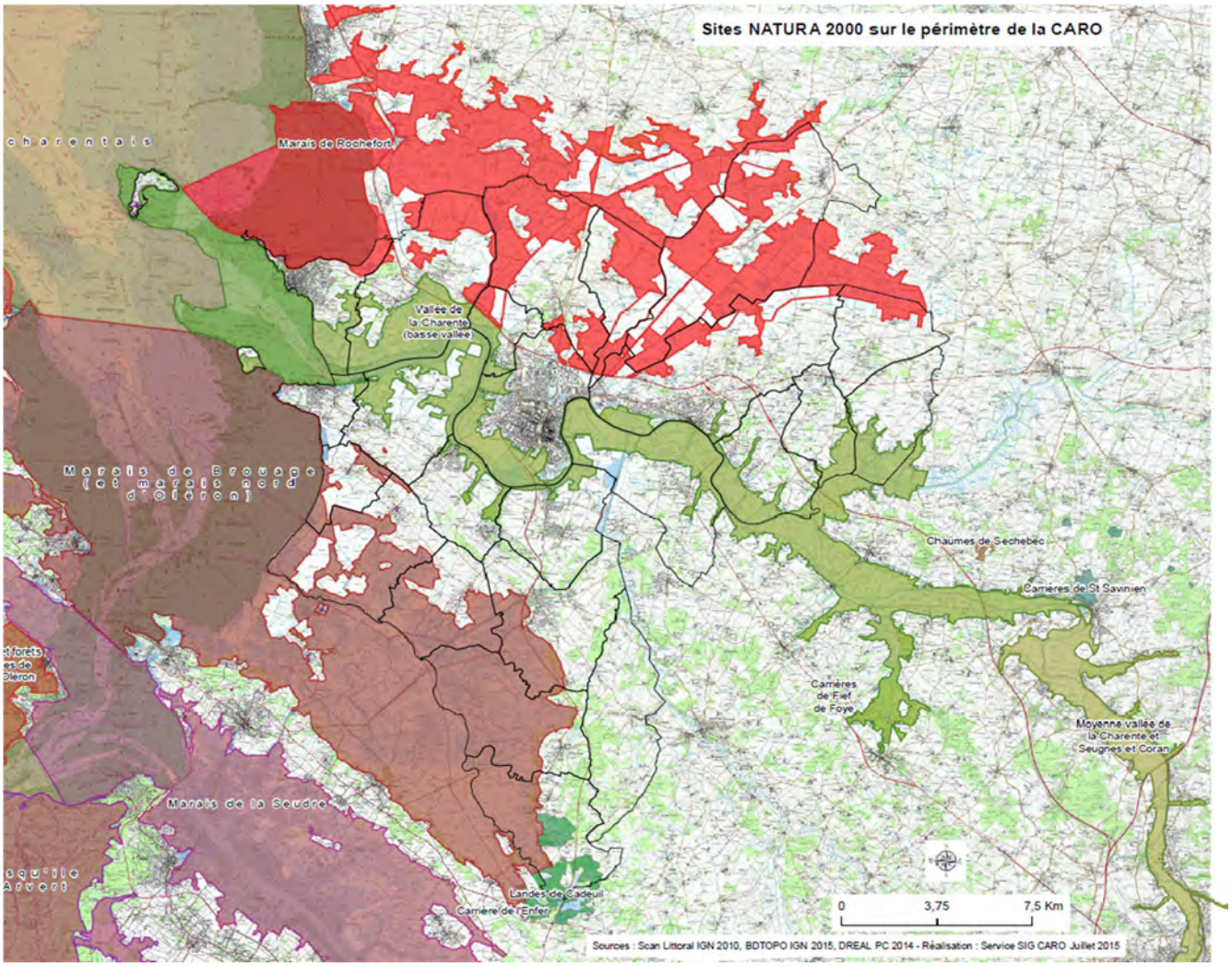

La mission d'animation consiste à :

- la sensibilisation des acteurs de ces 2 sites pour la bonne prise en compte des enjeux de Natura 2000 dans leurs projets,
- l'appui aux porteurs de projets dans le montage des évaluations d'incidence (une centaine de porteurs de projet accompagnés sur les 2 sites en 2021),
- la formulation d'avis sur les projets du territoire vis-à-vis de leur impact sur Natura 2000,
- le montage de chartes et de contrats Natura 2000,
- l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques (SCOT Notamment).

Depuis le 1er juin 2021, une seconde animatrice Natura 2000 a été embauchée par la CARO afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes des porteurs de projet et des élus sur ces vastes territoires.

La révision du DOCOB "Marais de Rochefort" va pouvoir être lancée début 2022 grâce aux financements apportés par l'Etat et l'Europe. Ce chantier sera l'occasion de réactualiser les inventaires biologiques et socio économiques de ce site mais aussi d'identifier les nouveaux enjeux, dans un contexte de réchauffement climatique et de montée des eaux.

La CARO continue à suivre l'animation de la démarche sur les sites voisins, dont l'animation est confiée à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour le Marais de Brouage et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur les Landes de Cadeuil.

- **Préserver et valoriser les marais :**

Le Marais de Brouage, zone humide majeure des territoires de Marennes et Rochefort, représente un maillon essentiel de gestion de la ressource en eau et constitue aussi indéniablement un milieu d'une grande richesse en termes de biodiversité, d'activités économiques extensives structurantes tout en jouissant d'un environnement patrimonial remarquable et propice à la genèse d'un projet de valorisation écologique, économique et touristique.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont décidé de porter, de manière conjointe, un projet cohérent et ambitieux de préservation de la richesse exceptionnelle de ces lieux et de développement des potentiels touristiques et économiques « perennisateurs » de la qualité exceptionnelle de cette zone remarquable : le Grand projet du Marais de Brouage.

Une feuille de route a été adoptée en 2017 par l'ensemble des élus des deux intercommunalités, définissant trois axes d'actions prioritaires :

✔ La gestion de la zone humide et plus particulièrement de la ressource en eau. Un Contrat de Progrès de Territoire a été signé en 2019 avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce Contrat de Progrès Territorial du Marais de Brouage piloté par le Syndicat mixte de la Charente Aval (chargé d'exercer la compétence GEMAPI des intercommunalités) a pour ambition :

- la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau douce, à traduire en un protocole de gestion à l'échelle du marais et en un règlement d'eau,
- le maintien des paysages, l'optimisation et l'amélioration de l'écosystème en quantité d'habitats, d'espèces et de diversité tout en s'adaptant aux conséquences des évolutions climatiques,
- le maintien des activités d'élevage extensifs et ostréicoles et plus généralement les activités socio-économiques compatibles ou nécessaires à la satisfaction des premiers objectifs.

✔ Le soutien à l'activité d'élevage extensif : une des ambitions de ce projet est de faire du Marais de Brouage un modèle de développement économique intégré, en assurant la pérennité et la valorisation de l'activité d'élevage et la garantie du maintien des paysages remarquables de cet espace. En ce sens, le Marais de Brouage a été désigné, au même titre que la Baie de Somme et que les Marais du Cotentin et du Bessin, site pilote par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, dans le cadre d'une expérimentation nationale sur la « préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ».

C'est aussi pour soutenir l'élevage qu'a été créée, en 2019, la première Association Foncière Pastorale (AFP) en zone humide sur le Marais de Brouage, visant à mettre en place une gestion collective du foncier sur le site et à en favoriser son exploitation par le pastoralisme. En 2020, les 36 éme rencontres des acteurs du pastoralisme ont d'ailleurs été organisées sur le marais de Brouage.
Enfin, une animation est dédiée aux éleveurs membres de l'Association des Éleveurs du Marais de Brouage pour les accompagner dans la mise en œuvre des actions en soutien à la filière sur la zone humide (adaptation des pratiques, gestion du parasitisme, lien avec les actions de l'AFP, valorisation des produits avec notamment la conduite et finalisation de l'étude autour de l'opportunité de création d'un atelier collectif de découpe et transformation de la viande).

✔ La valorisation patrimoniale du site, notamment par le développement d'un tourisme durable, basé sur l'expérience et la découverte de ce territoire remarquable. A titre d'exemple, l'étude de faisabilité et de programmation des itinéraires cyclables sur le Marais de Brouage s'est poursuivie en 2021 et conclura dans sa phase programmation début 2022. Des rendez-vous sont organisés tous les ans avec les acteurs touristiques afin de faciliter leur appropriation ; en 2021 il a eu lieu sur le thème du marais littoral. Les animations pédagogiques organisées dans le projet pédagogique "Habiter le marais" ont cette année encore été proposées aux écoles du territoire en y associant

pour certaines classes des ateliers de pratiques artistiques. Enfin, une étude visant l'élaboration d'une stratégie partagée de développement culturel et de valorisation patrimoniale du Marais a été lancée en juillet 2021.

Bien que ce projet soit à l'initiative d'une entente entre les deux intercommunalités, celle-ci n'a pas vocation à formuler seule les enjeux et les grandes orientations. Il s'agit d'un projet partenarial, au sein duquel la contribution élargie, de l'ensemble des acteurs et des utilisateurs du territoire concerné, est non seulement souhaitée mais nécessaire pour un aboutissement favorable (Elus, administrations, collectivités, socioprofessionnels, associations, habitants, experts…). La mobilisation et l'adhésion autour de ce projet se veulent ambitieuses. Pour cela, un modèle de gouvernance et des démarches de concertation impliquant l'ensemble des acteurs sont prévus. A ce titre, la quatrième édition du Parlement du Marais de Brouage a été organisée le 20 octobre 2021 au sein du Fort Louvois. Cette instance de concertation rassemble tous les acteurs du Marais et permet d'informer les participants sur l'état d'avancement du projet, de discuter sur les enjeux du territoire et de faire émerger des propositions d'orientations partagées.

En 2021, le thème proposé était le suivant : "Vers une Opération Grand Site". En effet, la structuration du Grand projet du marais de Brouage et les actions engagées s'inscrivant dans les modalités et objectifs de la politique des grands Sites de France, les deux intercommunalités ont souhaité pouvoir lancer une Opération Grand Site sur le marais de Brouage. Elles ont ainsi déposé une demande officielle d'engagement d'une OGS accompagnée d'une note argumentaire au ministère en charge de l'environnement en juillet 2021.Par un courrier en date du 21 septembre 2021, le ministère a répondu favorablement à cette demande et autorise donc l'entrée en OGS du marais de Brouage. Dans la continuité des actions conduites jusqu'à présent dans le cadre du Grand projet du marais de Brouage, le territoire s'engage désormais dans une phase d'élaboration d'un dossier et programme d'actions en vue de répondre aux enjeux et objectifs définis dans la note argumentaire à savoir :

- permettre l'adaptation du marais au dérèglement climatique,
- encadrer un développement local en harmonie avec le site,
- maintenir les activités primaires respectueuses de la zone humide,
- transmettre et promouvoir l'esprit des lieux.

- **Etude d'opportunité d'un Parc naturel régional des marais littoraux charentais :**

Une étude d'opportunité de création d'un Parc naturel régional à l'échelle des marais littoraux charentais a été lancée en septembre 2018, conjointement avec les 2 EPCI voisins : la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Elle a fait l'objet de nombreux échanges lors d'instances : comité de direction, comité technique, réunions inter-équipes. Une délégation d'élus et de techniciens a été reçue, le 14 novembre 2019, par le PNR du Médoc récemment créé afin d'échanger sur la démarche.
Après trois années de travaux et de concertation, l'étude conclut à l'opportunité de la démarche, dans la mesure où le périmètre d'étude proposé constitue un espace cohérent, qu'il répond aux critères de création d'un PNR, et que le projet fait l'objet d'une forte mobilisation des élus et d'un intérêt des acteurs locaux.

L'étude a aussi permis de mettre en évidence les fragilités du territoire et a identifié les grands défis à venir, à savoir :

- ✓ l'adaptation au changement climatique et l'optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides,
- ✓ la promotion de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays,
- ✓ la valorisation des filières d'excellence et la structuration d'un modèle de tourisme durable,
- ✓ l'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques.

Selon l'étude, un PNR constitue l'outil privilégié pour répondre à ces défis : souplesse dans la définition du périmètre, libre adhésion des Communes, stabilité juridique, maintien des équilibres politiques, coordination et lisibilité des actions, mutualisation des compétences, financements pérennes.

Le projet de PNR ainsi formulé pourrait concerner plus de 200 000 habitants sur 97 communes : 64 issues des trois EPCI à l'initiative du projet, 33 issues des six EPCI limitrophes.

Après avoir délibéré en novembre 2021, les trois intercommunalités vont transmettre l'étude d'opportunité à la Région Nouvelle-Aquitaine avant la fin de l'année 2021 pour qu'elle valide le projet. Si tel est le cas, celle-ci saisira le préfet de Région pour avis et consultation du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Le rôle d'un PNR est d'apporter une expertise et d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets dans la réalisation d'actions entrant dans le cadre d'une charte élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Si l'État donne un avis favorable, s'ouvrira alors la phase d'élaboration de la charte du PNR (durée : 6 ans environ), avant une période d'adhésion des collectivités et la création du PNR par décret du Premier Ministre (durée : 2 ans environ).

- **Mise en place d'un groupe de travail "Milieux humides et Biodiversité" :**

Un groupe de travail a été mis en place à l'initiative du Vice-Président de la CARO en charge de la préservation de la biodiversité. Il est composé de scientifiques, de gestionnaires, des services de l'Etat, d'associations de protection de la nature. Il s'est réuni 3 fois en 2021 et a abouti à la mise en place de sous-groupes avec plusieurs objectifs :

1) Atlas de la biodiversité communale, continuité écologique et observatoire de la biodiversité;
2) Projet transition en territoires de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (TETRAE) porté par l'INRAE de St Laurent de la Prée;
3) Doctoriales pilotées par le réseau biodiversité et services écosystémiques en Nouvelle Aquitaine (BIOSENA - Université de la Rochelle);
4) Programme LIFE 2021/2027 sur les poissons migrateurs (Capena et Forum des marais atlantiques).

- **Candidature des 3 sites littoraux de marais charentais à la labellisation Ramsar :**

Fin 2019, la CARO avait délibéré favorablement pour la désignation des sites Natura 2000 comme candidats au Label international de reconnaissance des zones humides de la convention Ramsar.

En juillet 2021, une lettre de candidature officielle (une par site Natura 2000 : Marais de Rochefort, estuaire et basse vallée de la Charente et Marais de Brouage) a été envoyée par la CARO et la CCBM à la préfecture de Région, détaillant pour chacun les critères d'éligibilité. Un retour est attendu en début d'année 2022. Si l'accord est confirmé, un processus de 18 mois est enclenché avant une possible labellisation.

- **Organisation des Universités de la Biodiversité les 1er et 2 juillet 2021 :**

Malgré un contexte sanitaire peu favorable, la 3ème édition des Universités de la Biodiversité à Rochefort s'est tenue les 1 et 2 juillet 2021. La CARO s'est impliquée aux côtés de l'équipe parlementaire de la députée Frédérique Tuffnell.

Du fait des contraintes sanitaires, seuls les intervenants et les membres de l'équipe organisatrice pouvaient être présents sur place. Une retransmission via la chaine Youtube de la CARO était proposée en direct :
la matinée du 1/07 : https://www.youtube.com/watch?v=ntztp3BewQM
l'après-midi du 1/07 : https://www.youtube.com/watch?v=3nFJ1287sOk

Ensuite le vendredi 2 juillet, une sortie terrain a été organisée à Port des Barques avec l'EPTB Charente sur la zone de solidarité créée suite aux tempêtes Xynthia et Martin puis à la réserve naturelle de Moëze en lien avec l'équipe LPO et le Conservatoire du littoral pour parler d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.

- **Appel à projets Nature et Transitions de la Région Nouvelle Aquitaine :**

La ville de Rochefort a été sélectionnée pour un projet de plantation de haies en frange sur une parcelle marais située en site classé et en Natura 2000. Les services de la CARO (paysagiste, subvention et Natura 2000) ont accompagné le service des espaces verts de la ville pour le montage du dossier administratif et de la demande de subvention. Les plantations ont eu lieu en novembre 2021. Elles ont été réalisées en régie.

La protection du littoral et des inondations

Compte tenu de la vulnérabilité du littoral charentais au risque de submersion marine et des dommages subis lors de la tempête Xynthia en février 2010, la CARO s'est engagée dans les actions de prévention des inondations sur son territoire.

Outil de contractualisation entre l'État et les Collectivités, le dispositif Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. Son objectif est de promouvoir une gestion intégrée des risques inondations en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

La CARO est désormais couverte par 3 PAPI :
- le PAPI Charente & Estuaire
- le PAPI SILYCAF
- le PAPI Marais de Brouage

Tous les trois se composent d'actions réparties en sept axes complémentaires : conscience du risque, prévision des inondations, gestion de crise, maîtrise de l'urbanisme, réduction de vulnérabilité, ralentissement des eaux et ouvrages de protection.

- **PAPI Charente & Estuaire :**

Un avenant 2 :
Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Charente & Estuaire, porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente, est régi par une convention-cadre signée en 2013 et modifiée par avenant en 2018. Lors de la signature de ce premier avenant, les opérations de réduction de vulnérabilité du bâti dans l'Estuaire de la Charente, pourtant validées en termes de stratégie d'actions par le comité de pilotage du PAPI et la Commission Mixte Inondation nationale, n'avaient pu être intégrées, faute de plan de financement stabilisé.

Les évolutions récentes en termes d'implication financière des parties prenantes du PAPI ont permis de consolider les plans de financement :

- Lois de finances 2018 et 2019, permettant le financement par le Fonds Barnier des travaux de réduction de vulnérabilité du bâti en dehors du cadre prescriptif des PPRI et à la condition qu'ils soient inscrits dans un PAPI, taux d'aide porté de 40 % à 80 % pour les biens à usage d'habitation,

- Décision d'implication financière du Département de la Charente-Maritime sur les travaux de protection individuelle face au risque de submersion marine, à concurrence de la participation de l'EPCI, dans la limite de 20 % du coût,

- Confirmation par la Région Nouvelle-Aquitaine du non-financement des mesures individuelles.

Pour ces raisons, un avenant 2 à la convention-cadre relative au PAPI Charente et Estuaire, validé par le comité de pilotage du PAPI Charente & Estuaire le 23 mai 2019, a porté le montant global du PAPI Charente & Estuaire de 38 179 247 € HT à 47 053 458 € HT.

En effet, cet avenant permet d'inscrire 1,9 M € HT pour la mise en œuvre de la réduction de la vulnérabilité du bâti, prévue dans le Schéma de protection contre la submersion marine de l'Estuaire de la Charente, sur le territoire de la CARO.

Pour mémoire, ce schéma accorde, via l'aménagement de digues, un niveau de protection contre un évènement de type Xynthia + 20 cm (intégration du changement climatique) pour les secteurs urbains les plus denses ou les plus à risque, soit pour plus de 75 % des enjeux bâtis exposés dans l'estuaire.

Les autres bâtiments, environ 260 maisons ainsi que 80 entreprises et des équipements publics, bénéficieront de mesures de protection individuelle, venant s'ajouter aux projets de stabilisation des actuelles digues présentes en berge de Charente et en front de mer.

Pour cela, la CARO, dans un objectif d'équité territoriale, a fait le choix d'accompagner les propriétaires/ occupants concernés par ces opérations de réduction de vulnérabilité, depuis la phase de diagnostic jusqu'à la phase de travaux, sur le plan technique et financier. Les projets ainsi injectés par cet avenant consistent à proposer :

- la réalisation gratuite de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments identifiés dans le secteur géographique relevant de la stratégie de protection individuelle,

- un accompagnement des propriétaires/ occupants pour établir les devis auprès des artisans, monter les dossiers de subvention et valider la réalisation des travaux,

- un plan de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité qui seront réalisés par les propriétaires/ occupants, en conformité avec les préconisations des diagnostics, permettant de prendre en charge jusqu'à 100 % de la dépense pour les habitations.

Un conventionnement avec le Département de Charente-Maritime :
De plus, la CARO, en 2019 a signé une convention-cadre visant à déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de protection contre la submersion marine au Département de la Charente-Maritime.
Une fois ces travaux réceptionnés, les ouvrages seront ainsi rétrocédés à la CARO pour en assurer leur gestion.

Ainsi, dans le cadre de ce conventionnement, les actions à l'étude sont les suivantes :

- Action VII.M.5 - Confortement des digues de 1er rang sur les rives droite et gauche de l'Estuaire de la Charente,
- Action VII.M.6 - Réalisation d'une protection rapprochée des enjeux à Rochefort – Secteur Quai de la Libération,
- Action VII.M.7 - Réalisation d'une protection rapprochée des enjeux à Rochefort – Secteur Sud-Est de la ville (Parc des Fourriers, Cité Allaire …).

- **PAPI SILYCAF :**

L'avenant au PAPI a été labellisé en décembre 2015. Cet avenant couvre la période 2017/2019 (ou plus, selon l'avancement des travaux) et représente un coût de 14 101 000 € pour les 2 communes situées sur le territoire de la CARO (Aix et Fouras).

Tout comme sur le territoire couvert par le PAPI Charente & Estuaire, la CARO et le SILYCAF ont signé, en 2019, une convention-cadre tripartite visant à déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de protection contre la submersion marine au Département.
Une fois ces travaux réceptionnés, les ouvrages seront ainsi rétrocédés à la CARO pour en assurer

leur gestion.

Les actions restant à réaliser sont les suivantes :

- la protection de la pointe de la Fumée à Fouras (Système 2)
- la protection de la plage Nord à Fouras

Une étude de modélisation portée par le SILYCAF sur le fonctionnement des marais rétro-littoraux a été menée par l'UNIMA en 2019 et a permis de donner des orientations sur la conduite à tenir sur la gestion des niveaux d'eau en cas de crise (inondation, submersion).

- **PAPI Brouage :**

Le Marais de Brouage était jusqu'alors orphelin de tout Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations. A l'initiative des communes et des EPCI (CARO et CdC de Marennes) du territoire, une démarche de concertation a été engagée au cours du dernier trimestre 2018 avec l'ensemble des partenaires (services de l'Etat, Conseil Départemental, EPTB Charente, AS de marais, RNN de Moëze) afin d'engager la réflexion sur ce territoire et d'aboutir à la mise en œuvre d'un nouveau PAPI. Cette démarche a abouti, en fin d'année 2018, à la sollicitation de l'EPTB Charente par la CARO et la CdC de Marennes pour porter une étude préalable à un PAPI dès 2019. Le PAPI d'intention a ainsi été élaboré, partagé et récemment validé en 2020 par la Commission Inondation de Bassin (CIB) Adour-Garonne. Cette dernière a particulièrement salué la philosophie de la démarche PAPI sur le marais, intégrant pleinement l'enjeu de résilience du territoire et la volonté d'un accompagnement partenarial de l'évolution de cet espace rétro-littoral du marais en lien avec le changement climatique.

En 2021, le PAPI Brouage a amorcé sa phase de mise en œuvre effective avec la conduite de plusieurs de ses actions, notamment :

- La pose de repère de submersions,
- Le lancement de l'étude stratégique de protection des populations,
- L'organisation d'un voyage d'études sur la gestion souple du trait de côte dans le cadre des actions de sensibilisation.

Un travail sur la définition de la mission visant l'élaboration d'un schéma directeur d'adaptation au changement climatique a également été initié en particulier sur la question de l'analyse foncière à mener.

Le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) :

La loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence exclusive et obligatoire de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), laquelle devra s'exercer dans le respect des exigences des textes européens, notamment la directive-cadre sur l'eau du 23/10/2000 (n° 2000/60/CE) et la directive « inondation » du 23/10/2007 (n° 2007/60/CE).
Conformément aux articles 56 et 59 II de la loi MAPTAM, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont compétents en matière de GEMAPI depuis le 01/01/2018.

Pour autant, les EPCI ont la possibilité de se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent.

Afin d'assurer cette compétence au niveau du bassin de la Charente aval, il a été décidé la création du Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA) au 01/01/2019, composé des membres suivants : Communauté de communes (CDC) Aunis Sud, CDC du bassin de Marennes, CDC Charente-Arnoult cœur de Saintonge, CDC de Gémozac et de la Saintonge viticole, CDC des Vals de Saintonge, Communauté d'agglomération (CDA) Rochefort Océan, CDA de Saintes.

Les missions du SMCA s'inscrivent dans le respect du principe de solidarité territoriale afin de mettre en œuvre la compétence GEMAPI prévue à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement qui comprend les items suivants :

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer [*1],
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

*[*1] Le SMCA n'est compétent ni pour la maîtrise d'ouvrage de travaux relatifs aux ouvrages de protection contre les phénomènes de submersion marine ni pour la gestion de ces derniers.*
Le SMCA est compétent sur les sous-bassins : « marais Nord de Rochefort », « marais de Brouage », « Gères-Devise », « Arnoult-Bruant » et « vallée de la Charente ».
La CDA Rochefort Océan est le seul EPCI membre du SMCA à être territorialement concerné par l'ensemble des cinq sous-bassins.

- **Le réseau de bacs à marée :**

En 2018, la CARO a mis en place un réseau de bacs à marée en partenariat avec la SCiC TÉO et les communes littorales. Ces bacs à marée répondent à plusieurs objectifs :

- nettoyer les plages
- caractériser les déchets qui se trouvent sur les plages et les quantifier
- identifier si possible leur origine
- mettre en place des mesures correctives en amont

Entre septembre 2020 et avril 2021, plus de 8T de déchets ont été collectées sur les bacs du réseau de la CARO.

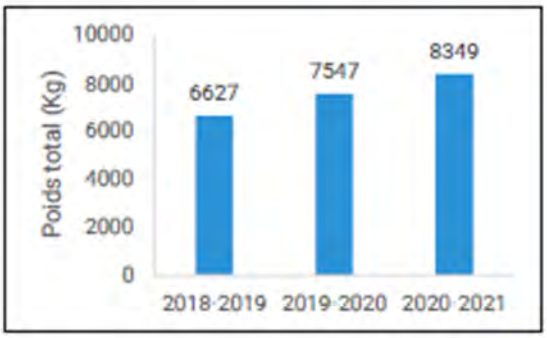

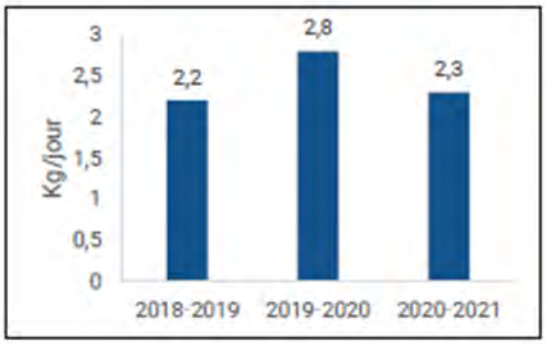

<u>Exemple de tri d'un bac à marée :</u>

Dans les bacs à marée une proportion importante de matériel ostréicole échoué sur le littoral de la mer des Pertuis est retrouvée. La provenance des macro-déchets marins récoltés dans les bacs est parfois plus lointaine qu'on ne le pense – 14 nationalités différentes identifiés dans un BAM.

Les macro-déchets proviendraient également potentiellement des fleuves et cours d'eau de l'arrière-pays charentais mais aussi de l'estuaire de la Gironde. Un réseau de surveillance développe en lien avec le CEDRE et l'IFREMER est lancé ; une zone de suivi est définie pour 2022 sur la CARO.

Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable

Pour participer activement à la sensibilisation du public et des scolaires, la CARO est l'un des 4 partenaires d'Espace Nature. La vocation d'Espace Nature est de renseigner le public sur les thématiques liées au développement durable, à l'environnement, aux sorties nature et à l'ornithologie. Cette sensibilisation passe par de la mise à disposition de documentations, des échanges avec l'équipe présente, des expositions et des conférences.

La crise sanitaire du coronavirus a occasionné pour l'année 2021, plusieurs phases de fermeture de l'espace d'exposition et l'impossibilité d'interventions en classe.

- **Manifestations Grand Public :**

La **Fête de la Nature s'est déroulée en mai. Thème 2021 : « A travers 1001 regards »**

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a confié à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) le soin de coordonner cet événement et de réaliser avec les acteurs locaux des animations pour tous publics. Ainsi, pendant 5 jours, ont été proposées des sorties à pied, à vélo, des ateliers scientifiques et ludiques afin d'illustrer la thématique et de faire découvrir autrement la diversité des paysages et la richesse de la biodiversité des espaces naturels de notre territoire.

- **Animations scolaires :**

La sensibilisation à l'environnement et au développement durable des scolaires se fait tout au long de l'année. Des propositions d'animations ainsi qu'un programme annuel d'expositions sont envoyés à toutes les écoles du territoire de la CARO chaque année à la rentrée.

Les deux animateurs « développement durable » de la CARO proposent ainsi des interventions sur le temps scolaires, en classe ou en extérieur, sur les thèmes suivants :

- le cycle de l'eau (sur maquette),
- le fonctionnement d'une plante : l'arbre,
- la gestion de nos déchets + visites de sites,
- le réchauffement climatique,

- le littoral ou le marais (en classe),
- l'étude sur site de milieux naturels (littoral ou marais),
- le développement durable,
- la maîtrise de l'énergie,
- les énergies renouvelables,
- la gestion durable de la forêt,
- la biodiversité,
- le gaspillage alimentaire et les circuits courts
- les éco-gestes (nouveau thème de 2021)

L'épidémie de Covid a malheureusement stoppé les nombreuses classes qui avaient réservé leur venue à Espace Nature pour une exposition.

Ainsi pour l'année scolaire 2020-2021, seulement 297 séances, réparties sur 135 classes, ont été dispensées…

- **Expositions :**

Pour l'année, 11 expositions étaient prévues, cependant avec les restrictions liées aux sites d'exposition, seules 5 ont pu être présentées au grand public dont 2 dédiées aux scolaires, comprenant un atelier pédagogique

En conclusion, l'équipe d'animation de l'Espace Nature a réalisé 319 interventions auprès de 157 groupes de scolaires.

Pour l'année 2020-21, ce sont 11 895 personnes au global qui sont passées par espace nature.

FINALITÉ 3 - COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses. À travers ses compétences liées à l'insertion, la CARO est au cœur du développement solidaire. En effet, l'ensemble de ses actions d'accompagnement de projets solidaires, d'insertion professionnelle, d'hébergement de population spécifique, d'accessibilité pour les personnes handicapées, d'accueil des gens du voyage et de développement urbain concerté s'orientent vers un développement plus durable.

La concertation au cœur du développement territorial

La CARO met, à la disposition des communes, un service de conseils et d'assistances sur l'aménagement urbain et sur les extensions urbaines. Le conseil permet de penser les futurs projets d'urbanisation de manière globale afin d'intégrer au mieux les nouvelles opérations dans le tissu urbain existant. L'objectif étant de veiller à la cohérence des aménagements en faveur du développement durable à chaque échelle du projet notamment sur la place de la voiture, du covoiturage, du transport en commun, les cheminements doux, l'intégration paysagère, le choix des essences locales, la gestion des eaux pluviales, les performances du bâti, etc…

Ce service veille également au respect et à la compatibilité des documents communaux avec les documents communautaires (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Plan Paysages, Plan Vélo, Schéma de Cohérence Territoriale...) et autres documents supra (SRADDET, Schémas départementaux, PPR...).

La CARO accompagne les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En effet, si la commune le souhaite, la CARO est associée plus étroitement qu'elle ne doit l'être en tant que PPA (Personnes Publiques Associées) à toutes les phases du projet (du diagnostic, de la définition des enjeux, à la traduction réglementaire). De nombreux documents d'urbanisme sont actuellement en révision (8 communes du territoire fin 2020) et vont intégrer les exigences des lois Grenelle, ALUR et l'ensemble des dernières mesures législatives.

Depuis 2015, la CARO assure pour le compte des communes qui le souhaitent l'instruction des actes d'urbanisme (création d'un service Application Droits de Sols). L'ensemble des communes font appel à ce service, sauf la Ville de Rochefort qui a son propre service. Cela résulte d'un travail transversal, croisant différentes compétences et permettant d'enrichir le service rendu aux communes (à l'échelle de projets et d'instruction du dossier).

- **Accompagnement sur le volet paysage :**

Pour garantir la qualité des opérations d'aménagement et la cohérence des actions dans le domaine de la planification, la CARO propose un accompagnement technique à la demande des communes, et dans le respect de leurs spécificités.
Les conseils peuvent porter sur différents types de projets. Quelques exemples menés en 2021 ci-après :

- Intégration des extensions urbaines, valorisation paysagère et espaces publics : la CARO et la Ville de Rochefort ont travaillé conjointement sur un projet de requalification paysagère d'une frange urbaine de la ville dans le cadre d'un appel à projet « Nature et Transitions » de la Région (lauréat de

l'appel à projet, travaux réalisés), deux autres projets ont été travaillés avec les communes d'Echillais et de Breuil Magné.

- Valorisation des espaces naturels : le secteur de la Pointe de Port-des-Barques et de l'île Madame fait l'objet d'un projet de requalification, porté conjointement par la Commune, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et la CARO. Le projet est en cours de définition dans la perspective d'un dépôt de permis d'aménager en printemps 2022.

- Intégration paysagère et PLU : les communes de Champagne et de Saint Jean d'Angle ont été étroitement accompagnées pour le lancement de leur procédure de révision de PLU en 2021.

En 2021, les nouveaux PLU de Breuil-Magné, Cabariot, Lussant, La Gripperie-Saint-Symphorien, Saint-Nazaire sur Charente et Fouras ont été approuvés. Les procédures de révision de Tonnay-Charente et Saint-Hippolyte touchent à leur fin.

La question du paysage est également au cœur des projets communautaires tels que les projets ciblés dans le cadre de l'opération Grand site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort, ainsi que dans le projet d'OGS du Marais de Brouage.

Afin de soutenir le développement des projets agricoles et conchylicoles sur le territoire tout en veillant à l'intégration paysagère et architecturale de ceux-ci, la CARO a souhaité apporter un soutien technique aux projets d'aménagements des exploitants du territoire. Cette aide technique a notamment été apportée à des exploitants agricoles sur Echillais, Saint-Laurent de la Prée, Saint Nazaire sur Charente, mais également sur Soubise. Une aide financière a été versée à un porteur de projet en site classé à La Gripperie Saint-Symphorien.

- **SCoT :**

La révision du SCoT a débuté mi-2017. L'année 2019 a été consacrée à l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), validé par les élus du territoire en juin. Le travail s'est poursuivi à travers l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en 2020 et 2021. Le DOO a été validé par les élus à la fin de l'année 2021.

L'objectif de cette révision est de renouveler le projet de territoire, mais également de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires issues des lois "Grenelle" et "ALUR", "Climat et Résilience", mais également de prendre en compte les nouveaux documents supra-communaux (SRADDET de la région nouvelle aquitaine).

En matière d'environnement, le SCoT intègre les grands objectifs suivants :

- ✓ la réduction de la consommation foncière d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, en affichant une réduction de 56 % de la consommation foncière pour 2020-2040 (au regard de la période de référence OCS Régionale 2010-2020),
- ✓ la préservation de la biodiversité, notamment à travers la définition précise de la trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques présents sur les 25 communes,
- ✓ encourager l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
- ✓ organiser les mobilités en cohérence avec les enjeux d'unité territoriale et de proximité.

Sur ces enjeux de mobilités et déplacements, les orientations du SCoT sont déclinées dans un Plan Global de Déplacement, élaboré en 2021.

Le SCoT sera arrêté en 2022 et entrera en vigueur fin 2022-début 2023.

Des dispositifs contractuels d'accompagnement de projets solidaires

- **Programme FEAMP 2014-2020 :**

La candidature portée par la CARO, le Pays Marennes Oléron, la CARA, le Comité Régional de la Conchyliculture, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins et le Port de la Cotinière a été retenue par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'enveloppe de 1 700 000 € allouée au programme permet de financer des actions en faveur :

- l'emploi et du développement économique,
- la qualité environnementale,
- la promotion des produits et savoir-faire locaux.

Sur le territoire de la CARO, 8 communes sont concernées par le programme : Aix, Fouras, Port-des-Barques, Saint-Nazaire sur Charente, Saint-Froult, Soubise, Moëze, Beaugeay.

- **Programme LEADER 2014-2020 :**

Le 4 octobre 2016, la CARO a contractualisé avec la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de Service et de Paiements au programme Leader 2014-2020, doté d'une enveloppe de 1 597 337 € de crédits FEADER destinés à financer des opérations concourant :

- à renforcer l'appropriation de la valeur des lieux par les habitants et les visiteurs par la valorisation des patrimoines et des paysages et la création de filières courtes alimentaires à partir des produits de la terre, de la mer et du marais ;
- à développer l'attractivité touristique de la destination Rochefort Océan en accroissant la valeur ajoutée du secteur touristique et en structurant les modes de déplacement doux, terrestre, fluvial et maritime.

A ce jour, le Groupe d'Action Locale (GAL), instance de suivi et de programmation de ces fonds, a examiné et donné des avis d'opportunité favorable sur des projets qui, s'ils étaient tous programmés, permettraient de consommer la totalité de l'enveloppe.

La programmation des dossiers a atteint fin 2021, près de 93,77 % de l'enveloppe financière.

Les projets programmés en 2021 ont été :
- ·Scénographie du quai aux vivres
- ·Déploiement de la signalétique 2019-2021
- ·Construction de la passerelle canal Charente Seudre
- ·Relocalisation de l'office de tourisme de Fouras
- ·Création d'un écolieu - Ferme de Brouage

La programmation initialement prévue sur 2014-2020 est prolongée par 2 années de transition. La programmation pourra donc se poursuivre jusqu'au 31/12/2023"

- **Contrat Régional 2018-2021 :**

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, les Communautés de Communes du Bassin de Marennes et de l'île d'Oléron et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron ont défini, avec la Région, un contrat de dynamisation et de cohésion qui permettra de financer, jusqu'en 2021, des projets relevant des 4 enjeux suivants :

- diversifier, rééquilibrer et consolider l'attractivité du tissu économique local en lien avec la croissance bleue,
- concilier valorisation et préservation des patrimoines dans une approche économique durable,

- développer un cadre de vie au service de l'accueil et du maintien de la population en territoire rural,
- explorer et tirer profit du fort potentiel non exploité de la croissance bleue qu'offre le territoire.

- **Politique de la Ville :**

La Communauté d' Agglomération Rochefort Océan a signé avec l'État, la Ville de Rochefort et l'ensemble des partenaires concernés, la prorogation du Contrat de Ville pour les années 2021-2022. Ce Contrat de Ville avait été initialement signé pour la période 2015-2020, faisait suite au Contrat Urbain de Cohésion Sociale arrivé à son terme à la fin de l'année 2014.

L'avenant au Contrat de Ville nommé le "Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques" se structure autour de trois piliers fondamentaux :

- la cohésion sociale,
- le développement économique et l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

En matière de cohésion sociale, la priorité est donnée à la réussite éducative des enfants et des jeunes, à la prévention de la délinquance, à l'accès aux soins, à l'offre de santé ainsi qu'au développement du lien social et de la citoyenneté.

De manière transversale, la participation des habitants et la lutte contre les discriminations ont été également développés sur le territoire, notamment par la mise en place d'un conseil citoyen pour les deux quartiers prioritaires.

De même, en termes de développement économique et d'emploi, l'ensemble des partenaires et des dispositifs de droit commun présents sur le territoire ont été mobilisés en direction des habitants des quartiers prioritaires. Une attention particulière a été portée pour mener l'accompagnement personnalisé et renforcé des publics avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Rochefort Océan. De plus, la prospection entreprise dite "ciblée" a permis l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles.

Le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" au sein des quartiers prioritaires se concentre sur des objectifs de pérennisation et de poursuite des investissements publics réalisés, d'amélioration du cadre de vie, de développement de la mixité sociale et de diversification de l'habitat et de l'offre de logement.

Concernant l'amélioration du cadre de vie des habitants de ces quartiers prioritaires (Petit Marseille et Sud centre-ville et avant-garde) un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux a été appliqué. En contrepartie, des actions spécifiques visant à renforcer la qualité urbaine des quartiers en faveur des habitants-locataires ont été menées. Une convention d'abattement a été signée entre l'OPH Rochefort Habitat Océan, la CARO, la Ville de Rochefort et l'Etat le 26 mai 2016. Étant une annexe du Contrat de Ville, et arrivant à son terme en 2020, un avenant a été signé fin 2020 pour proroger de deux ans la durée de la convention d'abattement.

Accueil des gens du voyage

La CARO a aménagé deux aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire. En 2021, ce sont 173 familles (soit 348 personnes) qui y ont séjourné.

Depuis 2014, l'Agglomération a pris la compétence complémentaire de l'accueil des grands passages estivaux des gens du voyage. Un terrain de grands passages de 4 hectares a été aménagé. En 2021, 7 petits groupes y ont séjourné durant la période estivale. Tout comme en 2020, la crise sanitaire a eu pour effet d'annuler une partie des groupes organisés. Néanmoins des groupes de petite taille ont été accueillis sur une durée de séjour plus longue.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement sociale, la CARO finance une partie d'un poste dédié à cet accompagnement des familles sur le territoire de la CARO. En 2021, 92 familles ont été accompagnées dans leurs démarches administratives, de scolarisation d'emploi, de santé. En complément de l'accompagnement individuel des familles, des actions collectives ont été mises en place notamment en lien avec la santé.
En 2021, la gestion des aires d'accueil a été assurée en régie dans la poursuite de 2020. Précédemment, cette gestion était assurée par une entreprise extérieure.

Accessibilité pour les personnes handicapées

La CARO a créé avec les communes le souhaitant, un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics des voiries et des établissements recevant du public afin de permettre aux personnes handicapées l'accès à un lieu physique adapté ou à des informations.

La CARO anime la commission intercommunale d'accessibilité et suit les travaux liés à la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) (en lien avec la DDTM) du patrimoine communautaire (ERP et voirie). L'ADAP des ERP communautaires et celui des transports ont été déposés en septembre 2015.

En parallèle, la démarche d'Agenda 22 « Tourisme et Accessibilité » a été lancée depuis 2010. En 2021, l'Agenda 22 regroupe plus de 50 prestataires ayant la marque "Tourisme et Handicap". Des parcours « confort » ont été mis en place sur la CARO. En 2021, la huitième édition de la Semaine de l'Accessibilité a dû être annulée : ateliers de sensibilisation, visites accessibles, ateliers de sensibilisation aux handicaps par le handisport pour les écoliers de la CARO.

Depuis 2015, la CARO s'est investie auprès des acteurs culturels pour les accompagner dans la mise en accessibilité de leurs équipements. Ainsi, la Médiathèque de Rochefort a obtenu la marque Tourisme et Handicap en 2016 et le Théâtre de la Coupe d'Or propose des spectacles en audio-description ou en Langue des Signes. En 2019, le 1er catamaran entièrement accessible a été mis à l'eau à Fouras, il a bénéficié d'un accompagnement technique de la part des services de la CARO. En 2021, le premier plan d'eau (promenade et pêche) est labélisé sur la Caro, il s'agit du site de Béligon à Rochefort.

Dans le cadre de la promotion du tourisme et de l'accessibilité, la CARO réalise, en partenariat avec les différents prestataires touristiques et la Région Nouvelle-Aquitaine, un « Guide Accessibilité – organiser son séjour à Rochefort Océan ». Ce document est voué à accompagner les habitants et les touristes et recense l'ensemble des sites accessibles (hébergement, restaurants, sites de visite, etc.). En complément, une malle d'objets tactiles "Toucher Rochefort Océan du bout des doigts" pour les guides a été enrichie avec de nouveaux objets et la CARO a fait l'acquisition de la « Malle vagabonde…Le paysage dans tous les sens » de l'association CitéMômes, avec le soutien du Réseau des Grands Sites de France. Cet outil permet une approche sensible et sensorielle du paysage. Depuis 2019, plusieurs formations sur le handicap intellectuel ont été proposées. Un guide en Facile à Lire et à Comprendre pour découvrir Rochefort Océan a été édité et permet aux personnes en situation de handicap intellectuel de découvrir le territoire. en 2021, 13 structures sur la Caro ont obtenu le logo S3A.

Pour l'ensemble de ses efforts en faveur d'un tourisme accessible, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a obtenu le prix « Patrimoine pour tous » du ministère de la Culture et de la Communication en 2012 et le Prix européen EDEN "Tourisme et Handicap" remis par le Ministère du Tourisme en 2013. La Communauté d'agglomération compte aussi une quarantaine de prestataires labellisés Tourisme et handicap. A travers la commission intercommunale et l'Agenda 22 "Tourisme et Accessibilité", le territoire se mobilise pour proposer des vacances et des loisirs adaptés à tous.

Enfin, le Site du Transbordeur a été labellisé « Tourisme et Handicap » pour quatre déficiences: mentale, auditive, visuelle et motrice» en 2010. Le site a reçu également la première certification NF Environnement – Sites de visites, délivrée par AFNOR certification en 2014. Cette distinction témoigne de l'engagement d'un site et de son territoire, en faveur du respect et de la préservation de l'environnement. Dans la continuité de cette labellisation environnementale, la CARO s'efforce d'être exemplaire au quotidien (achats responsables, consommations, etc.). (cf. rubrique Tourisme durable).

En 2021, la Caro a participé à l'opération nationale DuoDay, 16 duos ont pu être proposés et ont permis à des personnes en situation de handicap de découvrir le milieu de la fonction publique territoriale.

Insertion socioprofessionnelle par l'emploi

Agir sur l'emploi, croiser les politiques emploi-insertion-solidarité et mettre en relation les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation sont trois défis majeurs que relève la CARO. Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) permet de mettre en œuvre des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen (FSE) pour réduire les freins à l'emploi ainsi que favoriser l'accès à l'emploi et à la formation. Les actions du PLIE sont cofinancées par le FSE géré par l'Organisme Intermédiaire pivot de la CARO (environ 300 000 € de FSE) en contrepartie des fonds de l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, de la CARO et de la Ville de Rochefort.

- **Utilisation de la Clause Sociale dans les marchés publics comme levier pour l'emploi :**

La CARO souhaite favoriser l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle à travers la commande publique. Elle intègre des clauses sociales dans ses marchés et incite tous les donneurs d'ordres, intervenant sur son territoire, à utiliser également les clauses sociales dans leurs marchés. Elle porte un poste de "facilitateur de la clause sociale" qui intervient pour tous les donneurs d'ordres dont les opérations se situent sur son territoire. Ce facilitateur incite les donneurs d'ordre à intégrer des clauses dans leurs appels d'offres et les aide dans le calcul de l'effort d'insertion demandé. Il intervient aussi auprès des entreprises attributaires de marchés dans la réalisation de leur engagement et réalise le suivi par marché et par bénéficiaire.

Chaque année, les obligations sociales intégrées dans les marchés CARO génèrent environ 37 000 heures de travail au bénéfice d'environ 100 personnes en situation d'insertion professionnelle.

- **Appui aux partenaires de l'emploi :**

La CARO propose gratuitement aux entreprises un service d'aide personnalisée au recrutement. Elle offre la possibilité de mobiliser les partenaires de l'emploi et de la formation afin de répondre à un besoin précis d'une entreprise. Elle facilite également le recrutement de personnel en collectant des offres d'emplois auprès des entreprises locales et en les transmettant aux partenaires de l'emploi afin qu'ils proposent des candidats. La CARO anime un réseau d'entreprises qui propose un service d'aide au retour à l'emploi en faisant l'interface entre les acteurs de l'insertion professionnelle et les entreprises, ou en organisant des actions et manifestations liées à l'orientation professionnelle et à l'emploi.

Par ailleurs, la CARO sensibilise les publics demandeurs d'emploi aux métiers porteurs du territoire, par le biais d'actions partenariales réalisées en lien avec les partenaires locaux de l'emploi. C'est le cas notamment de la "Semaine de l'Industrie" ou des zooms métiers, des simulations d'entretien d'embauche avec des employeurs.

La CARO anime aussi un réseau de structures dédiées à l'aide à la création et à la reprise d'entreprises : le Pôle Entreprendre Rochefort Océan (PERO).

Il regroupe actuellement 10 organismes spécialisés dans la création et la reprise d'entreprise :

- l'ADIE,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort Saintonge,
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente Maritime,
- le CIBC Nord Nouvelle Aquitaine,
- la CARO
- Initiative Charente Maritime
- France Active
- ODACIO (Couveuse d'entreprises de Charente Maritime)
- Pôle Emploi

Des études montrent que les créateurs qui ont été accompagnés, augmentent leurs chances de pérennisation de leur entreprise au bout de trois ans. On note la difficulté exprimée par les créateurs, d'être confrontés à des interlocuteurs multiples, liés aux différentes phases du projet (études économiques, financements, aides sociales et fiscales, aspect immobilier…). Cette dispersion d'informations amène parfois un manque de lisibilité et de sens, fragilisant l'approche globale de la construction du projet…

Pour améliorer cette situation, le Pôle Entreprendre Rochefort Océan propose aux futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises, les conseils d'un réseau de professionnels et de possibles accompagnements. Cette instance collective permet d'assurer un suivi cohérent et complémentaire des interventions des différents organismes auprès des créateurs.

- **PLIE :**

La CARO assure la coordination du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Rochefort Océan) afin d'animer le réseau des partenaires emploi/ formation du territoire, de faciliter l'inclusion socio-professionnelle des publics éloignés de l'emploi des 25 communes du territoire de la communauté.

Début décembre 2021, le PLIE a permis le suivi personnalisé de 366 personnes. Ces publics ont pu signer près de 300 contrats de travail toutes durées confondues. Le FSE a permis un cofinancement d'une dizaine d'opérations en faveur de l'emploi en 2021 (accompagnement, prospection entreprise, coordination du PLIE) pour un montant total de 567 677 € dont 296 824 € de FSE. L'outil de prospection entreprise permet de fidéliser un réseau d'environ 180 entreprises du territoire pour accueillir des publics notamment en parcours emploi PLIE.

Un réseau équitable des transports

Le développement du réseau de bus urbain ou encore la mise en place du transport à la demande sont des actions visant une demande de desserte équitable. Cette démarche permet à la CARO de décentraliser et d'équilibrer le territoire mais aussi d'intégrer l'ensemble de la population à la vie économique et sociale du territoire. La CARO définit la politique de transport la mieux adaptée aux besoins de la majorité des usagers en matière d'offre de transport (desserte, fréquence, horaire...), de qualité de service, de tarifs et d'équipements et d'investissements sur le réseau R'bus. (cf. finalité 1)

FINALITÉ 4 - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Permettre l'épanouissement de tous par l'accès aux biens et aux services est gage d'un développement harmonieux des territoires. Cet épanouissement passe d'abord par la satisfaction des besoins essentiels, c'est-à-dire un accès égal au logement, à la santé, à un environnement sain, à l'emploi, aux transports mais aussi aux activités sportives…

L'accès à la culture pour tous

- **Etude culture :**

Dans la continuité du projet culturel communautaire engagé en mai 2015, plusieurs axes suivants ont été identifiés :
- Patrimoine, Paysage, Environnement
- Enseignement artistique et culturel / Médiation
- Pratiques amateurs
- Spectacle vivant
- Lecture publique et culture numérique

Des actions s'inscrivant dans la politique culturelle intercommunale ainsi définie ont été réalisées au cours de l'année 2021.

- **Diffusion d'événements culturels :**

- Musiques Actuelles :

Malgré la situation sanitaire, plusieurs évènements culturels ont pu être organisés en 2021 autour des musiques actuelles (concerts dans les communes de l'agglomération, Mercredis du Jazz, siestes électro) et en collaboration avec le réseau des médiathèques (2ème édition des Rencontres Nomades dans 3 communes).

La rock-school et l'électro-school, lieux de pratiques musicales, portées par le service Musiques Actuelles, poursuivent leurs activités et accueillent 39 élèves à la rentrée 2021-2022.

- Évènementiel :

Les Lundis de l'Arsenal ont été reconduits cet été en partenariat avec tous les acteurs de l'Arsenal des Mers (2 dates ont été maintenues et les autres ont dû être annulées en raison des conditions sanitaires).

- **Enseignement de la danse et de la musique :**

Le conservatoire de musique et de danse communautaire met en œuvre un projet permettant aux publics éloignés de la ville centre de bénéficier d'actions d'enseignements artistiques. Le maillage du territoire doit permettre d'améliorer l'accès des habitants à la pratique artistique. Cette année a été marquée par une multiplicité d'actions sur le plan artistique et le développement partenarial. En effet, des projets mettant en relation des publics, des disciplines et des structures variées ont été mis en place.

L'intervention auprès de groupes a permis de toucher plus d'un millier de personnes fréquentant des milieux divers. Les écoles élémentaires, les accueils périscolaires, les centres de loisir, les maisons de retraite, les centres d'accueil pour personnes en situation de handicap et les centres sociaux ont été concernés.

- **Actions culturelles :**

La CARO a continué en 2021 d'accompagner le réseau des théâtres amateur TEC-TAP regroupant une dizaine de troupes du territoire. Elle a organisé plusieurs résidences d'artistes afin de soutenir la création. Enfin, la CARO accompagne également les communes qui souhaitent diffuser des spectacles professionnels.

- **Soutien à la création :**

Deux dispositifs permettent de soutenir les artistes dans leur démarche de création :

- ***La Boîte et la Maison du gardien :***

Lieu dédié à l'accompagnement culturel et artistique des acteurs agissants sur le territoire, ces deux outils sont mis gracieusement à disposition par la CARO. En 2021, ils ont été occupés par de nombreux porteurs de projets qui ont été accompagnées par la CARO (danseurs, compagnies théâtrales, techniciens du spectacle, musiciens, associations). Des moments de partage ont été créés autour de sorties de résidences.

- ***Les résidences d'artistes :***

En 2020, la Communauté d'agglomération a accompagné plusieurs artistes dans leur démarche de création. Ceux-ci ont présenté, lors de chaque fin de résidence, des créations originales inspirées des communes de l'Agglomération. Les habitants ont eu l'occasion de découvrir leur démarche artistique lors de temps de médiation.

- ***L'aide à la création et aux festivals :***

La CARO a poursuivi sa politique de soutien aux artistes et porteurs de projets culturels en leur octroyant des subventions.

- **Lecture pour tous :**

Les actions mises en place par le réseau des bibliothèques en 2021 se sont inscrites dans la continuité de celles conduites en 2020, avec en plus une forte augmentation du système" click and collect".

Pratique du sport

La CARO favorise la pratique sportive en tant que vecteur de lien social et du bien-être de chacun. Elle intervient ainsi dans ce domaine de différentes façons :

- **Soutien aux clubs sportifs :**

47 demandes de subventions ont été traitées par la CARO, contre 84 en 2019 et 53 en 202 :

- 24 048 € d'aide à l'encadrement des jeunes sportifs,
- 10 683 € d'aide aux déplacements des jeunes sportifs sur les lieux de compétition,
- 3 200 € d'aide à l'organisation de manifestations.

Les effets de la crise sanitaire sont retentissants en 2021. En effet, les clubs ont perdu des licenciés, ce sont moins déplacés aux rencontres sportives et n'ont organisé que très peu d'événement.

Par ailleurs, des dynamiques de regroupements, de mutualisation et de travail entre associations ont émergé afin de pallier aux difficultés. En effet, 10 initiatives ont été présentées aux élus de la CARO au titre de l'aide aux projets d'ampleur communautaire, pour un montant total alloué de 30 000 € (10 000 € en 2020).

- **Territoire Actif :**

Fort du succès d'implantation des parcours d'orientation permanents (Ile d'Aix, Fouras-les-Bains, Port-des-Barques, Morgane, La Gripperie-Saint-Symphorien), un nouvel appel à candidature a été envoyé aux communes de la CARO en octobre 2021. L'objectif est d'implanter 2 nouveaux parcours d'orientation en 2023. A ce jour, plus de 1600 téléchargements de carte d'orientation des parcours de la CARO ont été enregistrés.

La démarche appelée BIEN :) et développée depuis près de 4 ans auprès des agents de la Ville de Rochefort et de la CARO, fait désormais partie des actions phares de la politique de santé et bien-être au travail des deux collectivités. Plusieurs actions participent à cet objectif vertueux :

- Un challenge connecté (application United Heroes) initié en 2020, s'est achevé en septembre 2021. En moyenne, 200 agents ont pu, par équipe, participer à ce programme valorisant les activités physiques et se confronter dans des challenges ludiques. Chaque mois les équipes ont été récompensées de leurs efforts. La bonne ambiance créée par ce projet a été fortement exprimée par les agents :

    - 15% déclarent que United Heroes leur permet de se sentir plus productif, plus résistant au stress, et moins fatigué que d'habitude,
    - 55% des collaborateurs déclarent bouger plus grâce au challenge collectif,
    - 76% des collaborateurs déclarent pratiquer plus régulièrement des activités physiques,
    - 30% des collaborateurs déclarent se sentir plus motivés & plus proches de leurs collègues.

- Des réveils musculaires visant à échauffer les muscles et articulations des agents de services « physiques » ont été mis en place. 10 services initiés, soit 180 agents touchés.

- Des Pauses détentes articulaires visant à dénouer les tensions musculaires des services « tertiaires » et aider à bouger davantage ont été mis en place : 6 services initiés et 2 séances hebdomadaires mises en place à l'hôtel de ville soit 80 agents touchés.

- Les RDV Bien être, temps d'information et de découverte sur différentes thématiques (sommeil, nutrition, santé, yoga, etc.), ont connu un beau succès en 2021. 600 agents ont participé (en présentiel ou distanciel) aux 15 ateliers proposés.

- A l'image de celle organisée en octobre 2020, une journée BIEN :) fut organisée au centre horticole de la ville de Rochefort. Les agents ont pu participer à des défis actifs ludiques, rencontrer des intervenants divers (spiruline, permaculture, plantes comestibles). Une centaine d'agents a répondu présent à ce RDV devenu annuel.

- Les RDV Bien Bouger ont été mis en place lors du dernier trimestre 2021. Tous les mardis, des marches actives et renforcement musculaires sont organisés sur la pause méridienne :
    - Marche active de 3km au départ de l'hôtel de ville ou du centre horticole,
    - Renforcement musculaire à la salle de boxe de Rochefort, accès libre de 12h à 14h et cours de renforcement musculaire de 12h30 à 13h.

- **L'annuaire du sport :**

http://www.annuairedusport.fr/agglo-rochefortocean

Celui-ci a été visité par plus de 28 500 habitants de la CARO et 193 clubs sportifs ont mis à jour leurs coordonnées en ligne.

- **Challenge Rochefort Océan :**

www.courirencharentemaritime.fr/

Comme en 2020, le challenge Rochefort Océan 2021 a dû être annulé en raison des problématiques sanitaires. En effet, malgré les efforts des clubs pour organiser les courses, la crise sanitaire a contraint les organisateurs à devoir annuler leurs épreuves.

Conséquence directe de cette crise, plusieurs clubs ont décidé de ne plus organiser de course à pied. Les 3 clubs organisateurs des 4 courses restantes en 2022 (7 initialement) ont été réunis par la CARO afin d'adapter les règles du challenge aux attentes des coureurs. Ce seront donc les vingt premiers hommes et femmes selon les catégories de la Fédération Française d'Athlétisme, qui seront désormais récompensés.

- **Etude - Centre aquatique :**

Le plan pluriannuel d'investissement ayant été fortement impacté par la crise sanitaire, les travaux de consultation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, ont dû être stoppés en 2021. Une veille informative et technique a été maintenue afin d'entretenir les connaissances de l'équipe projet en la matière. Finalement, les élus de la CARO ont dû prendre la décision de reporter ce projet à une date ultérieure, faute de visibilité financière à court terme.

- **Bilan Activités Nautiques Scolaires :**

Depuis 20 ans la Communauté d'agglomération Rochefort Océan finance et coordonne les activités nautiques scolaires. Ce dispositif permet, chaque année, à un millier d'enfants du territoire scolarisés en CM2, de pratiquer un stage d'optimist, de catamaran ou de kayak et d'appréhender ainsi leur environnement maritime et fluvial. En raison de la crise sanitaire, le Cercle Nautique de l'Île d'Aix, les Clubs Nautiques de Port-des-Barques et de Rochefort ainsi que l'Ecole de Voile de Fouras n'ont pas été en mesure de dispenser la totalité des activités prévues au printemps 2021.

Comme en 2020 et afin d'atteindre le double objectif de découverte du nautisme et de soutien aux clubs prestataires d'activités, la CARO a décidé de financer des stages nautiques estivaux destinés aux enfants de CM2 n'ayant pas pu participer dans le cadre scolaire. 7 classes concernées pour 170 enfants environ ont donc bénéficié de ces stages d'une valeur de 130€.

A l'automne 2021, les activités nautiques scolaires ont pu se dérouler normalement :

- 275 élèves de classe de CM2 et de CM1/CM2,
- 11 classes de 10 écoles différentes (plus de 75 trajets aller / retour école / lieu de pratique),
- 90 séances de pratiques nautiques.

Un important travail de réalisation d'un carnet illustré a été engagé en concertation avec l'Education Nationale et les clubs prestataires d'activités nautiques en 2020. Après la réalisation d'un cahier des charges, une illustratrice a été retenue pour illustrer les dessins qui composeront ce carnet. Plusieurs aléas liés à la crise sanitaire ont repoussé la production d'une première version qui a été proposée au printemps 2021. La version définitive a été livrée en décembre 2021, les élèves pratiquants au printemps 2022 pourront découvrir ce document, véritable carnet de bord qui leur permettra d'affiner leurs connaissances nautiques mais également historiques et environnementales.

- **Journée de sensibilisation – Handisport :**

Annulée en 2020, la journée de sensibilisation aux handisports 2021 a été organisée sous un format plus adapté aux règles sanitaires en vigueur. Des séances de découverte du handisport ont été dispensées directement dans les écoles auprès des classes volontaires et encadrées par le Comité Départemental Handisport de Charente-Maritime.
Ce temps fort de la semaine de l'accessibilité visant à appréhender des notions de handicap par des pratiques ludiques handisport a été organisé auprès de 5 classes soit environ 125 élèves de CE2 de la CARO.

- **Accompagnement des projets communaux :**

La CARO accompagne les communes et associations sportives dans leur projet de développement en matière de sport :

- Aide au montage de dossiers administratifs et techniques (associations et communes) : 3 soutiens apportés en 2021,
- Accompagnement au projet d'opération de construction d'équipements sportifs : Halle padel et stade de football de Rochefort (Deux terrains synthétiques).

- **Entre Terre et Mer - Horizon 2024 :**

La France accueillera en 2024 les Jeux Olympiques d'été. Dans ce cadre et depuis quelques années le pays se prépare et met en œuvre par l'intermédiaire du Comité d'Organisation de Jeux Olympique des projets et financements spécifiques au sport. Ainsi une « marque » Impact 2024 a été créée permettant aux acteurs associatifs et collectivités de s'engager dans un projet aux couleurs de ce dispositif national. Un fond de dotation Impact 2024 a été créé, il accompagne les porteurs de projet (1,5 millions d'euros par an) et des crédits supplémentaires ont été attribués à l'agence nationale du sport (200 millions d'euros) afin d'aider à la construction d'équipements sportifs de proximité.

Entre terre et mer - horizon 2024, est un projet multi-partenarial structuré autour d'objectifs communs prenant leur source dans le projet Audrey MERLE "du défi sportif au défi citoyen" de l'association Cœur de Sport. En effet, ce projet déjà reconnu "Impact 2024", est le point de départ de cette volonté de proposer une palette d'activités physiques élargies (multi-clubs) aux enfants (6-17 ans), et d'assurer une synergie territoriale autour d'un projet sportif éducatif commun. Développé depuis 2015 sur le territoire de Rochefort Océan, il a été lauréat de plusieurs concours nationaux dans le domaine des continuités éducatives entre activités physiques et citoyenneté, et de la création de passerelles entre temps scolaires et hors temps scolaire

Le projet Entre terre et mer - horizon 2024 construit en 2021, sera porté par un consortium de 3 entités (Ville de Rochefort, Agglomération Rochefort Océan et Association Cœur de Sport), associé à une dizaine de partenaires (Mouvement sportif, Education Nationale et USEP), il se développera notamment au sein des écoles de la Ville de Rochefort et de l'agglomération Rochefort Océan.

Pour ce faire, la CARO financera 30% du temps de travail d'un agent pour coordonner ce dispositif et ainsi faire de Rochefort Océan une terre de Jeux 2024.

- **Le Fort Boyard Challenge :**

Le Fort Boyard Challenge s'est :

- l'un des 3 plus grands rassemblements de windsurfs avec le Défi Wind de Gruissan et le Raid Ile de Ré / La Tranche,
- un downwind unique en France en SUP dans lequel les coureurs sont débarqués en pleine mer du bateau,
- la dernière manche de coupe de France de pirogues polynésiennes VA'A et le second plus grand rassemblement de France dans cette discipline,
- une communauté grandissante : 6 600 fans Facebook/ près de 580 abonnés Twitter / 1300 abonnés Instagram et plus d'un millions de personnes touchées en 2020.

Le Fort Boyard Challenge 2021 – 16ème édition était prévu les 18 et 19 septembre 2021 mais annulé pour raisons sanitaires. La prochaine édition est d'ores et déjà programmée les 24 et 25 septembre 2022.

- **Le Golf Rochefort Océan :**

Les travaux d'extension et de réhabilitation du golf Rochefort Océan se poursuivent jusqu'en 2022.
Après la réalisation et l'ouverture des neuf premiers trous le 2 octobre dernier, la réalisation du parcours compact de neuf trous également, la réalisation des travaux d'amélioration des parcelles naturelles destinées aux mesures compensatoires des aménagements du golf, deux trous sont en cours de réalisation avant le démarrage de la deuxième phase du chantier qui consiste en la réhabilitation du parcours exploité précédemment.

Le parcours compact de neuf trous devrait ouvrir au public au printemps 2022, le parcours 18 trous et l'ensemble des installations d'ici l'automne 2022.
Deux permis de construire sont en cours de préparation, un pour la réalisation d'un bâtiment technique lié à l'exploitation du golf, porté par la CARO et un pour la réalisation d'un hôtel/restaurant porté par la SEMDAS. Ils seront déposés d'ici la fin de l'année 2021.

Promouvoir le patrimoine

- **Opération Grand Site :**

En 2018, dans le cadre de l'opération Grand Site, les liens entre la transition écologique et énergétique et le paysage font l'objet d'une attention toute particulière.

L'Estuaire de la Charente présente une sensibilité élevée face aux changements climatiques (élévation du niveau de la mer, évolution de la biodiversité) mais présentent également des potentialités en matière d'énergies renouvelables.

Le défi de la transition énergétique et écologique aura des impacts environnementaux, sociaux et économiques qui vont nécessiter la recherche de solutions adaptées pour les paysages d'exception du territoire.

Aborder les problématiques du changement climatique par le paysage, c'est :

- ✔ proposer un développement qui s'appuie sur la singularité des paysages, en proposant des aménagements et/ou des activités qui s'inscrivent dans une gestion durable de l'énergie,
- ✔ envisager des protections contre la submersion qui s'insèrent dans un environnement et/ou qui intègrent des stratégies de retrait,
- ✔ être innovant tout particulièrement en Site Classé en préservant les attributs et qualités qui ont justifié le classement.

Une appréhension des défis de la transition écologique et énergétique dans un territoire d'exception tel que l'Estuaire de la Charente, suppose :

- ✔ de s'interroger sur la manière dont les paysages peuvent évoluer,
- ✔ d'intégrer l'action de gestion du trait de côte (protection, prospectives...),
- ✔ de renouveler la manière de considérer des mobilités alternatives des visiteurs,
- ✔ de développer davantage les actions de promotion des énergies renouvelables,
- ✔ de renforcer le raccourcissement des filières des produits agricoles,
- ✔ d'être imaginatif dans les solutions proposées en questionnant les dispositifs habituels (expérimentation, pédagogie…).

Le Grand Site permet à chacun de vivre une expérience sensible du site et de comprendre les enjeux de préservation de ces espaces fragiles mais également d'appréhender les problématiques environnementales à plus grande échelle.

L'année 2020 a été marquée par la labellisation Grand Site de France pour l'Estuaire de la Charente et l'Arsenal de Rochefort.

Pour compléter le Carnet découverte du Grand Site « Arsenal de Rochefort à l'Ile d'Aix » publié en 2019, un second carnet a été édité en 2020 sur les paysages du Grand Site. Il a pour objectif une meilleure compréhension des entités paysagères, en mettant en avant des parcours de randonnée, des points de vue d'exception et des explications sur les milieux, les pratiques, la faune et la flore. En 2021, plus d'une quarantaine de kits de communication Grand Site de France (carnets, poster…) ont été diffusés auprès des prestataires touristiques. En parallèle, en interne, 12 ateliers de sensibilisation ont été proposés à plus d'une soixantaine d'agents de la Caro pour leur permettre de mieux comprendre cette démarche de territoire.

- **Le Site du Transbordeur :**

La CARO gère le site touristique du Pont Transbordeur de Martrou, monument historique unique en France, sur les communes de Rochefort et d'Échillais, un des huit derniers ponts transbordeurs au monde construit en 1900, comprenant la Maison du Transbordeur, pôle d'accueil touristique et centre d'interprétation situé sur la commune d'Échillais.

En 2021, des conventions d'entretien des abords dans le périmètre de gestion communautaire ont été passées avec les communes d'Échillais et de Rochefort dans le respect d'un développement et d'un tourisme durable. Une reconquête paysagère des abords du pont s'est poursuivie avec la restauration hydraulique rive Rochefort de deux parcelles humides Natura 2000 avec mise en place d'un sentier d'interprétation paysagère valorisant la richesse de la biodiversité présente sur le site.

D'importants travaux paysagers rive de Rochefort comme rive d'Echillais ont été menés (défrichage, installations de protections bois pour éviter le stationnement sauvage, faciliter le stationnement vélo et respecter les espaces verts, restauration de l'escalier menant au massif d'ancrage d'Echillais).

Une signalétique s'est développée aux abords sur chaque rive pour accompagner les visiteurs et nombreux cyclotouristes aux repérages des services du site et orientations vers d'autres destinations, notamment rive Echillais pour rejoindre la Vélodyssée.

Malgré un contexte sanitaire toujours difficile, 2021 est l'année record de fréquentation :
<u>Pour le Pont Transbordeur :</u>
✔179 jours d'ouverture (13 mai au 7 novembre 2021),
✔112 722 personnes embarquées,
✔+ 34 % de fréquentation par rapport à 2020.

<u>Pour la Maison du Transbordeur d'Échillais :</u>
✔179 jours d'ouverture (13 mai au 7 novembre 2021),
✔41 765 personnes accueillies,
✔+ 15 % de fréquentation par rapport à 2019.

<u>Pour l'accueil-billetterie-boutique Rochefort :</u>
✔179 jours d'ouverture (13 mai au 7 novembre 2021),
✔35 502 personnes accueillies.

Le site du Pont Transbordeur a poursuivi sa démarche environnementale qui s'inscrit dans la marque NF Environnement 526 Site de visite.

Le projet de construction d'un pôle d'accueil et de restauration rive de Rochefort s'est concrétisé par l'obtention du permis de construire et le démarrage du chantier en décembre 2021. Le projet de valorisation paysagère des abords est au stade PRO pour un dépôt de permis d'aménager prévu en février 2022.

- **Le site du Grand Arsenal maritime de Rochefort :**

Suite à l'étude de requalification et de développement touristique et économique du site du Grand Arsenal maritime de Rochefort, pilotée par la Ville de Rochefort et cofinancée par la CARO, le Département, la Région, l'État et la Caisse des Dépôts, qui s'est déroulée sur toute l'année 2017, une mission de définition d'une nouvelle offre touristique et marketing ainsi que la création d'une marque a été menée en 2018, confiée aux opérateurs du site de l'Arsenal : association Hermione La Fayette, CIM, Musée de la Marine et la société WeeknGo ; Cette étude complémentaire a permis de préciser un nouveau positionnement du site et les actions nécessaires à mettre en œuvre sur les espaces publics et privés du site de l'Arsenal.

En novembre 2018, les élus communautaires ont ainsi validé la programmation de nouveaux aménagements de valorisation du site autour d'un tourisme événementiel et d'une nouvelle offre de découverte du cœur historique de l'Arsenal de Rochefort développée sous la marque Arsenal des Mers, répondant aux exigences en matière de conservation patrimoniale des lieux et de développement du site dans le respect des orientations de l'Opération Grand Site et de l'OAP sur la Ville de Rochefort.

Initialement à vocation essentiellement économique, le projet touristique s'est développé autour de plusieurs axes en intégrant les aspects culturels et patrimoniaux qui font l'ADN du site.
La fin du chantier de l'Hermione a marqué un très net déclin de la fréquentation touristique de l'ensemble du site et des acteurs présents dans l'arsenal mais également sur le territoire (hébergeurs, restaurateurs, ...). La nécessaire reconfiguration de l'offre doit redonner un nouvel élan à l'arsenal et au territoire.
L'Hermione doit continuer à jouer le rôle de locomotive d'attractivité lorsqu'elle est présente dans son port d'attache à Rochefort et à être l'ambassadrice de toute une région voire un pays lorsqu'elle voyage. Mais il convient dans le projet de raconter l'ensemble de l'aventure Hermione de manière ludique et attractive et de la resituer dans son contexte et le récit de l'ensemble de l'arsenal Rochefort ais et de son génie constructif.

Ce projet, qui reconfigure, réorganise, ré-identifie le site de l'Arsenal, est défini au regard de sa valeur patrimoniale et paysagère, reconnue par différentes protections règlementaires (Secteur Sauvegardé, Site classé, Monuments Historiques).

Il se décline en cinq axes principaux :

- ✔ La valorisation patrimoniale et paysagère du site,
- ✔ L'accroissement conséquent de l'offre de visite payante et la mise en place de synergies fortes, entre les lieux par le développement d'équipements structurants,
- ✔ Le développement d'une offre d'interprétation et d'animation sur l'espace public,
- ✔ Le développement d'activités de services et de restauration sur le site,
- ✔ La mise en place d'une structure unique d'exploitation des fonctions touristiques du site.

Depuis 2018, plusieurs actions ont permis de tendre vers l'objectif visé, ainsi :

- ✔ la zone de l'arsenal à Rochefort est devenue zone touristique d'intérêt communautaire,
- ✔ les acteurs historiques exploitants (CIM, musée de la Marine, Hermione, Accromat) se sont regroupés en association qui avec la Caro membre-partenaire, est devenue la structure d'exploitation du site,

- ✔ le récit culturel, rédigé, formalisé et partagé par tous, est aujourd'hui la référence et le cadre des actions développées tant en termes de médiation, que d'offres ou de prestations. Il permet également d'ouvrir le site à de nouveaux projets et de nouveaux acteurs,
- ✔ une étude de programmation visant à réorganiser les lieux, en améliorer les usages et intégrer de nouveaux besoins (accueil, billetterie, ...) est en cours,
- ✔ un parcours nocturne, évocation poétique sur les thèmes du voyage, de la botanique et de la navigation sera proposé dès le printemps 2020,
- ✔ les premières machines, évocation de principes scientifiques et techniques utilisés par la marine, seront installées sur le môle central au printemps 2020.

Dans le même temps, le site est progressivement réhabilité (le musoir début 2021, l'aire des Gréements courant 2021), les clôtures et barrières font l'objet d'une attention particulière et seront progressivement traitée dans une logique paysagère (automne 2021), un cahier de gestion des jardins doit être rédigé (automne 2021). Les circulations des piétons, celles des véhicules et de leur stationnement feront l'objet d'aménagements et de traitements permettant entre autres d'en faciliter l'accessibilité.

Ce projet propose une réorganisation spatiale des fonctions sur le site, de recréer de belles perspectives de vues. L'unité et l'identité du grand Arsenal de Rochefort doivent être retrouvées par les usagers (habitants, entreprises, exploitants, ..) et les visiteurs en recréant les liens naturels entre l'Arsenal Nord autour de la Vieille Forme et le début des remparts de la Ville jusqu'à l'Arsenal Sud où est implantée l'entreprise Stelia et avec le centre de la ville.

Au regard de l'ampleur du projet en termes financiers et de complexité du site classé comprenant cinq monuments historiques en bord de Charente, cette opération sera développée jusqu'en 2025.

Promouvoir l'habitat pour tous

La CARO participe à la mixité sociale et à l'intégration des populations au sein des quartiers des communes urbaines mais aussi des autres communes. Pour garantir le droit au logement pour tous et réduire les territoires d'exclusion, il est primordial d'augmenter et de diversifier l'offre de logement et de faire en sorte que cette offre soit adaptée au besoin de la population.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 3ème génération a été adopté le 20 février 2020, et définit la politique de l'habitat sur les 25 communes du territoire de la CARO.

Certaines actions ont été adoptées dans le nouveau programme afin de renforcer la dimension de développement durable. Néanmoins devant l'importance des enjeux environnementaux et sociaux certaines actions ont été mises en place dès 2018 telle que la subvention à destination des primo-accédants visant à encourager les projets qui relèveront le défi énergétique, ou encore la mise en place de l'OPAH RU en 2019.
Parmi les orientations souhaitées par les élus communautaires dans le PLH, certaines ont plus particulièrement vocation à soutenir le développement durable telles que :

- **Développer le parc locatif social public et privé :**

Sur tout le territoire et de manière à satisfaire les besoins locaux des jeunes, des personnes à revenus modestes, des familles, des personnes âgées. La CARO soutient financièrement la mise sur le marché de logements locatifs sociaux publics et privés. Le nouveau PLH réitère ce soutien et met l'accent également sur la démolition lorsqu'il y a reconstruction à suivre.

En 2021, des opérations de logements locatifs sociaux publics ont été soutenues financièrement par la CARO par une aide financière accordée aux bailleurs publics ainsi que la garantie en tout ou partie des emprunts nécessaires. Cela concerne une cinquantaine de logements.

Quant au logement locatif social privé, la CARO est intervenue à travers le Programme d'intérêt général (PIG) qui a eu lieu pendant 7 ans et s'est achevé en décembre 2018. Ce dispositif a été remplacé par une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU)

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) :**

La CARO s'est engagée dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) en juillet 2019. Cette opération est mise en place pour une durée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2023. Ce dispositif permet de mobiliser des subventions principalement de l'ANAH, de la CARO, de certaines communes ayant souhaité soutenir et accompagner ; ainsi que d'Action Logement ou encore de certaines caisses de retraite ou fondations afin d'aider à la réhabilitation de logements occupés par leur propriétaire ou destinés à la location.

D'autres partenaires sont associés étroitement à ce dispositif comme la banque des territoires, Procivis, Alizés 17, l'ADIL...

Sur les 25 communes de la CARO, les champs d'intervention porteront sur :
- l'éradication de l'habitat indigne et très dégradé,
- la mise au confort et requalification du parc privé,
- les économies d'énergie et diminution des dépenses énergétiques,
- l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,
- la réduction de la vacance dans le parc privé,
- la production de logements locatifs sociaux privés,
- l'autonomie et le maintien à domicile.

Dans les 6 communes qui ont souhaité participer en complément, l'intervention renforcée portera sur :
- la production de logements locatifs sociaux privés qui seront d'avantage subventionnées,
- la rénovation des façades,
- la reconquête des logements vacants y compris ceux situés au-dessus des commerces la construction de logements en tissu urbain dense.

En 2021, une centaine de logements environ ont bénéficié de ce dispositif. Une attention toute particulière est portée aux projets qui comportent des travaux de lutte contre la précarité énergétique mais aussi le maintien à domicile et la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

- **Accompagner le vieillissement de la population :**

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'OPAH RU notamment par l'adaptation du parc existant et favorisant le maintien à domicile.

- **Développer la qualité environnementale des projets et des logements :**

Par l'incitation et l'accompagnement de la maîtrise environnementale des projets et la réduction des coûts d'occupation des logements en maîtrisant les dépenses énergétiques.

La CARO répond à cet enjeu dans le volet lutte contre la précarité énergétique de l'OPAH RU, à travers également le soutien des projets de primo-accédants relevant le défi énergétique, ou encore le financement de la réhabilitation du parc de logements sociaux publics lorsque les travaux engendrent un véritable gain de la performance énergétique.

- **Offrir des logements spécifiques pour les plus démunis :**

La création et la gestion de deux aires d'accueil permanent à Rochefort et à Tonnay-Charente (offrant respectivement 20 et 10 emplacements) visent à répondre à la demande spécifique de logements destinée aux gens du voyage.

De même, la CARO a fait l'acquisition et a financé l'aménagement d'une aire de grands passages afin d'accueillir des groupes plus importants.

La CARO finance également la gestion de la maison relais située sur la commune de Rochefort qui est gérée par l'association Altéa Cabestan, de même que le financement de la gestion de l'accueil de jour. En 2020, il a également été décidé de participer au financement de la réhabilitation lourde de l'accueil de nuit. Les travaux ont été achevés en 2021.

- **Maintenir un parc de résidences principales accessibles aux habitants en maîtrisant les prix de sortie des projets de logements :**

À ce titre, la CARO poursuit son soutien financier aux primo-accédants pour toute acquisition dans le neuf et l'ancien. En 2018, la Communauté a décidé de renforcer son aide afin de relever le défi énergétique. Ainsi les primo-accédants peuvent solliciter une aide (qui est passée de 2 000 € à 8 000 €) lorsque leur projet de construction ou de réhabilitation anticipe la réglementation thermique à travers l'obtention du label BBC Effinergie 2017 ou Effinergie rénovation. En 2021, une dizaine de primo-accédants ont pu en bénéficier.

- **Renforcer la densité des opérations en privilégiant le renouvellement urbain dans les centres :**

Dans le cadre de la révision du SCoT, une mission de conseil et d'expertise est menée pour répondre à cet enjeu primordial pour le territoire tout en veillant à la qualité des extensions urbaines.
Une des actions spécifiques de l'OPAH RU est aussi d'encourager le BIMBY, c'est-à-dire la construction de logements en tissu urbain dense afin de :

- palier à la faible possibilité d'extension urbaine par une intensification de la ville,
- développer la démarche « BIMBY » signifiant « construction en fond de jardin »,
- financer une ingénierie de conseil renforcé des porteurs de projets.

- **Action cœur de ville :**

222 villes moyennes ont été retenues dans le dispositif Action Cœur de Ville dont la Ville de Rochefort sur des compétences assurées par la CARO. Ce dispositif a comme finalité d'améliorer les conditions de vie des habitants, de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire et de mettre en place des actions portant sur l'habitat, les commerces, la mobilité, l'accessibilité ainsi que la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine…

Cinq axes d'intervention sont concernés :

- Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Depuis mi-2019, une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est portée conjointement par la Communauté d'agglomération et la Ville-centre qui bénéficient ainsi de l'accès prioritaire à certaines aides et de nouveaux outils juridiques et fiscaux.

Début 2021, le programme d'actions pluriannuel de revitalisation du cœur d'agglomération élaboré en 2020 a pu être réactualisé. Il intègre l'ensemble des projets principaux concourant à la redynamisation du centre-ville de Rochefort comme la requalification de l'Arsenal des Mers, la restauration de la Maison de Pierre Loti, l'aménagement des abords du Pont Transbordeur, la création du Technopôle d'innovation, le développement d'un Pôle de formations supérieures, la création d'une Maison de santé, le soutien aux commerces du centre-ville, la reconversion des friches hospitalières, l'amélioration de l'habitat ancien dans le cadre de l'OPAH-RU.

FINALITÉ 5 - UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La CARO s'investit dans la démarche et soutient un certain nombre de programmes et d'actions qui vont dans ce sens.

Économie circulaire

En 2019 la CARO a engagé une politique en faveur de l'économie circulaire. Deux démarches axées sur l'économie circulaire ont vu le jour.

- **Contrat de Transition Écologique :**

Début 2019, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est engagée dans un Contrat de Transition Ecologique, axé sur l'économie circulaire et dont la signature a eu lieu le 8 novembre dernier. Elle avait auparavant dégagé cet axe de travail dans le cadre de l'élaboration du PCAET en 2018.

La CARO a ainsi choisi de travailler avec les acteurs privés et associatifs afin d'identifier les filières territoriales prioritaires. En mettant tous les acteurs autour de la table, notamment la sphère privée, le Contrat de Transition Ecologique de Rochefort Océan a permis de construire une stratégie partagée et de coordonner la réalisation d'un programme d'actions ambitieux permettant de développer l'économie circulaire. La CARO devient ainsi un catalyseur de l'économie circulaire sur le territoire.

Le CTE validé s'articule autour de 4 orientations :
- Développer, accélérer et amplifier l'économie circulaire et notamment l'écologie industrielle territoriale,
- Promouvoir l'essor d'une économie circulaire issue des filières économiques littorales locales,
- Promouvoir l'essor d'une économie circulaire issue des filières du BTP,
- Faire émerger une filière innovante de valorisation des matériaux composites.

Ces 4 orientations permettent la déclinaison de 11 actions. La mise en place et l'accompagnement d'action et de porteur de projet sur le territoire a permis de fédérer l'ensemble des acteurs autour de projet en lien avec la transition écologique.

Le fil conducteur du CTE de la CARO étant l'économie circulaire, des actions pour le réemploi, la réutilisation et le recyclage ont été mises en œuvre sur le territoire en interne et par des acteurs associatifs et économiques.

Ces engagements se traduisent par la réalisation d'actions concrètes :

1- Actions pour promouvoir l'économie circulaire sur le territoire :

- **L'éco-réseau d'entreprise Circule'R :**
  Depuis 2020, la CARO apporte son soutien à l'association Circule'R qui développe l'écologie industrielle sur le territoire. 25 entreprises sont actuellement impliquées dans la démarche.

- **Création d'une nouvelle filière de collecte en déchèterie :**
  Les habitants de la CARO peuvent désormais déposer toutes leurs coquilles d'huitres en déchèterie. Elles seront valorisées localement, par l'entreprise Ovive (Périgny), qui les transformera notamment en complément alimentaire pour les poules.

- **Soutien à l'association Echo Mer :**
  La CARO accompagne l'association Echo Mer qui mène des actions pour la préservation des océans. Elle l'accompagne pour la mise en place de points de collecte de bouchons de liège. Tous les points de collecte sur :

  https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=11J3I9HV6pSp5V-DrGK4Y0IEGewQBs2Zd&ll=46.67610408099643%2C-1.4061701500000177&z=8

2- *Actions en direction du littoral :*

- **Projet IDéMar :**
  La CARO a participé au projet IDéMar (porté par la LPO) pour lutter contre les déchets marins (création d'un module pédagogique, d'un dictionnaire des déchets marins (Dicodémar), réflexion autour des déchets issus des métiers de la conchyliculture et accompagnement de la pêche face aux déchets pêchés).

- **Démarche Environnementale Atlantique :**
  Le port de plaisance Rochefort s'est engagé dans la démarche et propose aux plaisanciers de nouvelles filières de récupération des déchets liés à leur activités : voiles et cordages de bateaux, combinaisons néoprènes et gilets de sauvetage.

3- *Actions en direction des acteurs du BTP :*

- **Aménagement d'un nouveau parking :**
  En 2020, la CARO a réalisé une réhabilitation exemplaire de l'ancienne crèche de l'hôpital : les matériaux de déconstruction ont été réutilisés in situ ou recyclés pour minimiser l'impact écologique du chantier.

4- *Actions pour la création d'une filière de recyclage des matériaux composites :*

- **Etude sur les matériaux composites :**
  La CARO a commandé une étude pour évaluer le gisement de matériaux composites (fibres de verre et fibres de carbone) présents sur le département et les départements limitrophes. Cette étude a permis de mettre en lumière de forts potentiels sur territoire de l'étude (bateaux en fin de vie, pales d'éoliennes). L'objectif est de développer une filière locale de recyclage.

Prévention et gestion des déchets

Afin de poursuivre son engagement en faveur d'une gestion durable des déchets, la CARO a fait évoluer son schéma de collecte, opérationnel depuis le 1er janvier 2017.

Les nouvelles modalités portent sur l'extension des consignes de tri, la collecte du verre en apport volontaire et les fréquences de collecte. Ces évolutions visaient à :

- ✔ proposer un service en adéquation avec les besoins réels des usagers et une harmonisation,
- ✔ simplifier le tri grâce à l'extension des consignes et la collecte du papier en mélange,
- ✔ augmenter au maximum la valorisation des déchets grâce à l'extension des consignes de tri (amélioration du tri des emballages),
- ✔ poursuivre la réduction de l'impact environnemental du service (moins de kilomètres parcourus par les camions de collecte, baisse des émissions de gaz à effet de serre, baisse des nuisances sonores).

Ces évolutions sont positives puisque le geste de tri est de mieux en mieux pratiqué et qu'il y a aujourd'hui plus de déchets valorisés.

En 2021, la CARO a collecté 4 722 tonnes d'emballages/papiers, hors et les ordures ménagères sont passées depuis 4 ans sous le seuil des 18 000 tonnes avec 17 507 tonnes en 2021.

- **Prévention et valorisation :**

En termes de prévention, la CARO a lancé à l'automne 2019 l'expérimentation sur le tri à la source des biodéchets sur 2 communes, qui s'est poursuivie en 2020 et 2021 :

- à Echillais : collecte en porte-à-porte des biodéchets avec la distribution d'un bac individuel et d'un bioseau à chaque foyer,
- à Moragne : distribution d'un composteur individuel à chaque foyer,

L'objectif est de tester plusieurs solutions techniques pour détourner les biodéchets des ordures ménagères et les valoriser. Ainsi, 70 tonnes de biodéchets ont été collectées en porte-à-porte à Echillais en 2021. Il est à noter qu'au 31/12/2023 chaque collectivité compétente en matière de gestion des déchets, devra proposer aux usagers une ou plusieurs solutions de tri à la source des biodéchets.

Par ailleurs, 412 composteurs ont été distribués cette année sur le territoire, portant ainsi le taux d'équipement de la CARO de 27 % en 2020 à 33 % en 2021.

L'année 2021 a permis de faire le bilan de ces expérimentations, d'identifier les spécificités de chaque commue sous le prisme des biodéchets et d'arrêter une stratégie de déploiement du tri à la source.

Stratégie retenue avec déploiement progressif jusqu'en 2024.

Pour 21 communes de la CARO (sur 25)

SOLUTION PRINCIPALE :
Compostage individuel pour les habitants
+
SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **PAP pour les gros producteurs** (établissements scolaires, EHPAD maison de retraites, foyers hébergements, salles des fêtes, restaurants, etc.)
- **Compostage collectif pour les habitants qui n'ont pas de jardin**. → création d'un réseau de composteurs collectifs suivi et géré par la CARO

La collecte des ordures ménagères se ferait tous les 15 jours (sauf de juin à septembre)

Pour Rochefort, Tonnay-Charente, Fouras et Port des barques

Etude spécifique

- Pour affiner les solutions les plus pertinentes aux spécificités de ces quatre communes
- Evaluer les coûts

✔ **Collecte et valorisation des Textiles, Linges, Chaussures (TLC) :**

L'association VIVRACTIF a collecté 301 tonnes de TLC provenant en majorité des bornes d'apport volontaire mises en place par la CARO sur l'espace public et les déchetteries, en vue de leur réemploi, de leur valorisation matière ou de leur valorisation énergétique.

✔ **Valorisation du mobilier usagé :**

Depuis 2019, l'ensemble des déchetteries de la CARO (hors Aix) sont équipées de bennes « mobilier ». Pour rappel, ce déploiement vise à réduire les apports en bois et tout-venant et favoriser ainsi la valorisation matière. Ce sont donc 1 570 tonnes de déchets « mobilier » qui ont été collectées en 2021 (contre 1 376 en 2020).

✔ **Valorisation des déchets verts :**

En 2021, 5357 tonnes de déchets verts collectées sur les déchetteries communautaires ont été apportées à l'Unité de Compostage des Végétaux. Ces déchets verts valorisés servent à fabriquer du compost. Celui-ci est ensuite commercialisé auprès des agriculteurs, des professionnels.

✔ **Valorisation des coquilles :**

Depuis la fin 2019, les coquilles (huîtres, palourdes, etc.) peuvent être déposées en déchetterie. 1.5 T ont été collectées en 2021. Ces coquilles ensuite broyées par la société Ovive (17) pour être valorisées de différentes façons (alimentation pour les poules, cosmétique, décoration…).

✔ **Informations :**

Le numéro vert mis en place est à la disposition des habitants pour tout renseignement sur la question des déchets. En 2021, environ 3000 personnes l'ont appelé.

Valorisation d'un tourisme durable

Soucieuse de sa grande richesse patrimoniale, la CARO mène une politique volontariste en faveur du tourisme durable (cf. finalité 1).

La vocation du territoire sur la préservation de son capital environnemental n'est pas sans lien avec la présence de plusieurs organismes nationaux :

- Siège du Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres,
- Siège national de la LPO,
- Siège du Forum des Marais Atlantiques

Le travail mené depuis plusieurs années en faveur d'un tourisme « vert », a permis la création d'un réseau d'itinéraires pédestres et cyclables structuré :

- 15 boucles cyclables pour un total de 286 kms de voies balisées et jalonnées,
- 26 boucles pédestres pour un total de 172 kms de chemins dont le balisage est géré en collaboration avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre,
- 2 itinéraires inscrits au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes, véritables axes structurants du vélotourisme :
  - ✔ La Vélodyssée de Roscoff à Hendaye, partie Française de l'Euro Véloroute n°1, traverse le territoire sur 60 kms,
  - ✔ La Flow Vélo qui chemine à travers la Vallée de la Charente depuis la Dordogne jusqu'à l'Ile d'Aix et emprunte 42 kms de voies cyclables sur notre territoire.

L'engagement de la CARO se décline également par un accompagnement des prestataires aux démarches durables :

- Label Qualité Tourisme : 16 établissements l'Office de Tourisme, 4 sites de visites et 11 hébergements,
- Label Accueil Vélo : 40 établissements, 25 hébergements, 12 sites de visites ainsi que l'Office de Tourisme, soit 25 % de l'offre labellisée au niveau départemental,
- Eco-labels : 1 site NF Environnement (Site du Transbordeur), 13 hébergements clé-verte ou éco label européen.

La CARO propose aussi aux prestataires touristiques des Rendez-Vous Grand Site et Marais de Brouage qui permettent aux professionnels de découvrir les différentes facettes du territoire et de son patrimoine. En mars, un Rendez-Vous a permis aussi de découvrir le cœur de la réserve nationale naturelle Moëze-Oléron. En juin, les prestataires ont été réunis autour des modes de découvertes douces et sportives du grand Site, tandis que les guides ont été formés aux visites décalées et à la ceinture de feu vue de la terre et de la mer.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site de France, la CARO a édité un carnet découverte de l'Arsenal de Rochefort à l'Ile d'Aix. Ce carnet propose une découverte douce du patrimoine du territoire. En parallèle, en 2019, pour la deuxième année consécutive, la CARO, avec la mairie de Port-des-Barques, l'écomusée de Port-des-barques, l'association Vélo pour tous, la clinique du vélo et l'office de tourisme, a co-organisé la journée sans voiture sur l'île Madame le mercredi 18 septembre 2020. Plus de 500 personnes ont pu profiter dans le cadre de l'Opération Grand Site sans voiture.

Économie et emploi responsables

La CARO accompagne les entreprises dans leurs implantations et leur développement. Elle gère 19 zones d'activités, 4 hôtels d'entreprises, 27 ateliers-relais et des cellules industrielles. Elle mise fortement sur les réseaux d'acteurs économiques et s'appuie sur des partenariats avec les têtes de réseaux pour accompagner les filières présentes sur le territoire comme l'aéronautique, le nautique, le développement portuaire, la chimie, le secteur primaire (agro-agriculture, ostréiculture…), les Technologies de l'Information et de la Communication, ou émergentes notamment celle du Développement Environnemental :

La Direction de l'Economie a renforcé ses actions en faveur de l'emploi et de l'insertion afin d'assurer la continuité des actions menées initialement par la Maison de l'Emploi dont l'activité a cessé fin 2016. Ces actions portent sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), les zooms métiers, l'organisation de la Semaine de l'Industrie (où l'Agglomération fait figure de référence à l'échelle Départementale) et l'aide à la création et la transmission d'entreprises.

- **Etude d'optimisation foncière :**

La CARO fait face à une attractivité grandissante générant une tension sur l'usage du foncier. Pour préserver au maximum les espaces naturels, agricoles et forestiers, elle s'est engagée depuis début 2021 dans un nouveau modèle de développement et de modernisation de son offre foncière à destination des entreprises. C'est désormais une logique d'optimisation et d'intensification d'usage qui guide l'action de cession du foncier. La CARO est accompagnée dans cette démarche par SYNOPTER qui au-delà du simple travail d'étude de densification ouvre sur une logique de performance durable des espaces en impliquant les acteurs économiques.

En 2022, le processus de cession du foncier sera aussi plus sélectif privilégiant des activités pourvoyeuses d'emplois et consommatrice d'espaces juste nécessaires, une analyse fine de chaque projet sera menée avant toute cession.

- **Espace de co-working :**

La CARO a ouvert en mai 2016 un espace de co-working dans l'ancienne école Emile Zola (Village Multimédia). Il s'agit d'un espace de travail collaboratif, permettant l'émergence d'un réseau de professionnels d'un même secteur d'activités ou de secteurs transversaux.
Outre l'identification et la structuration d'une filière des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en partenariat avec le pôle régional SPN, le gestionnaire de l'espace assure la mise en relation des entreprises par l'animation organisée dans le lieu et adaptée aux besoins des professionnels indépendants qui y sont hébergés. L'espace compte à présent près de 85 abonnés.

- **Soutien au commerce de proximité :**

Suite à la loi NOTRE, la CARO s'est emparée d'une compétence communautaire en matière de politique locale du commerce. Le SCoT sera annexé d'un DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) qui fixera les grandes orientations de l'Agglomération en matière de développement commercial. La stratégie du territoire repose sur le principe d'un développement commercial équilibré entre la périphérie et les centralités privilégiant ainsi la densification des zones existantes et le développement des centralités. Parmi les actions tournées vers le commerce de proximité, la place de

marché digitale et locale, qui a permis aux commerçants de se lancer dans la vente en ligne à moindre coût dans le contexte de la crise sanitaire.

Avec plus de 15 entreprises aidées en 2021, l'aide à la modernisation a permis de soutenir l'effort d'investissement des commerces de proximité du territoire. Cette aide a pour objectif d'embellir certaines devantures et enseignes (dans le respect des règles d'urbanisme), valoriser les locaux, faciliter les reprises. Cette action s'inscrit par ailleurs dans la logique globale territoriale de valorisation (Grand Site, ZPPAUP, PSMV) et de développement touristique. C'est afin d'accompagner durablement le commerce et l'artisanat de proximité du territoire de Rochefort Océan que la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a mis en place fin 2020 ce dispositif d'aide, sous la forme d'une subvention de 30% octroyée à l'entreprise, lui permettant ainsi de réaliser des investissements qui peuvent s'avérer nécessaires à la pérennité de l'activité.

- **Projet de Technopôle :**

Dans un enjeu de favoriser les échanges et croisements entre acteurs économiques, scientifiques, académiques et institutionnels, la CARO a initié son projet d'implantation d'un technopole qui a pris corps par la réception en 2020 de la première tranche travaux du technopole de l'Arsenal à Rochefort. Ce dernier, outre offrir des espaces communs de travail, de visio ou d'itinérance, héberge déjà le Tiers lieu d'innovation animé par l'association INNOFACTORY. Ce lieu d'open innovation, au sein de la Zone de l'Arsenal de Rochefort, imaginé par des professionnels, met à disposition de ses adhérents toutes les ressources nécessaires et un accompagnement dédié pour les soutenir dans leur démarche d'innovation produit, process. Les adhérents bénéficient de l'atelier de fabrication de maquette ou de prototype, d'un réseau d'acteurs de l'innovation et d'évènements pour apprendre à partager avec la communauté.

Fin 2021, l'offre d'hébergement technopolitain sera ensuite assortie d'une pépinière d'entreprises permettant d'héberger tous porteurs de projets de création d'entreprises et dotée d'une offre d'ateliers notamment pour les activités productives émergentes et innovantes.

La pépinière d'entreprises est un des services que la CARO a décidé de développer dans le but de sécuriser le parcours de création et de reprise d'entreprises, facteurs de développement économique et sources de création d'emplois.

La pépinière d'entreprises est un espace dédié et conçu pour accompagner les entrepreneurs en phase de démarrage, avec une offre qui allie :

- des locations souples à tarifs avantageux,
- des services (fibre - photocopieur - salles de réunion équipées en visio…) et un accompagnement personnalisé (mise en relation avec des experts thématiques, actions collectives, préparation à la sortie de pépinière…).

Cet espace est un véritable tremplin pour le lancement d'une entreprise. Elle s'adresse aux entrepreneurs à différents stades de maturité du projet :

- Les porteurs d'idée ou de projet (selon leur stade d'avancement)
- Les pré-créateurs (l'immatriculation de l'entreprise est imminente, l'entrepreneur a besoin de locaux rapidement et d'accompagnement au développement de son activité)
- Les créateurs récents (à la recherche d'un lieu pour sécuriser et développer leurs activités)

- **Territoire d'industrie Rochefort Royan Marennes Oléron :**

Désignées en 2018 par le premier Ministre comme Territoire d'Industrie, les quatre EPCI de Rochefort, Royan, Marennes, Oléron ont construit ensemble un Contrat de Territoire d'Industrie s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires au travers de 4 axes : attirer, recruter, innover, simplifier.
La rédaction de ce contrat et de ces 9 fiches actions associées s'est construite dans un souci

permanent de autour de la transition écologique.

D'autre part, le dispositif Territoire d'industrie est au cœur du plan de relance initié par l'Etat. Dans ce cadre, des entreprises du territoire bénéficient d'aides pour réaliser leurs projets dont certains sont axés sur l'éco conception, l'économie circulaire et la réduction de leur empreinte carbone et également inscrits au Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
La CARO accompagne ces entreprises tout au long de leurs projets et les aide à prendre le virage de la transition écologique.

Agriculture - circuits courts - Alimentations

En 2021, la CARO poursuit les actions de développement des circuits courts de proximité, sur le territoire et pilote l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial, dans le but d'élargir le cercle d'acteurs impliqués dans l'avenir de l'agriculture et l'alimentation. En effet, la transition de l'agriculture conditionne l'avenir du territoire : le développement de son autonomie alimentaire mais aussi la sauvegarde de ses produits locaux emblématiques, le maintien de sa biodiversité et de ses paysages, la préservation de l'activité économique rurale…

- **Poursuite des actions circuits courts de proximité :**

⇨ **Accompagnement de la Restauration collective**

Axe majeur de sa politique alimentaire la CARO apporte en particulier un appui financier et technique à la coordination du Groupement d'achat Rochefort Océan, assurée par la Cuisine Rochefort Océan (CRO)

- **Convention de partenariat de 3 ans (2019-2021) CARO- Cuisine Rochefort Océan (CRO)**

En prenant en charge le rôle de coordinateur du Groupement d'Achat Rochefort Océan, la CRO a accéléré sa mise en œuvre. Le travail mené de consultation et de suivi des marchés publics apporte un service crucial à l'ensemble des 12 gestionnaires des établissements adhérents et favorise l'introduction des produits alimentaires de qualité, de proximité et de saison, dans la restauration du territoire Rochefort Océan qui constitue aujourd'hui un réseau de 6000 repas/jour. La CARO accompagne par ailleurs la CRO dans le soutien à une étude visant la substitution des barquettes plastiques et devant être réalisée avant fin 2022.

⇨ **Réseau des fermes pédagogiques**

La CARO souhaite impulser le développement du réseau des fermes pédagogiques. Une nouvelle étape a été franchie avec la rédaction d'une charte du réseau. Egalement, en 2021, une mission complémentaire a été confiée à l'IFREE pour accompagner les agriculteurs dans la création de visites de fermes pour les scolaires.

⇨ **Création de la CARO-MARKET**

C'est à partir de la seconde période de confinement en mars 2021 que la CARO envisage de créer une place de marché territoriale au bénéfice des commerçants, producteurs et restaurateurs locaux, un espace digital pouvant servir de vitrine et de vente en ligne, susceptible d'apporter une réponse pérenne, adaptable, appliquée aux nouveaux usages de consommation. Un site de vente en ligne associé au dispositif d'un point de retrait centralisé pour les 15 producteurs impliqués, n'a pas eu le temps de se mettre en place, mais un bilan devra être tiré de cette première expérience.

⇨ **La signalétique des fermes**

Le projet de Signalétique des fermes est relancé après la période COVID. Suite à la validation des communes, consultées sur les points d'implantation prévus en zone de bourg, le département doit à son tour, apporter ses remarques à la fois sur le respect de la signalétique d'information locale (SIL) et sur les projets d'implantations situés hors agglomération.

- **Poursuite de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial :**

Suite à la signature de la Convention Etat-CARO 2020-2022, la CARO a décidé d'élaborer un Projet Alimentaire territorial, en s'appuyant sur un diagnostic de l'offre et de la demande qu'elle partagera avec les acteurs de la chaîne alimentaire et avec les territoires voisins, lors de forums d'acteurs. Un stagiaire de la faculté de géographie de Poitiers, Valère Larousse a intégré l'équipe de la Transition écologique sur l'été 2021 pour la mission du diagnostic.

⇨ **L'appropriation par les élus des enjeux agricoles et alimentaires**

Après les « Rencontres municipales de l'alimentation », une série de réunions PAT a permis aux élus de la Commission PAT de prendre connaissance des actions en cours (restauration collective, fermes pédagogiques,…) et des principaux enjeux agricoles du territoire : la transmission reprise, la relocalisation du système alimentaire, la logistique…

⇨ **L'enquête auprès des ménages**

Une enquête par voie numérique a été menée auprès des ménages de la CARO sur les habitudes de consommation, les habitudes d'achat, le rapport aux produits alimentaires de proximité, les pratiques de cuisine et de jardinage…auxquels ont répondu près de 800 foyers.

⇨ **Le Diagnostic PAT de l'Offre et de la Demande**

Le rapport est rédigé globalement, révélant un défi majeur pour la CARO, à devoir préserver une ceinture maraîchère à proximité des zones urbanisées et réorganiser des espaces fonciers nécessaires à l'implantation de futurs candidats agriculteurs ou éleveurs, motivés pour approvisionner le territoire en circuits courts. En effet, la moitié des exploitations du territoire sont concernées par le départ en retraite de leur exploitant dans les 10 ans.

Autre fait marquant, le Conseil de développement a détaché un groupe de travail « Souveraineté alimentaire » qui a participé aux travaux du diagnostic et propose sa contribution à la fois pour l'organisation des forums d'acteurs et le suivi du PAT. Enfin, l'élargissement du PAT à la CDC du Bassin de Marennes va pouvoir se concrétiser dans la continuité de l'opération de valorisation du Marais de Brouage et de l'étude de l'atelier de transformation de la viande.

UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Bilan des actions issues des activités internes de la CARO

- **Évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs :**

✔ ***Les gestes au quotidien :***

Le règlement intérieur de la CARO, présente les gestes à faire au quotidien pour limiter notre impact sur l'environnement en donnant des conseils sur l'énergie, le transport, la gestion des déchets et de l'eau.

En matière de gestion des déchets, chaque bureau est équipé d'une corbeille réservée au tri du papier et d'une poubelle pour les autres déchets. Plusieurs points tri sont à la disposition des agents pour les cartouches d'encre, les papiers, les piles, et les recyclables. Le distributeur de café est programmé pour reconnaître les mugs afin de limiter l'utilisation des gobelets en plastique. Dans le même esprit, l'agglomération a fait l'acquisition de gobelets et de gourdes réutilisables pour les manifestations et réunions.

Pour les déplacements domicile-travail, plusieurs agents empruntent les transports en commun et bénéficient ainsi de la prime transport. La prime Indemnité Kilométrique Vélo est prise en charge depuis 2 ans et a été en 2021 remplacée par le forfait mobilité

Pour les déplacements professionnels, les agents ont à leur disposition 4 véhicules de service électriques ainsi que 4 vélos non électriques.

✔ ***La formation des agents*** :

Conformément à l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, « le plan de formation annuel ou pluriannuel détermine le programme d'actions de formation.». Ce plan, issu du recensement des demandes émises par les agents et leur supérieur hiérarchique au vu des objectifs et projets du service et des besoins individuels des agents, est défini et validé annuellement.
En 2021, 64,6 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.

✔ ***Bien être et convivialité :***

Un groupe d'agent anime depuis plus de 5 ans un programme Bien:) intervenant sur 3 axes : le Bien être, le Bien manger, le Bien bouger

✔ ***Ergonomie au poste de travail :***

- Réveil musculaire des agents (technique, enfance, et plus largement les métiers avec une activité physique).
- Détente articulaire pour les agents administratifs en position statique (bureau),
- Mise en place des swiss ball.

✔ ***Activités physiques au travail :***

- Challenge connecté permettant aux agents entre direction de s'affronter sur des défis du Bien bouger J.
- Parcours de marche à pied et mise à disposition d'une salle de sport avec encadrement par un animateur sportif tous les mardis entre midi et quatorze heures.

✔ ***Bien-être au Travail***

Les instants du bien : une fois par mois une thématique est abordée en visio : comment bien équilibrer sa lunch box, la micro sieste, l'ergonomie du poste de travail à domicile…

✔ ***Amicale du personnel***

L'amicale du personnel de la CARO a vocation à créer du lien entre les agents en proposant des moments de rencontres (ateliers, visites, pique-niques, soirée festives, etc.). En 2021 153 agents sont membres de l'association.

✔ ***Comité Technique***

Un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a également été constitué comme le prévoit l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984. Il est compétent en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

- **Intégration des principes du développement à travers la commande publique :**

✔ ***Achats de fourniture***

Pour ces fournitures de bureau, la CARO contractualise avec un Centre d'Aide par le Travail pour l'achat de Pots-il, dossier, bloc note. Pour les impressions A4, le label FSC est retenu : il garantit une utilisation correcte des ressources naturelles forestières, limitant l'impact environnemental et s'inscrivant dans une approche équitable et durable vis à vis des populations locales.

✔ ***Clause sociale***

Rattaché au PLIE Rochefort Océan la CARO porte un poste de facilitateur de la clause sociale dans les marchés publics qui s'adresse à tous les maîtres d'ouvrage intervenant sur le territoire, aux entreprises attributaires de marchés intégrant une clause et aux SIAE.

- **La gestion durable de ces actions :**

✔ ***Eco manifestation***

Dans le cadre des manifestations qu'elle organise, la CARO veille à être exemplaire et s'engage dans une démarche de plus en plus vertueuse. Ainsi une attention particulière est portée sur l'approvisionnement des produits, la production de déchets, l'accessibilité des sites, etc.

✔ ***Limiter la production de papier***

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la CARO a mis en place la dématérialisation. En 2021, nombre de dossiers téléchargés par les entreprises est de 1469 pour la Ville et de 1249 pour la CARO, soit 2 718 dossiers et 379 dépôts électroniques (Ville : 215 et Caro : 215). Les marchés transmis au contrôle de légalité en sous-préfecture sont au nombre de 83.

En interne, les agents sont invités à consulter les documents communs sous un espace informatique dédié et ainsi limiter le volume de documents imprimés. Un nouvel intranet a été mis en place en 2016 et facilite l'échange de données numériques.

La gestion du budget, des factures, et des RH se fait maintenant de manière dématérialisée.

✔ ***Communiquer autrement***

L'ensemble des outils de communication réalisé par la CARO est imprimé sur du papier PEFC et en imprim' vert.

- **La coopération entre la CARO et les Communes :**

✔ ***Le prêt de matériel***

Pour les communes qui en font la demande, la CARO met à disposition du matériel et un chauffeur si nécessaire : un tractopelle, une pelle à pneu, un point à temps (remise en état de la voirie), deux nacelles, un scarificateur, une balayeuse tractée, un cylindre, deux camions et deux broyeurs. L'animation du réseau entre la CARO et les communes est activée avec une coopération sur le prêt de matériel et de personnel entre les collectivités, d'organisation de formation technique.

- **Bilan social au 31 décembre 2021 :**

L'effectif de la CARO est composé de 330 agents (301,46 Équivalent Temps Plein), tous statuts confondus, répartis de la façon suivante :

-262 agents titulaires ou stagiaires
- 40 agents non titulaires sur des emplois permanents
- 28 agents contractuels remplaçants ou occasionnels

20 agents au sein de la collectivité sont reconnus comme travailleurs handicapés et permettent à la CARO de répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. 97% des agents sont à temps complet.

En moyenne, 21,9 jours d'absence pour tout motif médical. 3 accidents de travail / de trajet.

MODALITE D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA CARO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Plan Climat Air Energie Territoire

La CARO s'est engagée fin 2016 dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial et dans une démarche Cit'Ergie. Une équipe de maîtrise d'œuvre accompagne la collectivité dans l'élaboration des différents diagnostics, la définition de la stratégie Energie-Climat de la CARO ainsi que dans l'élaboration du plan d'actions.

Le PCAET est conçu dans une logique d'adaptation et d'anticipation.

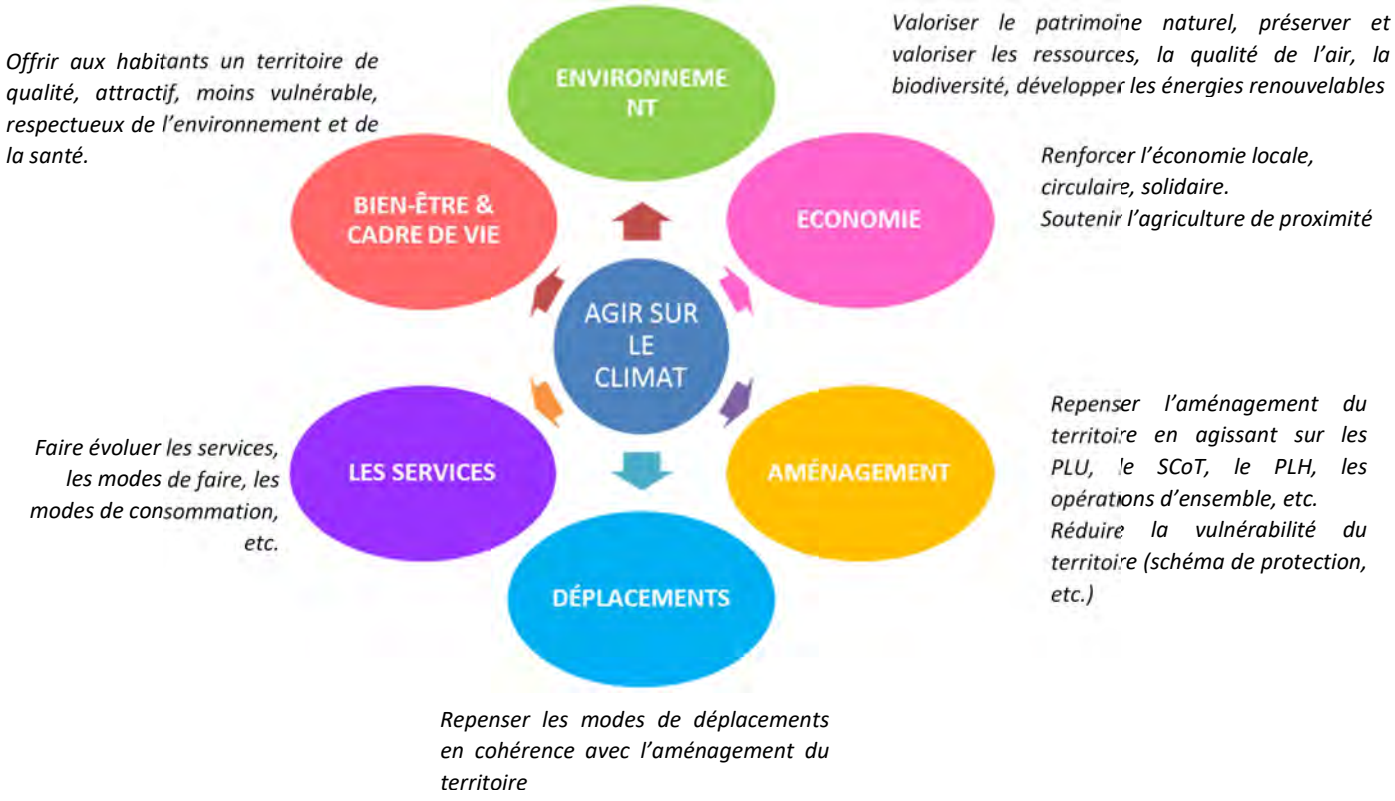

L'année 2018 a été consacrée à la finalisation des différents diagnostics, à la mise en place d'une dynamique interne, au choix des orientations et à la définition de l'ossature du plan d'actions en lien avec différents partenaires.

Quelques éléments clés :

- Le secteur résidentiel et celui des transports (déplacement de personnes et de marchandises) sont les plus énergivores et les plus émetteurs de gaz à effet de serre,
- La production de chaleur d'origine renouvelable du territoire couvre 25 % des consommations de combustibles. 87 % = biomasse, 18 % = Pompe à chaleur, 9 % de l'UVE et 1 % du solaire,
- 1 % des besoins en électricité du territoire sont couverts par une production locale, 99 % par du solaire et 1 % du biogaz,
- 9 % de la consommation totale du territoire couverte par des énergies renouvelables,
- Le territoire présente une vulnérabilité importante aux aléas climatiques (submersion, inondation, sécheresse),
- Les marais jouent un rôle majeur dans la limitation des GES, de par leur pouvoir de séquestration dans le sol.

Les principaux enjeux :

- Baisser les **CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES et des ÉMISSIONS DE GES** (sobriété et efficacité énergétique),
- Développer le **POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE** du territoire et s'appuyer sur un mix énergétique innovant,
- Poursuivre **L'AMÉNAGEMENT DURABLE** du territoire en intégrant les enjeux climatiques et proposer un renforcement des centralités, une maîtrise de l'étalement urbain, un développement des modes actifs, de nouvelles formes urbaines, etc,
- Préserver les **TERRES AGRICOLES ET NATURELLES,** renforcer la nature de « proximité »,
- Développer un **TERRITOIRE RÉSILIENT face au changement climatique,**
- Renforcer l'attractivité territoriale au travers des actions énergie-climat.

Les élus communautaires se sont engagés sur un objectif TEPOS 2050. (Territoire à Energie POSitive)

La participation des acteurs locaux et des habitants

La participation est un principe de gouvernance issu de la Déclaration de Rio (Sommet de la Terre de 1992) qui expose que "la réalisation effective des objectifs et des politiques […] sera fonction du degré d'engagement et de la participation de tous les groupes sociaux". Associer les habitants et les acteurs du territoire à la mise en œuvre des politiques territoriales constitue en effet une des conditions de leur réussite. Cela permet d'approcher la diversité de leurs attentes, de comprendre projets ou stratégies et de bénéficier des savoirs et des compétences qui révèlent l'expression du système complexe s'imposant au territoire. L'idée est bien de débattre de développement durable partout.

- **Le Conseil de Développement :**

Le Conseil de Développement représente la société civile du territoire dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet de territoire. Mis en place en 2003, ce Conseil se compose d'environ 50 membres. Il se réunit en séances plénières et par commissions. L'absence de cadre juridique précis lui confère une grande autonomie et lui permet de s'autosaisir de certains sujets. Les élus peuvent aussi solliciter son avis sur des thèmes précis.

En 2021, le Conseil de Développement s'est organisé en 4 groupes de travail :

- **Territoire en transition, place de l'écologie sur le territoire,**
- **La souveraineté Alimentaire,**
- **Ecomobilité, Amélioration du cadre de vie, Végétalisation,**
- **Grand site: appropriation du label par les habitants du territoire.**

- **La Mobilisation des acteurs du territoire :**

Plusieurs projets portés par la CARO mobilisent la participation des acteurs du territoire. Par exemple :

- ✔ le programme d'actions de lutte contre la Jussie a permis de mobiliser des associations syndicales de marais volontaires. Cette collaboration a en effet permis un entretien périodique des canaux concernés et un accroissement chaque année du linéaire d'intervention,
- ✔ La mise en œuvre de l'Opération Grand Site mobilise de nombreux partenaires institutionnels et associatifs,
- ✔ Le Grand projet Marais de Brouage,
- ✔ Le SCoT,
- ✔ Le PLH.

Par ailleurs, la CARO poursuit son rôle de communication d'information et de sensibilisation des citoyens Des actions pédagogiques sont aussi mises en place lors de manifestations (semaine de la mobilité, semaine du développement durable...) ou d'animations à Espace Nature.

Le journal d'information de la CARO est distribué gratuitement dans tous les foyers du territoire. Il les informe sur l'actualité, les actions et projets portés par l'agglomération.
De même le site Internet de l'agglomération propose à la population de nombreuses informations, notamment sur la découverte du territoire et des activités locales, sur le cadre de vie (développement durable, gestion des déchets, habitat et urbanisme, transports, sports...) et sur les potentialités et aides pour entreprendre et s'insérer professionnellement sur le territoire.

La transversalité de l'approche

Une démarche transversale doit permettre de rendre compte des interrelations entre tous les domaines d'action de la collectivité et toutes les composantes du territoire. Il s'agit de décloisonner les objectifs sectoriels et d'organiser la transversalité entre les territoires de manière à faire converger l'action des différents acteurs autour d'objectifs communs dans le but de renforcer l'efficacité des actions menées.

Nombre de projets portés par la CARO impliquent plusieurs services et de nombreux partenaires. Ce travail collaboratif induit le développement du travail en mode projet pour favoriser la transversalité. Cette méthode favorise les échanges d'informations entre services et la prise en compte des conséquences du projet sur différents aspects. En privilégiant le travail sous forme de projets, plutôt que par direction, la transversalité est assurée.

Plusieurs projets de la CARO sont donc gérés de manière transversale, notamment :

- la valorisation des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire qui mobilisent la Direction de l'économie et la Direction de l'aménagement
- l'élaboration du SCoT qui associe les services aménagement, environnement, transport, économie, tourisme
- la démarche Grand Site qui mobilise la quasi-totalité des services de la CARO.

L'évaluation partagée pour une stratégie d'amélioration continue

Pièce maîtresse, l'évaluation participe à l'orientation et au pilotage des actions, des programmes et des politiques publiques de la collectivité ainsi qu'à la définition des pistes de progrès en vue d'une amélioration continue de l'action menée. Elle donne de la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle implique aussi la confrontation de diverses visions des enjeux territoriaux de développement durable et des stratégies d'action pour y faire face. Plusieurs outils sont mis en place évaluer les politiques et projets menés :

- **Le rapport développement durable :**

Réalisé chaque année, il apportera une meilleure connaissance des actions en matière de développement durable, mettra en lumière les actions transversales et les projets menés au regard des 5 finalités.

- **Le rapport d'activités de la CARO :**

Afin de présenter aux élus communautaires et à la population du territoire un bilan du travail, ce document dresse le bilan global des actions réalisées pendant l'année, et cela dans chaque domaine de compétence.

- **Le rapport d'activités d'Espace Nature :**

Les équipes d'Espace Nature réalisent annuellement un rapport de leurs activités où sont notamment présentés un bilan de la fréquentation et financier, des manifestations, expositions, animations. Il développe également les perspectives en matière de personnel, d'animations...

- **Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets :**

Le service Déchets réalise également tous les ans, dans un souci de transparence du service public et d'information des usagers, un rapport annuel conformément à l'obligation faite par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (Loi Barnier) et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.
Ce document permet de suivre année après année l'évolution du service et les impacts des politiques menées par la CARO en matière de gestion des déchets.

- **Documents de planification :**

La stratégie d'amélioration continue passe aussi par une révision des documents de planification tels que le SCoT, PGD, PLH, au regard des évolutions du contexte local et des modifications réglementaires nationales induites notamment par le Grenelle de l'Environnement.